



Université d'Oran 2

Faculté des Sciences Sociales

THESE

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat es Sciences
en Démographie

**Etude des populations active et retraitée
situation actuelle et perspective jusqu'à 2050**

Présentée par :

Sous la direction de BEKHTAOUI
AssiaM.DELENDAAissa

Devant le jury composé de :

Nom et Prénom	Grade	Etablissement	Qualité
FODIL Abdelkrim	Professeur	Université d'Oran 2	Président
DELEND Aissa	Professeur	Université d'Oran 2	Encadreur
LOUADI Tayeb	Professeur	Université d'Oran 2	Examineur
HAFFAD Tahar	Professeur	Université de Batna	Examineur
HEMAL Ali	Professeur	Université de Batna	Examineur
RAHMANIA Nadji	Professeur	Université de Lille France	Examineur

Année universitaire 2017/2018

Résumé :

Cette thèse porte sur l'étude de la population active et retraitées en Algérie, situation actuelle et perspectives 2005-2050 ; cette recherche consiste à étudier l'aspect démographique du système algérien de retraite à travers la projection des différentes variables démographiques ainsi que l'analyse des variables du marché du travail qui peuvent influencer le fonctionnement du système de retraite. L'objet est d'étudier la tendance de l'évolution future de la population totale dont le changement de sa structure va modifier la répartition entre actif et retraité d'ici 2050. Cette étude met en place une démarche hypothético-déductive afin d'interpréter et répondre à notre question de départ. Cette vision globale permettra de dire que ce travail peut être une référence bibliographique pour les recherches dans le cadre de l'analyse de la situation démographique dans le futur (d'ici 2050) en général, et d'examiner les différents indicateurs démographiques du marché du travail et le système de retraite en particulier.

Mots clés : Retraite –marché du travail-vieillesse –population active –répartition –capitalisation-structure par âge –projection de population –fécondité.

ملخص:

ترتكز هذه الأطروحة على دراسة السكان العاملين والمتقاعدين في الوضع الحالي في أفق 2005-2050. يختص هذا البحث بدراسة الجانب الديمغرافي لنظام التقاعد الجزئي وكذا تطور مختلف المتغيرات الديمغرافية للسكان العاملين الناشطين التي يمكن أن تؤثر على أداء المنهج المستعمل ووضع مقاربة افتراضية استنتاجية للدراسة المحتملة لمختلف المتغيرات الديمغرافية والاقتصادية لتحديد تطور السكان العاملين المتقاعدين في أفق 2050، وهذا الأطروحة يمكن أن تكون مرجعا لبلوغ غرضها اللبغوثي في سياق تحليلها لوضع الديمغرافي في المستقبل بشكل عام ودراسة المؤشر الديمغرافي في سياق العمل ونظام التقاعد على وجه الخصوص.

الكلمات المفتاحية:

التقاعد-سوق العمل-الشيخوخة-السكان العاملين-إعادة التوزيع-النظام المالي-التركيبة السكانية-الإسقاط السكاني-الخصوبة

Abstract :

This thesis focuses on the study of the active and retired population in Algeria, current situation and perspectives 2005-2050; this research consists the study of the demographic aspect of the Algerian retirement system through the projection of the different demographic variables as well as the analysis of the variables of the labor market which can influence the functioning of the pension system. The object is to study the trend of the future evolution of the total population whose change in its structure will change the distribution between active and retired by 2050. This study sets up a hypothetico-deductive approach to interpret and answer our question of this global vision will allow us to say that this work can be a bibliographic reference for research in the context of the analysis of the demographic situation in the future (by 2050) in general, and to examine the various demographic indicators. Of the labor market and the pension system in particular.

Key words :

Retirement –Work active –population –distribution –Capitalization -age structure-population projection-fertility.

DEDICACES

*A **Papa** toi qui m'a toujours dit de donner une priorité aux études tu as été la première pierre de ce projet .Que dieu t'accueille dans son vaste paradis.*

*A **maman**, toi qui m'a poussé et soutenu durant mes années d'étude, ta présence a rendu ce travail possible.*

*Je vous aime **papa** et **maman**,vous êtes mon modèle.*

*A ma très chère sœur **Sihem**, pour le soutien moral et ton aide précieuse dans les moments difficiles.*

*A mon petit frère **HAMZA**, futur ingénieur en télécommunication, je te passe le flambeau.*

*A ma nièce et mon neveu, **Ikrane** et **Abderrahmane** je vous aime mes chéris*

*A mon beau-frère **kamel**, merci pour ton soutien.*

*A mon mari **HADJALI Boumedién***

Avec tout mon amour, merci pour ton aide ta patience, ton soutien durant la finalisation de ce travail.

*A ma **belle-mère** et mon **beau père** ainsi que tous les membres de la famille en particulier **Ahlem**.*

*A mes **tantes** et mes **oncles** ainsi que toutes La famille **BEKHTAOUI** et ceux qui m'ont assisté.*

*A mes chères copines ; **Linda** pour tes orientations et tes corrections, **Aouatif** pour ton soutien dans les moments difficile ,**Rajaa** pour tes conseils si précieux , **karima** pour ta gentillesse et ton accueil au laboratoire **Aicha** pour l'écoute, **Fadela** ,**Chahra** ,**Djoher**,**Amel**,**Badra** merci infiniment .*

Veillez trouver dans ce travail l'expression de mon respect le plus profond et mon affection la plus sincères.

Remerciements

Je tiens tout particulièrement à remercier celui qui a été et qui est le précepteur, le savant, le maître qui a été mon guide, vos conseils et vos suggestions ont toujours été d'une aide précieuse et bienveillante.

A vous Professeur **DELEND Aissa**, toute ma gratitude et ma reconnaissance pour la confiance que vous m'avez témoignée en acceptant de diriger cette recherche. Je vous suis reconnaissante de m'avoir fait bénéficier tout au long de mon parcours de votre compétence, votre disponibilité et votre attention.

J'adresse toute ma gratitude à Monsieur le Professeur **RAHMANIA Nadji** de l'Université de Lille. Ce travail n'aurait pas pu être finalisé, sans votre aide je n'aurais pas pu bénéficier d'un stage de longue durée, merci pour votre accueil au sein du laboratoire Paul Painlevé.

Mes sincères remerciements à Monsieur **FODIL Abdelkrim** Doyen de la Faculté des Sciences Sociales pour son aide, son soutien et aussi d'avoir accepté de présider ma soutenance.

Ma gratitude aux Professeur **LOUADI Tayeb**, Professeur **HAFFAD Tahar**, Professeur **Hemal Ali**, d'avoir consacré du temps à la lecture de cette thèse .

Je voudrais par la même occasion remercier **BERKHAME Abdelkrim** Directeur de la Caisse National de Retraite d'Oran, pour m'avoir ouvert les portes de la CNR sans aucune limite dans le projet de la réalisation de l'enquête de satisfaction auprès des retraités.

SOMMAIRE

Introduction Générale	01
Chapitre I : Cadre méthodologique et théorique.....	03
Problématique.....	03
Fondement théorique.....	06
L'approche méthodologique.....	11
<i>Partie 01 : Dynamique démographique et développement socio-économique et système de retraite Algérien.....</i>	<i>18</i>
Chapitre II : Le contexte socio-économique et la nouvelle dynamique démographique et son impact sur la modification de la structure de la population	18
I : La Nouvelle dynamique démographique	27
II : Développement économique et social depuis 50ans	48
Chapitre III : historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite.....	70
I-La solidarité intergénérationnelle	72
II--Le système de retraite	81
III-LE système de retraite dans les pays du Maghreb	88
IV-La retraite par répartition et ses équilibres	114
<i>Partie 02 : Situation, perspective et satisfaction de la population retraitées:.....</i>	<i>134</i>
Chapitre IV : Situation et perspective de la population totale, active et retraitées d'ici 2050.....	135
I-Cadre théorique de l'évolution démographique et marché du travail et retraite	137
II-1Projection de la population totale et active.....	165
Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la Wilaya d'Oran.....	211
I. Note méthodologique	213
II-L'analyse descriptive : Caractéristique de la population enquêtée	216
III-Analyse approfondie	226
CONCLUSION GENERALE.....	256

BIBLIOGRAPHIE	262
Table des Matières	269
Liste des Tableaux et des Figures	278
Annexe.....	286

ACRONYMES

BIT :	Bureau International du travail
CASNOS :	Caisse D'assurance Social Des Non Salaries
CNAC :	Caisse Nationale D'assurance Chômage
CNAS :	Caisse Nationale D'assurance Social
FNR :	Fond National de Reserve de Retraite
PIB :	Produit Intérieur Brut
ISF :	Indice Synthétique de Fécondité
ONS :	Office National des Statistiques
ISG :	Indice de Satisfaction Client
CNR :	Caisse Nationale Des Retraites
IGE :	Indice de Générosité externe
ANEM :	Agence National de l'Emploi et de la Main d'œuvre
MENA :	Moyen Orient et de l'Afrique du Nord

I-1 Problématique :

La retraite qui consiste à renouveler le contrat entre les générations est un objet social complexe et multi- dimensionnel. Historiquement, la retraite renvoie à l'état d'un individu retiré de la vie active. La décision de départ en retraite est un choix individuel contraint pour des normes légales et sociales qui assurent un revenu aux travailleurs qui quittent la vie active du fait de l'âge. Le régime de retraite algérien a fonctionné sous différentes formes, couvrant presque toutes les catégories professionnelles, jusqu'à son unification dans les années 1980 en un seul régime de retraite obligatoire unique et général.

L'analyse du système de retraite algérien repose principalement sur l'évolution du nombre des actifs qui sont affiliés à la caisse de Sécurité Sociale d'où proviennent les ressources de la caisse nationale.

Le système de retraite a connu plusieurs réformes depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, dans le but d'élargir de plus en plus la couverture sociale. Ses lois étaient passives et appliquées d'une façon beveridgienne à travers l'attribution d'un revenu minimum financé par l'impôt assurant à tous des droits. Cette politique a créé des déficits, car elle fait appel au budget social de l'Etat. Ces réformes sont restées pour l'essentiel paramétrique, modifiant la durée de cotisation, l'âge de la retraite ou le mode de calcul, mais la logique de l'ensemble du système étant conservée : assurantiel et fonctionnement par répartition .

Ces mêmes réformes ont contribué à l'évolution très rapide des dépenses par rapport à celles des recettes, ce qui a engendré un dysfonctionnement au niveau de l'équilibre financier du système de retraite. La CNR comptait 432 902 pensionnés en 1988. Ce nombre est passé de 909217 en 1994 à 2482454 en 2013. Ces augmentations trouvent leur explication par le dispositif de retraite anticipée de 1994 et le dispositif de retraite sans condition d'âge et proportionnelle en 1997. L'application de ces deux dispositifs est la conséquence de la crise économique due à la chute des recettes des hydrocarbures en 1986, qui a marqué clairement une rupture dans le rythme de croissance accélérée que l'Algérie avait connu durant sa période d'économie administrée et qui l'a poussée, de ce fait, à engager des programmes de stabilisation suivis de programmes d'ajustements structurels en coopération avec le FMI .

Ces programmes d'ajustements ont, par ailleurs, entraîné un ralentissement de la création de l'emploi, surtout l'emploi structuré, une hausse du chômage et le gonflement du secteur informel, une stagnation des salaires, une chute du nombre des emplois ainsi qu'une

dégradation du niveau de vie des populations ; ces derniers ont coïncidé avec une situation de forte croissance démographique. Cette situation a limité l'application des politiques de Sécurité Sociale, et ses effets positifs, le rapport cotisant/retraité s'étant largement dégradé, il est passé de 8 cotisants en 1986 à 3.3 cotisants pour un retraité en 2002.

La pression démographique sur le marché du travail ainsi que le passage d'une économie administrée à une économie de marché et le déficit croissant en matière de création de l'emploi, ont permis le développement de l'activité informelle auprès d'une population sans couverture sociale, mais qui peut bénéficier des prestations sociales, puisque les soins sont gratuits ou bien parce qu'on est ayant-droit d'un assuré social. La politique sociale et la persistance du chômage, ainsi que les réformes des années 90, ont aidé à affaiblir les comptes de la CNR.

Le financement des retraites est soumis à des contraintes internes liées notamment aux aspects démographiques et aux conditions qui prédominent sur le marché du travail. (Pierre – Yves Ch, Philippe Fet Anne R, le muscadier, 2012). L'amélioration de l'espérance de vie et la baisse continue de l'indice synthétique de fécondité, auront des conséquences sur le système de retraite et son équilibre par la réduction de la taille de la population active qui devrait financer un nombre important de retraités dans les années à venir.

De graves difficultés financières en matière de prise en charge sociale, nécessitent des ajustements structurels plus ou moins sévères, selon les tendances démographiques et économiques pour pouvoir faire face à cette situation. Une adaptation paramétrique du régime de retraite, (une modification du taux de cotisation, du taux du remplacement ou de l'âge de départ en retraite) et le bon fonctionnement du marché du travail, autrement dit, éradiquer l'emploi informel et encourager l'activité féminine par les différents dispositifs d'emploi pour pouvoir assurer la pérennité de notre système de retraite dans les années à venir.

L'objectif de ce travail est d'étudier la tendance de l'évolution future de la population totale dont le changement de structure va modifier la répartition entre actif et retraité d'ici 2050. La présente recherche tente de répondre à la question suivante :

Quel serait l'impact de la transition démographique et l'évolution des différents acteurs du marché du travail sur l'équilibre du système de retraite, autrement dit, quel sera l'effet du changement de la structure de la population actuelle et dans le futur sur le système de

retraite et comment le dysfonctionnement du marché du travail peut-il affecter l'équilibre du système de retraite ?

Pour répondre à ce questionnement qui touche deux aspects du système de retraite, à savoir le changement de la structure de la population et le marché du travail, d'autres questions peuvent orienter la réflexion :

- *Comment l'évolution des variables démographiques, ainsi que le développement socio-économique peuvent-ils influencer l'aspect démographique du système de retraite et les différents acteurs du marché du travail ?*
- *la population active est-elle en mesure d'assurer le financement de la population retraitée d'ici 2050 ? Autrement dit, comment va évoluer la population durant les années à venir et quel serait son impact sur le système de retraite ? -*
- *quel rôle peut jouer l'augmentation des taux d'activité des femmes pour améliorer le rapport entre actif inactif ?*
- *Est-ce- que les seniors algériens sont satisfaits de leur système de retraite et quelles sont leurs recommandations vis-à-vis des services rendus par la Caisse Nationale de Retraite ?*

Cette recherche s'intéresse à l'évolution future de la population active et celle des retraités—les deux groupes partagent le risque économique et démographique - et leur impact sur l'équilibre du système de retraite, en prenant en compte l'hypothèse que la relève démographique est suffisante dans les prochaines années pour financer les effectifs importants des retraités, mais l'ampleur du déséquilibre est lié à la détérioration de l'emploi structuré. Dans ce cas, le premier but de ce questionnement est de vérifier l'hypothèse suivante :

H1 « Le déséquilibre de notre système de retraite serait influencé à court terme par le dysfonctionnement du marché du travail, (les faibles taux d'activité féminine et l'extension de l'emploi informel) et à long terme par l'accroissement continu de la population âgée. »

Nous entendons ici que le fait de s'intéresser à l'avenir de la population retraitée est un de nos défis sociétaux pour les années à venir, mais la présence d'un mécanisme généreux d'indemnisation, et le développement des politiques de préretraite ont fait augmenter rapidement le nombre des retraités ces dernières années. S'interroger sur la satisfaction de cette population est indispensable pour définir les nouvelles orientations et améliorer la

qualité des services et la politique de la Caisse Nationale de Retraite, alors une deuxième hypothèse est énoncée dans le cadre de cette problématique

H2« *Le passage de la population occupée à la retraite s'accompagne par une satisfaction vis à vis des services rendus par la Caisse Nationale de Retraite*».

I-2-Le fondement théorique :

La transition démographique désigne le passage d'un régime traditionnel d'équilibre démographique à mortalité et natalité fortes vers un régime traditionnel d'équilibre démographique à mortalité et natalité faibles.

Le régime démographique se caractérise par trois paramètres :le niveau de natalité ,le niveau de mortalité et l'accroissement naturel.

Nous distinguons deux régimes démographiques,le régime démographique préindustriel (qui se caractérise par une mortalité et natalité très élevées)et un régime démographique post-traditionnel(Où le taux de natalité ,de mortalité et l'accroissement naturel sont faibles et stables). Dans le cas des deux régimes, le vieillissement de la population ne peut être dissocié, avec la baisse de la mortalité des plus jeunes dont le nombre de décès chute brutalement du fait du développement de la médecine et l'amélioration de la santé publique.

Dans un second temps, le taux de natalité va chuter progressivement grâce aux différents facteurs :la contraception, l'éducation, le travail des femmes et les politiques de maîtrise de la croissance démographique.Le vieillissement entraine une augmentation des dépenses de santé qui déséquilibre les comptes de la branche maladie de la Sécurité Sociale. Mais, c'est surtout dans le domaine de financement des retraites que le vieillissement pose problème . En effet, l'augmentation du nombre des retraités sera plus forte dans l'avenir que celle du nombre d'actifs occupés.Or, dans le système de retraite par répartition ,les pensions de retraite sont financées par un prélèvement sur le revenu des actifs occupés .

La croissance démographique concernera tout d'abord le nombre d'actifs potentiels ; une forte croissance démographique apportera au système productif la main-d'œuvre dont il a besoin. Cependant, le stock de la population active ne dépend pas seulement de la démographie,mais aussi des comportements en matière d'activité. La croissance démographique permet de mettre en concurrence un grand nombre d'actifs et de casser ainsi les rigidités du marché du travail qui sont la mobilité géographique sectorielle et

professionnelle. La démographie fournit la main-d'œuvre dans les nouvelles branches d'activités et la conserve jusqu'à ce qu'elle disparaisse naturellement par le biais des départs à la retraite ou le décès.

La croissance de la population fait subir au système productif un nouveau mode d'exploitation « pression créatrice ». Une population jeune apportera avec elle des savoirs et du savoir-faire qui permettront d'introduire dans le système productif des procédés nouveaux.

Selon KEYNES, l'investissement démographique qui est considéré comme improductif à court terme, peut empêcher l'apparition d'une épargne destinée aux investissements productifs ; mais ces investissements peuvent développer la croissance économique par la création de l'emploi qui permet la distribution du revenu, ainsi, la croissance démographique poussée par le biais des fonds de retraite, favorise la constitution d'une épargne forcée disponible pour financer les investissements productifs (*MILLOT D et TRIBY, 1996*).

Par ailleurs, le vieillissement se mesure par l'augmentation du poids des personnes âgées par rapport à la population totale ; la population peut vieillir, par la chute ou la baisse de la natalité, du fait qu'il y ait des générations moins larges au bas de la pyramide qui laissent plus de place en valeur relative aux générations d'âge élevé. On appelle ce type de vieillissement, un vieillissement par le bas, ou bien par la chute de mortalité. La progression et l'augmentation de l'espérance de vie fait apparaître des effectifs larges par le haut. On appelle ce type de vieillissement, un vieillissement par le haut. (*MILLOT D et TRIBY E, 1996*).

Le phénomène du vieillissement est le résultat de modifications des paramètres d'ordre démographique qui obligent les pays à créer de nouveaux rapports entre les générations, à mener des aménagements internes des systèmes de retraite par répartition (augmenter les prélèvements, diminuer l'augmentation des prestations, accroître l'âge de cessation d'activité), la croissance de l'emploi ou bien le passage à un autre système de retraite (retraite par capitalisation).

Le vieillissement de la population est souvent abordé sous l'angle des problèmes posés par le système de retraite ou la prise en charge du grand âge dépendant, tandis que la question du vieillissement ne se limite pas seulement à la progression de la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans, elle affecte également la pyramide des âges de la population active.

Chapitre I : Cadre méthodologique et théorique

Au cours des prochaines années, l'Algérie va connaître une progression assez notable de la population des âgés de plus de 60 ans. Cette progression résulte de l'avancée en âge des générations nombreuses des années 1970 et 1980, qui vont grossir les rangs des quinquagénaires qui vont partir en retraite. Cela correspond d'autre part, à l'entrée sur le marché du travail des générations jeunes plus peu nombreuses en effectif, nées à partir de 2010 durant la baisse de fécondité, dès lors, l'âge médian de la population devrait s'élever à 42 ans.

La baisse de fécondité induit une amélioration du ratio de dépendance dans les pays qui ont largement entamé leur transition démographique. Le taux de croissance de la population en âge d'activité est supérieur au taux de croissance de la population totale. La baisse de la fécondité diminue la charge des jeunes inactifs et les progrès de l'espérance de vie permettent la survie des individus aux âges élevés.

De plus, une fécondité en baisse associée à un taux d'accroissement important de la population active avec une forte croissance de l'offre de l'activité féminine, se traduit par une baisse de la fécondité. L'implication positive qui en résulte pour le niveau de vie des populations est, cependant, strictement conditionnée par l'assimilation implicite des effectifs en âge d'activité aux actifs employés et leurs portées limitées par la durée de processus ; mais dans beaucoup de pays du tiers-monde, la proportion des effectifs employés est plus faible que celle de la population en âge d'activité et de la population active, ce qui induit un chômage et un surplus de la main d'œuvre. (*TAPINOS G, 1997.*)

Dans les pays d'Europe, l'expansion économique et la croissance démographique ont favorisé des systèmes de protection sociale, avec l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom en 1960 qui ont facilité la généralisation du système de protection sociale ainsi que la montée de l'activité féminine. Les facteurs démographiques et économiques ont orienté le choix pour ce qui est des retraités en faveur d'un système de répartition, mécanisme par lequel les cotisations versées par les actifs financent les prestations reçues par les inactifs. Le nombre important de la population active a favorisé la mise en place d'un système par répartition, le ratio des actifs aux inactifs âgés étant un élément déterminant de l'équilibre du système. Cette substitution de mécanisme de transferts institutionnels à la solidarité familiale a modifié considérablement le niveau et les conditions de vie des personnes âgées. Les conditions des personnes âgées ont changé, la nature du vieillissement a été modifiée et le niveau de vie des foyers des personnes âgées est équivalent à celui d'un couple de deux actifs

avec deux enfants. Toutefois, la crise économique qu'a connue l'Europe, suite au choc pétrolier des années 70 et la décélération démographique, qui s'est traduite par une modification profonde et irréversible de la structure par âge, ont entraîné une nouvelle dépression pour ces pays .

Le système social couvre l'individu de la naissance jusqu'à la mort. L'origine de ce système remonte au 19^{ème} siècle et s'est développé après la deuxième guerre mondiale. Il se rattache à des philosophies différentes de la protection sociale, et plus particulièrement pour ce qui est des systèmes de retraite .

L'existence de deux modèles, l'un Bismarckien (1899) et l'autre Beveridgien (1942), traduit deux conceptions opposées de l'équité. Pour le premier, c'est un modèle qui vise à assurer une protection aux individus en fonction de leur participation à l'activité productive. L'autre vise, au contraire, à garantir une prestation de base uniforme pour toute la population sous la seule condition de résidence sans condition d'activité professionnelle. Pour chaque modèle, des points forts et des points faibles vont être détaillés dans les chapitres qui suivent .

Le système de retraite constitue une institution de la protection sociale la plus sensible aux évolutions démographiques et à la structure par âge. Plus précisément à la distribution par âge et s'ajoute à un régime par répartition . Le rapport des actifs employés aux retraités est un élément critique de l'équilibre qui dépend de paramètres démographiques (fécondité, mortalité, migration) et structurels (le nombre des cotisants).

On peut distinguer deux modalités de retraite :

- Le système de capitalisation où chaque individu finance sa retraite par l'épargne accumulée au cours de sa vie active .
- Le système par répartition qui consiste à prendre la charge des retraites de la période considérée par la population active de la même période.

Dans les deux cas, les facteurs démographiques ont une incidence sur la capacité de financement des retraités et l'équilibre du système, mais il est accentué dans le système par répartition puisque la répartition par âge joue non seulement un rôle particulièrement important, mais pose un problème de l'équité entre les générations.

L'équilibre du système peut être défini par le rapport du montant des pensions aux salaires et dépend notamment du rapport entre le nombre de personnes en âge d'activité et le nombre de

personnes en âge de retraite, ainsi que des variables qui sont liées à la fécondité et l'espérance de vie. Ainsi, le calcul du volume global des pensions est imputable à l'accroissement du nombre de personnes de plus de 60ans (facteur démographique) et dépend de la modification du coefficient d'ouverture du droit à la pension (facteur institutionnel) et de la variation du montant moyen (facteur économique) de la pension (TAPINOS, 1997).

La mise en place d'une politique de Sécurité Sociale généreuse en Algérie est en avance par rapport à celles développées dans la plupart des pays en développement. Cette politique a connu ses débuts d'application à partir des premières années de la décennie 80. Elle répond à une multitude d'objectifs agissant à différents niveaux sociaux, pour garantir un accès égal et gratuit aux usagers des services publics de santé pour garantir un niveau de couverture sociale le plus large possible sans aucune discrimination de manière à assurer un niveau de prestation suffisamment décent. Ce qui a poussé l'Etat à garantir des assurances couvrant tous les champs sociaux et une législation fort généreuse octroyant des avantages à la quasi-totalité de la population. (LARBI L, 2004.).

Le risque de vieillesse a connu lui aussi des aménagements ayant donné lieu à un nouveau régime et à une caisse spécifique pour le gérer, à savoir la Caisse Nationale de Retraite (CNR), intervenant dans un système économique au plus fort de sa mutation. Cette dernière rencontre de manière récurrente des difficultés financières qui sont décrites comme menaçant la pérennité du système.

Le système de retraite est financé par l'apport des cotisations recueillies auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales qui les recouvre et qui sont acquittées par les travailleurs activant dans les différents secteurs de l'économie publique et privée.

La survie du système est conditionnée par la préservation des emplois existants et la création d'autres emplois, synonyme d'un apport évolutif des ressources de la caisse de retraite. La caisse a dépensé plus qu'il n'en faut du fait notamment de la loi sur les départs en retraite avant l'âge légal. Elle a été endettée de 10 milliards de dinars auprès de la caisse nationale d'allocation chômage CNAC en 1999, suite à une situation de cessation de paiement et le remboursement de cette dette, à cette époque, a fait aggraver d'avantage le déséquilibre financier de la CNR, créant un cercle vicieux (ROUABHI M, 2010).

Cette précarité de la couverture de retraite se double d'aléas liés aux mutations économiques (précarité de l'emploi, extension de l'emploi informel et dégradation de l'emploi

structuré) dont le processus semble difficilement maîtrisable, du fait de la diminution du nombre de parties versantes et de l'accroissement exponentiel des parties prenantes.

Malgré l'extrême jeunesse de la structure de la population algérienne, les premiers signes de déséquilibre des organismes de Sécurité Sociale sont apparus à partir de 1989 où le niveau des recettes n'arrivait plus à suivre celui des dépenses.

A travers une analyse démo-économique (population, marché du travail et le système de retraite), cette recherche tente de répondre aux questionnements déjà formulés et de vérifier les hypothèses apportant un éclairage sur le lien entre le dysfonctionnement du système de retraite et le marché du travail, ainsi que le degré d'intervention d'autres acteurs démographiques et socio-économiques afin de donner une image sur les tendances actuelles et futures du système de retraite par rapport à la croissance démographique et socio-économique.

Son objectif consiste à dégager les causes de dysfonctionnement du système de retraite algérien, et l'impact du changement de la structure démographique (dans un environnement socio économique en pleine mutation) sur l'évolution des différents indicateurs démographiques du système de retraite.

La réflexion permettra d'analyser les différents éléments du marché du travail qui œuvrent à soulager le système de retraite et à corriger la dégradation du rapport entre le marché du travail (activités des jeunes et la production des richesses nécessaires par l'activité féminine) qui est indispensable aux transferts sociaux accrus que représenteront les retraites dans l'avenir.

Au-delà de l'analyse financière du système de retraite et la connaissance des raisons de ce dysfonctionnement et l'ampleur des problèmes des retraités dans l'avenir, d'une part, et en raison d'une progression de la proportion de la population âgée de plus de 60 ans d'ici 2050 d'autre part, il est nécessaire de s'interroger sur le niveau de satisfaction de la population retraitée ; (prestations, services, couverture sanitaire ...).

I-3-L'approche méthodologique :

Le cadre théorique s'inspire de la théorie de la transition démographique ; la transition démographique est la théorie qui peut servir de cadre de référence par excellence à l'ensemble des modèles démo-économiques quels qu'ils soient. Cette étude appelle à une démarche

descriptive et analytique ; la description porte sur une étude rétrospective qui consiste à décrire les chiffres et les statistiques relatifs au marché du travail et au système de retraite d'un point de vue socio –démographique et économique, et une étude prospective afin de mieux cerner les problèmes futurs du système de retraite, sur la base d'une projection de la population totale et active jusqu'à l'an 2050 .

Analyser les différentes actions de modernisation menées par la CNR passe par une étude sur le terrain. La démarche part d'une estimation d'un indice de satisfaction des retraités par rapport au système de retraite, et les services rendus par la Caisse Nationale de Retraite .

Cette recherche s'inspire également des rares travaux développés par les chercheurs qui ont abordé la problématique du marché du travail et le système de retraite. Parmi ces recherches, on peut citer le travail de *HADJENE Omar*, 2011/2012 dont l'intitulé est : « Problématique du système de retraite ». pour objectif l'analyse du système de retraite afin de proposer des orientations, dans le but d'anticiper les problèmes qui risquent de se poser, du fait du dysfonctionnement du marché du travail (chômage et emploi informel) et l'évolution future de la population algérienne d'ici 2030. L'objectif de sa recherche étant de concevoir un système de retraite qui peut être adapté au mode de vie de la société algérienne, mais qui s'inspire des expériences des pays- développés . On note parmi les résultats ou les conclusions de son travail que le système de retraite est confronté à plusieurs défis et enjeux (démographiques , sociaux et économiques) qui sont essentiellement liés aux déséquilibres financiers et aux actions de lutte contre la pauvreté des ménages retraités . Parmi les solutions proposées dans sa recherche, la réforme du système de retraite et l'adoption d'un nouveau système qui permettra à la Caisse Nationale de Retraite de faire face à ses obligations vis-à-vis des pensionnés, à travers des mesures liées au réaménagement du dispositif législatif et des mesures d'ordre organisationnel . Cette étude fait souligner le fait que l'équilibre financier du système de retraite par répartition dépend pour une grande part de l'évolution démographique et de l'ampleur du besoin de son financement qui reste dépendant du poids relatif de la population active et celle des retraités . Selon l'auteur, la stagnation du nombre des cotisants est due à deux raisons, qui sont le déséquilibre démographique et la détérioration du marché de l'emploi , alors que le nombre des retraités n'a pas cessé de croître. Le système de retraite peut toujours bénéficier du contexte démographique favorable, selon les projections de *HADJENE Omar* (2002-2030). En outre , il apparaît que le poids des personnes d'âges actifs restera considérable . Ce poids variera dans la population totale entre 60 et 70 % . Le système de retraite peut sortir de cette situation de déséquilibre grâce à sa

structure relativement jeune et par l'application d'une politique économique visant l'éradication du chômage et de l'emploi informel, de même qu'un bon fonctionnement du système de la protection sociale .

Un autre travail présenté par *SALAH Eddine Sahraoui*, 2011/2012 dans le cadre d'une thèse de doctorat en démographie mérite d'être signalé : «L'impact du vieillissement de la population sur les dépenses des retraites et les dépenses de santé en Algérie » . Cette thèse avait pour objectif d'étudier l'impact du vieillissement et la modification de la pyramide des âges, qui sont le résultat d'une croissance démographique accélérée durant les années 70 et 80, sur l'équilibre financier du système de retraite . Selon les résultats de l'auteur , le vieillissement de la population algérienne va se rapprocher de celui de l'Europe avec des rythmes accélérés, pour exercer une pression sur plusieurs domaines : financement des retraités et dépenses de santé. Pour cela l'Etat doit faire face à ces défis, afin d'assurer le bon fonctionnement des deux systèmes : à savoir la retraite et le secteur de la santé . La solution privilégiée par l'auteur pour maintenir les deux systèmes consiste à augmenter les taux de cotisations .

Deux mémoires de magister en démographie ont abordé la problématique de la retraite. Le premier sous le titre « Situation et perspective du système de retraite en Algérie » présenté par : *CHIBANE Belkacem*, 2005, avait pour objectif d'étudier le déséquilibre des organismes de Sécurité Sociale et plus particulièrement le système de retraite par répartition en relation avec le changement de la structure démographique et la dégradation de l'emploi, ainsi que les mesures à prendre dans les années à venir pour assurer l'équilibre du système de retraite. Le travail s'est basé sur des projections démographiques de la population totale et une projection de la population active . L'étude met l'accent sur la faiblesse du nombre des bénéficiaires de droit direct qui est due à une participation très faible dans le travail structuré et l'ignorance de ces personnes, en matière de droit de travail ainsi que d'autres facteurs qui dépendent directement du marché du travail (taux d'activité faible , une faiblesse de l'activité féminine et un taux de chômage élevé), sans oublier le dysfonctionnement au sein du système (la faiblesse des taux de cotisations qui ne sont pas en adéquation avec le niveau des prestations).

Concernant les résultats obtenus de la projection, l'indicateur cotisant /retraité baissera, du fait d'une dégradation du marché de l'emploi et une arrivée des générations importantes à l'âge de la retraite.

Selon l'auteur, la population occupée, qui constitue la base des cotisants, sera réduite du fait d'une progression faible de la population active. Cette faiblesse est le résultat de l'incapacité de l'économie algérienne à insérer la main-d'œuvre d'une part, et d'autre part à une rentrée plus tardive de la vie active, du fait de l'allongement de la durée des études, sans oublier la persistance de l'emploi informel. Selon l'auteur, pour faire face à cette situation, le système de retraite doit bénéficier de la fenêtre démographique d'aujourd'hui et durant les années à venir et peut sortir de cette situation de déséquilibre en appliquant des politiques d'emploi qui visent à réduire le chômage et l'emploi informel.

Le second mémoire de magister présenté par *HAMDI Bouamam* étudie le système de retraite des non-salariés qui est un phénomène très répandu en Algérie, suite aux changements économique et social, ainsi que le système de Sécurité Sociale des non-salariés qui se trouve dans l'incapacité de réaliser un équilibre financier, suite à un ensemble de difficultés démographiques (un gain en espérance de vie) qui conduit à un accroissement des dépenses de Sécurité Sociale, non seulement pour les pensionnés, mais aussi pour les multiples prises en charge médicales et sociales des personnes âgées. À ces difficultés, s'ajoute la part de la population occupée dans le secteur privé, part très réduite par rapport au secteur public. Ce qui entraîne un taux de cotisation très faible, en plus de l'influence de l'emploi informel. Ce dernier a eu un impact direct sur l'efficacité du Système de Sécurité sociale des non-salariés en 2004, puisque le nombre de personnes travaillant au noir en 2004 a été estimé à 1.4 million selon le CNES.

La revue de littérature sur les articles et les rapports qui ont abordé la question du système de retraite en Algérie ou dans les pays du Maghreb et de l'Afrique sont plus ou moins nombreux, et on peut citer deux ou trois de ces articles brièvement ; le premier article de *Walide MEROUANI*, *Nacer eddine HAMMOUDA* et *Claire el MOUDDEN* sous le titre « *le système Algérien de protection sociale entre Bismarckien et Beveridge* » en 2014, cet article aborde la question du système algérien de protection sociale dans sa globalité ; la structure institutionnelle et le fonctionnement de ce dernier ainsi que les tendances lourdes de son évolution (à travers l'analyse des différents indicateurs : taux de couverture de la population occupée, taux de couverture des personnes âgées et les transferts sociaux).

Un deuxième article sous le nom de « *Démographie et système Algérien de retraite* », dont le but est d'analyser l'aspect démographique du système algérien de retraite à travers la projection des différentes variables démographiques qui sont en relation avec le système de

retraite et peuvent influencer le fonctionnement financier de ce dernier .Pour cela, les deux chercheurs ont procédé à une description bien détaillée du système de retraite en Algérie, en premier lieu, ensuite à une projection des différents indicateurs démographique à l'horizon 2020, en deuxième lieu. Les indicateurs de la démographie algérienne montrent une tendance en défaveur de l'équilibre financier du système de retraite, vue que l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse de la natalité augmenteront la part des personnes âgées dans la population future, leur prise en charge deviendra plus délicate dans le cas d'un système de retraite déficitaire.

Un rapport intitulé , « *le système de retraite au Moyen Orient et en Afrique du Nord : une réforme en marche* » , expose le problème des systèmes de retraite dans la Région de MENA et il a pour objectif principal de mettre l'accent sur leur fonctionnement et leur forme actuelle .Selon le rapport, la plupart de ces systèmes accumulent d'importants engagements qui ne sont pas viables ,au titre de retraite par répartition et ou les problèmes d'équité et d'efficacité ,du gouvernement et d'administration sont généralisés.Le rapport est structuré en six chapitres .Ces chapitres abordent dans un premier temps les différents facteurs justifiant une réforme des systèmes de retraites en relation avec d'autres facteurs d'ordre démographique et économique. Dans un second temps, ils présentent un cadre général pour la réforme des systèmes de retraite par la proposition des moyens qui permettent d'améliorer la gestion des fonds de pensions .Le dernier chapitre aborde les perspectives d'avenir , afin d'entamer les processus de réforme appropriée pour chaque région .

En ce sens ,notre recherche s'inscrit dans le champ d'analyse du fonctionnement du système de retraite en relation avec la croissance démographique actuelle et les défis futurs de cette population à l'horizon 2050 ,puisque l'évolution démographique est pour l'instant sans conséquence sur le ratio de dépendance démographique qui baisse avec l'arrivée des générations nombreuses dans la population active . La répercussion peut se produire à partir de 2030 avec des générations nombreuses à l'âge de retraite (La relation entre la population active et départ à la retraite celle-ci est de plus en plus étroite à des taux d'activité des personnes âgées et de l'activité féminine.).

La présente recherche a pour objet aussi la réalisation et l'analyse d'une enquête de satisfaction de la population retraitée vis-à-vis du système national des retraités.Cette enquête est une première dans ce domaine,elle est originale dans le sens où elle apporte une appréciation chiffrée du niveau de satisfaction des retraités algériens . Les recommandations

qui seront basées sur ces résultats peuvent éclairer les décideurs sur le choix des actions les mieux indiquées pour améliorer l'efficacité du système, puisque celle –ci doit mettre au premier plan ses aspects négatifs .

I-4-Plan de travail

Après une synthèse des résultats des travaux portant sur le système de retraite et les déterminants du dysfonctionnement financier du système de retraite et le défi à venir en matière de changement de la structure de la population, ce travail se présente en deux grandes parties, la partie initiale constituée de trois chapitres : le premier chapitre présente le cadre méthodologique et théorique, le deuxième est consacré à une étude rétrospective et une analyse de la situation actuelle des différents indicateurs démographiques et agrégats économiques , ainsi que à leur impact sur l'évolution de la population active , le vieillissement de la population et le changement de la structure de la population.

Le troisième chapitre porte sur le système de retraite ; il a pour objet de distinguer le mode de fonctionnement et de financement du système de retraite puis de présenter un aperçu sur les fondements historiques du système de retraite algérien dans un premier temps puis en déchiffre la structure démographique et financière du système de retraite et les différentes politiques de réformes instaurées depuis l'indépendance.

la seconde partie permettra de mesurer l'impact de l'évolution à venir de la population totale et active qui est considérée comme composante du marché du travail et qui permet de financer cette masse des retraités ; un exercice de projection de la population d'ici 2050 sera le point du quatrième chapitre, ce dernier sera consacré à une enquête sur terrain auprès des retraités pour mesurer le degré de satisfaction et les conditions de vie des retraités après le passage à la retraite .

Introduction :

Depuis le début des années 1980, durant laquelle a été adopté le programme national de maîtrise de la croissance démographique, des changements majeurs ont été observés dans le domaine démographique. En deux décennies, le rythme d'accroissement de la population a été considérablement ralenti, de même les attitudes et les comportements en matière de procréation ont connu des modifications importantes, générant de nouveaux modèles de nuptialité et de fécondité ainsi l'accélération de la transition démographique observée au cours de la décennie 90 qui s'inscrit dans un contexte économique, social et politique marqué également par de profondes mutations.

Partie I : Dynamique démographique, développement socio-économique, et système de retraite algérienne

1-Evolution démographique :

1-1Le Mouvement naturel en Algérie entre 1956 et 2013

Durant les cinquante dernières années la population de l'Algérie a connu un accroissement important. La croissance démographique entamée pendant la dernière décennie de la colonisation, que les démographes expliquent par la logique de survie d'une population en période de guerre, s'est poursuivie et même amplifiée après l'indépendance.(AOURAH H ,1996)avec le phénomène de rattrapage des naissances qui n'ont pas pu avoir lieu en raison des événements de la guerre sans oublier les traditions de la population algérienne qui encouragent le mariage et le nombre d'enfants élevé à cette époque(LOUADI T,2012).

Entre 1966 et 1987 la population a doublé, passant de 11 millions à 22 millions, le taux d'accroissement naturel était néanmoins supérieur, en comparaison avec les autres pays du Maghreb.

Tableau n°01 : Evolution du taux de natalité et mortalité de 1956 jusqu' à 2013

Période	Natalité	Mortalité
1956-1960	45,6	17,6
1961-1965	48,5	14,6
1966-1970	50,1	16,7
1971-1975	47,3	15,9
1976-1980	44,4	12,9
1981-1985	39,5	6,7
1986-1990	32,3	5
1991-1995	29,7	6,1
1996-2000	21,9	5,8
2001-2005	20,35*	4,44*
2006-2010	23,48*	4,39*
2011-2013	25 ,33**	4 ,44**

Source : la transition démographique en Algérie DELEND Aissa et FODILAbdelkrim faculté des sciences humaines et sociales université d'Oran. *données démographiques ; démographie algérienne 2010.n°575.

**Démographie algérienne n°690.

D'après les données du tableau, l'Algérie se caractérise par une très forte natalité, près de 50 ‰ entre 1969 à 1970. Ce taux n'a jamais été enregistré, même dans le régime primitif où on a enregistré une augmentation lente de la natalité, 30 ‰ environ ; depuis 1920, la baisse de ce dernier a été enregistrée jusqu'en 1985. La mortalité a aussi considérablement chuté depuis les années 1950, elle est passée de 17.6‰ à 6.7‰.

Au début des années 80, les autorités algériennes ont pris un décalage dans le déclenchement de la baisse des deux composantes, mouvement naturel de la population, soit la mortalité et la natalité, confirme la transition démographique dans laquelle le recul de la mortalité est une première condition préalable à la réduction de la natalité.

Conscience de l'importance de la question démographique et de ses interrelations avec le développement (le problème démographique constitue la cause principale du sous-développement). La contrainte que constitue la variable démographique a été reconnue pour la première fois dans le plan quinquennal de 1980-1984 (*LEFRANC- C, 1998*). Le Programme National de Maîtrise de la Croissance Démographique PNMCD a été adopté en février 1983 à Mexico. L'Algérie déclare en 1984 à la conférence mondiale sur la population, que la croissance de la population a été inférieure de près de 30‰ ; un fléchissement progressif des naissances depuis 1987 ; après une longue période de croissance démographique a été observé. La décennie 1990 a activé la transition démographique qui a commencé en 1986, le taux brut de mortalité qui était estimé à 17.6‰ entre 1956-1960 se situe à 4.39‰ entre 2006 et 2010 et à 4,53‰ en 2012.

1-2 Natalité : Réduction du nombre de naissance et baisse des décès :

Pour ce qui est de la natalité, la première décennie de la mise en œuvre du PNMCD s'est caractérisée par un fléchissement de la croissance démographique. Cette baisse est confirmée, par l'enregistrement, pour la première fois, d'une réduction du nombre de naissances, ce dernier qui avoisinait les 845381 en 1985 est tombé en 2000 à 589000 naissances, soit une baisse de 30%. Durant ces dernières années, le nombre des naissances qui avoisinait 880000 en 2010 provoque une reprise de la croissance démographique ; l'excédent naturel est passé de 449000 à 808000, soit un accroissement de 79.95%. Cela accélère la croissance démographique naturelle qui a débuté en 2008 avec une progression de 1,92, puis 1.96 en 2009, ensuite 2,03 en 2010 et 2.04 en 2011. Cette reprise de natalité est liée en grande partie à un effet de structure par âge des générations nombreuses de 1975 jusqu'en 1985 (avec un

taux de natalité de ces générations qui atteint 45 à 50 ‰) qui sont en âge de reproduction, avec une reprise aussi de la nuptialité (le nombre de mariage a plus que doublé entre 1990 et 2012) Le nombre de mariage passe de 158298 à 369000, traduisant une évolution du taux de nuptialité de 5.36 à 9.90‰ en 2012.

Tableau n°02 : Evolution des effectifs des naissances et des décès corrigés

Année	effectifs corrigés	effectifs corrigés
	des naissances	des décès
1985	845381	137974
1986	764537	124394
1987	782336	120121
1988	788861	117091
1989	741636	112843
1990	758533	113511
1994	796000	180000
1995	771000	180000
1996	654000	172000
1997	654000	178000
1998	607000	144000
1999	594000	141000
2000	589000	140000
2001	619000	141000
2002	617000	138000
2003	649000	145000
2004	669000	141000
2005	/	/
2006	739000	144000
2007	783000	149000
2008	817000	153000
2009	849000	159000
2010	880000	157000
2011	910000	162000
2012	978000	170000

Source : ONS, Rétrospective ,1962-2011.

Pour ce qui est de la mortalité, les taux affichent une baisse continue de nos jours, à l'exception de la décennie noire ; une tendance continue à la baisse, une chute de 76% en 51 ans ; même le nombre des décès absolus a diminué en 1985 et 1986, on relève une baisse absolue de 13580 décès, soit 10% en une année. Même si ce taux ne se maintient pas entre 1985 et 1990, ce gain est le résultat d'une politique de santé visant à réduire le niveau de mortalité.

Entre 1990 et 1997, c'est une période de stagnation, à cause de l'instabilité politique, économique, sociale et sécuritaire. Ces deux dernières décennies, les taux de mortalité commencent à baisser, mais avec un rythme de plus en plus modéré. En termes absolus, les effectifs des décès enregistrés sont passés de 172000 en 1997 à 138000 en 2002, soit une baisse de 34000 décès. Depuis, le volume des décès ne cesse pas de continuer son accroissement pour atteindre 170000 décès.

La baisse du niveau de mortalité est liée en grande partie à la baisse de la mortalité infantile. Les importants reculs enregistrés durant les années 70 et 80 sont le fait de l'application :

- du programme national de protection maternelle et infantile et d'espacement des naissances.
- de l'intégration de la contraception dans le secteur sanitaire suivie d'un programme national de maîtrise de la croissance démographique.

Le recul enregistré -de la mortalité infantile sur la période 2000-2012 est de 14.1 points, en baisse de 35.3 décès pour 1000 naissances vivantes en 2000 à 21.2 décès pour 1000 naissances vivantes en 2012.

Tableau n°03 :Evolution des taux brut de mortalité entre 1966 et 2008

Année	1966	1977	1987	1998	2008	2014
Taux brut de mortalité	15,87	14.36	6.97	4.87	4.41	4.44

Source : ONS, Annuaire statistique n°398 et démographie algérienne n°690.

Le recul de la mortalité et l'augmentation de l'espérance de vie moyenne sont le résultat des progrès en matière de couverture et prise en charge médicale et l'amélioration des conditions de vie de la population.

1-3La fécondité :

L'Algérie est engagée depuis la fin des années 1980 dans une étape active de réduction de la fécondité. A partir de 1986, année marquant la seconde phase de la transition démographique, et selon les Nations Unies, l'Algérie est parmi les 12 pays du monde qui ont connu une baisse spectaculaire et rapide de leur fécondité. Elle est classée après la Tunisie, la Chine et l'Irlande (Ouadah-Bedidi et Jacques Vallin, 2013).

Durant la période de 1970 à 1975, les femmes en âge de procréation sont celles des générations de 1940 à 1960, peu nombreuses mais aux taux de fécondité élevés. La tendance s'est ensuite inversée, les femmes nées entre 1970 à 1985 sont nombreuses mais ont peu d'enfants. En effet, la fécondité a chuté de 1970 à 1998 et l'indice synthétique de fécondité est passé de 7.9 à 2.8 enfants /femme soit une réduction de 5.1 enfants/femme en l'espace de 28 ans. La mise à disposition des moyens de contraception, le recul de l'âge au premier mariage, l'élévation du niveau d'instruction des filles, la participation des femmes au marché du travail et la prise de conscience des couples vis-à-vis des conséquences d'une famille nombreuse dans un pays en pleine mutation économique et sociale, sont tous, des éléments explicatifs qui agissent directement sur cette chute de fécondité.

Tableau 04 : descendance finale

Année	1970	1977	1987	1998	2006	2015
ISF	8,36	7,4	5,3	2,69	2,8	3.1

Source : ONS, statistiques courantes, MICS2006.

1-3-A/L'âge au mariage :

L'âge au premier mariage des femmes est considéré comme un facteur majeur de la fécondité. Il a fait porter cette dernière à son maximum après l'indépendance, du fait de l'abaissement de l'âge au mariage à 18 ans qui a été fixé par une loi ; mais après 1977, l'âge au premier mariage n'a pas cessé d'augmenter pour les deux sexes, le tableau montre clairement cette évolution.

Tableau n°05 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage

Année	1966	1977	1987	1998	2008
Femme	18,3	20,9	23,7	27,6	29,3
Homme	23,8	25,3	27,6	31,3	33

Source : LOUADI Tayeb, 2012, Acte du séminaire sur la situation démographique en Algérie, élément d'explication de la fécondité, Édition du laboratoire de recherche en stratégies de population et développement durable.

L'entrée en union a lieu nettement plus tard, un vieillissement d'environ une dizaine d'années entre le premier et le dernier recensement avec un âge moyen estimé à 33 ans pour le sexe masculin et 30 ans pour le sexe féminin. Parmi les facteurs avancés pour le recul de l'âge au mariage pour le sexe féminin, l'amélioration du niveau d'instruction à un niveau supérieur et la grande priorité d'obtenir un poste d'emploi, sans oublier les facteurs socio-économiques comme la crise de logement et le chômage qui contribuent à retarder l'entrée en union.

La scolarisation des filles qui représente une variable décisive de la fécondité a connu un essor remarquable, elle est passée de 36.90% à 94.10% entre 1966 à 2002, avec une meilleure réussite des filles par rapport aux garçons qui est confirmée depuis déjà quelques années.

1-3-B/Développement de la pratique contraceptive :

La baisse de la fécondité s'explique aussi et dans une large mesure par l'usage et la diffusion de la contraception. D'après l'enquête algérienne sur la santé de la famille, le taux de prévalence contraceptive est estimé à 57% en 2002 alors qu'il n'était que de 8% à la fin des années 1960, selon l'association algérienne pour la planification familiale ; la proportion des algériens qui ont recouru à la contraception, d'après une enquête du ministère de la santé et de la population se situerait à 61.4% en 2006. La contraception orale reste le moyen contraceptif le plus répandu avec 80%. L'utilisation du stérilet qui reste limitée a même régressé, la part des femmes qui ont recours au stérilet a chuté de moitié entre 1986 et 2002, passant d'environ 6% à 3.1%. (LOUADI T, 2012.).

Tableau n°06 : Evolution des taux de prévalence entre 1968 et 2006

Année	1968	1980	1984	1986	1992	2002	2006
Taux de prévalence	8	11	25	35	51	57	62

Source : AARDES, ENAF, EASME, EASF, données statistiques.

La fin de la chute de la fécondité spectaculaire était au début des années 2000 ; en milieu de cette décennie, l'Algérie rentre dans un nouveau régime démographique, l'indicateur connaît une nouvelle phase de transition, il dépasse 3 enfants /femme. L'explication de cette reprise sera présentée dans les prochains titres.

1-3-C /La nuptialité :

Il n'y a pas de changement démographique sans changement des comportements nuptiaux, La baisse de la fécondité est sans doute le résultat d'une nuptialité plus tardive.

Le taux brut de nuptialité était près de 6 couples pour 1000 habitants qui se forment chaque année, entre 1970 et 1980. Après cette date, ce taux se situe au-dessus de 6‰, qui peut être lié à un changement démographique relatif à la structure par âge de la population.

Les taux observés entre 2007 et jusqu'à nos jours, est la conséquence de l'arrivée des effectifs nombreux à l'âge du mariage (un effet de structure qui joue un rôle déterminant dans le volume des mariages), ce dernier a enregistré un nombre record en 2013 avec 387847 mariages.

Tableau n°07 :Evolution des taux de nuptialité entre 1966 et 2013

Année	Taux de nuptialité	Année	Taux de nuptialité
1966	5,11	2000	5.84
1970	6,37	2007	9.55
1975	6,67	2008	9,58
1977	7,29	2009	9,68
1980	6,88	2010	9,58
1985	5,66	2011	10.05
1987	5,95	2012	9.9
1990	5,97	2013	10.13
1995	5.44	2014	9.88
1998	5.36	2015	

Source : données statistiques n°305.326.398,442démographie algérienne 1999.2000.20032005.ONS.

Le changement de comportement face au mariage a fait que les Algériens se marient plus tardivement pour des raisons sociales et économiques. L'allongement de la scolarité, la rentrée en activité et le milieu d'habitat sont des facteurs qui ont permis un changement des

mentalités et des comportements sociaux chez la population algérienne. L'âge moyen au premier mariage est utilisé pour résumer l'une des principales caractéristiques de la nuptialité, cet indice permet d'identifier le modèle de nuptialité. L'écart entre les deux sexes ne cesse de réduire depuis 1954, en passant de 5.6 ans à 3 ans en 2008, ce qui signifie une grande égalité sociale et économique entre les deux sexes. Ces dernières années, dans le milieu rural, l'âge moyen au mariage des femmes a augmenté plus vite que celui des hommes selon, *KATEB Kamel et Ouadah-Bedidi 2002*. L'évolution de cet âge au mariage en milieu rural peut être expliquée par l'immigration des hommes vers les villes ou vers l'étranger, ce qui a créé un déséquilibre sur le marché matrimonial.

Ce recul de l'âge a joué un rôle très important dans la maîtrise de la fécondité, puisque la réduction de la vie passée en union suffit à faire baisser la fécondité.

Tableau n°08 : Evolution inter -censitaire de l'âge moyen au mariage selon le sexe et le milieu d'habitat

Année	1977		1987		1998		2008*		Ecart 2008-1977	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Masculin	27.3	24.3	28.8	26.4	31.8	30.0	33.1	32.4	5.8	8.1
Féminin	23.1	19.8	24.8	22.3	27.9	26.9	28.9	29.5	6.4	9.7

-Source : Annuaire statistique de l'Algérie n°6, 1996 page 21 (1977-1987).

-Collection statistique n° 80 juin 1999, page 10.

-Rétrospective -1962-2011.

1-4 L'espérances de vie :

Les changements économique et socio politique, l'adoption de plusieurs programmes de prévention (vaccination, lutte contre la mortalité infantile, les maladies à transmission hydrique) et l'amélioration du niveau de vie de la population, ont eu une incidence sur la famille et la fécondité. Leurs conséquences sur la mortalité se traduisent par une amélioration considérable de l'espérance de vie. (*Alain M, 2006*) Selon la théorie de la transition sanitaire, les populations passent de l'âge de la peste et de la famine à celui des maladies de dégénérescences ; le passage entre ces deux situations se fait par des facteurs socio-économiques et des facteurs de développement de service de santé (tout progrès important de l'espérance de vie met en jeu plusieurs facteurs de façons interdépendantes).

En terme d'années, le gain enregistré a atteint près de 10 ans durant les deux dernières décennies et 23.8 ans en l'espace de 42 ans, le gain a été très remarquable, de 52.6 ans en

1970 (52.6 ans pour les hommes et 52.8 pour les femmes) l'espérance de vie est passée à 71.7ans en 1998 (70.5 ans pour les hommes et 72.9 ans pour les femmes) pour atteindre 76.4ans en 2012(75.8 ans pour les hommes et 77.1 ans pour les femmes).

La tendance universelle de longévité féminine est ainsi confirmée avec un écart de 1.3 ans par rapport aux hommes en 2012. Parmi les explications avancées de ces différenciations des durées de vie selon le sexe : la résistance biologique, les différences des comportements sociaux (les habitudes des individus : alcool, tabagisme, drogue).

L'espérance de vie à la naissance a enregistré des gains considérables et atteint une valeur des plus élevées parmi les pays de la région MENA(Moyen orient et de l'Afrique du Nord) avec une longévité de 77ans ; cela a situé l'Algérie au niveau de certains de pays à développement humain élevé, dans une situation où on vit avec les maladies de dégénérescences qui demandent un coût très élevé avec une surveillance médicale permanente qui permet de stabiliser ou d'atténuer leur progression.

II-Nouvelle dynamique démographique : Essai d'explication de la reprise de la natalité

Le changement démographique, la baisse de la fécondité et l'allongement de l'espérance de vie ont conduit à une modification de la structure par âge de la population. La proportion des jeunes (0-15ans) dans la population totale diminue, tandis que celles des personnes âgées connaît un accroissement sensible, ainsi qu'un gonflement de la population active (15-59ans) avec une progression importante de la population âgée de 60ans et plus.

2-1-A-Une population de 0à 4ans en croissance rapide :

La population de 0à 4ans, ou bien la base de la pyramide d'âge qui correspond à 0-4ans s'élargit considérablement en 2008.Elle reflète un nombre de naissances important avec un effectif moyen de 285000, soit une différence égale à 228000 par rapport à 2000.

Tableau n°09 : Evolution du nombre de femmes en âge de procréer

ONS			Nation Unies **		
Année	N.F en âge procréer	proportion %	Année	N.F en âge procréer	Proportion %
1966	2.5		1965	2.6	44.1
1977	3.4		1975	3.4	42.2
1987	5	44.58	1985	4.87	44.4
1998	7.5	52.35	1995	6.9	49.5
2008	9.9	57.36	2005	9.3	57.2
2010	10.3	56.4	2010	10.23	58.3
2015	10.8		2015	10.66	56.5
2020	11.1		2020	10.99	54.6
2025	11.5		2025	11.31	53.2

Source: **Nations Unies (World pop prospects, the 2008 revision) et O.N.S.

Les projections de l'ONS ou des Nations Unies ne relèvent pas des différences significatives (avec 57,6% en 2008 selon le RGPH et une proportion comprise entre 57.2% et 58.3% entre 2005 et 2010 pour les Nations Unies), des proportions dépassent les 50%. Depuis la fin des années 1990 avec un pic de l'ordre de 58% pour 2010. Ces résultats confirment la reprise de la natalité enregistrée depuis 2005 et l'idée que cette reprise n'est pas le résultat d'un changement de comportement vis-à-vis de la fécondité. Mais le résultat de l'arrivée des générations nombreuses en effectifs à l'âge du mariage et de la fécondité et qui peut être analysé à partir de l'effet de structure par âge sur la dynamique démographique, ou sous l'hypothèse suivante : un effet de structure qui se traduit par l'arrivée de générations pleines à l'âge du mariage et de la fécondité. Cette hypothèse consiste à affirmer que depuis 2005, les algériens sont nombreux à avoir des enfants et non que l'algérien a beaucoup d'enfants. Pour expliquer cette reprise de natalité, il convient de s'intéresser à la population directement concernée et dont l'évolution de la structure depuis 1987 est reprise dans le tableau suivant :

Tableau n°10 : Evolution de la structure par âge de la population des 15-49 ans de 1987 à 2012

Ages	1987	1998	2008	2012
15-19	10,84	11,98	10,67	9,07
20-24	9,66	10,14	11,04	9,97
25-29	7,16	8,67	10,04	10,07
30-34	5,9	7,34	8,04	8,88
35-39	4,5	5,71	6,87	7,09
40-44	3,3	4,71	5,92	6,12
45-49	3,22	3,80	4,78	5,20
15-49	44,58	52,35	57,36	56,4

Source : RGPH1987, 1998, 2008, ONS et pour 2012 données statistiques, démographie Algérie 2012, ONS.

Le tableau n°10 présente le changement structurel que connaît la population algérienne depuis le début des années 1998. Ce changement de la structure se fait en faveur de la tranche d'âge 15-49 ans et, dans une moindre mesure celle des 65 ans et plus, au détriment de celle des 0-15 ans, du moins jusqu'à la fin de l'année 2013. La première catégorie est celle des adultes qui arrivent aux pleins âges d'activité, de nuptialité et de reproduction. La seconde est celle des personnes âgées.

A travers un petit exercice, il est possible d'évaluer le nombre des naissances vivantes par la même structure de 1998 et l'effectif de 2012, si la population estimée en 2012 présente la même structure par âge que celle recensée en 1998.

Le tableau suivant reprend les effectifs de la population féminine de 15 à 49 ans en 2012 avec la structure de 1998. Appliqués à ce scénario, les taux de fécondité par âges enregistrés en 2012 permettent d'évaluer le nombre de naissances comme suit :

Tableau n°11 : le Nombre de naissances avec fécondité de 2012 et structure de 1998

Effectif 2012 réparti selon la structure 1998	Fécondité 2012	Naissance avec fécondité de 2012 et structure de 1998
2234706	0,0124	27710
1875226	94,1	176459
1600983	151,5	242549
1378624	144	198522
1056204	122,6	129491
863493	53,2	45938
707842	7,8	5521
Total des naissances		826190

Ces calculs élémentaires permettent d'estimer le nombre de naissances à 826190, sachant que la population féminine prise en compte est celle du sexe féminin, tout état matrimonial confondu ; le nombre des naissances perdues en raison d'une structure stationnaire entre 1998 et 2012 est égal à -151810; si on considère les femmes non célibataires, le nombre des naissances ne serait que de 674325, et celui des naissances perdues en raison d'une structure stationnaire depuis 1998, serait égal à 303675.

2-1-B Une population en âge d'activité en progression continue :

Tableau 12 : la structure par âge de 1986 à 2008

Recensement	00-19 ans	20-59 ans	60 ans et plus
1966	57,16	36,14	6,70
1977	58,20	35,97	5,83
1987	54,99	39,26	5,75
1998	47,39	45,93	6,68
2008	38,70	53,80	7,50

En 2008, la tranche des 05-20 ans recensée en 1998, arrive aux âges 15-30 ans et constitue un réservoir important en matière de population active et en âge de reproduction. La progression de la population âgée de 60 et plus est également notable.

Le tableau n°13 met en relief l'extrême jeunesse de la population, du moins jusqu'en 1998, année qui connaît un changement du profil de la pyramide, particulièrement à sa base qui amorce un net rétrécissement. Ce rétrécissement est expliqué, par de nombreux chercheurs sur la démographie algérienne, par le début de la troisième phase de la transition démographique. Les groupes d'âge actifs (15-59) ans totalisent en 2008, 64.4% (ceci montre qu'en moyenne deux personnes sur trois sont potentiellement actives) de la population contre 57.2% en 1998. En valeur absolue, leur nombre est passé de 16.740 millions à 21.885 000, en croissance de 2.8% en moyenne annuelle sur la période intercensitaire, l'arrivée sur le marché du travail des jeunes adultes constitue un réservoir important en matière de la population active, mais qui exerce une pression sur le fonctionnement du marché du travail (demande, offre et insertion).

2-1-C /La proportion des personnes âgées (60ans et plus)est en hausse :

La population âgée de 60 ans et plus représente 7.6% de la population en 2008 contre 6.6% en 1998 et 5.83% en 1977. En valeur absolue elle est passée de 1.9 million à 2.5 million pour arriver à 3.048 million de personnes au 1^{er} juillet 2012.

Cette évolution a connu une augmentation de plus de 50% de celles âgées de plus de 70 ans. Celle-ci est passée de 0.8 million à 1.2 million entre les deux derniers recensements avec une hausse moyenne annuelle de 4.2%. L'évolution rapide de la part des 60 ans et plus et les profonds changements structurels que connaît la dynamique démographique en Algérie ainsi que l'allongement de l'espérance de vie, vont exercer dans l'avenir une lourde pression sur le système de santé et de retraite qui nécessitent une politique nationale de prise en charge de la population du troisième âge (création des centres de gériatrie et augmentation des pensions destinées aux personnes âgées).

3-Les conséquences de cette nouvelle dynamique démographique sur la modification de la pyramide d'âge.

3-1 Structure de la population algérienne depuis le premier recensement de 1966 :

La structure par âge d'une population reflète les niveaux de mortalité et fécondité passés, résultat des variations de ces derniers. L'accroissement de certains groupes d'âges s'opérera de manière relativement plus rapide que d'autres. Ces différences d'accroissement entre les groupes d'âge produiront, bien entendu des changements de structure. Or la distribution initiale par âge est l'un des éléments qui déterminent les changements de la structure par âge. (AOURAGH H, 1996).

La jeunesse de la structure de la population algérienne ne se maintiendra pas longtemps et la question du vieillissement de la population se présente comme de nouveaux phénomènes auxquels devra faire face l'Algérie. Selon Alfred Sauvy : « de tous les phénomènes contemporains, le vieillissement de la population est le plus sûr dans son développement, le plus facile à prévoir et peut être le plus grave dans ces conséquences »

C'est d'ailleurs ce qu'indique la figure 01, qui représente les pyramides des âges de la population algérienne aux différents recensements ; les pyramides d'âge ont connu des changements d'un recensement à l'autre ; la base des pyramides s'est rétrécie et la structure par âge et sexe a nettement changé. D'ici 2030 et selon les projections de l'Office National des Statistiques, il y aura plus de personnes de 60 ans que de personnes de moins de 20 ans, les plus de 60 ans vont atteindre 4.3 millions en 2020 et 6.7 millions en 2030.

Tableau n°13 : Évolution de la structures par grands groupes d'âges et par sexe de la population algérienne (en%) (1966-2008).

Années	Moins de 20ans			20 à 59ans			60 ans et plus			Accroissement annuel moyen	
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	20 ans	60 ans
1966	59.4	55.4	57.4	34.1	37.8	35.9	6.5	6.9	6.7	/	/
1977	59.7	56.8	58.2	34.5	37.4	36.0	5.9	5.8	5.8	3.5	1.6
1987	55.5	54.5	55.0	38.9	39.6	39.2	5.6	5.9	5.7	3.4	4.1
1998	48.7	47.8	48.3	44.9	45.4	45.1	6.3	6.9	6.6	1.14	3.9
2008	39.1	38.40	38.8	53.6	54.0	53.8	7.3	7.5	7.4	0.67	2.7

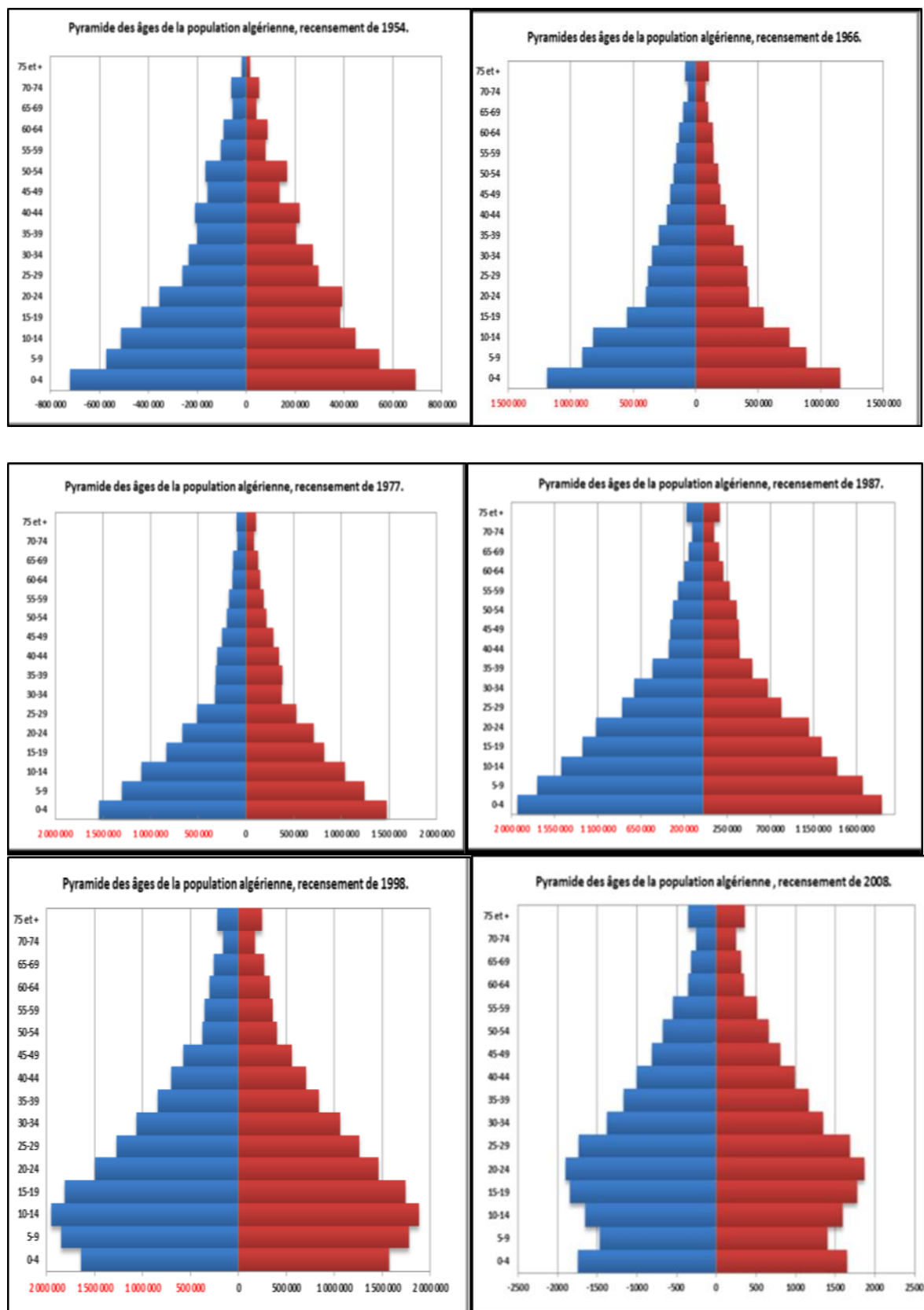
Source : Thèse de doctorat SAHRAOU Salah-Eddine, 2012, p93.

Le tableau indique que jusqu'au recensement de 1987, la population algérienne était extrêmement jeunes ; les moins de 20 ans représentant 54.2%, les personnes âgées de 60 ans ne constituaient que 5.8% de la population, tandis que les 15-59 ans (c'est -à-dire ceux qui auront à leur charge des autres tranches d'âge) représentaient 50.2% de celle-ci.

La composition par âge a donc très peu varié d'un recensement à l'autre .Entre 1966 et 1977, la structure par âge de la population algérienne peut être qualifiée d'une population stable, du fait d'une fécondité stable jusqu'à 1985 et d'une diminution des risques de mortalité. le pourcentage des moins de 15 ans n'a déchu que modérément entre 1977 et 1987 (cela provient du fait que seul un groupe est concerné par la baisse de la natalité soit le groupe d'âge 0-4 ans qui connaît un fléchissement significatif correspondant à la diminution de la natalité ; une vue très générale sur les différentes pyramides d'âge et jusqu'à 1987 ne fait guère apparaitre les modifications d'un recensement à l'autre. La figure n°01 montre cela clairement, elles se caractérisent toutes par une base large.

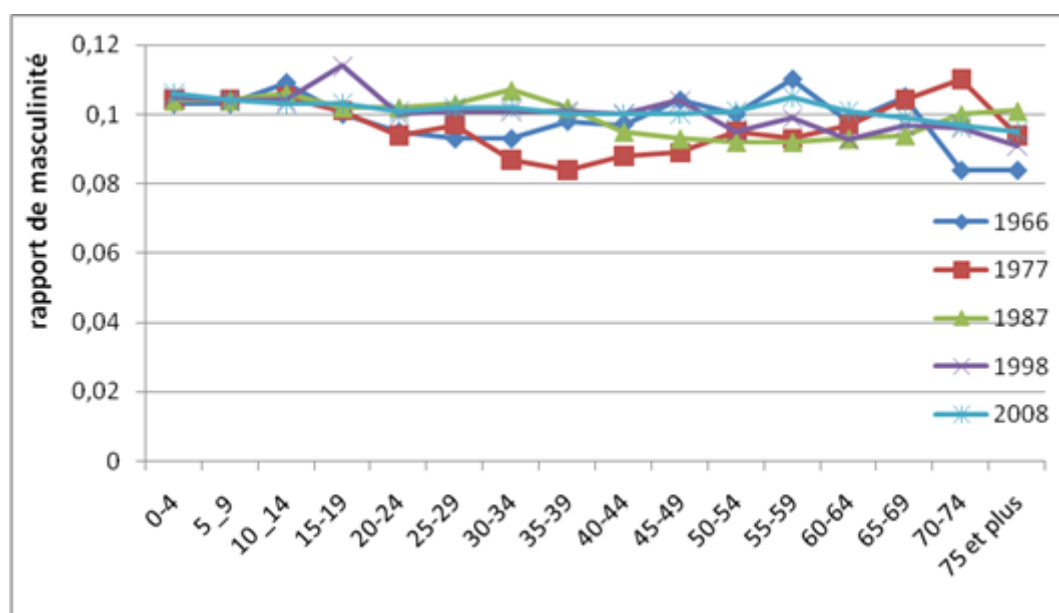
La pyramide de 1987 se caractérise par une répartition par âge et sexe plus régulière que celle des pyramides de 1966 et 1977 ; cela peut être confirmé par le rapport de masculinité. Théoriquement ce rapport est de 105 hommes pour 100 femmes à la naissance, comme le taux de mortalité est en règle générale et presque à tous les âges plus élevé chez les hommes que chez les femmes, ce rapport tend à diminuer au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge, pour atteindre 100 hommes pour 100 femmes au-delà de 20ans. A partir de cet âge, le nombre de femmes commence à être supérieur au nombre des hommes et les marges s'accroissent avec l'âge.

Figure n°01: Les pyramides d'âges aux différents recensements entre 1966 et jusqu'à 2008



Au recensement de 1987, la répartition par sexe était de 50.6% d'hommes et 49.5% des femmes. En 1977, la situation a été inversée, soit 49.7% d'hommes et 50.3% des femmes, résultat induit par les pertes importantes pendant les guerres mais aussi par l'immigration qui touche essentiellement les hommes. Pour le recensement de 1987, les spécialistes expliquent le maintien du rapport de masculinité au-dessus de 100 jusqu'à l'âge de 35 ans à la surmortalité féminine ; les femmes parvenant ainsi aux âges de fécondité en sous effectifs par rapport aux hommes. (AOURAH, 1996).

Graphe n°01 : Evolution rapport de masculinité par âge en Algérie selon les recensements



C'est en 1998 que le rétrécissement de la base de la pyramide devient visible du fait d'une régression de la part des moins de 5 ans, cette dernière est passée de 19 à 11% (entre les deux recensements) un changement réel de la structure par âge de la population ; ce rétrécissement est expliqué par de nombreux chercheurs sur la démographie algérienne, par le début de la troisième phase de la transition démographique.

La catégorie qui inclut les enfants qui sont d'âge scolaire (5-19 ans) commence à diminuer en 1998 avec 37.8%, ce pourcentage chute à 28.7% au dernier recensement.

Le groupe d'âge 20-59 ans, qui regroupe presque la totalité de la population active, connaît une progression depuis 1987, la proportion de groupe d'âge est passée de 39.2% en 1987 à 44.9% en 1998 pour atteindre 53.8%. En 2008 ; cette tranche d'âge, continuera à augmenter jusqu'à l'horizon 2025.

Avec la nouvelle dynamique et le début de la troisième phase de la transition démographique, la proportion des personnes âgées de 60ans et plus a commencé à progresser passant à 6.7% en 1998, avec un accroissement annuel moyen au cours de la période 87-98 ,de 4.1%contre 2.2% pour la population totale à 7.4% en 2008.La progression continue jusqu'à nos jours, 8.5% en 2014,représentant un volume de 3334000 personnes. Ce changement de la structure est lié en grande partie à la baisse de la fécondité et la hausse de l'espérance de vie à la naissance. Cela conduit dans les années à venir à une pyramide d'âges qui se caractérise par un gonflement du sommet et un rétrécissement de la base.

La surmortalité masculine n'est importante qu'après 45 ans, selon les résultats des deux recensements ; la courbe du rapport de masculinité passe en dessus de 100, dès l'âge de 50ans en 1998 et à partir de 60ans pour 2008.D'après ces âges, on constate une chute très visible de ce rapport due à une mortalité masculine très élevée.

3-2 - Vieillesse de la population algérienne :

3-2-1définition du vieillissement

De manière approximative, on dit qu'une population *vieillit* lorsque le rapport de son effectif *âgé* à son effectif *total augmente* à travers le temps, quelle que soit la frontière d'âge adoptée pour définir l'effectif *âgé*, pourvu cependant que cette frontière soit suffisamment élevée, au moins égale à 50 ans. Une population *rajeunit* dans le cas contraire. Mais une population peut fort bien *ni vieillir, ni rajeunir*, en raison d'évolutions *disparates* de ses effectifs âgés.

Alors,on parle de vieillissement des populations, ou vieillissement démographique, lorsque la proportion des personnes âgées augmente dans une population, et en contrepartie, celle des jeunes diminue. Ce phénomène, qui concerne un groupe, est à distinguer du «vieillesse» tout court, propre à un individu, et qui se manifeste au fur et à mesure qu'il avance en âge.

Le vieillissement démographique est lié à la diminution de la fécondité et à l'allongement de la durée de vie, phénomènes que toutes les régions du monde ont connu ou sont en train de connaître.

La mortalité a baissé, grâce aux progrès de l'hygiène, de la médecine, au développement économique, et les couples aux se sont mis à limiter les naissances. Ces changements, qui constituent la transition démographique, se traduit par un nouveau régime démographique, qui se caractérise par une fécondité basse et une mortalité également basse Dans les deux régimes démographiques, les naissances et les décès sont à peu près équilibrés et la population

n'augmente pas ou ne le fait que lentement. Les deux régimes se distinguent cependant par des répartitions par âge très différentes. Le régime ancien s'accompagnait d'une population très jeune, avec près de 44 % de la population ayant moins de 20 ans, et 6 % seulement ayant 60 ans et plus. Le nouveau régime démographique, à supposer qu'il perdure suffisamment longtemps, conduit à terme à une répartition par âge moins jeune (25% de moins de 20 ans, et 25% de 60 ans ou plus).

Le vieillissement démographique peut cependant encore se poursuivre, si la durée de vie continue de s'allonger. « La pyramide des âges garde alors la même base tout en gagnant en hauteur par l'ajout d'étages supplémentaires ». Le vieillissement peut aussi s'accroître si la fécondité, au lieu de se stabiliser à deux enfants en moyenne par femme (le niveau qui assure le remplacement des générations à terme) diminue en dessous de ce seuil. (PISON G, 2009.).

Selon la définition du dictionnaire de **ROLAND PRESSAT** « *le vieillissement de la population est la modification par âge de la population qui se traduit par une augmentation de la proportion des personnes âgées ou le vieillissement d'une population comme étant une modification progressive de la répartition par âge des membres de cette population qui donne un poids de plus en plus fort aux âges avancés et, corrélativement, un poids de plus en plus faible aux âges jeunes, de ce mouvement de bascule autour d'une zone d'âge médiane, il résulte qu'on observe une relative stabilité du groupe central (20-59 ans), et des variations à peu près compensées des groupes extrêmes* ». (ROLAND P, p125)

3-2-B/ Les facteurs de vieillissement :

Les variations des trois facteurs de la dynamique démographique, à savoir la fécondité, la mortalité et les migrations internationales, détermineront l'évolution du vieillissement. Chacun de ces trois facteurs, au moment même où il enregistre une variation, entraîne immédiatement un effet sur le vieillissement : une baisse de natalité ou une baisse de mortalité aux âges avancés provoquent aussitôt une accentuation du vieillissement, une baisse de mortalité aux jeunes âges, une hausse de natalité ou une hausse du solde migratoire provoquent un recul du vieillissement. Mais, si la variation concerne des personnes qui, au moment où elle se produit, sont jeunes, lorsque celles-ci atteignent le troisième âge, la variation qui avait provoqué en son temps une évolution dans un sens donné du vieillissement, entraîne une évolution de sens contraire. Il s'ensuit que le niveau de vieillissement d'une population à un moment donné, est la résultante complexe de toute l'évolution antérieure de chacun des trois facteurs.

Les migrations internationales ne jouent qu'un rôle mineur dans l'évolution de la composition par âge de la population, comparées à celles de la fécondité ou de la mortalité. C'est la baisse à long terme de la fécondité, de la mortalité ou des deux simultanément qui provoque la progression du vieillissement. (CALOT J et SARDON P, 1999.)

D'une façon plus générale, il arrive qu'on donne deux significations au terme vieillissement, l'une s'appliquant à une population unique, l'autre différentielle, s'appliquant à un couple de populations que l'on compare.

Le degré de vieillissement d'une population donnée est un indicateur résumé de sa composition par âge. Le vieillissement différentiel d'une population par rapport à une autre, est l'écart entre leurs degrés de vieillissement. Les deux populations qui font l'objet de la comparaison peuvent être identiques à la date près et on parle alors de progression positive ou négative du vieillissement, au cours de la période séparant les deux dates ; elles peuvent être tout à fait différentes, comme par exemple les populations de deux pays et on parle alors de vieillissement différentiel de la seconde population par rapport à la première.

Un autre paradoxe lié au concept de vieillissement provient du fait qu'il s'énonce en termes relatifs. Pour qu'il y ait vieillissement, il n'est pas nécessaire que l'effectif de la population âgée augmente, il peut même diminuer, si la diminution des effectifs des autres groupes d'âges est encore plus marquée. Il suffit en effet que son poids relatif augmente. (CALOT J et SARDON P, 1999.)

3-2-C /Mesure de vieillissement :

Si on veut mesurer quantitativement le degré de vieillissement, il devient nécessaire de préciser quelles sont les personnes «âgées». Il n'existe naturellement pas de définition unique de ce groupe, la borne inférieure d'âge dépendant du domaine d'étude. Lorsqu'on cherche par exemple à apprécier les effets du vieillissement sur les régimes de retraite, on retient une limite proche de l'âge moyen à la cessation d'activité, le plus souvent 60 ou 65 ans.

Au contraire, si l'objet de l'étude est la dépendance, on retiendra 75, 80 ou 85 ans. On pourrait, à la rigueur, retenir l'âge moyen de la population, mais cet indicateur n'est pas très pertinent.

Le degré de vieillissement d'une population unique donnée est couramment mesuré par la proportion des personnes dont l'âge excède une valeur donnée.

Un autre type de mesure, est le rapport de dépendance des personnes âgées, défini comme le rapport entre l'effectif des personnes âgées et l'effectif des personnes d'âge actif, par exemple l'effectif des 60 ans ou plus rapporté à celui des 20-59 ans.

Un autre indice : le vieillissement au voisinage d'un âge donné. Cet indice peut être calculé pour un âge quelconque et, dans une analyse détaillée du vieillissement, il est souhaitable de l'établir pour tous les âges multipliés de 5 ans entre 60 et 90 ans.

La proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus par exemple est passée en France de 16,24% à 20,00% entre le 1er janvier 1950 et le 1er janvier 1995. La population de la France a donc vieilli durant la période 1950-1994. Or l'âge au-delà duquel se situait 20,00% de la population au 1er janvier 1950 était égal à $v = 56,40$ ans : entre le 1er janvier 1950 et le 1er janvier 1995 ; l'âge au-delà duquel se situe 20,00% de la population s'est donc élevé de $60 - 56,40 = 3,60$ ans. De façon symétrique, l'âge au-delà duquel se situe 16,24 % de la population est passé entre ces mêmes dates de 60 ans à $w = 63,74$ ans, soit une élévation de $63,74 - 60 = 3,74$ ans. Nous conviendrons que la moyenne de ces deux élévations, d'ailleurs peu différentes l'une de l'autre, soit 3,67 ans, mesure la progression du vieillissement de la population de la France au voisinage de 60 ans durant la période de 45 ans considérée.

Cette mesure du vieillissement différentiel, qui consiste en la comparaison des quantités de même ordre de deux distributions par âge, peut être appliquée à n'importe quel couple de distributions par âge et à n'importe quel âge. Elle permet de décrire, non seulement à travers le temps mais aussi à travers l'espace ou selon n'importe quelle variable, les différences entre deux distributions par âge au voisinage d'un âge donné, S'exprimant en années de vieillissement différentiel, cette mesure repose finalement sur le principe selon lequel sont équivalentes les valeurs de l'âge telle que la proportion de la population plus âgée (ou moins âgée) que cet âge est la même dans les deux distributions comparées.

3-3 /Les indicateurs de vieillissement démographique en Algérie :

3-3-A /le ratio de dépendance

Le ratio de dépendance démographique telle qu'il a été calculé par les Nations Unis, est le ratio des personnes inactives de moins de 15ans et de plus de 64ans par rapport à la population en âge de travailler, les personnes âgées de 15 à 64ans. Les données sont montrées comme la proportion des personnes inactives par rapport à 100 personnes en âge de travailler, le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – jeunes et personnes âgées et le nombre d'individus capables d'assurer cette charge.

Par ailleurs la chute du taux de fécondité en Algérie a eu et aura un impact sur les différents groupes (changement de la structure démographique), notamment dans le rapport entre la population jeune et la population de plus de 30ans, les populations dépendantes et la population en âge de travailler. Cet indice a connu une hausse dans les années 70 ; à partir de 1980, il a commencé à baisser pour arriver à presque de moitié en 2005 par rapport à 1970. La baisse de la part des jeunes dans la population joue pour l'instant, dans le sens d'un allègement de la charge des inactifs et constitue un facteur favorable au développement économique. Ce phénomène va s'accroître pendant quelques années encore, ouvrant la voie à une sorte de « l'âge d'or démographique », avantage qui ne sera malheureusement que de courte durée puisque ces générations sont moins nombreuses (RAFIKBOUKLIA H, et TAHALITE F, 2009).

Lorsqu'elles arrivent en âge d'activité, elles supporteront le poids de leurs aînées plus nombreuses qui atteindront l'âge de la retraite. C'est une structure favorable à la production ; le gonflement de la tranche des personnes en âge d'activité au détriment de la population jeune donne un rapport de dépendance approprié ; la tranche des actifs potentiels a soulagé le vieillissement démographique de la population, puisqu' en 1970, il y avait 100 actifs qui devaient prendre en charge plus de 110 inactifs, en 2015 cette population active ne le ferait que pour un nombre de 47. (Kamel K, 2010).

Selon les projections des Nations Unis, ce rapport continuera à décroître jusqu'à 2035, à partir de 2040, le taux de dépendance commencera à progresser pour atteindre 55.8%.

Tableau n°14 : le ratio de dépendance pour la période 1950-2050

Année	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980
Taux de dépendance *	80,2	83,2	90,9	99,3	110,5	107,4	99,4
Année	1985	1990	1995	2000	2005	2010**	2015
Taux de dépendance	94,7	87,4	76,5	62	52	46,3	46,4
Année	2025	2030	2035	2040	2045	2050	/
Taux de dépendance	46,1	44,9	44,5	45,9	49,8	55,8	/

Source : world prospect, Nations Unis 2005**Données de la révision 2008, hypothèse moyenne

*(Rapport des 0-14 et des plus de 65ans aux 15-64 ans).

3-3-B /L'espérance de vie à certain âge spécifique :

La baisse de mortalité dans les âges élevés contribue désormais, majoritairement aux gains de la durée de vie ; les avancées dans la lutte contre la maladie et la mort bénéficient pour l'essentiel aux personnes dans la deuxième moitié de leur vie, A l'horizon des prochaines décennies, la tendance au vieillissement va inéluctablement et brutalement se renforcer.

Selon le tableau qui suit, on remarque des gains significatifs de l'espérance de vie à 60 ans et à 80 ans pour les deux sexes, ce gain est estimé à 7,38ans pour le sexe masculin et 7,16 ans pour les femmes à l'âge de 60ans ; le tableau permet de constater que l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes .Cela peut être confirmé par l'étude des taux de mortalité qui ont connu une réduction.

Tableau n°15 : L'évolution de l'espérance de vie à certain âge (60 et 80 ans) et par sexe

Année	Hommes		Femmes	
	60ans	80 ans	60ans	80 ans
1970	14,32	/	15,14	/
1977	15,43	4,71	16,63	5,09
1978	16,01	4,36	18,1	4,48
1980	16,13	4,43	17,15	4,45
1982	16,71	/	17,77	4,52
1985	16,02	/	17,33	/
1987	16,26	1,04	17,46	/
1989	16,25	2,98	16,13	0,94
1991	16,27	/	16,86	3,34
1993	17,86	/	18,15	/
1995	17,67	/	17,68	/
1998	19,2	5,9	20,2	6,1
2000	19,5	5,9	20,4	6,2
2002	19,9	5,9	20,7	6,1
2011	21,7	6	22,3	

Source : ONS, 2004, rétrospective 1970 -2002.

ONS données statistiques démographie algérienne N°600.

Quel que soit l'âge ou le sexe, les taux de mortalité ont baissé, sauf en 1987, pour le sexe féminin ; ce taux a connu une légère augmentation de 14,35‰ en 1985 à 15,88‰ en 1987, la surmortalité masculine est confirmée au niveau de tous les groupes d'âges et aux différentes dates.

Les différents indicateurs démographiques, comme l'espérance de vie aux grands âges et les taux de mortalité de 60ans, sont appelés à poursuivre cette amélioration dans les années à venir.

L'espérance de vie joue un rôle important dans tous les régimes de retraite en assurant une mutualisation de l'espérance de vie. Selon Pierre-Yves CHANU, quand l'assuré rentre dans le système de retraite et commence à cotiser, il n'est pas possible de déterminer le temps qu'il vivra, il peut mourir le jour de son départ de retraite comme il peut mourir bien avant, mais également il peut vivre plus longtemps ; vivre plus de 85 ans n'est plus exceptionnel, et cette situation sera de plus en plus fréquente dans les décennies à venir.

« Un système de retraite opère donc une redistribution des cotisants ayant l'espérance de vie la plus faible, au profit de ceux ayant une espérance de vie élevée. C'est l'une des conditions de confiance dans le système. » (CHANU P, FRANCOIS P et REIMAT A.p24, 1998)

Le système de retraite par répartition, assure cette mutualisation des espérances de vie. La pension n'est jamais arrêtée à un retraité, le jour où il a épuisé le montant de sa cotisation durant sa période active.

Tableau n° 16 : Evolution du taux de mortalité en Algérie de 1982 à 2011

Année	1982		1985		1987		2011	
	M	F	M	F	M	F	M	F
60-64	23,17	16,33	21,51	14,35	15,88	15,88	10,94	8,54
65-69	34,03	27,17	29,93	25,45	23,01	23,01	16,41	13,06
70 et +	/	/	79,80	70,40	73,50	66,25	40,2	37,80

Source : statistique n°18, ONS, Alger, page, 43,44 spéciales populations in statistiques courantes n°=15, ONS, Alger, 1996, page, 31,32.

3-3-C /l'indice de vieillissement :

Les progrès en matière de santé qui ont permis la baisse de la mortalité et l'utilisation des moyens de contraception ont joués un rôle important dans la baisse de la fécondité ; ce

changement, commencé depuis les décennies passées, a marqué la structure par âge de la population algérienne qui doit se préparer au processus de vieillissement.

L'examen de l'évolution de la part des jeunes (âgés de moins de 15ans), permet de tracer l'évolution de cette dernière qui se caractérise, dans un premier temps, par une augmentation puis elle connaît une baisse régulière jusqu'à notre jour. Les jeunes de moins de 15ans ont vu leur proportion régresser passant de 47,32% en 1966 à 28,02% en 2008. Ces jeunes ont vu leur proportion régressée de près de 67,45%. Le recul de l'âge au premier mariage et la baisse de natalité ont provoqué un vieillissement de la base de la pyramide des âges.

Tableau n°17 : Evolution de l'indice de vieillissement des proportions des jeunes et des personnes âgées entre 1966 et 2008

Indicateur	1966	1977	1987	1998	2008
vieillissement à la base 15/popT	47,23	47,94	44,1	35,98	28,02
vieillissement au sommet 60ans +/popT	6,61	5.80	5,74	6,55	6,51
indice de vieillissement 60 ans +/15ans	13,99	12.10	13.02	18,2	23,23

Source : calculer à partir des données des différents recensements.

Le vieillissement au sommet de la pyramide ne s'est pas effectué au même rythme et à la même intensité de celui de la base de la pyramide ; la part des personnes âgées de 60ans et plus (indicateur sur le vieillissement au sommet n'a pas évolué.

L'amélioration des différents indicateurs, comme la baisse des taux de mortalité aux différents âges, l'amélioration de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité ont provoqué une élévation de l'indice de vieillissement (rapport personnes âgées /jeunes).

Dans les années 70 et 80, l'Algérie avait des taux de fécondité et des taux de croissance démographique élevés. On comptait près de 14 personnes âgées pour 100 jeunes de moins de 15ans (entre 1966 et 1980) ; les changements de comportement et la baisse des taux de croissance démographique ont changé la structure de la population algérienne durant les deux dernières décennies , ce qui a conduit à une augmentation de l'indice de vieillissement .En

1998, l'Algérie comptait à peu près 18 âgées pour 100 jeunes, et cet indice a été évalué à 23 âgées pour 100 jeunes au dernier recensement.

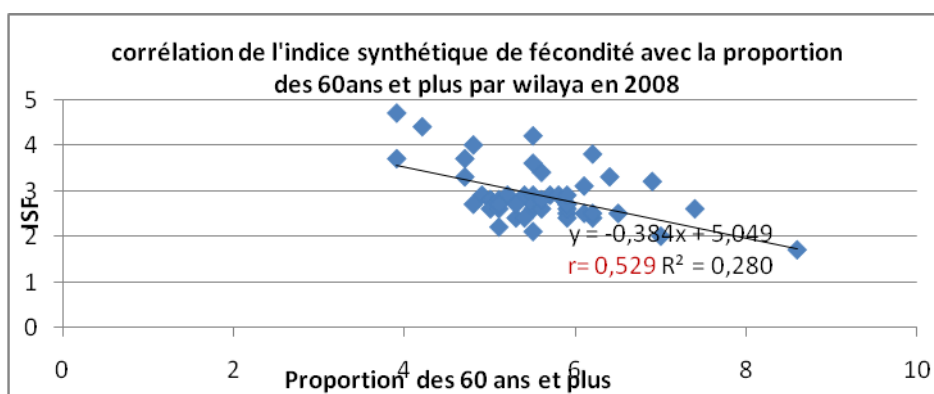
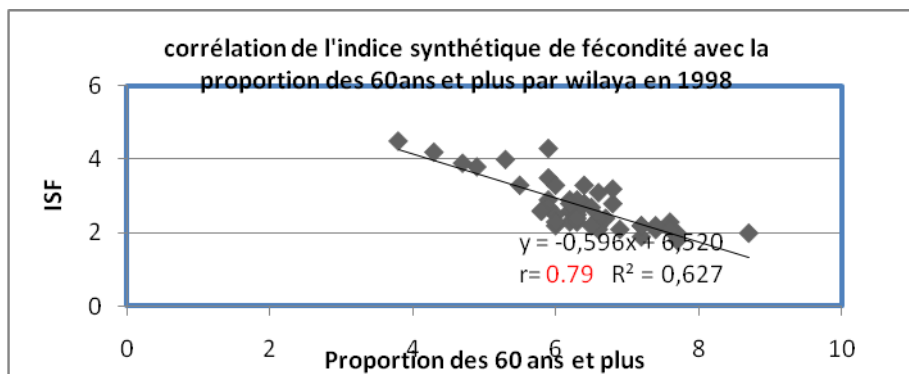
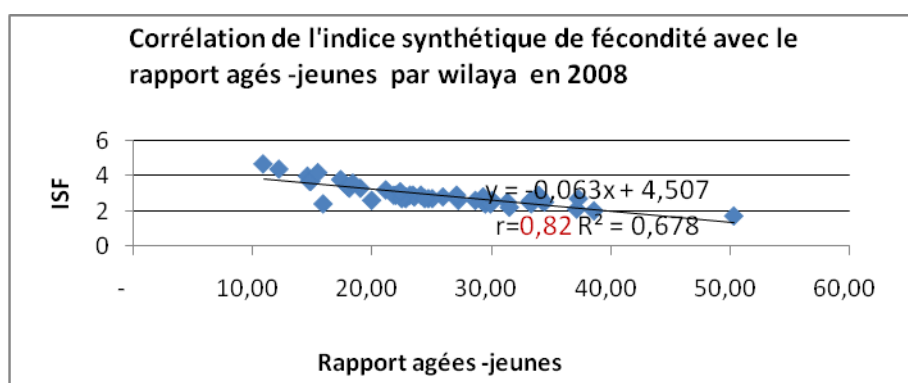
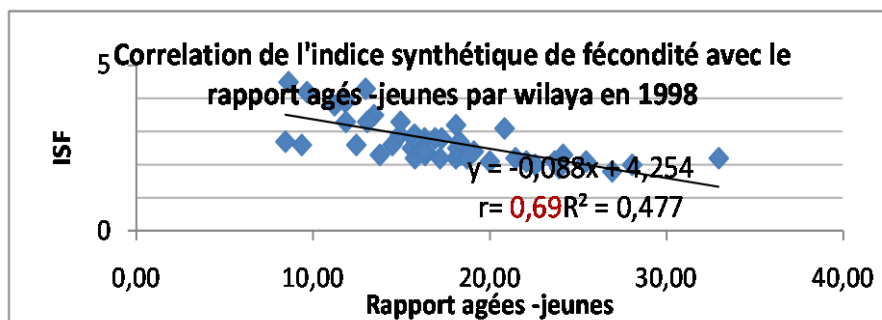
Aujourd'hui, cet indice est estimé à 26%, et selon les Nations Unies, les données de la révision 2008, hypothèses moyennes, dans les années à venir, il est estimé à 65% en 2035 et 78 en 2040 pour atteindre 99% en 2050 ; cela veut dire que cet indice va être multiplié par quatre ; ce qui conduit à la baisse de l'écart enregistré entre les pays développés et sous-développés. Dans les deux décennies à venir, cet indice de vieillissement va progresser d'une manière très rapide ; par exemple, pour les pays en développement, il serait estimé à 50% en 2025, alors que pour les pays développés, il est estimé à 172,5% .en 2025, l'écart va être régressé de moitié, 100% et 211,6% respectivement (*Nation Unies, 2008.*).

3-4 /Relation entre fécondité et vieillissement :

Une baisse prolongée de la natalité, entraînée par la diminution du nombre des enfants, a pour effet un resserrement de la base de la pyramide, ce qui résulte une augmentation de la proportion des personnes âgées dans la population. La corrélation entre ISF et le rapport âgé /jeune et la proportion de vieillissement permet de mesurer l'impact de la fécondité sur la modification de la composition par âge de la population, plus précisément l'évolution du vieillissement. Les représentations graphiques permettent d'affirmer que la fécondité de 1998 et 2008 explique plus le vieillissement de la population, la corrélation est forte entre le rapport âgé/ jeunes et ISF, elle est à 0,69 en 1998 et 0,82 en 2008 d'une part et la corrélation entre ISF et la proportion des 60ans et plus est aussi significative (0,79 et 0,52) d'autre part.

La faible fécondité a eu un effet sur l'évolution du nombre des naissances durant les années passées, mais cela exerce un puissant effet amplificateur sur la progression du vieillissement (*CALOT et SARDON, 1999.*).

Graphe n°02 : Relation entre fécondité et vieillissement



3-5 / Vieillesse contrasté entre les wilayas :

Tableau n°18 :Indice de vieillissement et indice synthétique de fécondité par wilaya

indicateur Wilaya	indice de vieillissement en 1998	ISF en 1998	indice de vieillissement en2008	ISF en 2008
ADRAR	13,45	3,5	17,37	3,8
CHLEF	14,49	2,6	22,84	2,8
LAGHOUAT	14,91	2,9	17,95	3,4
OUM EL BOUAGHI	9,36	2,6	23,18	2,9
BATNA	16,31	2,8	33,96	2,9
BEJAIA	22,57	2	38,60	2
BISKRA	11,86	3,3	19,02	3,3
BECHAR	15,83	2,7	21,98	2,9
BLIDA	13,78	2,3	25,94	2,8
BOUIRA	18,08	2,2	29,49	2,4
TAMANRASSET	9,66	4,2	12,19	4,4
TEBESSA	15,72	2,9	22,82	2,7
TELEMENEN	24,14	2,3	34,21	2,6
TIARET	16,91	2,8	23,44	2,9
TIZI OUZOU	28,05	2	50,31	1,7
ALGER	26,92	1,8	31,35	2,5
DJELFA	11,71	4	14,59	4
JIJEL	17,28	2,8	29,31	2,5
SETIF	15,60	2,5	23,54	2,8
SAIDA	18,17	2,5	27,23	2,6
SKIKDA	18,73	2,4	15,90	2,4
SIDI BEL ABBES	23,67	2,1	33,24	2,5
ANNABA	23,93	1,9	37,15	2,1
GUELMA	21,45	2,2	33,33	2,4
CONSTANTINE	32,95	2,2	33,31	2,6
MEDEA	15,76	2,2	19,96	2,6
MOSTAGANEM	16,34	2,3	24,72	2,7
M'SILA	13,06	3,3	18,10	3,3
MASCARA	19,10	2,4	27,08	2,9
OURGLA	11,22	3,8	14,77	3,7
ORAN	22,07	2,1	30,06	2,6
EL BAYADH	18,09	3,2	21,15	3,2
ILLIZI	8,62	4,5	10,87	4,7
B.B.ARRERIDJ	8,44	2,7	21,81	2,9
BOUMERDES	18,31	2,3	29,31	2,8
EL TAREF	20,00	2,1	31,51	2,2
TINDOUF	11,83	3,9	14,87	3,7
TISSEMSILT	15,77	2,9	25,05	2,7
EL OUED	12,98	4,3	15,45	4,2
KHENCHELA	20,84	3,1	22,50	2,7
SOUK AHRAS	17,19	2,2	29,92	2,4
TIPAZA	18,71	2,2	28,66	2,6
MILA	15,71	2,8	37,29	2,7
AIN DEFLA	12,45	2,6	24,09	2,9
NAAMA	18,28	2,7	22,36	3,1
AIN TEMOUCHENT	25,45	2,1	34,45	2,5
GHARDAIA	14,95	3,3	18,39	3,6
RELIZANE	16,37	2,4	24,42	2,7

Source :ISF de 1998 et 2008 les données de recensement, pour l'indice de vieillissement calculé à partir des données du RGPH1998 et 2008.

Cet exercice a permis de relever des différences qui prévalent entre les wilayas. L'indice varie de près de 11 pour ILIZI (11 personnes âgées de 60 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 15 ans) ,16 pour EL-DEJELFA, EL OUED et OUARGLA et à plus de 34 pour AIN TEMOUCHENT ,30 pour ORAN et 31 ALGER et à 50 pour TIZI OUZOU en 2008. D'une manière générale, les wilayas qui ont enregistré des taux de fécondité faible se caractérisent avec des indices de vieillissement élevé comme BEDJAIA, TIZIOUZOU ET ANNABA, leurs indices de fécondité sont respectivement 2, 1.7 et 2.1 et les indices de vieillissement sont 38.60,50 et 37,5.

Il faut dire que les wilayas du sud, sont relativement jeunes comparativement à celles du nord du pays.

II /Développement économique et social depuis 50ans :

1/développement économique :

L'évolution de l'économie algérienne durant ces cinq dernières décennies est passée par trois étapes qui peuvent être subdivisées comme suit selon Abderrahmane Mebtoul¹ :

A/Période de 1962 à 1985 de l'économie socialiste :

Cette période était basée sur trois axes : la Révolution Industrielle, la Révolution Agraire et la Révolution Culturelle qui reposent sur la dominance du secteur d'Etat comme un fer de lance de l'économie nationale à travers les grandes sociétés nationales et ce, dans le but de garantir une indépendance alimentaire, de l'école et la santé pour tous.

Au niveau international, l'Algérie est devenue championne du nouvel ordre économique international pour lutter contre l'impérialisme qui est considéré comme la cause du sous-développement par le discours industrie industrialisante(*MEBTOULA, 2014*).

En 1980 et avec l'arrivée du nouveau Président, il a été considéré que la période précédente était un échec, qu'il a qualifiée de décennie rouge. Grâce au cours élevé du pétrole, une nouvelle démarche économique fut adoptée à partir de 1980, se fixant pour objectif de rééquilibrer les investissements en faveur des infrastructures sociales, l'importation de biens de consommation finale avec le programme anti-pénurie et la construction sur tout le territoire national des Souks el fellah, ce qui a fait que de nombreux projets industriels ont été ajournés. Cette période a bénéficié d'une conjoncture économique internationale particulièrement favorable, les prix des hydrocarbures ayant été multipliés par plus de deux ce qui a permis à l'Algérie d'enregistrer un taux de croissance encore élevé, 5% en moyenne par an et un relatif désendettement extérieur.

En 1986, un nouveau discours voit le jour, suite à la crise d'hydrocarbure : les algériens font trop d'enfants, ne travaillent pas assez. Dans cette période, l'Algérie a entamé des réformes d'ordre systématique qui ont visé l'abandon du système de gestion économique et sociale de type dirigé, au profit d'un système à orientation libérale. Avec l'effondrement du dinar,

¹Abderrahmane Mebtoul, professeur, économiste et expert algérien.

l'équilibre a disparu en fonction du cours du dollar et du baril de pétrole et non du travail et l'intelligence, sources permanentes de richesse. Dans cette période, On déclare les méfaits de l'urbanisation, le déséquilibre entre la ville et le rural et les débats reviennent sur l'avantage des industries légères par rapport à l'industrie lourde et la priorité à l'agriculture ; dans cette période : « c'est le slogan de l'homme qui il faut à la place ou' il faut et au moment qu'il faut» (MEBTOUL A, 2014, p49.).

B/Période entre 1987 à 1999 crises politiques et économiques :

Sur le plan économique, entre 1989-1994 c'est l'application des réformes économiques, c'est l'aboutissement à un rééchelonnement de la dette extérieure qui est estimée à 24,5milliards de dollars. Pour faire face au déséquilibre interne et externe, un ajustement structurel soutenu par les institutions financières internationales est mis en application. A partir de 1987,le programme des réformes économiques avait pour objectif l'introduction des mécanismes de marché dans l'économie avec l'autonomie de la Banque Centrale à travers la loi sur la monnaie et le crédit ,la libéralisation du commerce extérieur, une tendance à l'autonomie et l'appel timidement à l'investissement privé national et international sous le slogan « *secteur privé facteur complémentaire du secteur de l'Etat*», une dominance du secteur de l'Etat soumis à la gestion privée .

Cette crise économique était accompagnée d'une crise politique qu' fut accélérée par des élections législatives coordonnées par un nouveau chef de gouvernement issu des hydrocarbures, une explosion sociale s'ensuivit d'élections remportées par le courant islamique dont l'aboutissement sera la démission du chef de l'Etat. C'est la décennie noire et la liste interminable des chefs de gouvernement et des changements dus à la crise profonde qui frappe le pays. Les principaux indicateurs économiques et sociaux ont connu au cours de cette période une évolution négative : la croissance du PIB a été négative sur la période ;en termes réels (-3,4%) ,le revenu par habitant ayant sensiblement baissé (-15,7%), l'inflation a beaucoup augmenté, du fait particulièrement de la libéralisation des prix et des dévaluations du dinar effectuées (+23%en moyenne annuelle entre 87et 94).

Le chômage s'est fortement accru, du fait notamment des pertes d'emploi du secteur public engendrées par sa restructuration et le ralentissement de l'activité économique (il passe de 17% à 28% en 1995), le revenu disponible des ménages a baissé de 20%.l'Algérie était en cessation de paiement.

C/La troisième période 1995-2005 :

Cette période se caractérise par l'élection d'un nouveau Président qui promet de relancer la croissance économique pour réduire les tensions sociales et mettre fin à l'instabilité sécuritaire.

Après une phase de développement axée sur les grandes structures, l'Algérie prend conscience de la lourdeur de son appareil productif par l'investissement privé qui peut jouer un rôle dans le développement économique national. L'Algérie manifeste le désir de recourir aux PME-PMI., et à une dé-collectivisation des terres pour ne pas dire privatisation. Dès 1988 ,1301 domaines sur un total de 3440(2,4millions d'hectares avaient été réorganisés pour donner naissance à 6359 exploitations agricoles collectives et individuelles.

Ces changements aux exigences des institutions de l'Etat a fait que l'environnement des entreprises imposera l'application des règles de marché ; liberté des prix, introduction de la concurrence ,libéralisation des échanges ,le rétablissement de l'initiative privé dans le commerce ,l'artisanat et les services ;le commerce extérieur a été dénationalisé et le taux de change est devenu plus proche des conditions du marché .

La pratique des plans de redressement interne et des contrats de performance initiés à partir du début des années 1990, ont fait que l'entreprise algérienne ne doit plus répondre à des objectifs de politique économique planifié mais doit suivre un itinéraire plus proche des mécanismes de marché .

Cependant, l'industrie algérienne a souffert durant les années 1990 du fait du contexte sécuritaire qui a coupé l'Algérie des nœuds de coopération internationale et du fait qu'entre 1994 et 1998,pas moins de 815 entreprises ont été dissoutes, principalement des entreprises publiques locales, 83%.

Autre facteur aggravant, la suppression de 400,000 emplois (1994-1998, le coût financier annuel des entreprises publiques depuis 1990 s'élèvent à 840milliards de DA, l'équivalent de la dette extérieure de l'Algérie (SARI C, 2011.).

Le secteur public industriel comprend une centaine d'entreprises de production, il occupe en 1997,290000 emplois contre 90000pour le secteur privé industriel, composé de PMI, l'emploi industriel a connu une régression au cours des années 94, 95,et 96 de l'ordre de 5% par an et

la production du secteur public industriel s'est élevée en 1996 à 280 milliards de dinars, pour un chiffre d'affaire de l'ordre de 400 milliards de dinars.

Par ailleurs, la politique salariale et la détermination des salaires se faisaient d'une manière administrative, c'est-à-dire sans aucune référence à des paramètres économiques comme la productivité. Ce qui a motivé ces choix, se sont des considérations d'ordre politique et social. Ainsi les conséquences qui s'en sont suivies sont, d'une part, l'aggravation et les dysfonctionnements de l'économie algérienne, d'autre part la persistance des pressions sur la valeur de la monnaie. Cette démarche est aggravée par une politique volontariste de création massive d'emploi. Afin d'enrayer la moitié de l'inflation, les pouvoirs publics essayent de se désengager du secteur public déficitaire et de contrôler l'évolution de la masse salariale ainsi qu'une programmation d'une série d'augmentations du salaire minimum (le salaire minimum est passé de 4000 à 4800DA au premier mai 1997 puis à 5400DA au 1^{er} janvier 1998 et à 6000DA en septembre de la même année. Les retraités des fonctionnaires ont vu leur pension augmenter de 10% au 1^{er} mai 1997 puis de 5% au 1^{er} janvier 1998. Depuis 1999, le SNMG a été revalorisé trois fois, passant successivement de 600 dinars à 12000 dinars en 2007 ; cette revalorisation a toutefois été rattrapée par une inflation galopante qui est passée de 1.6% en 2005 à 3% en 2006, 3.5% en 2007 et 4.4% en 2008, actuellement elle est de 6.1% selon les chiffres officiels.

Les salaires en Algérie sont des plus bas par rapport au niveau des autres pays voisins, mais ils sont plus élevés que la productivité des algériens, car subventionnés par la rente pétrolière.

1-2 / Situation économique en Algérie à partir de 2005 et l'amélioration des différents agrégats économiques :

L'amélioration de la position financière extérieure de l'Algérie à partir du début des années 2000, a permis de ramener les indicateurs de la dette extérieure à des niveaux supportables depuis 2004 et s'accélérent en 2006, grâce au remboursement d'une grande partie de sa dette. L'Algérie se trouve en position plus favorable, et la dette extérieure à moyen et long terme a reculé en 2008, pour atteindre 4,282 milliards de dollars.

La propagation des effets de la crise financière internationale en 2008, non seulement sur les économies émergentes et les économies en développement, a eu un impact limité, mais encore

sur l'économie algérienne, grâce au niveau important des réserves officielles et à la stabilisation du taux de change effectif réel de dinars.²

Les réserves de changes ont atteint 147 milliards de dollars fin mars 2010 et le PIB du pays s'est établi à 175,9 milliards de dollars en 2008.

Entre 2001 et 2009, les importations ont été multipliées par plus de 4, elles ont augmenté à cause de la crise alimentaire de 2009, elles ont augmenté de plus de 40%, plus de 12 milliards de dollars en valeur absolue (*MOUHOUBI S, 2011*).

Pour ce qui des exportations constituées essentiellement par les hydrocarbures, elle progresse, entre 2001 et 2008 puis elles chutent en 2009 sous l'effet de l'aggravation de la crise financière mondiale. Cette situation a interpellé les pouvoirs publics pour infléchir une tendance préjudiciable à terme, au développement général du pays.

Une stabilisation macroéconomique confirmée est due à l'augmentation des prix des hydrocarbures ; cette période se caractérise par une croissance de la population active et urbaine, ce qui signifie une croissance incomparable des besoins primordiaux en termes d'emploi, santé, éducation, alimentation et logement.

Le taux de chômage qui concernait la population sans emploi atteint un pic en 2000 avec 29,5% à la fin de 2010, le chômage concernait de plus en plus les jeunes avec 43,3% des moins de 25ans. 21,4% des diplômés universitaires et seulement 7,13% des sans diplômes universitaires .Les différentes politiques économiques n'ont pas réussi à réduire significativement le taux de chômage élevé, qui semble revêtir un caractère structurel, malgré les fortes dépenses publiques et les différents mécanismes d'aide à l'emploi mobilisé depuis quelques années. Le taux a été ramené à 10% en 2010 et semble stagné autour de ce taux en 2011 ; mais il reste quelque peu trompeur, puisque il n'intègre pas la population occupée fragile (ou bien l'emploi précaire) comme les salariés non permanents, les apprentis et les aides familiaux, ainsi que tous les emplois informels (vendeur ambulant, artisan sans local) Cette population occupée fragile représente en 2010, 57,2% (*BOUYACOUB A, 2012,*)

² Ce sont des instruments puissants face à ces chocs extérieurs puissants

1-3 L'économie algérienne au niveau international :

La part importante des réserves de change a fait que la communauté internationale devient subitement un marché attractif porteur solvable vis-à-vis de la perception de l'Algérie et avec le lancement des deux plans quinquennaux(2004-2009 et 2010-2014) d'un montant total d'investissement d'environ 475 milliards de dollars. Elles ont fortement incité la communauté d'affaires étrangères à s'intéresser à nouveau à l'Algérie dans tous les domaines (infrastructure, service, industrie) ; ces pays proposent de construire des logements, des infrastructures et même de transmettre la technologie ³

Ce développement a encouragé les banques étrangères à s'installer en Algérie (BNP-Paris bas, Citiy-Banque, Arab-Banque,France-Banque) ; ces banques n'ont qu'un souci, celui de soutenir leur entreprise nationale installée en Algérie et contribuer au financement du commerce international, à travers l'importation et avec l'instauration du crédit à la consommation, à favoriser les importations (véhicules, électroménager) des réseaux de concessionnaires de constructeurs étranger. L'Algérie a acheté des voitures à l'étranger et les revend aux particuliers, grâce à des prêts bancaires, l'impact sur le plan économique est marginal, il n'y a pas de création de richesse, ce qui a fait que l'Algérie est devenue un marché et non un partenaire et en plus, elle développe des crédits à la consommation qui contribuent à la croissance économique des pays étrangers et à l'explosion des importations (*MOUHOUBI S, 2011*).

1-4 La politique économique à partir de 2010 et les perspectives d'avenir :

Parmi les mesures les plus importantes, il faut citer l'instauration du crédit documentaire qui permet de veiller à la fois à la surveillance des produits importés et à une meilleure transparence des flux financiers. Pour l'efficacité de cette mesure, les crédits de consommation ont été supprimés dans le but de baisser les importations qui peuvent conduire à bloquer le développement économique et les capacités productives du pays (*MOUHOUBI Salah, 2011, P43*).

³ Des bureaux étrangers qui s'installent concurrencent les nationaux et qui les affaiblissent et par conséquent diminuent leur capacité technologique, scientifique et d'innovation.

-L'encouragement des activités productives par réindustrialisations du pays ; pour cela trois mesures ont été prises :

-Création d'un fonds national d'investissement doté d'une enveloppe de 150milliards de dollars.

-Mettre à niveau 14EPE (entreprise publique économique) qui peuvent entraîner un développement du secteur industriel.

-Instauration de nouvelles règles pour IDE investissement direct étrangers avec 51% pour la partie algérienne et 49% pour la partie étrangère, cela s'explique surtout par le souci de convaincre la partie étrangère de considérer l'Algérie comme un partenaire et non comme un marché et par conséquent d'opter pour une présence durable. (MOUHOUBI Salah, 2011, P45).

En l'absence d'un plan de relance de la production nationale, conjuguée à une politique de réduction des importations, la consommation pourrait baisser durablement, la situation économique du pays deviendrait alors difficilement gérable et les mesures prises visant surtout à réduire les importations pour freiner les sorties de devises, risquent de s'avérer rapidement inefficaces.

1-5-Les nouveaux défis de l'Algérie : défis perspectives

Si l'Algérie s'arrête sur l'équilibre macro-économique qu'elle a réalisé, il est évident de dire que le pays a bien profité d'une conjoncture favorable à nos exportations d'hydrocarbure. Ces résultats sont loin de nos efforts, et c'est grâce à la hausse des prix du pétrole que l'Algérie a pu effacer sa dette, ainsi que la réalisation des grands projets qui nécessitent des dépenses énormes .

Mais l'Algérie,selon Abderrahmane MEBTOUL, n'a pas de fondement d'un développement durable, puisqu' elle ne s'appuie pas sur la privatisation et le partenariat comme moyen d'investissement sur le plan économique et sur le plan social. Le chômage des jeunes la corruption mènent à des tensions à travers toutes les wilayas contre el hoghra, la mal vie de la jeunesse traduit l'impasse du système économique à générer une croissance hors hydrocarbures seule condition d'atténuation des tensions pour faire face à ce malaise social.

Selon MEBTOUL, l'Algérie n' pas le droit de gaspiller des ressources non renouvelables pour un développement non durable et si l'Algérie investit dans les biens durables et les techniques modernes, ceux-ci doivent s'accompagner par des investissements dans l'éducation, la

qualification, la démocratie, la liberté, la préservation de l'environnement. Aujourd'hui, on veut avoir un investissement immatériel qui permet de progresser et non régresser, comme c'est le cas aujourd'hui, malgré l'investissement qui a coûté des milliards de dollars mais sans développement voire régression (*MEBETOULE A, 2012.*).

Des milliards de dollars ont été investis entre 2004-2014 dont seulement 10 M dollars de transferts sociaux annuellement, subvention de produits de première nécessité et soutien aux catégories les plus fragiles de la population. Il est vrai que la pauvreté a régressé et l'Algérie s'est dotée d'infrastructures importantes (plus de 286M de dollars dans les investissements publics, 80 stades omnisports, 160 salles polyvalentes, 400 piscines, 500 établissements scolaires, 600000 postes pédagogiques, 50 cités universitaire) qui génèrent des frais de fonctionnement et d'entretien sur le long terme et rien n'est sûr que le budget de l'Etat dans les années à venir aura les mêmes revenus liés aux exportations des hydrocarbures.

L'Algérie a des atouts pour développer une économie durable, elle peut créer une politique touristique ⁴dynamique, développer une industrie agro-alimentaire et construire des barrages pour assurer une autosuffisance. La formation des jeunes dans le tourisme, et l'agriculture permet de le développer.

Par ailleurs, l'encouragement des formations de management permet de trouver des solutions pour les entreprises publiques et privées qui sont en déséquilibre et permet la création des PME innovantes dans le but d'attirer les investissements étrangers, notamment les métiers techniques et les métiers de base.

Pour l'éducation, on doit préparer des diplômes adéquats avec la vie active et préparer les enseignants à des formations en adéquation avec les métiers d'avenir.

III/Développement social :

Pour étudier le développement social, on va prendre comme synthèse, l'indicateur du développement humain (IDH) calculé annuellement par PNUD qui regroupe la santé, l'éducation, le logement, l'espérance de vie et qui permet de mieux évaluer les progrès de développement réalisés par l'Algérie (l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population).

⁴ L'investissement touristique devrait se matérialiser par des actions concrètes et un programme pluri annuel de création de site touristique.

L'IDH constitue un indice composite synthétique de la mesure du développement humain et permettant de chiffrer le niveau moyen d'un pays, en faisant appel à trois dimensions essentielles, la longévité et la santé représentées par l'espérance de vie à la naissance, l'instruction et l'accès au savoir et enfin la possibilité de disposer d'un niveau de vie décent représenté par le PIB en parité de pouvoir d'achat .

Malgré la mauvaise performance du PIB/habitant de l'Algérie par rapport au Maroc et les pays d'Asie, cela n'a pas eu un effet de rupture dans l'évolution de l'IDH .La chute de PIB en 1994 qui était le résultat d'une crise profonde qui a touché le pays en 1986, et la crise politique à partir de 1992, la courbe de l'IDH n'a pas cessé de croître, les éléments qui constituaient l'IDH n'ont pas cessé de croître aussi.

Les éléments constituant l'IDH (santé, éducation, revenu) ont fait l'objet d'investissement intensif de la part de l'Etat et les résultats sont très visibles au bout de trente ans, tous les paramètres ont évolué d'une manière spectaculaire, sauf le revenu par tête qui a fait peu de progrès avec une variation qui ne dépasse pas 20%.

Tableau n°19 : Evolution des éléments constitutifs du développement humaine

	1970	2010
Espérance de vie à la naissance	52,9	72,9
Taux d'alphabétisation	22,2	77,6
Taux brut de scolarisation combiné	37,5	74
Taux de scolarisation dans le supérieur	1,5	30,8
Indice de revenu	0,55	0,61

2-1 /LE PIB :

La mesure de la croissance économique se fait souvent par le PIB par habitant qui tient compte du volume de la population ; il permet de donner une image de la performance économique d'un pays et surtout de l'évolution de cette image, sans parler de la possibilité offerte de la comparaison internationale.

De 1964 à 2010, le taux de croissance annuel moyen de PIB/habitant a été de 1.40 % il était estimé en Tunisie et au Maroc à 3.2% et 2.21% ; il a été multiplié par 1.9% en Algérie, 4,4, 2.7 et 3.9 en Tunisie au Maroc et en Egypte respectivement.

**Tableau n°20 : Paramètre de 2010 par rapport à 1963
(en nombre de fois)**

	Algérie	Maroc	Tunisie	France
PIB en dollars Constants	6,11	6,91	10,64	3,58
Population totale	3,11	2,53	2,38	1,34
Population Urbaine	6	4,65	4,12	1,6

Source : Calculs effectués à partir des données de la Banque Mondiale

L'évolution du PIB peut être décomposée en trois périodes selon Ahmed BOUYACOUB⁵ :

A/Période 1964 et 1985 :

Cette période se caractérise par une forte croissance démographique et du PIB et c'est la seule période où l'Algérie enregistre un taux de croissance relativement élevé par rapport aux autres pays du Maghreb. Cette période confirme que le cycle économique ne correspondait pas au cycle politique.

B/Deuxième période de forte récession entre 1986 et 1994 :

Le taux de croissance étant négatif soit -2,35%, sous les effets d'une crise profonde de ressources financières suite à la baisse importante des revenus d'exportations des hydrocarbures de 40% qui avait coïncidé avec un niveau d'endettement élevé, hérité des périodes de forts investissements dans le secteur public.

C/troisième période :

Elle commence avec l'application du programme d'ajustement structurel (PAS) auquel l'Algérie tente de relever le défi de réaliser la cohésion sociale dans un contexte politique et surtout sécuritaire difficile ; ce contexte est également caractérisé par un taux de chômage élevé.

⁵Ahmed BOUYACOUB, professeur d'économie et chercheur à l'université d'Oran2.

Entre 1999 et 2010, le rapport PIB/habitant de l'Algérie a été multiplié par un peu moins de 1,4 celui du Maroc par 1,5 et celui de la Tunisie par 1,7. La structure du PIB, quant à elle, reste caractérisée par la prédominance des secteurs des hydrocarbures et des services ; le secteur des hydrocarbures représente à lui seul plus de 44% du PIB en 2007 et 45,6% en 2008 et continue de déterminer les performances globales de l'économie dans un contexte mondial marqué par l'incertitude sur les prix du pétrole. Il est suivi par le secteur de service et du BTPH qui représentent respectivement environ 20% et 9% ; par contre les secteurs de l'agriculture et de l'industrie ne représentent approximativement que 7% et 4% du PIB. Ces chiffres mènent à revoir la politique et introduire des réformes pour réduire la facture alimentaire. (LASSASSI Met HAMMOUDA N, 2012).

2-2 Espérance de vie à la naissance : Malgré les faibles résultats de la croissance du rapport PIB/habitant les autres aspects ou composantes d'IDH comme l'espérance de vie et l'éducation, la longévité ont fait des progrès avec une espérance de vie de 76,6 ans en 2012 alors qu'en 1971, l'espérance de vie à la naissance ne dépassait pas 52 ans.

Le système de santé fait face cependant à beaucoup de problèmes, dont ceux relatifs à la transition épidémiologique, aux disparités dans l'accès aux soins et à la performance de ses structures.

Cet indice qui est une synthèse sur l'état sanitaire et social de la population et le progrès qu'a fait l'Algérie en matière de cet indice lui a permis d'être classée, ou mieux positionnée, par rapport à d'autres pays d'Europe comme la Bulgarie, l'Estonie et la Roumanie. Ces résultats sont dus à l'amélioration des conditions de vie (investissement sur le plan sanitaire et le plan social). Les objectifs qui consistent à assurer un bon état de santé de la population sont atteints notamment à travers la mise en place des conditions techniques, organisationnelles et le renforcement de l'accès à la planification familiale ainsi que la réduction de la plupart des maladies transmissibles, notamment pour les enfants.

Les différents organismes comme l'Organisation Mondiale de la Santé, le Fonds des Nations pour l'Enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population ont joué un rôle non négligeable pour améliorer la situation sanitaire en Algérie, les données du tableau suivant permettent d'examiner la situation de la santé :

Tableau n° 21 : Evolution des indicateurs relatifs à l'état de santé de la population

Indicateurs	1970	1980	1990	2000	2007	2011
Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans	153,3	104.2	48.6	48.0	31.1	26.8
Taux de mortalité infantile	142.0	84.7	57.8	36.9	26.2	23.11
TMI: Masculin	142.0	84.4	60.0	38.4	27.9	24.6
TMI; Féminin	141.0	85.1	55.5	35.3	24.4	21.6
Espérance de vie à la naissance	52.6	57.4	67.3	72.5	75.7	76.45
E0:Homme	52.6	57.4	67.3	72.5	75.7	75.7
E0:Femme	52.6	55.9	66.9	71.5	74.6	77.2
Probabilité de décès avant 40ans	52.8	58.8	67.8	73.4	76.8	/
			(1991)			
P40:Homme	253.4(1977)	224.8	100.4	76.7	57.6	/
P40:Femme	253.2(1977)	213.4	93.5	62.8	45.3	/
Proportion d'enfants de 1an vaccinés contre la rougeole	20(1977)	52(1986)	77.4	83.3	90.5	92
			(1992)			
taux de mortalité maternelle	Nd	230	215.0	117.4	88.9	73.9
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé	Nd	Nd	76.0	92.0	95.3	98.6(2012)
			(1992)			

Source : Rapport sur l'état de mise en œuvre, programme d'action national en matière de gouvernance, Novembre 2008.

L'amélioration du taux de mortalité maternelle est le résultat des activités mises en œuvre en faveur de la prévention des risques de mortalité. De même pour la mortalité des femmes en âge de procréer et l'amélioration des conditions d'accouchement, le suivi de postpartum et la pratique contraceptive, sont des facteurs qui ont permis non seulement une baisse du taux de mortalité maternelle de 230‰ en 1960 à 88,9‰ en 2007 et 73.9 ‰ en 2011, mais encore à un fléchissement de la mortalité infantile de 142‰ en 1970 à 23.11‰ en 2011,⁶ avec plus de 50% de mortalité néonatale et la mortalité néonatale précoce (moins d'une semaine).

⁶ Le certificat médical prénuptiale qui a été instauré par la loi portant code de la famille modifié en 2005 a permis d'éviter plusieurs risques éventuels (contamination par génétique, maladies transmissibles VIH ou des infections).

La couverture vaccinale, avec des taux élevés de vaccination, la rougeole passe de 11.2cas pour 100000 habitants en 1999 à 2.4cas pour 100000 habitants en 2007⁷

Les maladies contrôlables par la vaccination comme la diphtérie, le tétanos néonatal, la coqueluche, le poliomyélite et rougeole ont connu des progrès avec une amélioration de leur taux de vaccination, dépassant les 95%, ce qui a permis une diminution de la circulation des virus et la diminution des maladies concernées. La santé préventive est assurée également pour les élèves (avec la santé scolaire et ses structures chargées de l'hygiène scolaire), la santé universitaire et les jeunes inscrits dans les centres des formations professionnelles.

En ce qui concerne les maladies non transmissibles, les résultats de l'enquête « MICS3 » réalisée en 2006 par le ministère de la santé en collaboration avec l'Unicef et l'Office Nationale de Statistique « ONS » a permis d'enregistrer les taux de prévalence de certaines maladies non transmissibles dans la population générale.

Pathologies	Résultat enquête MICS3 2006
Maladie cardio-vasculaires	1.11% de la population totale soit 362000
Hypertension artérielle	4.38% de la population totale soit 1441239 cas
Diabète	2.10% de la population totale soit 394860 cas
Asthme	1.20% de la population totale 394860
Incidence du cancer selon les registres nationaux du cancer	
cancer	93.3cas/100000habitants:prévalence hospitalière

La prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles a fait que le système de santé a souffert d'un certain nombre de dysfonctionnements structurels et organisationnels qui ont paralysé la performance de ce dernier et de, ce fait, une politique a été initiée avec pour

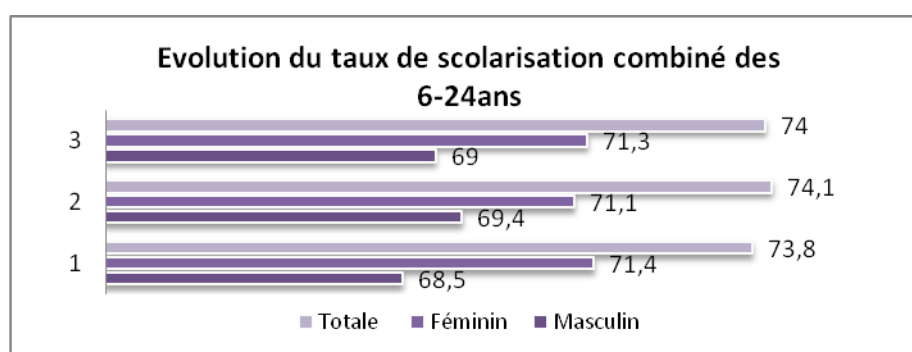
⁷ Introduction en 2003 du vaccin contre l'hépatite virale B dans le calendrier de vaccination de l'enfant a pour objectif l'élimination à long terme du cancer de foie et en 2008 vaccin l'haemophilus influenzae contre qui va avoir en effet significatif sur la baisse des infections de la pneumologie et les méningites bactériennes (infections respiratoires graves de nourrisson) .

objectif de permettre au système national de santé de basculer dans la modernité, tout en améliorant ses performances de gestion et de prise en charge globale des usages. Le programme avait pour objet une séparation des établissements hospitaliers de ceux assurant les soins de santé de base. Cela permet à l'hôpital de se concentrer sur ses missions hospitalières, tout en assurant aux activités de prévention un espace privilégié dédié strictement aux soins de santé de base et à l'amélioration de la relation de proximité avec le citoyen⁸. Ces programmes de développement du secteur de santé ont permis d'améliorer les différents indicateurs de santé, indicateurs démographiques et indicateurs de couverture sanitaire.

2-3 L'indices de niveau d'instruction :

Le but d'éradiquer l'analphabétisme chez les différents groupes d'âge, et plus précisément les personnes adultes. A fait que l'Algérie a amélioré l'indice du niveau d'instruction ; ce dernier est un composant de l'IDH qui permet de refléter la performance obtenue pour chaque pays, en matière d'éducation des enfants et l'alphabétisation des adultes ; cet indice est obtenu par l'intégration pour 1/3 du taux brut de scolarisation combiné de la population âgée de 6-24ans et pour 2/3 du taux d'alphabétisation des 15ans et plus .

Le taux brut de scolarisation combiné des âgés de 6-24ans était de 69% en 2006 pour atteindre 74% en 2008, avec un gain de 5 points selon le genre ; ce taux ne donne pas beaucoup de disparité entre les deux sexes 74,1 pour le sexe féminin et 73,8 pour le sexe masculin.



Les données de RGPH2008 permettent de renseigner sur le niveau d'alphabétisation de la population selon le groupe d'âge, le genre, la wilaya ; ce taux est passé de 72,8% en 2006 à 74,9% en 2008 avec des écarts importants entre hommes et femmes ; le taux pour le sexe

⁸ Nouvelle nomenclature des infrastructures de santé renforcée par des médecins spécialistes et des infrastructures sanitaires pour une meilleure prise en charge.

féminin a été estimé à 64.1% en 2006 et il a progressé pour atteindre 67.3% pour le sexe masculin il a été 81.4% pour atteindre 82.4% en 2008 (le rythme de progression diffère d'une wilaya à une autre).

L'indice de niveau d'instruction INI⁹ a progressé de 4.33% entre 2006 et 2008, passant de 0.715 à 0.746 les hommes enregistrent un indice plus élevé que celui des femmes avec une réduction légère d'écart qui passe de 0.11 en 2006 à 0.100 en 2008.¹⁰

L'accès à l'éducation est considéré comme un droit légitime et obligatoire pour des enfants âgés de 6 à 15 ans ; les effectifs globaux des élèves ont connu une régression de plus de 24492 élèves entre 1999/2000 et 2007/2008 ; la parité (à savoir le nombre de filles pour 100 garçons) a connu une amélioration significative. Elle est passée à près de 93 filles pour 100 garçons, Actuellement, à l'échelle du secteur, on dénombre quasiment autant de filles que de garçons au niveau global, ainsi que des écarts significatifs entre les cycles ; ces observations peuvent être confirmées par des taux de réussite aux différents examens de fin de cycle avec les meilleurs scores pour les filles.

L'accès à l'éducation est un pilier ou un élément structurant le développement humain. L'Algérie a accordé beaucoup d'importance à ce secteur et à travers les efforts en matière d'infrastructures pédagogiques, d'encadrement et les différents programmes de réforme de l'éducation nationale.

V/ Evolution de la population active et ses composantes sous l'effet des facteurs démographiques et sociaux économiques :

3-la population active algérienne :

Les changements démographiques et le développement socio-économique vont affecter directement l'évolution de la population active et la configuration du marché du travail.

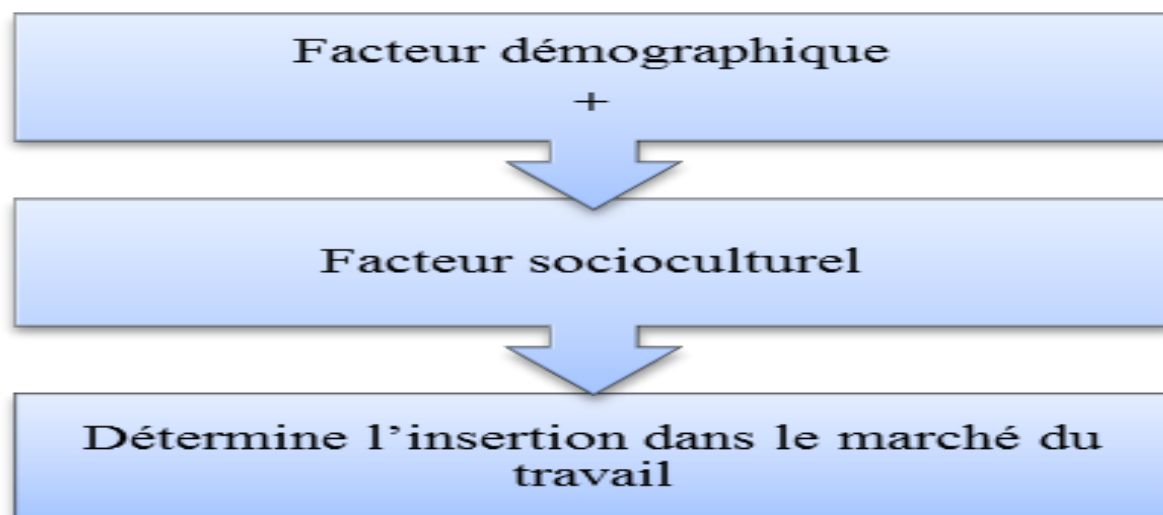
En général, on distingue entre la population active et la population inactive ; la première regroupe toutes les personnes qui travaillent ou cherchent un emploi, la deuxième regroupe les enfants, les étudiants les personnes au foyer et les retraités ; alors la population active

⁹ INI : permet de mesurer le degré d'instruction et le niveau d'alphabétisation de la population

¹⁰ Cet indice est influencé par le nombre de femmes âgées qui sont analphabètes

comprend l'ensemble des individus qui ont exercé une activité économique marchande et les chômeurs (les personnes qui n'ont pas d'emploi mais en cherchent un)

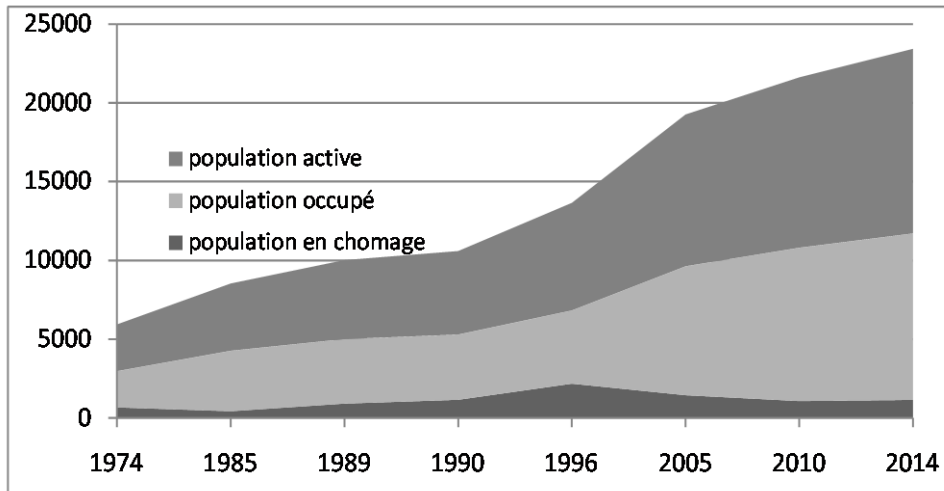
Cette population active a des facteurs d'augmentation comme l'accroissement de la natalité mais aussi par l'apport de travailleurs immigrés ainsi que par l'arrivée des femmes au marché du travail, cela veut dire que l'évolution de la population active dépend de la population en âge de travailler et du taux de participation.



Il y a d'autres facteurs de diminution à côté de ces facteurs qui contribuent à faire augmenter la population active, c'est le cas de l'allongement des études : les jeunes entrent plus tardivement sur le marché du travail, ou encore de l'abaissement de l'âge de la retraite.

La démographie joue un rôle important dans l'évolution à long et moyen terme du marché du travail. De la naissance à l'entrée dans la vie active puis au départ à la retraite ; il s'agit d'un mouvement linéaire non réversible, donc prévisible, le nombre de naissances de 2010 détermine de façon très précise le nombre d'entrées sur le marché du travail entre 2020 et 2035 et permet de faire des prévisions relativement fiables sur les départs en retraite des années 2070, sous réserve des évolutions de la science de l'économie et de l'environnement (BEKHTAOUI A, 2010.).

Graphes n°03 : Evolution des différentes composantes de la population Active Entre 1974 et 2014



Le premier phénomène qui conditionne l'évolution et la structure de la population active jusqu'à aujourd'hui et pour encore une trentaine d'années, est la forte croissance démographique qu'a connue l'Algérie après son indépendance (les effectifs des générations les plus nombreuses arriveront sur le marché du travail), mais aussi l'augmentation du taux d'activité des femmes.

Au total de 1974 à 2010, selon les données de L'ONS, le nombre de personnes actives atteint presque 12 millions en 2014, cette population a été multipliée par 4 en l'espace de 40ans, passant de 2,9 millions à 11,7 millions.

Le deuxième facteur qui a permis aussi d'augmenter la population active, c'est le marché de l'emploi féminin. Lequel est considéré comme un comportement social qui a donné lieu à un changement de rôle et de statut ; la transition de la fécondité en Algérie a eu des incidences sur la situation socio-économique ; le recul de l'âge au mariage et l'allongement du calendrier de célibat favorise une scolarisation des femmes cela a permis à la femme algérienne d'acquérir un niveau élevé qui facilite son insertion dans le marché du travail.

Les changements de statut de la femme algérienne s'est développé dans un contexte de crise et d'application des mesures d'ajustement structurel, qui ont fait que le salaire et les revenus des hommes étaient en baisse continue. Un licenciement massif de travailleurs est observé, le secteur industriel et la quasi-totalité des sociétés ont déclaré faillite et ont fermé. La crise a poussé les femmes qui ont une qualification à s'insérer dans le marché du travail (secteur formel) et les autres femmes ont changé leur tâche domestique par une activité marchande (préparation de pain, gâteaux, garde des enfants) dans le secteur informel. Depuis, les

mentalités ont changé chez les femmes algériennes, c'est l'importance de la scolarisation des filles,leur insertion sur le marché du travail vient ensuite leur mariage et la procréation.

La proportion des femmes dans la population active a connu une nette évolution en passant de 1.83% en 1960 à16.3% en 2014, soit un coefficient multiplicateur voisin de huit.

En effet, l'évolution de la population active est un enjeu stratégique ; il s'agit en premier lieu d'estimer l'offre sur le marché du travail c'est-à- dire le nombre de personnes susceptibles de contribuer à la production intérieure des biens et services. Il s'agit également d'apprécier ,dans le cadre des problématiques de redistribution sociale ,le poids relatif de ce groupe de personnes par rapport à celui des inactifs ;enfants ,étudiants ,retraités hommes et femmes au foyer ,personne en incapacité de travail .(*GONZALEZ C, et Nauze-Fichet E,2003*) .

3-1 Sources d'informations sur la population active :

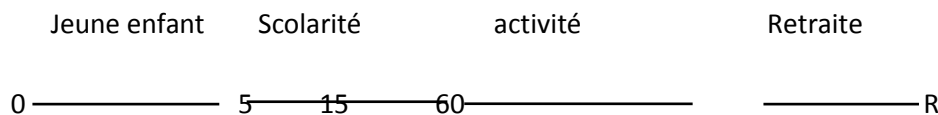
La principale source d'informations sur la population active est le recensement de la population et de l'habitat,le premier a été réalisé en 1966 et le dernier en 2008 avec une période intercensitaire qui est égale à 10ans. Ces recensements permettent de fournir des données de cadrage sur la population active dans ses différentes composantes .Un autre type de recensement sur la population active,il s'agit du recensement général de l'agriculture dont le premier a été réalisé en 1973 le deuxième en 2003,ce recensement ne concerne que la population active agricole .sans oublié le recensement économique de 2014 .

Ces recensements sont utilisés comme base de sondage pour les enquêtes auprès des ménages sur la main-d'œuvre, réalisées pendant la période intercensitaire ; la première remonte à 1968 sur un échantillon de 30000ménages, la dernière en 2014 porte sur un échantillon de 21554.Ces enquêtes adoptent une période de référence d'une semaine, qui précède le début de l'enquête et comparable aux données provenant des RGPH.

Il y a d'autres enquêtes qui permettent d'estimer la population active. Les enquêtes sur les dépenses de consommation, les enquêtes sur la santé, l'enquête sur le niveau de vie, sans oublier les autres sources d'informations telles que les enquêtes auprès des entreprises et les sources administratives.

Dans tous les recensements et les enquêtes auprès des ménages, tous les membres des ménages âgés de Cinq ans et plus sont caractérisés par une variable appelée « situation individuelle »c'est une variable univoque, c'est –à-dire qu'une personne ne peut avoir qu'une

situation, cette conception provient d'une vision linéaire de l'organisation de la vie humaine centre autour de la notion de travail, il faut dire qu'il s'agissait du schéma prédominant jusqu'à une date récente. (HAMOUDA Nacer-eddine, 2006)



Les définitions et les concepts utilisés dans les recensements et les enquêtes sont ceux préconisés par le BIT (Bureau International du travail).

3-2 /Démographie, Activité emploi travail et retraite quelle interaction ? :

Les interactions entre le marché du travail et le système de retraite sont en effet à la fois nombreuses et complexes :

-La population active constitue l'un des sous-groupes de la population la plus concernée par la problématique des retraités, le lien entre la population active et la source de financement de la retraite est évidente, puisque cette partie de la population constitue de par sa définition l'origine potentielle des cotisants de la retraite.

-Les comportements de départ à la retraite qui dépendent notamment de la législation en matière de retraite, influent d'une façon directe sur le taux d'activité aux âges élevés, le recul de l'âge auquel les individus partent à la retraite augmentent mécaniquement les taux d'activité dans leur tranche d'âge.

-Les évolutions de la population active ont des répercussions directes sur les perspectives financières du système de retraite : le nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités est en effet un des déterminants de l'équilibre financier d'un système de retraite par répartition.

-Le nombre de cotisants dépend de la variation combinée de plusieurs variables, le taux d'activité de la population en âge de travailler, le taux de chômage et enfin le taux du secteur informel dans les emplois occupés. (Conseil d'orientation des retraites, séance plénière du 4 mai 2011, population active emploi, travail et retraite).

-Le changement de la structure de la population influence la situation économique et plus particulièrement l'évolution de la population active, puisque des générations importantes vont quitter le marché du travail et elle ne pourront être remplacées que partiellement par les

nouvelles générations ; ce décalage de taille des générations aura un impact sur le ratio de dépendance (inactif/actif) et donc sur la croissance potentielle par tête et sur l'équilibre des régimes de retraite (HANVIN et PLANE ,2001).

Conclusion :

La dynamique démographique en Algérie se caractérise depuis longtemps par une augmentation de la population liée à un solde naturel positif à une baisse de la fécondité depuis la fin des années 1980 et à un allongement de l'espérance de vie, il en découle un changement de structure par âge de la population. Plus précisément, un vieillissement de sa structure par âge. Cette progression du phénomène résulte d'un vieillissement par le bas ; réduction des effectifs de moins de 0-14 ans mais aussi du vieillissement par le sommet en raison des progrès enregistrés en matière de l'espérance de vie et de l'amélioration de la situation sanitaire d'une manière générale.

La population algérienne va vieillir et va être davantage confrontée à des défis en matière de santé et d'aide aux personnes âgées, et plus particulièrement de sa population retraitées. L'impact de cette situation sur le système de retraite est lourd et la préservation de son équilibre financier constitue un véritable défi pour les années à venir. Un système de retraite par répartition, qui promet des paiements à très long terme, alors qu'il ne dispose pas de stock de capital, est naturellement vulnérable aux changements, qu'il s'agisse de crise économique ou de choc démographique. Dans les deux ou Trois décennies à venir, l'Algérie qui comptait 9 actifs pour 1 retraité dans la fin des années 90, et comptera seulement 3 actifs par retraité en 2050. En tenant compte de la même politique économique ainsi que le maintien du niveau actuel de la natalité, mortalité et espérance de vie, cela constituera un enjeu risqué sur les relations intergénérationnelles futures d'une part, et la pérennité du système d'autre part. D'autant plus qu'une baisse de longévité ou un changement de comportement de fécondité dans le futur constitue une perspective impossible ou plus au moins heurtante.

La population en âge d'activité a beaucoup augmenté ; elle représente aujourd'hui près de 65 %, cette situation qui ne va durer que quelques décennies, est une opportunité démographique que nous devons utiliser pour rendre notre économie durable. Cela nous permettra de rendre le système de Sécurité Sociale efficace, plus particulièrement notre système de retraite qui doit préserver le niveau de vie des personnes qui quittent le marché du travail à travers les cotisations de la population occupée du moment, et assurer par la suite une pension au moment où ces actifs occupés très nombreux arriveront à la retraite.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Introduction :

La question sur l'avenir des retraités en Algérie pose un grand débat sur tous les plans : démographique, économique et plus précisément la stabilité de l'emploi. Le système de retraite qui est fondé sur la répartition, assure la parité de niveau de vie entre les actifs et les retraités. (Les retraites sont financées par un prélèvement sur les revenus d'activité de la même période).

La retraite est un temps plein de temps libre, sans activité salariale, une vie faite de repos, de loisirs et de vie familiale ; la pension est contributive et indexée sur les salaires, elle vise à assurer la continuation du niveau de vie antérieure, elle est conçue comme étant la totalité des revenus des retraités, elle est fondée toute entière sur la solidarité entre les générations.

L'Algérie dispose d'un système de retraite obligatoire, il représente 3% de PIB en 2004. Il a été développé après l'indépendance mais son existence date depuis la période coloniale. Le système de retraite en Algérie et dans tous les pays du Maghreb se caractérise par des taux de couverture faible, notamment pour les personnes âgées et les personnes en âge d'activité d'une part, et d'autre part, par une évolution démographique qui se caractérise par une baisse de fécondité et une baisse de mortalité, ainsi qu'un allongement de l'espérance de vie qui vont conduire dans les années à venir à un vieillissement de la population .

La mise en place d'une Sécurité Sociale généreuse vers la fin des années 80, dont le but est de garantir un accès égal et gratuit aux usages des services publics de santé. garantir un niveau de couverture sociale le plus large possible sans aucune discrimination, de manière à assurer un niveau de prestation suffisamment décent, a permis l'installation de nouvelles caisses d'assurance qui se basent sur l'assistance sociale (des plans de développement autocentrés censés profiter aux larges couches de la population).

Les transformations sociodémographiques et la crise économique ont engendré dans tous les systèmes de Sécurité Sociale des dysfonctionnements, notamment à la Caisse Nationale de Retraite, avec la chute de l'emploi formel, une baisse de cotisation et des déficits du système financier de cette dernière.

Dans cette situation de déséquilibre, de nombreuses réformes ont vu le jour, dans le but de gérer les sureffectifs de la population active (soutien des catégories qui ont perdu leur poste

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

d'emploi et ceux qui n'ont pas de revenu et de rendre l'équilibre à la CNR ; du fait, le taux maximum de la pension a été porté à 80%, après 32 ans de cotisation, avec une ouverture de droit à la retraite à 60 ans. En 1991, les pensions sont indexées sur l'évolution des salaires. Au milieu de cette décennie, et plus précisément en 1994, l'Algérie introduit la retraite anticipée avant 60 ans, ainsi que la mise en œuvre de la retraite proportionnelle et sans condition d'âge en 1997. Ce qui fait que les dépenses se sont envolées durant cette période, et ont donné lieu à d'autres mesures pour gérer ces déficits.

I-1-La solidarité intergénérationnelle :

Deux types de solidarité intergénérationnelle et de protection contre le risque, peuvent être distingués :

Une solidarité qui peut être qualifiée de formelle et qui passe par les institutions de protection sociale et une solidarité que l'on pourrait qualifier d'informelle (entraide spontanée) qui proviendrait d'usages des traditions d'entraide, ayant cours dans une société. Les solidarités entre les générations sont largement façonnées par la culture ; un axe nord/sud est souvent évoqué pour différencier les valeurs familiales « les pays du nord étant plus individualistes et ceux du sud plus familialiste » (*ATTIAS D et Gallou, p87, 2006.*).

Le premier, " individualiste", se caractérise par une forte protection sociale, tandis que le second se caractérise en général par un faible niveau de protection sociale mais avec une forte exigence à l'égard du devoir des familles, au sens du ménage ou du réseau de parenté élargie.

L'importance et les formes de la solidarité familiale intergénérationnelle vont dépendre à la fois des normes familiales, de la culture et de l'informalisation de l'économie, mais également des traditions de politique sociale et de l'importance de la protection sociale (*PERRET Cécile .p2.3, 2014*).

Les nouvelles dynamiques de la solidarité intergénérationnelles ont été affectées par quatre catégories de mutation :

-Mutation démographique : vieillissement de la population, l'allongement de l'espérance de vie.

-Mutation sociale : affaiblissement des liens communautaires, transformation de la famille, mobilité géographique.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

-mutation du style de vie.

-Mutation économique et politique : croissance, place de l'Etat, financement du système de retraite, difficulté d'insertion des jeunes.

2-Construction du système de Sécurité Sociale :

Historiquement, peuvent être distingué deux systèmes de la protection sociale : la vision *Bismarckienne* (du nom du chancelier allemand **ottovonBismark**) et la vision *beveridjienne* du nom de *wiliam Beveridge* économiste et homme politique britannique

Dans les années 1880, Bismark dote l'empire allemand de premières assurances maladie au 1883, l'assurance accidents du travail en 1884 et l'assurance invalidité et vieillesse 1889 ; ces assurances avaient pour objectifs le versement d'indemnités journalières, en cas d'accidents ou de maladie, et de pensions de retraite ou d'invalidité (couvrir les risques sociaux des ouvriers).

La conception bismarckienne de la protection sociale s'appuie sur l'activité professionnelle dans une logique assurancielle, contributive ; une couverture sociale vise à compenser une perte de revenu professionnel consécutive à la réalisation d'un risque en proportion de contribution prélevée sur les salaires et régentée par les employés et les employeurs dans des caisses autonomes organisées par catégorie professionnelle.

La philosophie *beveridjienne* repose sur trois principes ; l'universalité par laquelle tous les travailleurs doivent bénéficier d'une couverture pour tous les risques sociaux, quel que soit le statut professionnel ; l'uniformité par laquelle les citoyens doivent recevoir des prestations identiques en contrepartie de contributions égales ; l'unicité par laquelle les prestations relèvent d'un même service public.

En matière de retraite, le système *Beveridjienne* se traduit par l'instauration d'un régime général couvrant l'ensemble des travailleurs, et versant des pensions identiques, quel que soit le niveau de revenu d'activité, ce qui le rend un régime forfaitaire ; cela a coïncidé avec la mise en œuvre d'assurances sociales en Grande Bretagne au début du 19^{ème} Siècle.

Les travaux de l'économiste et homme politique *Wiliam Beveridge* sur la protection sociale exercent une influence profonde dans les pays occidentaux. Les deux rapports préparés par Wiliam Beveridge, pendant la seconde guerre mondiale, fixent pour objectif à la protection

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

sociale de garantir à tous les citoyens les moyens de leur existence et de lutter ainsi contre les cinq grands maux que sont la pauvreté, l'insalubrité, la maladie, l'ignorance et le chômage.

Les systèmes proposés par *William Beveridge* sont souvent résumés par les trois principes :

-L'Universalité : les droits sont ouverts non par l'exercice d'une activité professionnelle, mais par la qualité de résident.

-L'Uniformité : le niveau des droits (prestation en espèces et service public gratuit est le même quelle que soit la situation de l'assuré.)

-L'Unité : le système est géré par une administration à compétence générale pour l'ensemble de la population.

Le plan de *Beveridge* est justifié par des considérations de justice sociale ainsi que des objectifs économiques. Anne Lavigne, 2013, p7et 8.

Tableau n°22 : Les principales caractéristiques des systèmes Bismarckien et Beveridgien¹¹ :

	Système bismarckien	Système beveridgien
Bénéficiaires	Travailleurs	Citoyens
Prestations	Proportionnelles aux cotisations	Forfaitaires
Financement	Cotisations	Impôts
Gouvernance	Par les représentants des salariés	Par l'Etat

Source : CHANU Pierre-Yves et FRANCOIS Philippe, 2012,nos retraites capitalisation ou répartition,p46).

Un autre modèle proposé par l'économiste et sociologue *Danois Costa Esping Anderson* affine la typologie des systèmes de protection sociale en utilisant principalement trois variables :

Le type de droits sociaux : garantis par le système (universels, assurantiels fondés sur l'assistance).

Les effets de la redistribution (horizontale, verticale)

¹¹ Dans les régimes dont la philosophie est plutôt bismarckienne, la retraite dépend de la séquence des salaires ,ils sont généralement en annuités, ce système domine en Belgique, en France ,enl'Espagne .En matière de retraites, les régimes basées sur la philosophie beveridgienne versent une pension indépendante de la rémunération versée pendant la vie active .

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Les contributions respectives de la famille, du marché et de l'Etat à la protection sociale. Ces critères permettent à *Esping Anderson* de classer les pays étudiés selon trois types :

2-1-le modèle social-démocratie : solidarité nationale mise en œuvre des trois U de *Beveridge* financement par l'impôt.

2-2- Le modèle conservateur caporaliste : assurance sociale limitée protection complémentaire volontaire, rôle important de la charité privée, assistance sous condition de ressources.

2-3-le modèle libéral ou assistanciel : assurance sociale limitée ; protection complémentaire volontaire, rôle important de la charité privée. (PENAUD Pscal, et al 2013) .

3/Définition de la Sécurité Sociale :

Le système de Sécurité Sociale se caractérise par des règles qui l'organisent et en assurant le fonctionnement pratique, quelles que soient ces règles juridiques, elles ont toutes pour fonction d'organiser en prévoyant la répartition de ses ressources entre les bénéficiaires, les modes et moyens de son organisation administrative et financière.

L'organisation internationale du travail dans son rapport en 2000, entend par « *sécurité sociale* » la protection que la société assure à ses membres, grâce à un ensemble de mesures publiques, dans le but de :

-Compenser l'absence de revenu ou sa diminution dans une série d'éventualité comme : la maladie, la maternité, l'accident de travail, la maladie professionnelle, l'invalidité, la vieillesse, le décès et le chômage.

-Assurer les soins médicaux

-Apporter une aide aux familles avec enfants

Il existe en effet, à côté des régimes publics de protection sociale, des régimes privés à l'image des mutuelles ou des régimes professionnelles.

Le rôle de l'ensemble des régimes, et dans le monde entier, est d'assurer la sécurité des revenus et le bien-être des citoyens, en prévention de tout risque social et en répartition de ses conséquences dans un environnement socio-économique en équilibre instable, encore plus

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

fragilisé par la mondialisation et dont les classes dites moyennes sont frappées de plein fouet par la paupérisation .

4-Quatre principes fondamentaux sont distingués en Sécurité Sociale :

1/Le caractère contributif des systèmes : principe de contribution, signifie que seuls les cotisants et leurs ayants droits ouvrent droit aux prestations servies par le système, c'est le caractère réciproque de la relation cotisant système qui veut que ce que l'on reçoit vienne en contrepartie de ce que l'on donne.

2/Le principe d'égalité : l'égalité des droits en Sécurité Sociale procède de l'idée de solidarité. Les systèmes redistribuant des revenus et assurant à tous les assujettis des minimas de prestations en nature ou en espèce.

3/Le principe de l'équilibre financier: Ce principe constitue une contrainte majeure pour l'évolution de tout système de Sécurité Sociale, puisqu' il repose sur un caractère contributif dont les équilibres financiers doivent être assurés à court moyen et long terme .D'une part, le concept de sécurité sociale étant fondé lui-même sur la solidarité entre les générations, dont le but consiste à garantir une couverture des droits des assujettis et sur l'équilibre financier pour les autres branches (retraite et chômage) d'autre part.

4/La pérennité du système : Elle postule une assurance de ses équilibres financiers ; cette notion de pérennité trouve sa signification dans celle de la continuité, l'une des dimensions cardinales du service public de Sécurité Sociale,l'Etat s'y était formellement impliqué et engagé. Depuis *Bismarck*,elle trouve sa meilleure traduction dans les prestations de longue durée, où les ressources et les dépenses se compensent entre les générations de cotisants avec un effort constant d'améliorer la qualité et le niveau des prestations, de façon à couvrir les risques sociaux. La pérennité dépend de la situation du marché du travail (environnement économique) puisque ce dernier génère de nouveaux cotisants et adhérents au système de Sécurité Sociale.

5-Historique de la Sécurité Sociale en Algérie :

La Sécurité Sociale de l'Algérie a connu différentes étapes auxquelles correspondent des organisations différenciées selon les objectifs et les fondements de chaque période ; l'introduction de la Sécurité Sociale peut être découpée historiquement en trois périodes :

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

5-1-L'héritage français :

L'introduction de la Sécurité Sociale en Algérie s'est faite durant la période coloniale ; les régimes sont basés sur le principe de l'assurance social et qui, en contrepartie de cotisations liées aux revenus, fournissent des versements périodiques.

Le système a été créé en France, coïncidant avec une période qui se caractérise par la sortie du monde occidental d'une guerre et un bouleversement économique avec des conditions socio-économiques néfastes de la population, notamment les travailleurs salariés. La naissance du système en France renvoie à l'ordonnance du 4 septembre 1945.

5-2-Situation de la Sécurité Sociale avant l'indépendance (1945-1962) : le système de sécurité sociale a été introduit en Algérie sous forme d'extension du système prévalant en métropole, quatre années après sa création en France en 1945, plus précisément le 11 avril 1949, organisant un système de Sécurité Sociale en Algérie et l'autre un régime d'assurance sociale agricole. C'est en 1954 que l'assurance vieillesse est instituée au profit des salariés du secteur privé non agricole, en 1956 pour les industries et commerçants et en 1957 pour le secteur agricole. Cette introduction a touché exclusivement les secteurs d'intérêt économique coloniaux ; il était destiné à la population européenne qui comportait en son sein une forte proportion des salariés correctement structurés sur le plan syndicale.

5-3-le système de Sécurité Sociale antérieure à 1983 :

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie héritait d'un système de Sécurité Sociale comportant 11 régimes, 71 organismes de Sécurité Sociale et 11 organismes de retraite complémentaire le système poussait, en sorte, à la variété des secteurs professionnels ; les modalités de financement et les législations s'y rapportant, sont différentes d'un régime à un autre. Cette diversité a rendu le système plus complexe dans son fonctionnement et sa gestion. Parmi ces régimes, deux se distinguaient par leur importance : il s'agit du régime général et du régime agricole, le premier offrait plus d'avantage que le second.

Ce n'est qu'en 1970, avec le décret n°70-116 du premier août 1970 qu'a été réorganisée toute la Sécurité Sociale en créant des caisses d'assurance :

-Une caisse régionale de sécurité sociale CASORAL à Alger, une autre CASORAN à Oran, et CASOREC à Constantine pour les régions Centre, Ouest et Est.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

-Une caisse de Sécurité Sociale des Fonctionnaires CCSSF

-Une caisse de Sécurité Sociale des Mineurs CSSM.

Les premières mesures d'unification allaient commencer par la mise sous tutelle d'un seul ministère (Ministre des affaires sociales) de l'ensemble des régimes, à l'exclusion de celui de l'agricole qui continuait à relever du ministère de l'agriculture jusqu'à l'unification totale intervenue plus tard.

5-4-L'unification de la Sécurité Sociale : les lois de 1983 :

Au début des années 80, l'Etat décide de développer un système de Sécurité Sociale général et le généraliser à la majorité de la population, c'est ainsi qu'une nouvelle réorganisation du système de Sécurité Sociale dans sa globalité, a été adoptée et mise en œuvre. Parmi les principes fondamentaux sur lesquels reposent le nouveau dispositif :

-Le principe de généralisation du système de Sécurité Sociale.

-Le principe d'unification des régimes des avantages et du financement.

-La participation des représentants des travailleurs dans la gestion des organismes de Sécurité Sociale à travers une forte représentation dans les conseils d'administration de ces derniers.

L'objectif principal de la loi 1983 est la généralisation de la protection sociale de l'offre de larges avantages et une garantie importante aux assurés sociaux contre de nombreux risques ; le système de sécurité s'inspire du modèle français.

La réforme de 1983 s'est traduite par une refonte de l'organisation administrative de la totalité du système par l'institution de l'organisme de Sécurité Sociale spécialisé par de grands régimes de risques couverts (maladie, invalidité, retraite, chômage, congés payés) avec distinction entre salarié et non salarié .Durant cette année , les différents régimes ont été unifiés autour de deux caisses :

A/La Caisse Nationale des Assurances Sociales et des Accidents du Travail (CNASAT)

B/La Caisse Nationale des Retraites (CNR).

En 1992 avec le décret n°92-07du 4 janvier, une nouvelle organisation apparaît en donnant naissance à trois caisses :

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

-La Caisse Nationale des Assurances (CNAS)

-la Caisse Nationale des Retraités(CNR)

-La Caisse des Assurances Sociales des Non-salariés(CASNOS).

Cette nouvelle réorganisation a permis de séparer les salariés des non-salariés.

En 1994, et avec l'application du plan d'ajustement structurel, qui a été appliqué pour atténuer le choc social, intervenant à la suite de la dissolution des entreprises publiques et la compression des effectifs qui s'en est suivi, une nouvelle caisse sous le nom de Caisse Nationale des Assurances Chômage CNAC est créée par le décret n°94-188 de 6 juillet 1994.

Le système s'est consolidé depuis 1997 d'une autre caisse créée pour couvrir le chômage lié aux intempéries et aux congés payés du secteur BTPH, en considération des conditions particulières de ce secteur exposé aux ruptures de travail pour intempérie (Caisse Nationale des Congés payés et du chômage intempérie du secteur du bâtiment des travaux publics et d'hydraulique (CACOBATH) créé par le décret exécutif n°97-47 du 4 février 1997.

Le système de Sécurité Sociale actuel comprend 5 organismes institués en caisse autonomes couvrant tous les risques définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) :

-Les soins médicaux, invalidité ; le décès, la maladie, maternité les accidents de travail et les maladies professionnelles (CNAS et CASNOS)

-la vieillesse CNR

-Le chômage CNAC

-Les congés payés et intempéries (CACOBATH). (Lamri A.2004.).

La gestion de ces branches incombe à des organismes de Sécurité Sociale ; chacun dans un domaine particulier, déterminé par la nature du risque ou par la population sous la tutelle du ministère chargé de la Sécurité Sociale.

5-5-Le système de sécurité algérienne entre le principe d'assistance et le principe d'assurance.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Pour mesurer le degré de contributivité du régime de retraite, les auteurs ont comparé les transferts sociaux affectés à la CNR par rapport aux recettes contributives du régime algérien de retraite des travailleurs salariés gérés par la CNR.

D'une manière globale, les recettes contributives n'ont cessé d'évoluer, à l'opposé, l'évolution des dépenses a été spectaculaire, passant de 9.9 en 1993, à 75.9 en 1999 pour atteindre 154.4 en 2009.

De 1997 à 2007 apparaît une augmentation des transferts sociaux et une baisse des recettes, cette situation s'est profondément creusée en 1998 et 1999.

Durant cette période, on peut dire que le régime est redistributif, et c'est à partir de 2007 que le régime a retrouvé sa nature de contributivité, suite à l'augmentation de la part des cotisations sociales allouées aux retraités.

Tableau n°23 : Contributivité du régime des retraites (unité :10⁹DA)

année	PIB	Recettes de la CNR(1)	Transferts à la CNR (2)	Pension des moudjahidines (3)	Total transferts à la CNR (4)=(2)+ (3)	Recettes contributive (5)=(1)-(4)	Transferts /PIB	recettes contributive /PIB
1993	1189,5	27,2	0	9,9	9,9	17,3	0,83%	1,45%
1994	1487,4	32,3	0	12,8	12,8	19,5	0,86%	1,32%
1995	1993,5	35,6	0	15,6	15,6	20,0	0,78%	1,00%
1996	2 570,0	35,9	0	18,9	18,9	17,0	0,74%	0,66%
1997	2 771,3	55	6,0	25	31,0	23,5	1,12%	0,85%
1998	2803,1	76,1	14,0	37,9	51,9	24,2	1,85%	0,87%
1999	3238,1	90,8	16,0	59,9	75,9	14,9	2,34%	0,46%
2000	4 078,7	102,1	9,8	42	51,8	50,3	1,27%	1,23%
2007	9408,3	244,9	99,8*		99,8	145,0	1,06%	1,54%
2008	10993,8	284,4	115,7*		115,7	168,6	1,05%	1,53%
2009	10211	317,5	154,4*		154,4	163,1	1,51%	1,60%

Source : MEROUANI Walid, HAMMOUDA Nacer-Eddine et CLAIRE El Moudden ,2014 , article publié dans les cahiers du CREAD n° 107-108 , intitulé système algérien de protection sociale entre bismarckien et Beveridgien..

5-6-Evolution des prestations par rapport aux cotisations sociales :

Sur le caractère Bismarckien ou Beveridgien du système algérien de protection sociale ; les auteurs d'un article publié dans les cahiers du CREAD intitulé système algérien de protection

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

sociale entre Bismarckien et Beveridgien, ont essayé de donner une vision globale de l'évolution de la nature contributive du système à travers l'évolution du ratio cotisations sociales par rapport aux prestations.

L'examen de ces deux indicateurs, cotisation et prestation a permis de relever dans un premier temps une augmentation des cotisations entre 1974 et 1986, du fait des recettes supplémentaires des non-salariés, puisque l'ordonnance 74-87 du 17 septembre 1974, portant le renforcement de la Sécurité Sociale aux non-salariés d'une part, l'unification des caisses en 1983 et l'extension de la couverture à un champ plus large de la population d'autre part .

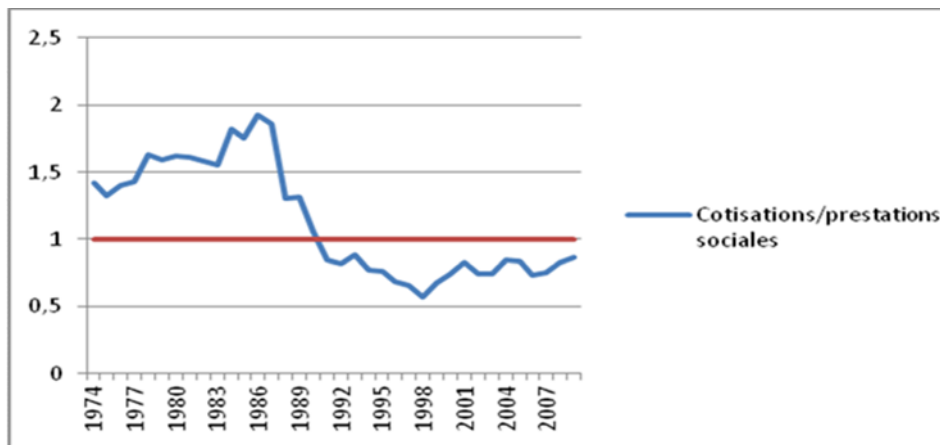
Dans un deuxième temps, et plus précisément durant la crise économique, le ratio cotisation/prestation a chuté, vu la situation économique difficile ; le travail structuré a été détruit et le secteur privé a pris le relais, ce qui a favorisé le travail informel. Cette situation a coïncidé avec l'instauration de la loi n°91 -16 du 14 septembre 1991, relative au moudjahid et au chahid qui a pour objectif d'accorder aux ayants droits de chouhadas, aux moudjahidines et à leurs ayants droits l'accès aux prestations sociales, sans oublier aussi la catégorie défavorisées, ce qui fait que le ratio a baissé de plus en plus.

A partir de la fin des années 90 ce ratio a connu une légère progression du fait d'une augmentation des taux de cotisations des salariés passant de 29 % à 31%, à 33%, il est actuellement à 34.5%.

L'augmentation des dépenses dans les trois caisses a fait que ce ratio a régressé. La CASNOS, avec une part importante de la population occupée ne cotise pas, surtout dans le secteur privé agricole (l'explosion du salariat non déclaré).

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Graphe 04 : évolution des prestations par rapport aux cotisations sociales



Pour la CNR, une évolution vertigineuse des dépenses de retraite est enregistrée par l'ordonnance n°97 -13 de 1997, relative aux retraites proportionnelles et sans condition d'âge. A titre d'exemple, et selon le rapport moral d'activité, juin 2014, la FNTR déclare que seul la CNR prend en charge les dépenses de ces deux dispositifs ; en 2013 l'effectif, des retraites de la proportionnelle et sans condition d'âge, sortis en retraite s'élevait à 74500 pour un nombre de retraités à 60 ans de 42116 (soit 7 retraités proportionnelles pour 4 retraités normaux sur 10).

Près de 50% du budget sont nécessaires pour couvrir les prestations. Il est à souligner que cette proportion se situe entre 250 à 300 milliards de dinars, et selon le directeur FNTR « cette situation, si elle venait à perdurer provoquerait un déséquilibre financier dans un avenir très proche ».

La CNAS, une évolution énorme grâce à des différentes lois ; on peut citer à titre d'exemple, la loi relative aux moudjahidines et aux chahids qui avaient pour objectif l'accès aux prestations sociales ; l'ordonnance n°96-17 relative aux assurances sociales ; accorde aux catégories défavorisées le droit aux prestations en espèce et en nature.

Une situation financière précaire de ces organismes de Sécurité Sociale, ou parfois les dépenses dépassant les recettes et les cotisations n'arrivent pas à couvrir les prestations, ce qui s'est traduit par la baisse de ce ratio, d'où la couverture complémentaire qui se fait alors par le biais des subventions étatiques et du fait, le système de protection sociale bismarkien, a perdu une partie de ce caractère en faveur du caractère d'assistance. « Les présentations globales sont supérieures aux cotisations globales, la différence entre les deux variables est prise en

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

charge par le budget social de l'Etat, la présence de ce dernier devient permanente dans le financement du système algérien de protection sociale ».

On peut dire aussi que l'évolution du système de Sécurité Sociale est intimement liée aux transitions économiques, démographiques et épidémiologiques, ces transitions ont d'innombrables effets sur le ratio cotisations /prestations sociales, dont on dénombre les plus significatifs :

-augmentation de la charge globale de morbidité et des incapacités chroniques dues aux maladies lourdes.

-augmentation de la demande des services de santé induite par le développement culturel, le vieillissement de la population et les facteurs technologiques.

-le développement des maladies transmissibles qui induit une complexité technique et monétaire de leur prise en charge.

Les analyses développées jusqu' à présent indiquent que le système de sécurité algérien est arrivé à un stade de non correspondance de ses principes à la réalité économique et sociale actuelle.

II-1-Le système de retraite :

L'origine des régimes de retraite est ancienne, et leur histoire est longue du fait de bouleversements économiques, technologiques, politiques et démographiques. Ces régimes ayant été créés au fil de l'histoire, il en résulte une grande diversité due à leur mode d'institution (professionnel ou étatique), à leur principe de fonctionnement (répartition ou capitalisation), à leur nature (annuités ou points) et à leur vocation (Universalité ou sélectivité).

La retraite est « *un abandon définitif du marché du travail qui peut être dû à l'âge, à l'incapacité ou à la maladie, qui peut être volontaire ou obligatoire .C'est l'état d'un individu qui, ayant cessé de travailler pour son employeur en raison de son âge ou de ces capacités, a droit à une pension* ».Gérard Dion 1991, Enquête par sondage dans les pays de la communauté européenne, Bruxelles, 2000).

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

La notion de retraite désigne un aspect particulier de la période correspondant à la cessation d'activité. C'est en quelque sorte un droit au repos reconnu pour tous, après cessation de l'activité professionnelle. En contrepartie, l'individu acquiert une nouvelle fonction dans la société, de participant « actif » producteur, il devient « inactif », consommateur. (ORALLO Sonia et CORATO Nicolas 2004.P7)

Durant leur vie de retraité, des revenus de remplacement leur sont versés par les régimes de retraites obligatoires ou facultatifs auxquels ils étaient affiliés. Pour cela, une distinction devra être faite entre les avantages dits « contributifs » et ceux dits « non contributifs » ou « forfaitaires ». La première dénomination définissant les pensions ayant donné lieu à des cotisations régulières, prélevées sur les salaires, et la seconde définissant l'ensemble des prestations dites « allocations », destinées à assurer aux personnes âgées un minimum de ressources, au moment du départ en retraite. Leur attribution n'est pas subordonnée au versement préalable de l'individu mais pour assurer un niveau de ressources minimum. Elles sont accordées soit parce que le retraité n'a pas pu cotiser à l'époque, soit parce qu'il ne l'a pas fait pendant suffisamment longtemps pour pouvoir bénéficier d'une pension jugée suffisante. (HADJENE Omar 2012).

Par ailleurs, nous pouvons distinguer entre plusieurs formes de retraites : retraite complémentaire, retraite proportionnelle, et la retraite sans condition d'âge.

2-Les objectifs du système de retraite : Le système de retraite a deux objectifs :

Le premier est assurantiel : à un âge avancé, les individus sont inaptes à un travail productif à cause d'une incapacité physique ou intellectuelle. Cette inaptitude est certaine et nécessite que des transferts de revenus puissent être opérés entre les périodes de vie active et de retraite. Dans ce cas-là, le système de retraite est un mécanisme de prévoyance qui permet d'éviter l'effondrement du niveau de vie à partir d'un certain âge.

Le système de retraite protège également les individus contre leur impéritie : même si les individus sont parfaitement informés de leur incapacité future à reproduire des richesses au grand âge, une forte préférence pour le présent ou une mauvaise anticipation de leur longévité pourrait les conduire à épargner insuffisamment pour leurs vieux jours.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Les systèmes de retraite assurent aux individus des revenus réguliers à un âge avancé. Ces revenus permettent de financer au moins une partie des dépenses aléatoires, notamment en matière de santé.

Le second objectif des systèmes de retraite : être distributif et renvoi à la logique originelle d'assistance aux indigents âgés.

Tout système de retraite opère une double redistribution intergénérationnelle ou intragénérationnelle horizontale. Il trouve son origine dans les différences de longévité individuelle au sein d'une même génération elle transfère des revenus des individus qui meurent jeunes vers ceux qui meurent âgés, quelle que soit l'origine des différences de longévité (genre ,catégorie sociale ,santé...) d'autre part, les systèmes de retraite permettent une redistribution intra-générationnelle verticale ; des richesses des plus riches vers les plus pauvres à travers des mécanismes variés : minimum vieillesse, ouverture de droit à une pension non contributif.

Tandis que la redistribution intergénérationnelle opère des transferts de richesse entre générations nées à des dates différentes, elle est l'apanage des systèmes fonctionnant en répartition, elle permet de redistribuer des richesses vers des générations exposées à des aléas économiques sévères, en prélevant des ressources sur les générations mieux dotées économiquement (ANNE Lavinge, 2013.p9.10.11).

3-Le mode de financement d'un régime de retraite :

A /Retraite par répartition :

Selon la définition de Pierre –Yves Chanu : « les retraites par répartition sont bien plus qu'une simple technique de financement des retraites .Elles constituent avant tout un mode d'acquisition des droits fondé sur la solidarité tant intragénérationnelle qu'intergénérationnelle. »

Selon cette définition,la retraite par répartition est un système de retraite qui consiste à prélever des cotisations sur les revenus de la population active, afin de les reverser au même moment aux personnes retraitées. Ces cotisations appelées assurance vieillesse reposent sur un principe de solidarité intergénérationnelle : les actifs paient ces cotisations pour régler les

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

retraites des personnes retraitées, tout en acquérant des droits qui leur permettront, à leur tour, de bénéficier d'une pension de retraite financée par les générations d'actifs suivantes.

Dans ce système de retraite par répartition, les cotisations, versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse, sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités. Ce système repose donc sur une forte solidarité entre générations. Son équilibre financier dépend du rapport entre le nombre de cotisants et celui des retraités. Les taux de croissance des revenus et de la population active occupée constituent dès lors les deux principaux facteurs d'évolution.

Ce système présente un contrat qui constitue ainsi une chaîne de solidarité : les actifs d'aujourd'hui financent les retraites de leurs aînés, et ils ont la garantie en contrepartie que leurs enfants financeront leur propre retraite.

B/Retraite par capitalisation :

Dans un régime de retraite par capitalisation, la logique est différente : les actifs d'aujourd'hui épargnent en vue de leur propre retraite. Les cotisations font l'objet de placements financiers ou immobiliers, dont le rendement dépend essentiellement de l'évolution des taux d'intérêt. Cette capitalisation peut être effectuée dans un cadre individuel ou collectif.

La retraite par capitalisation est un système de retraite qui fonctionne par l'accumulation d'un stock de capital par le biais des travailleurs. Ce stock de capital permet de financer les pensions de ces mêmes travailleurs lorsqu'ils deviendront inactifs. Le stock du capital est investi par l'intermédiaire d'un fonds de pension, sur les marchés financiers, ce qui constitue le principal inconvénient de la retraite par capitalisation. En effet, le risque étant qu'une crise boursière fasse tout perdre au futur retraité.

<http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier/16616/retraite-par-capitalisation-definition.html>].

La retraite par capitalisation est opposée à la retraite par répartition, puisque dans le système de retraite par capitalisation, chacun épargne pour financer sa propre retraite dans plusieurs décennies. La capitalisation consiste à préfinancer des retraites par des ressources stockées, c'est-à-dire prélevées d'une période donnée et reversées pendant une période ultérieure ;

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

quand les actifs seront devenus retraités. Ces comptes sont individuels ou collectifs. (HADJENE O, 2012).

Il existe une autre forme qui combine les deux : le régime de retraite mixte C'est le cas des assurés disposant d'un compte ouvert dans lequel est capitalisée une partie des cotisations payées, l'autre partie finançant les pensions en répartition.

4-L'efficacité comparée du régime de retraite par répartition et par capitalisation :

S'intéresser à l'efficacité comparée des régimes de retraite par répartition et par capitalisation revient à poser la question à savoir quels, sont les avantages et inconvénients respectifs ?

La comparaison relève deux éléments importants : la capacité du régime à fournir un revenu de remplacement suffisant lorsque les individus ne peuvent plus, ou ne souhaitent plus continuer leur activité à un âge élevé d'une part, et la capacité du régime à résister à des situations de toute nature, démographique, politique, financier économique, d'autre part .

Le rendement de la capitalisation : pour un système fonctionnant en capitalisation, le rendement actuariel est égal au rendement du capital, que la capitalisation soit individuelle ou collective ; pour une somme S placée l'année 0, la somme récupérée l'année T est égale à $S(1+r)^T$ ou r est le rendement annuel moyen du capital sur T année (en pratique ,le rendement annuel moyen des actions dans lesquelles est placée la somme S).

Le rendement pour un système par répartition ; la mesure du rendement actuariel est peu délicate, puisque la répartition est nécessairement collective, et pour mesurer le rendement il faut séparer entre le rendement collectif de rendement individuel de l'opération retraite :

1 / Sur le plan individuel : l'indicateur le plus souvent utilisé est le taux de remplacement (qui rapporte la pension de retraite au dernier salaire d'activité), cependant cet indicateur a été remplacé par d'autres indicateurs de rendement individuel, vu les inconvénients qu'il représente, d'autant plus que ce taux de remplacement en tant que mesure instantanée ne corrige pas le biais inflationniste ou déflationniste sur l'ensemble du cycle de vie. Parmi ces indicateurs, le taux de réception : somme des pensions perçues pendant la retraite à la somme des cotisations versées durant activité. Le deuxième, c'est celui de la récupération, qui mesure le temps nécessaire pour que l'ensemble des cotisations restent versées pendant la vie active,

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

soient récupérées sous forme de pension. Le dernier taux, c'est le taux de rendement actuariel qui égalise les flux actualisés de pension et de cotisation sur l'ensemble du cycle de vie.

2/Sur le plan collectif : étant donnée, une économie à un instant T, peuplée de retraités en nombre N_{t-1} et d'actifs en nombre N_t tel que $N_t = N_{t-1}(1+n)$. n est donc le taux de croissance de la population, positif ou négatif.

Les retraités reçoivent une pension P_t et les salariés un salaire brut moyen W_t sur lequel ils s'acquittent des cotisations retraite à un taux supposé constant t .

A l'instant, le régime en répartition est équilibré si la masse des pensions versées aux retraités est égale à la masse des cotisations versées par les salariés ; $N_{t-1}P_t = N_t w_t$.

En supposant que les salariés augmentent comme la productivité du travail y ,

soit $W_t = (1+y)w_{t-1}$, l'équilibre du régime devient, en négligeant les termes de second ordre,

$n y, p_t = (1+n)(1+y)w_{t-1} = (1+n+y)w_{t-1}$.

La croissance démographique et le progrès technique jouent le même rôle dans le rendement implicite de la répartition : pour w_t « investi » dans le régime par un salarié actif, la pension perçue à la période suivante a un « taux de rendement » de $n+y$, somme des taux de croissance de la population et du produit par tête, égal au taux de croissance global de l'économie g .

5-Les risques comparés de la répartition et de la capitalisation :

1/Le risque démographique :

Les régimes en capitalisation n'échappent pas au risque démographique, par exemple dans une économie fermée et qui se caractérise par une réduction durable de la fécondité, entraînant toutes les choses égales par ailleurs une décroissance de la population en général et de la population active en particulier. Si le travail et le capital étaient parfaitement complémentaires, une réduction de population active réduirait à néant la productivité marginale du capital : faute de trouver à s'employer, le capital verrait son rendement s'effondrer. Dans le cas d'une complémentarité stricte entre facteurs travail et capital, la capitalisation serait plus exposée aux chocs démographiques que la répartition.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Les technologies productives utilisent le travail et le capital de manière plus ou moins substituable, de sorte qu'un choc démographique affecte d'une manière similaire la répartition et la capitalisation.

La capitalisation peut s'opérer hors des frontières : en économie ouverte, les épargnants peuvent s'immuniser contre les risques démographiques de leur propre pays, en diversifiant leurs placements dans des économies qui ne sont pas été exposées à ces risques, notamment les économies émergentes qui n'ont connu ni baby-boom ni transition démographique.

Dans le cas d'un changement démographique qui se traduit par une augmentation durable de l'espérance de vie, dans ce cas la capitalisation et la répartition ont la même exposition au risque démographique : une retraite plus longue nécessite, soit un effort contributif plus important (épargne en capitalisation, hausse du taux ou de la durée de cotisation en répartition), soit une réduction des pensions services.

2/Le risque économique :

Les risques économiques pesant sur le système de retraite sont multiples, d'une part, les mutations de productivité affectent la rentabilité des régimes, d'autre part, l'inflation est susceptible d'affecter la répartition et dans une moindre mesure, la capitalisation.

3/le risque politique :

Pour le système par répartition qui représente une solidarité entre les générations sur la base d'une réciprocité indirecte, ascendante et prospective, chaque génération acquitte une dette envers la génération précédente, en anticipant que la génération suivante s'acquittera de sa dette dans les mêmes conditions ; cette solidarité asymétrique dans laquelle les jeunes générations s'engagent sans contrepartie directe (les générations suivantes ne sont pas nées) est garantie par l'Etat, encore faut-il que l'état puisse exercer une contrainte crédible sur chaque génération. Les risques affectant une génération particulière, que ces risques soient démographiques ou économiques. Cette mutualisation intergénérationnelle a une limite, la soutenabilité à long terme des politiques budgétaires et sociales ; dès lors, il est possible que l'Etat intervienne pour modifier les principaux paramètres de la répartition.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

En capitalisation, les actifs cotisent pour financer leur propre retraite, le seul risque politique auquel peuvent être confrontés les futurs retraités est que leurs droits de créance ou de propriété ne soient plus protégés par la loi. (Anne L ,2013.).

III-LE système de retraite dans les pays du Maghreb :

Les pays du Maghreb se caractérisent par des systèmes de retraite obligatoire, qui leur consacrent une part relativement importante des ressources du PIB, entre 3 et 5% selon les pays. Ces systèmes doivent faire face à deux problèmes. Le premier concerne le niveau de couverture de la population .Le second est le vieillissement accéléré de la population.

Comme tout système bismarckien, les trois régimes offrent les caractéristiques suivantes ; régime public de type professionnel, les prestations sont de nature contributive, et la couverture, de la population partielle, assortie de taux de pension élevé, mais avec des montants moyens relativement faibles.

1-L'histoire et la structure des trois systèmes de retraite :

Les régimes des trois pays sont hérités de la période coloniale, mais avec des différences entre les systèmes, en matière d'organisation administrative et juridique (structuration des systèmes).

Avant l'indépendance, la fonction publique des trois pays du Maghreb était totalement couverte par un régime statutaire qui prolongeait la pension des fonctionnaires. Au moment de l'indépendance, le Maroc et la Tunisie ne disposaient pas d'une assurance vieillesse pour le secteur privé, sauf dans les régimes conventionnels qui sont développés au profit des salariés européens. Le secteur privé n'est couvert par une assurance vieillesse qu'en Algérie, mais qui ne concerne qu'un petit nombre de salariés et non-salariés.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Tableau n°24 : les systèmes de retraite au Maghreb avant l'indépendance

Le système de retraite en Algérie avant l'indépendance			
	Secteur public	Salariés du secteur privé	Professions indépendantes
Régime obligatoire	Fonctionnaires du gouvernement général et des collectivités locales: Caisse générale des retraites de l'Algérie	Salariés du secteur privé non agricoles et agricoles : Caisse Algérienne d'assurance vieillesse caisse de retraites dans l'industrie minière (CARPPMA),	Industriels et commerçants CAVICA pour l'Algérois CAVICA pour le Constantinois
Régime d'entreprise		Caisses de retraites complémentaires dans les mines	Caisse d'assurances et de prévoyance mutuelle Agricole
Assistance		Allocation aux vieux travailleurs salariés agricoles et non agricoles	
Le système de retraite au Maroc avant l'indépendance			
Régimes Obligatoires	Fonctionnaires du protectorat: Caisse marocaine de retraite (CMR)		
Régimes d'entreprises		Personnels statutaires et mensuels de l'industrie minière : OCP, SCP salarié payés au mois de l'industrie caisse interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)	
Le système de retraite en Tunisie avant l'indépendance			
Régimes Obligatoires	Fonctionnaires civils et militaires du protectorat, des municipalités ; des habous et du collège sadiki: Société de prévoyance des fonctionnaires et employés Tunisiens (SPFET) Régime spécial de retraite de la société Nationale de transport (SONEDE)		
Régimes d'entreprise		Régimes conventionnels gérés par des associations privées (CICAFTU , MINALTO, CAISSOCBATO)	

Source : Les systèmes de retraite au Maghreb ; une première analyse, rapport pour le MIRE n°06/302.mars 2008.

Après l'indépendance, le souci était de consolider les systèmes existants en les rendant obligatoire, au Maroc et en Tunisie. Au secteur privé, la question du niveau de vie des

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

personnes âgées est occultés dans la politique de la solidarité, puisqu' il n'existe ni régime social de type minimum vieillesse, ni régime complémentaire .L'architecture des systèmes a été très peu modifiée et seul l'Algérie, en 1983, met en place un système unique pour tous les cotisants et retraités (les salariés du public et du privé).L'Algérie avec la CNR, a un seul régime pour les salariés du public ou privé.

Le Maroc comprend quatre régimes ; deux pour les salariés du public et deux pour les salariés du privé, pour le secteur, la CMR couvre les fonctionnaires, le RCAR les personnels contractuels, les régimes internes, à quelques grandes entreprises publiques sont en cours d'intégration au RCAR. Les salariés du privé à la CNSS et la CIMR, seul régime non obligatoire, offre une couverture complémentaire mais pour 20% seulement des cotisants du privé. Pour la Tunisie, il n'existe que deux caisses, la CNPRS pour les salariés du public et la CNSS pour les travailleurs salariés et non-salariés du secteur privé. La CNSS se compose de sept régimes différents. *(EL MODDEN C, DUPUINS JM,PETRON A, BEN BRAHAM M, DKHISSII, HAMMOUDA N, HOUSSIC et LARAKI D ,2008).*

3-l'architecture des trois régimes de retraites en 2009 :

	Algérie	Maroc	Tunisie
Public	CNR caisse nationale de retraite	CMR titulaire Caisse marocaine de retraite RCAR Contractuels Régime collectif d'allocation de retraite	CNRPS Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale
salariés du privé		CNSS Caisse nationale de sécurité sociale CIMR (complémentaire) (caisse interprofessionnelle marocaine de retraite	CNSS (07régimes) Caisse nationale de sécurité sociale
Indépendants	CASNOS Caisse nationale de sécurité sociale des non- salariés		

Source : (Dupins JM et al,2008, p48, Les systèmes de retraite au Maghreb ; une première analyse, rapport pour le MIRE n°06/302.mars 2008.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Les systèmes de retraite aujourd'hui doivent faire face à l'emploi informel et la précarité du marché du travail et à la perspective du vieillissement démographique. Depuis les deux décennies, les politiques menées par les pays du Maghreb, en matière de régime de retraite, consistent à augmenter des prestations au profit des salariés du secteur formel pour l'Algérie et le Maroc et établir la couverture des régimes en Tunisie.

Mais ces régimes sont confrontés à deux défis : les difficultés financières et le vieillissement de la population, dont les pouvoirs publics doivent préparer des réformes et des ajustements paramétriques.

V-Le système de retraite en Algérie :

En Algérie, le système de retraite est l'un des piliers essentiels de la Sécurité Sociale administrée par la CNR. Le système de retraite est un système par répartition, par leurs cotisations, les actifs paient les pensions des retraités et acquièrent des droits pour leur propre retraite qui leur sera payée par les générations suivantes. Ce système est d'une grande complexité, il en découle des règles et des modes de calcul variés, d'un régime à l'autre, qui tiennent à des différences, au niveau notamment des taux de cotisations, des salaires de référence du nombre minimum d'années de cotisation et de l'âge de départ à la retraite .(REMONDE Antoine, P3)

Le système de retraite est un régime par répartition analogue au système français dont il tire son origine historique. Déjà existant avant 1962, ce système a été reconduit après l'indépendance avec des modifications portant notamment sur son extension à de nouvelles catégories sociales avant son unification en vertu des lois de 1983 (loi 83-12 du 02 juillet 1983). Avant qu'il ne soit unifié, ce système comportait un régime général et 11 organismes de retraite complémentaire ; ces derniers ont été dissous en 1983. (LARBI I, 2004).

Concernant les dépenses d'assistance en faveur des personnes âgées, seul l'Algérie et la Tunisie ont mis en place des dispositifs. En Algérie, c'est l'allocation forfaitaire de solidarité AFS décret en 1994, gérée par l'Agence de développement social. Constitue un filet social pour plusieurs catégories de la population ; pour les personnes âgées, deux types de personnes concernées ; les chefs de famille ou les personnes vivant seules ,sans revenu et âgées de plus de soixante (60) ans, les personnes âgées de plus de soixante (60) ans non placées dans un

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

établissement spécialisé et ne bénéficiant d'aucune ressource ,prises en charge dans une famille à faible revenu. (*BENYAKHLEF M, 2014, p53*).

En 2000, les personnes âgées de plus de 60 ans représentaient 76.4% des seuls bénéficiaires de l'AFS(Allocation Forfaitaire de Solidarité), soit 313522 personnes, Le montant mensuel de l'AFS, appliqué depuis janvier 2009, est fixé à 3 000 DA, avec une majoration de 120 DA par personne à charge dans la limite de trois (03) personnes maximum.284 661 personnes âgées de plus de 65 ans dont plus de 165 000 femmes, ont bénéficié de l'allocation forfaitaire de solidarité en 2014.

La Tunisie a mis en place en 1986 le programme national d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN) pour accompagner l'ajustement structurel,il est accordé trimestriellement des aides financières à des familles sans ressources, à des personnes âgées, à des handicapés, à des veuves avec des enfants à charge.

En 2001,le montant de l'aide aux personnes âgées s'élevait à 1.4 million de dinars pour 3206 bénéficiaires soit 37DT par mois ,les dépenses en faveur des personnes âgées représentent moins de 3% du PNAFN et le nombre des personnes âgées représente 2% du nombre des familles bénéficiaires ,le nombre de bénéficiaires âgés s'élevait à 3225 en 2004. (*Jean Marc Dupins et al, 2008*).Le Maroc n'offre aucun programme spécifique pour les personnes âgées.

1-Aperçu historique de la construction du système de retraite en Algérie :

La retraite permet de protéger les travailleurs contre le risque de vieillesse qui a vu le jour en France avant l'institution de l'assurance par l'Etat,des régimes professionnels existaient dans le but de fidéliser le personnel le plus qualifié et offrir une assurance aux autres catégories de main –d'œuvre,ces régimes ont été créés par les employeurs et des collectifs d'œuvre .

Il fallut attendre l'année 1943, qui a vu l'installation d'un véritable système de Sécurité Sociale en France qui a donné naissance à un régime de retraite étatique.

En Algérie, les notions d'allocations aux vieux travailleurs salariés et d'assurance vieillesse ont vu le jour par la décision n°49-45 de l'Assemblée Algérienne relative à l'organisation d'un système de Sécurité Sociale en Algérie. Au début des années cinquante, plusieurs textes de lois ont vu le jour, fixant des règles de coordinations des régimes agricole et non agricole d'assurance sociale, en ce qui concerne l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Le premier dispositif mis en place est celui de 1950 de l'allocation aux vieux travailleurs salariés dans le secteur non agricole, les conditions d'accès sont les suivantes :

- Vieux travailleurs salariés n'ayant pas la qualité de pensionnés,
- 65 ans ou plus,
- Nationalités française,
- Avoir occupé en Algérie dans le secteur non agricole après l'âge de 50 ans, un emploi salarié pendant une durée supérieure à 9 ans, cette durée étant augmentée d'un an à partir de 1951 et ce jusqu'à 15 ans,
- Avoir des ressources inférieures à 80000Fpar an.

Avec la mise en place en 1953 de l'assurance vieillesse qui a été instaurée par une décision de l'Assemblée Algérienne et gérée par une caisse unique, l'allocation devient différentielle : et le dispositif de la caisse algérienne d'assurance vieillesse est le suivant :

- Attribution de la pension sans condition de nationalité,
- Liquidation à 60ans,
- Pension égale à 1.33% du salaire annuel de base, sans pouvoir dépasser 40%,
- Ouvre droit à l'assurance maladie,

D'autres caisses de retraite complémentaire interprofessionnelles ont aussi vu le jour (Caisse Internationale Algérienne) CIAR, (Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et de Retraite Algérie) CIPRA et la GAP (Groupement Algérien de Prévoyance) ainsi que des organismes de retraite des cadres en Algérie. Le secteur agricole enregistre une évolution comparable, dans une première étape à la mise en place en 1952 de l'allocation aux vieux travailleurs salariés agricoles, puis la création en 1957 d'une assurance vieillesse aux conditions suivantes :

- Avoir 60ans,
- Egale au maximum à une fois et demie le montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

-Ouvrir droit à l'assurance maladie.

Pour les indépendants, le régime d'allocation de vieillesse est créé par décret du 24 novembre 1956 pour les professions suivantes : professions industrielles et commerciales libérales, artisanales et agricoles. Le régime verse des allocations fixes pour les plus de 65 ans.

La couverture avant l'indépendance reste faible selon les données du tableau n°25

2-Pensionnés des régimes de retraite en Algérie avant l'indépendance :

Tableau n°25 : Pensionnés des régimes de retraite en Algérie avant l'indépendance

Régime	Effectifs
Salariés non agricole :	
Allocation aux vieux travailleurs salariés	1952:3724 1955:5006 1959:3911
Titulaire de pension d'assurance vieillesse	1954:5114 1956:12249 1958:19864 1960:26177
Régime complémentaire	cadres 1989 bénéficiaires en 1959 salariés non cadres 7887bénéficiaires en 1959 3
Salariés agricoles :	
Allocation aux vieux travailleurs salariés	1952:140 1954:1413 1957:2466
Assurance vieillesse	nombre de bénéficiaires en 1959 :5765
Professions indépendantes	En 1959, allocation 238, pension 483.

Source :Jean Marc Dupius et al ,2008).

3-La structure du système de retraite à l'indépendance :

Au lendemain de l'indépendance, le système de retraite couvre le secteur public, les fonctionnaires, les grands monopoles publics et le secteur privé, avec des régimes légaux et obligatoires privé ou public.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Tableau n°26 : Le système de retraite en Algérie avant l'indépendance

	Secteur public	Salariés du secteur privé	Professions indépendantes
Régimes obligatoires	Fonctionnaires du gouvernement général et des collectivités locales : Caisse générale des retraites de l'Algérie	Salariés du secteur privé non agricoles : Caisse algérienne d'assurance Vieillesse Caisse de retraites dans l'industrie minière (CARPPMA),...	Industriels et commerçants CAVICA pour l'Algérois CAVICO pour l'Oranie CAVIC pour le Constantinois
Régime d'entreprises		Caisse de retraites complémentaires dans les mines (CARCIEMA)	Caisse d'Assurance et de Prévoyance mutuelle Agricole
Assistance		Allocation aux vieux travailleurs salariés agricoles et non agricoles	

Source : (Jean Marc Dupins et al ,2008).

Le système se caractérise par la pluralité des régimes de retraite, la multitude des caisses, la disparité des avantages servis d'un secteur d'activité à un autre.

4-Le système de retraite après l'indépendance :

Le système de retraite algérien a été reconduit après l'indépendance avec des modifications portant sur son extension à de nouvelles catégories sociales, ce système comporte un régime général et 11 organismes de retraite complémentaires.

Le système a été unifié par la loi de 1983 (loi -83-12 du 02 juillet 1983), ce système de retraite se présente comme un système assurantiel, contributif, caractérisé par une solidarité entre les actifs et retraités, fonctionnant donc sur le principe de la répartition (solidarité entre les générations dans le sens où les travailleurs d'aujourd'hui financent les pensions de leur aînés et ceux qui viendront après eux financeront les leurs. (LARBI I, 2004).

La CNR, caisse unique pour l'ensemble des catégories professionnelles a introduit des spécificités très limitées pour les indépendants qui ne portaient que sur les conditions d'ouverture du droit à l'invalidité, l'âge pour la retraite, l'assiette de cotisation, le plafond, le taux et la moyenne des dix meilleurs revenus pour le calcul de la pension .

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

En 1992, la CNR ne pouvait pas gérer les spécificités du secteur des indépendants en matière de recouvrement, c'est ce qui a conduit à la création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des non-salariés CASNOS, en 2007 la création d'une nouvelle caisse chargée uniquement du recouvrement qui doit être reprise à la CNAS et ayant pour seule mission de prendre en charge l'assurance maladie.

Le régime de retraite concerne les bénéficiaires de deux organismes de Sécurité Sociale, la CNAS et la CASNOS bien qu'il s'agisse de deux caisses différentes, le régime se caractérise par son unicité, il est identique aux deux organismes ; uniformisation des règles d'octroi des avantages d'appréciation des droits et des modalités de financement.

5-Le système de retraite dans sa configuration actuelle :

Le système de retraite algérien se présente comme assurantiel et donc contributif dans le but d'assurer aux individus qui ont quitté la vie active, un revenu de remplacement proportionnel au salaire. Cela se traduit par une assiette des cotisations dé plafonnées, constituées de la quasi-totalité des éléments du salaire et par une assiette de calcul des prestations qui correspondent à l'assiette des cotisations avec des prestations et cotisations identiques (secteur privé ou public).

La CNR a pour mission :

- ✓ De gérer les pensions et allocations de retraite ainsi que les pensions et allocations des ayants droits.
- ✓ Assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux des recouvrements des cotisations destinés au financement des prestations de retraite.¹²
- ✓ Assurer, en ce qui la concerne, l'information des bénéficiaires, et des employeurs.
- ✓ Gérer jusqu'à extinction des droits des bénéficiaires les pensions et allocations servies au titre de la législation antérieure au 1^{er} janvier 1984(*ROUABHI M-R, 2010*).

En 2003 et dans le but d'améliorer la qualité des prestations, la CNR en collaboration avec les services du ministère du travail et de la Sécurité Sociale, lance une action dite d'aide et d'assistance à domicile (notamment au profit des retraités invalides et handicapés) qui

¹² Les tâches liées à l'affiliation et au recouvrement sont assurées pour l'essentiel par la CNAS en coordination avec les services de la CNR.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

consiste à faciliter les tâches et les contraintes des retraites au moment de l'accomplissement d'un certain nombre de tâche touchant leur vie quotidienne, notamment celles en relation avec les services publics.

Les principaux avantages servis sont

A/Droit direct :

- une pension de retraite due à l'activité propre du travailleur,
- une allocation de retraite en faveur des travailleurs qui ne représentent pas la condition de la durée d'activité minimale

B/Droit indirect des pensions de reversions comprenant :

- une pension en faveur du conjoint survivant,
- une pension d'orphelin
- une pension d'ascendant

Et dont le champ d'application est :

La totalité des salariés, quels que soient leurs secteurs d'activité relèvent obligatoirement de la CNR .le secteur public et privé sont confondus dans un même régime.

La pension directe accordée au salarié peut prendre plusieurs formes :

- retraite à l'âge légal,
- retraite anticipée et proportionnelle¹³,
- allocation de retraite

Les éléments des conditions d'octroi :

A/Validation des annuités

La validation des années de travail s'effectue sur la base suivante :

¹³ La pension de retraite anticipée a été mise en place en 1994, les retraites proportionnelles et sans condition d'âge en 1997.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

L'année est considérée comme année d'assurance, c'est l'année ayant donné lieu à au moins 180 jours ou 1440 heures de travail, elle est validée pour un trimestre au cours duquel ont été accomplis au moins 45 jours ou 360 heures de travail (*Jean Marc Dupius et al ,2008*).

B/l'âge :

B-1-pour la retraite normale :

-l'âge normal est de 60 ans pour les hommes, et 55 ans pour les femmes,

-les moudjahidine bénéficient d'une défalcation d'an par année d'engagement durant la guerre de libération.

-55 ans pour les personnes occupant certains emplois comportant des nuisances.

B-2- pour la retraite sans condition d'âge : il faut une durée de travail ou une période d'activité qui ne doit pas être inférieure à 32 ans.

B-3- La retraite proportionnelle : la réglementation prévoit une pension proportionnelle à partir de 50 ans pour une personne en activité, servie à la condition d'avoir cotisé pendant 20 ans.

C-les conditions de travail :

Pour les personnes en activité, il est exigé pour tout octroi de la pension, d'avoir exercé au moins 15 ans ou soixante (60) trimestres validés.

D-Taux de validation des années d'activité ou assimilées :

Chaque année travaillée est validée au taux de 2.5%, pour le cas particulier des moudjahidine ce taux est de 3.5%.

E -durée de travail pour taux plein

Le nombre d'années d'activité exigé pour disposer du taux plein 80% est fixé à 32 ans sans distinction de sexe

F-Assiette de calcul de la pension : l'assiette de détermination de la pension se base sur la moyenne des salaires des 3 dernières années d'activités ou bien s'il est favorable, sur les salaires des 3 meilleures années d'activité.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

G -les montants :

-le montant maximum est fixé à 80% du salaire moyen ayant servi au calcul de la pension, pour les moudjahidine, ce taux est fixé à 100% du salaire moyen ayant servi au calcul de la pension.

-Le montant minimum est fixé à 75% du (SNMG) fixé par voie réglementaire. Si le bénéficiaire est un moudjahid, le montant minimum est fixé à 2.5 fois le (SNMG).

H-Pension de réversion :

Au décès du retraité, le bénéfice de la pension est élargi à l'ayant droit (conjoint, enfants et ascendants) après le décès du salarié :

-90% de la pension du cujus ou des droits acquis par le travailleur,

-75% lorsque le conjoint est seul,

-50% le conjoint avec les ayants droit (LARBI L, 2004.).

La CASNOS : avec La création en 1992 d'une caisse autonome des non-salariés, il a fallu attendre jusqu'à 1999 pour que l'ensemble des attributions de la CASNOS soient assurées par cette dernière, la répartition de ce régime est essentiellement due aux spécificités qui le caractérisent, telles que :

-des mécanismes de recouvrement typiques: cotisations annuelles, taux de cotisation réduit par rapport aux taux des salariés, montant minimum et maximum indexé sur le SNMG, base de la cotisation différente de celle des salariés (la base de calcul est de l'impôt sur le revenu global),

-la couverture sociale particulière : risques couverts réduits (prestation en nature et retrait) condition d'ouverture du droit spécifique.

Selon la réglementation de la CASNOS tous les individus qui exercent une activité non salariée doivent cotiser à la caisse.

Trois types de prestations sont servis par le régime :

-une pension de retraite pour les salariés ayant validé 15 ans de travail ou de cotisation.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

-une allocation de retraite pour ceux qui ne valident pas la condition précédente mais ayant validé au moins cinq années,

-une pension de réversion.

Les conditions d'âge d'ouverture de droit :

-être à jour des cotisations

-avoir atteint l'âge de 65ans pour les hommes et 60ans pour les femmes, avec des dérogations pour les femmes ayant élevé des enfants et non salariées ayant la qualité de moudjahid.

-réunir au minimum 15années de cotisation ¹⁴

Le montant : le montant de la retraite est fixé à 80% du revenu annuel déclaré et il prend en considération :

-le nombre d'années de cotisation,

-le pourcentage par année liquidable,

-l'assiette devrait servir de base au calcul de la pension,

Pension de réversion : même droit pour le salarié et les non-salariés.

Le cas particulier de la retraite anticipée :

Suite aux difficultés économiques apparues à partir de la fin des années 1980 et en application du plan d'ajustement structurel qui s'en est suivi durant la période 1994-1997, d'importantes dispositions législatives ont été prises pour alléger les effets sociaux des réformes engagées et réduire le coût social des compressions des effectifs. C'est ainsi qu'un dispositif de retraite anticipée a été initié à partir de 1994 permettant aux travailleurs des entreprises publiques de partir en retraite à l'âge de 50 ans pour les hommes et de 45 ans pour les femmes ; cet assouplissement des conditions de départ est de nature économique.

¹⁴ Dans le cas où la condition de 15 années d'activité et donc de cotisation n'est pas remplie, le demandeur peut prétendre à une allocation de retraite à condition qu'il ait cotisé au moins durant 7,5 années ou s'il a la qualité de moudjahid .

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

La première mesure a été initiée à travers l'application du décret n°94-10 du 26 mai 1994 instituant la retraite anticipée qui permet à de nombreux travailleurs de partir à l'âge de 50 ans sous réserve d'avoir cotisé pendant 29 ans . Le seconde mesure vise la réduction des effectifs de la fonction publique, le dispositif législatif de la retraite anticipée a été élargie aux fonctionnaires titulaires des administrations publiques (décret exécutif n°98-317 du 03 octobre 1998).

Pour les entreprises, les modalités pratiques portent essentiellement sur le paiement d'une contribution d'ouverture des droits variant entre 13 et 19 mois de salaire calculé sur le nombre d'années d'anticipation .(*LARBIL* ,2004.) .

6-Financement du régime de retraite algérien :

Le système par répartition s'anime sous l'effet de la crise démographique. Les systèmes qui redistribuent les cotisations aux retraités, au fur et à mesure qu'elles sont versées par les actifs, dépendent bien évidemment de l'existence d'une abondante classe active pour fonctionner.

Le volume annuel des pensions servies aux retraités représente plus de 3% du produit intérieur brut PIB, ce qui est élevé, compte tenu de la proportion de la population âgée dans l'ensemble de la population.

L'existence de nouvelles générations permet d'assurer, par leur travail, le paiement des cotisations (système par répartition) qui assurent aux des pensions de retraite d'être financées.

Dans tous les systèmes de retraite, on calcule la pension de retraite d'une personne quittant la vie active professionnelle en fonction de ce qu'il a versé tout au long de sa période active pour les retraités précédents « *vous avez payé toute votre vie pour les vieux, maintenant que vous êtes vieux, vous avez le droit qu'on fasse pareil pour vous* »

Le rapport de dépendance économique des personnes âgées interviendra dans les deux décennies à venir. Cependant, et indépendamment du processus de vieillissement, le volume financier mis en mouvement pour les pensionnés ou pour le paiement des retraités absorbe une part non négligeable de la richesse du pays, et le vieillissement futur ne fera qu'aggraver la situation selon le (la Banque Mondiale ,2005)

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Les paiements se font selon le principe de la répartition, donc des cotisations versées par les assurés dans l'année en cours sont directement retransmises aux personnes âgées, sans constitution de réserve.

Les principales sources de financement sont :

1/Les cotisations ; le régime est financé principalement par les cotisations salariales et patronales, la répartition des taux de cotisation (salariale et parentale) par branche se présente comme suit :

Tableau n°27 : Taux de cotisation au 1er janvier 2008

Branche	A la charge de l'employeur	A la charge du salarié	A la charge des œuvres sociales	Total
Retraite	10%	6,75%	0,5	17,25
Retraite anticipée	0,25%	0,25		0,5

Source ; démographie et système algérienne de retraite p6

2/les produits financiers ; intérêts

3/les subventions étatiques : l'Etat prend à sa charge les dépenses dites de solidarité nationale :

Les compléments différentiels entre les droits contributifs et les minimums légaux.

Les indemnités complémentaires, au nombre de trois :

-ICPRI : indemnités complémentaires des pensions de retraite d'invalidité

-ICAR : indemnités complémentaires d'allocation de retraite

-ICPR ; indemnités complémentaires des pensions et rentes

Autre dépense (Allocations familiales)

En 2006 et dans le cadre de préserver le régime de retraite et pour faire face aux problèmes de financement, le gouvernement a décidé de créer un fond national de réserve des retraités qui a pour mission de gérer les sommes qui lui sont affectées, afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité du régime de retraite. Les ressources des fonds sont diverses : (2% du produit de la fiscalité pétrolière, excédent éventuel du régime général, taxe spécifique tabac, les fonds collectés par la privatisation.). Ces réserves sont constituées au profit du régime général des salariés, principalement les sommes affectées au fonds sont mises en réserve jusqu'à des dates éloignées au moins jusqu'à 2020.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Le financement du système algérien repose sur une base assurantielle et contributive. Les recettes proviennent des cotisations à la charge des employeurs, des salaires, du budget de l'Etat et des revenus des fonds de réserve placés. Les années 2007 et 2008 ont été marquées par un déséquilibre de la situation financière de la CNR ; le retour à l'équilibre a été possible par relèvement des taux de cotisations retraite de 16% à 17.25%.

La fiabilité financière du système est assurée grâce à la contribution de l'Etat au financement du système de retraite qui représente, en 2010, 19.7% des recettes de la CNR contre 25,8% en 2005.

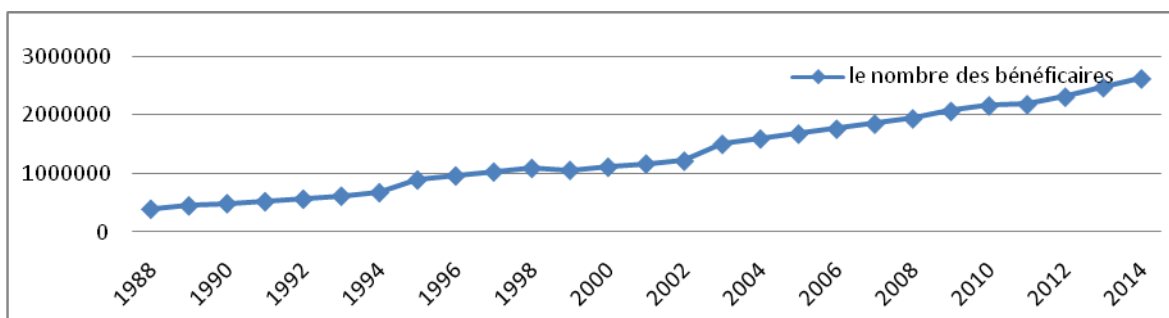
7-Le régime de retraite algérien en quelques chiffres :

7-1-L'évolution du nombre des pensionnés de la CNR :

En 2014 la CNR compte plus de 2.6 millions de pensionnés, tous avantages confondus ; le volume de ces pensionnés a été modéré jusqu'à 1994 avec 682846 pensionnés. Dès 1995, l'évolution de ce nombre enregistre une accélération qui s'accroît à partir de 1997. Cela s'explique d'une part, par l'introduction de nouvelles formes de retraite (retraite anticipée en 1994 et retraite sans condition d'âge en 1997); ces nouvelles formes de retraite permettent aux travailleurs de quitter le marché du travail bien avant l'âge légal fixé à 60 ans, d'autre part et précisément à partir de 2008, ce nombre important peut être expliqué par l'arrivée d'un quota important des travailleurs en âge de retraite .

Entre 1990 et 2010, on enregistre un taux d'accroissement annuel moyen de 5.32%, ce taux connaîtra une évolution plus importante pour les prochaines décennies.

Graphe 05 : Evolution du nombre des bénéficiaires de la Caisse Nationale de la Retraite

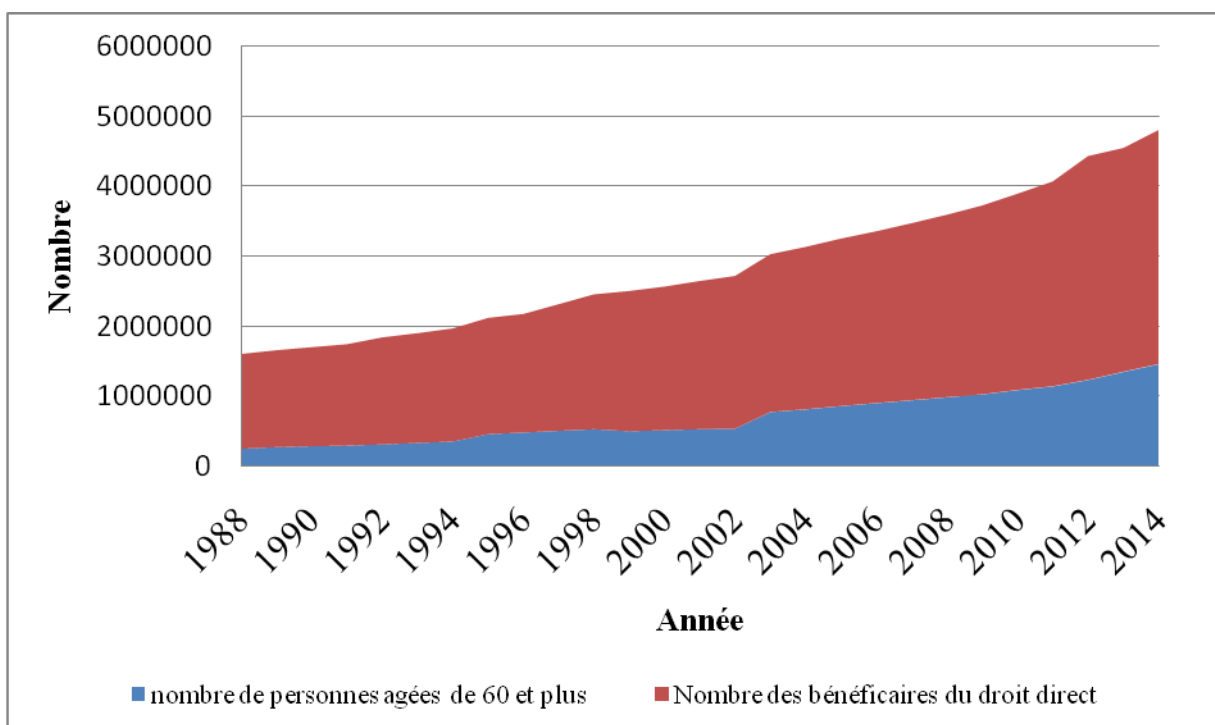


Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

7-2-Evolution du nombre de bénéficiaires du droit direct (retraite ou allocation de réversion) :

Le droit direct est un droit versé à un bénéficiaire ayant cotisé lui-même pour sa retraite durant toute sa vie active. Le nombre des bénéficiaires du droit direct allocation ou pension est passé de 280531 en 1988 pour atteindre le chiffre d'un million en 2007 et pour arriver en 2014 à presque 1.6million ,le chiffre a été multiplié par cinq entre 1988 jusqu'à 2014 en l'espace de 26 ans ,ce nombre représente 61% du total des bénéficiaires de la CNR, tous avantages confondus. Par ailleurs les bénéficiaires d'une pension de retraite qui représentent plus de 90%sur toute la période,sont plus nombreux et constituent l'essentiel de l'effectif, cette forte proportion veut dire que la plupart des bénéficiaires d'une pension de retraite ont accompli une durée d'activité d'au moins de quinze années dont la moitié ayant donné lieu à un travail effectif et un versement des cotisations à la Sécurité Sociale (la condition de travail requise pour bénéficier d'une pension de retraite directe).

Graph 06 : Evolutions des droits directs de 1988 à 2014



7-2-1 Evolution du nombre des bénéficiaires de droit de réversion :

La pension ou l'allocation de retraite de réversion est attribuée à l'ayant droit de l'assuré décédé. Parmi les retraites de reversions,le conjoint de l'assuré décédé (la veuve),quel que soit son âge, du

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

moment qu'il ait contracté un mariage légal, avant le défunt, peut considérer comme ayant droit. Une réversion peut être également accordée à d'autres membres du droit direct du décédé, le nombre de ces bénéficiaires est passé de 118148 en 1988 à 614683, avec une augmentation de plus de 500000 entre 1988 et 2002. Entre 2002 et 2014, il a été multiplié par 1.5.

L'augmentation importante de ces bénéficiaires s'explique par l'extension de la marge des bénéficiaires de ce droit d'une part, et par le nombre important d'enfants à charge d'autre part ; ce sont des générations de bénéficiaires qui se caractérisent par une forte fécondité (*CHIBANEB, 2005*).

Les dépenses consenties par le régime n'ont pas une contrepartie contributive conséquente, dans la mesure où pour un seul assuré cotisant, ce sont plusieurs ayants droits qui bénéficient des prestations de vieillesse. Le niveau des dépenses a connu une évolution grâce à cette catégorie, et sous les effets de l'augmentation du SNMG.

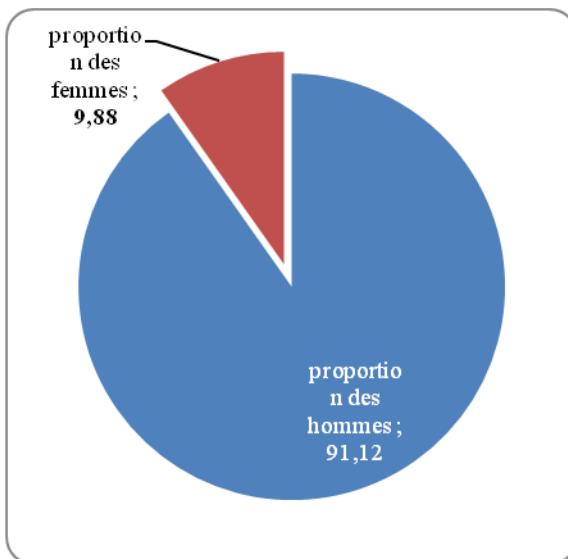
7-3-Répartition des bénéficiaires du droit direct selon le sexe :

Les données détaillées par sexe à partir des travaux de recherche CHIBANE Belkhacem et du site web de la CNR.

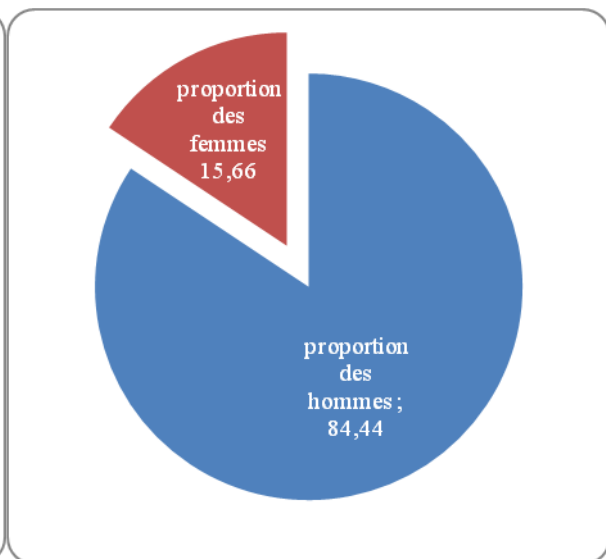
Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Graphe 07 : Répartition par sexe des bénéficiaires d'une pension ou allocation de retraite Entre 2000 et 2014

Répartition par sexe des bénéficiaires d'une pension ou allocation de retraite en 2000



Répartition par sexe des bénéficiaires d'une pension ou allocation de retraite en 2014



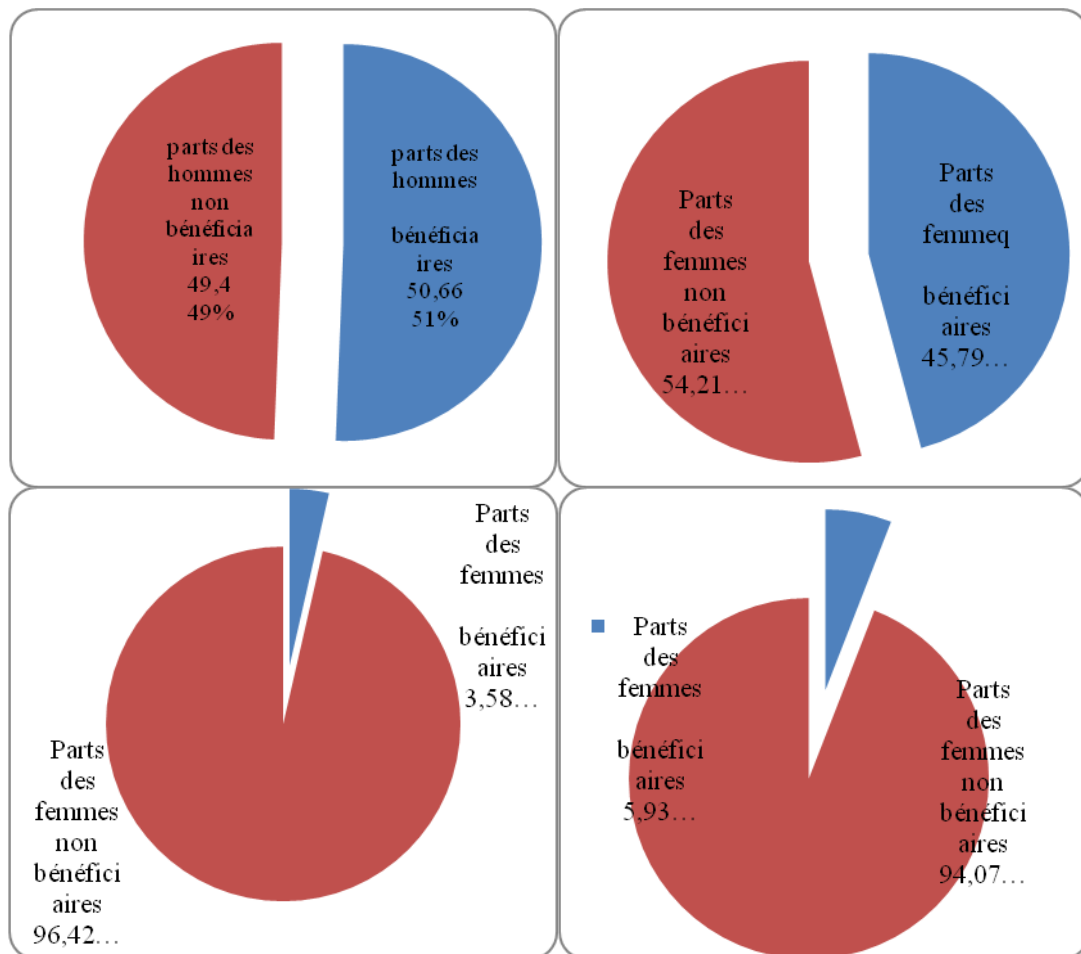
La proportion des bénéficiaires de sexe masculin entre les deux périodes, 2000 et 2014, passe de 91,12% à 84,44%. Les générations de 1940 jusqu'à 1954 se sont caractérisées par la prédominance de l'homme sur le marché du travail et la faible participation de la femme à l'emploi, malgré l'amélioration des taux d'activité féminins durant les dernières années.

La promotion de l'emploi féminin peut être une nécessité pour le développement socio-économique et une des solutions qui permettent d'assurer la pérennité du système financier de la retraite. Par ailleurs, une grande partie du travail des femmes reste non valorisée, et non comptabilisée du fait qu'elle relève du secteur informel et du travail domestique, malgré sa valeur productive et son utilité sociale. (CHERIF A, 2009).

Les 04 graphes qui suivent donnent une idée sur l'évolution des parts des femmes et hommes bénéficiant de la retraite du droit direct par rapport à la population masculine âgée de 60 et plus et la population féminine âgée de 55 ans et plus.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Grphe n°08 : Parts des bénéficiaires par sexe entre 2000 et 2014



En effet ,la proportion des hommes bénéficiant de la retraite parmi la population du même âge est passée de 51% en 2000 à 46% en 2014, cela confirme la part croissante des 60 ans et plus d'une part et d'autre part ,le recours des travailleurs à d'autres formes de retraite comme la retraite proportionnelle, la retraite sans condition d'âge et la retraite anticipée,ce qui va leur permettre de bénéficier d'une retraite avant l'âge légal. Par contre, la part des femmes bénéficiaires de la retraite du droit direct par rapport à la population féminine âgée de 55 ans et plus a progressé passant de 4% à 6% durant la période étudiée.

8-Age de la retraite :

Age de départ à la retraite ou de sortie d'activité sont deux familles de concepts qui sont utilisées lorsqu'on parle des âges de la retraite. Les concepts d'âge légal sont des notions juridiques,qui font référence à la législation du régime de retraite ; les concepts d'âge effectif (de départ à la retraite, de cessation d'activité, de sortie du marché du travail)désignent quant

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

à eux des indicateurs statistiques portant sur les caractéristiques observées des départs à la retraite dans la population à une date d'observation donnée.

L'âge de la retraite détermine la frontière entre activité et inactivité ; l'âge de la retraite est considéré comme un moment crucial de l'existence où un individu choisit de cesser son activité et mettant du même coup un terme au flux des ressources issues du travail.

Le travail finance la retraite à travers des transferts de revenus de la période d'activité vers l'inactivité (des prélèvements sur les revenus de l'activité destinés à financer l'inactivité. De ce point de vue, il concourt au bien être des années de retraite). Le choix de chaque individu, concernant l'âge de la retraite, détermine également le montant des prélèvements nécessaires à effectuer pour sa retraite sur la rémunération de son travail ; de la date de départ à la retraite détermine la longueur de la vie active, qui détermine la pension ou bien le revenu de ce retraité.

8-1 L'âge moyen de départ en retraite :

L'âge moyen de départ en retraite est fortement dépendant de la démographie des assurés. En Algérie il est à noter que les femmes partent en retraite plus tôt que les hommes. En cas de la retraite normale, les bénéficiaires sont liquidés en moyenne à 70 ans, mais cet âge moyen est plus prononcé pour les hommes que pour les femmes, 72.48 ans contre 67.51 ans.

La figure n°09 permet de constater que les bénéficiaires des allocations de retraite se caractérisent par un âge moyen important, soit 70,04 ans pour les hommes et 71 ans pour les femmes. Cet âge plus important permettra à ces bénéficiaires de prolonger la durée dans la vie active pour valider d'avantage les années d'activité ou de cotisations pour une pension plus ou moins acceptable. Pour les bénéficiaires du dispositif de pré-retraite, qui se caractérise par des âges de retraite au-dessus de l'âge moyen normal de la retraite .La précocité est confirmée dans les deux types et selon le sexe.

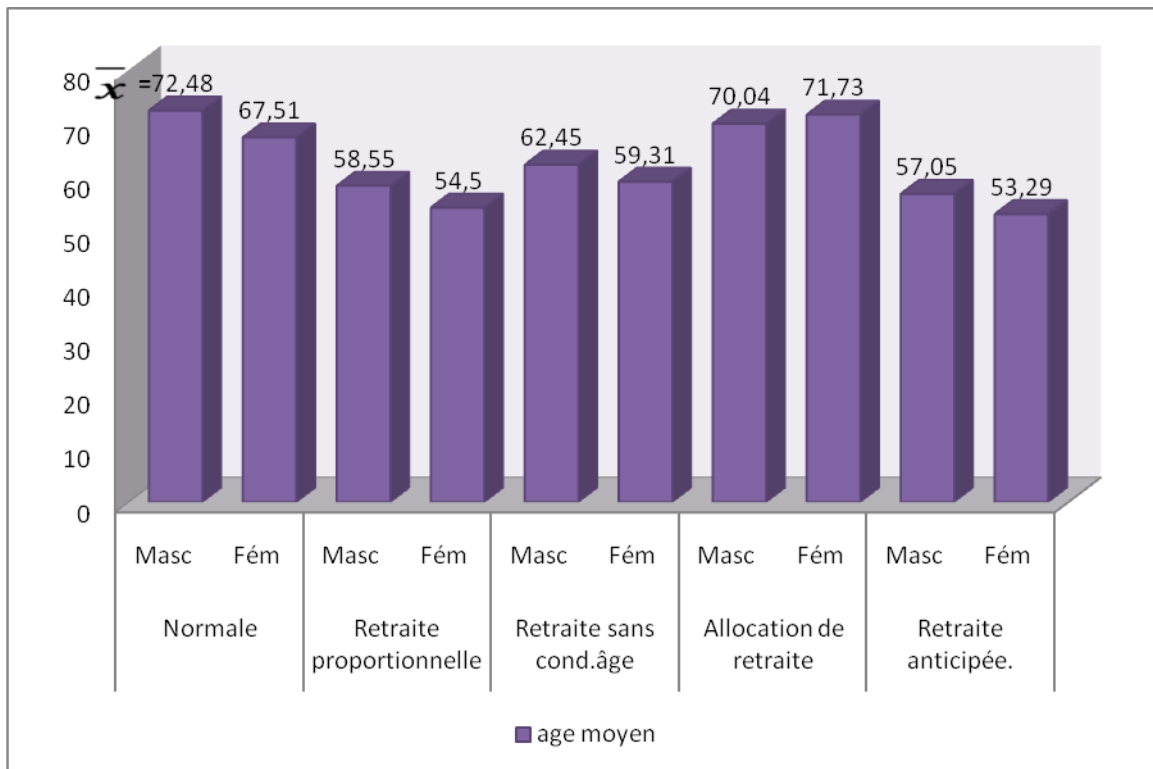
Pour la retraite proportionnelle, l'âge moyen est plus faible chez les femmes, 54.50 ans et 58.55 ans pour les hommes, pour les bénéficiaires de la retraite sans condition d'âge, il est de 59.31 ans pour les femmes et 62.45 ans pour les hommes.

Ces types de retraite qui permettent le départ prématuré des bénéficiaires a eu des conséquences négatives importantes sur les ressources de la CNR, du fait que ces

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

bénéficiaires partent en retraite avec des salaires de fin de carrière élevés et un taux de remplacement se situant entre 60 et 65 % pour la retraite proportionnelle et atteignant les 80% pour la retraite sans condition d'âge (Rapport CNR.1999.).

Graphe n° 09 : L'âge moyen de départ en retraite



9-La générosité d'un système de retraite :

La notion d'un système de retraite généreux renvoie à l'idée du niveau élevé des retraités. En terme absolu ou relativement aux revenus du travail (taux de remplacement). La générosité peut être située à des niveaux différents ; soit elle qualifie la taille du système de retraite cela veut dire, un système de retraite est d'autant plus généreux qu'il est grand, ou bien la notion de générosité peut exprimer le niveau des prestations de retraite versées. Qu'il s'agisse d'un niveau absolu comme le niveau des pensions annuelles par exemple (ZAIDI Asghar, Grech A-G et Fuchs M, 2006) ou d'un niveau calculé relativement aux revenus perçus, durant la période d'activité comme le taux de remplacement (.DUPNIS Jean-Marc et al,2010).

Le terme de générosité peut être défini comme la capacité du système de retraite à couvrir des assurés sans exiger de contrepartie de la part de ces derniers ; le système de retraite est alors

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

généreux envers les individus qui n'ont pas suffisamment ou pas du tout contribué au financement des prestations sous forme des cotisations.

L'approche de la générosité est multidimensionnelle, elle s'entend dans deux dimensions internes et externes :

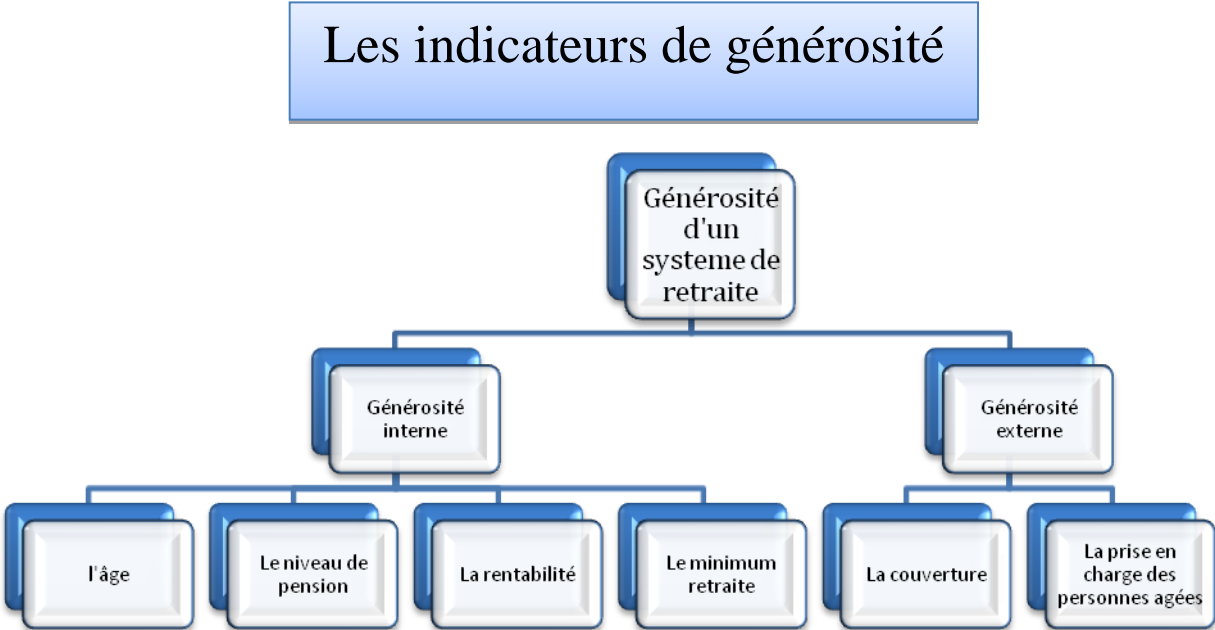
La générosité interne recouvre les approches traditionnelles reposant sur la générosité des régimes de retraite envers leurs assurés.

La générosité externe est associée à des taux de couverture élevés et une prise en charge adéquate de personnes âgées à faible revenu ; d'autres facteurs de la générosité externe peuvent être envisagés comme le taux de pauvreté des personnes âgées, ou encore leur revenu global, (mais ces indicateurs intègrent d'autres dimensions que celles du système de retraite, la configuration familiale ou autre source de données.

La générosité des régimes de retraite envers les ayants droits se traduit par le nombre et le type d'ayant droit concerné et par le montant versé aux retraités.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Schéma n°01 : Les indicateurs de générosité



Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

9-1-La générosité de la retraite algérienne par rapport à d'autres pays de la Méditerranée :

Générosité interne :

Schéma n°02 : La générosité interne des pays

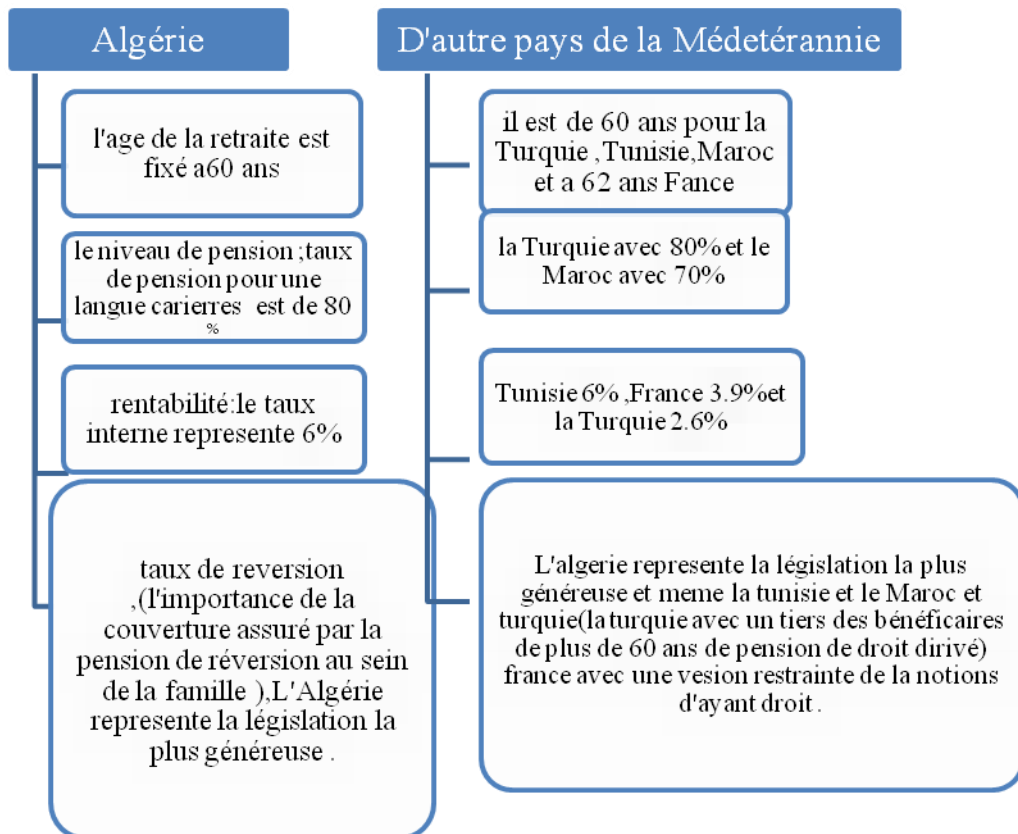


Tableau n°28 : Générosité interne réelle des différents régimes de cinq pays

	Algérie	France	Maroc	Tunisie	Turquie
Age de départ en retraite	60	62	60	60	60
Montant de la retraite minimum/seuil de pauvreté	4.83	0.88	1.4	3.05	2.04
Taux interne de rentabilité théorique (en %) ¹⁵	6	3.87	5.51	6.11	2.57
Taux de pension théorique	80	70	70	80	80
Taux de réversion théorique	50	54	50	50	50
Scoring nombre d'ayant droit	8	1	5	5	5

Source :samiaBenallah,CaroleBonnet,Claire EL Mouadden,Antoine.Comment mesurer la générosité des systèmes de retraite ?une application aux pays de la méditerranées, P22.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Le tableau permet de conclure que le système de retraite de l'Algérie, la Tunisie et la Turquie sont très généreux. Selon les auteurs, la comparaison entre les pays doit se faire avec une grande prudence, car un pays peut être généreux selon une dimension et moins généreux selon une autre. Pour mieux mesurer la générosité par rapport à l'ensemble des dimensions, un indicateur synthétique moyen des indicateurs normalisés pour chacune des dimensions peut être. L'examen de cet indicateur (tableau 29) montre que l'Algérie se place en première position et la France en dernière position précédée par la Turquie.

Tableau n°29 : Indice de générosité interne par pays

Algérie	France	Maroc	Tunisie	Turquie
0.64	0.31	0.44	0.55	0.40

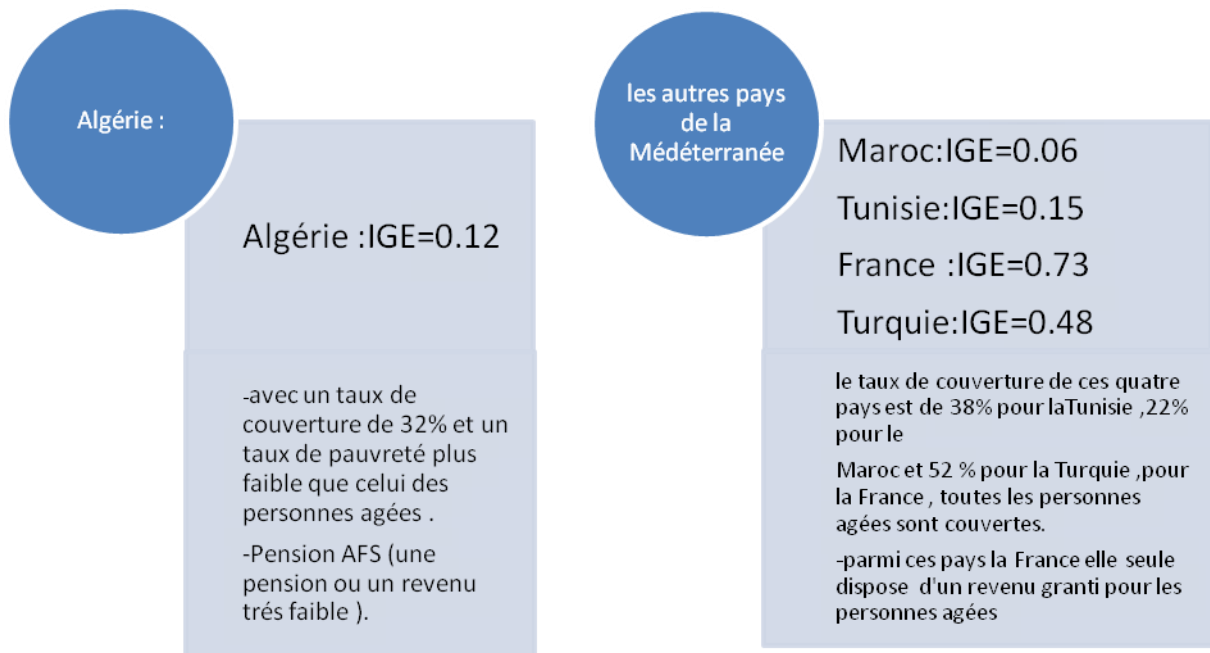
Source: BENALLAH S, BONNET C, EL MOUADDEN C, 2012)

Le Maroc représente une dimension de rentabilité légèrement plus forte par rapport à la Turquie. La comparaison de cet indicateur avec ces différentes dimensions avec celui de la France et le reste des autres pays confirme la générosité du système de retraite Algérien mais uniquement pour la minorité qui peut en bénéficier (exclusion d'une partie importante de la population et des droits dérivés très étendus).

9-2 Générosité externe de système de retraite :

La générosité externe complète les indicateurs des générosités internes. L'indicateur de générosité externe est un indicateur qui permet d'apprécier la capacité des pays à couvrir toutes les personnes âgées (tous les risques liés au vieillissement). Cette générosité se mesure à partir du taux de couverture et du taux de pauvreté des personnes âgées.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite



Le croisement de ces deux dimensions, permet d'estimer l'IGE. Ce dernier a fait que les trois pays du Maghreb sont classés dans les trois dernières positions, à cause d'une faiblesse de la couverture sociale des personnes âgées. Cette faiblesse est à l'origine d'une inégalité qui oppose les personnes couvertes aux personnes non couvertes, et remet en cause l'efficacité et la générosité du système d'une part et ne garantit pas un salaire minimum pour les personnes âgées (sauf pour l'Algérie avec la pension AFS) d'autre part. La Turquie est dans une situation intermédiaire entre les pays du Maghreb et la France.

La France est en première position avec des taux de couverture très élevés. La totalité des personnes âgées est couverte et un revenu est garanti pour les personnes âgées.

9-3-La générosité globale des cinq pays de la Méditerranée :

Pour mesurer la générosité globale d'un système de retraite, deux indicateurs peuvent être utilisés, soit l'indicateur classique, celui de la part des dépenses de retraite dans le PIB¹⁶, soit par le calcul d'un indicateur qui se base sur les deux dimensions (interne et externe).

¹⁶ Il mesure l'effort collectif organisé via le système de retraite en direction des personnes âgées, les dépenses de retraite dans le PIB est de 3% en Algérie*, 13.3% en France**, 4.5% pour le Maroc*, Tunisie* 4.9% et la Turquie** 6.2% ;-(*en 2004, **en 2007).

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Le résultat du second indicateur de la générosité globale place la France en première position avec un indice de générosité globale (IG global) de 0.523, la Turquie dans une situation toujours intermédiaire avec un indice de 0.442 et en dernière position les pays du Maghreb, la Tunisie et l'Algérie avec des indices de 0.35 et 0.33 respectivement et le Maroc 0.25 en dernière position, malgré ses dépenses en PIB qui dépassent celles de l'Algérie et la Tunisie.

IV-La retraite par répartition et ses équilibres :

Le système de retraite prélève des cotisations sur les salaires de tous les actifs, le montant total des cotisations est alors obtenu en multipliant le taux de cotisation par le salaire moyen des actifs et par le nombre de ces mêmes actifs ; le montant total des pensions versées est égal quant à lui, à la pension moyenne multipliée par le nombre de retraités.

L'équilibre de la retraite par répartition correspond à l'égalité du total des cotisations prélevées et du total des pensions versées.

Actif *salaire moyen*taux de cotisation =retraite*pension moyenne

La démographie joue un rôle prépondérant dans le système de retraite par répartition : on définit généralement le ratio de dépendance comme le rapport entre le nombre de retraités et le nombre d'actifs. Le taux de prélèvement sur les actifs, en fait le taux de cotisation dans le régime par répartition dépend du ratio de dépendance pour une générosité donnée du système de retraite.

Taux de cotisation =ratio de dépendance *taux de pension moyen.

Les principes d'équilibre du système de retraite par répartition offrent des similarités évidentes, le taux de cotisation correspond de la même façon à un prélèvement sur le salaire pendant la période d'activité. Le taux de pension moyen dépend de la générosité du système de retraite et renvoie au choix économique, politique ou sociétal de maintenir ou non le niveau de revenu en période de retraite par rapport à la période d'activité.

Le niveau de vie individuel n'apparaît pas directement dans la condition d'équilibre de la retraite par répartition, Il intervient dans le ratio de dépendance. Le nombre d'années passées à la retraite détermine en effet le nombre de générations à la retraite. La taille moyenne de ces générations de retraités permet alors de déterminer le nombre total des retraités. De la même façon, le nombre total d'actifs est égal au nombre d'années d'activité multiplié par la taille

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

moyenne des générations d'actifs. Le ratio de dépendance dépend ainsi du ratio du temps de retraite par rapport au temps d'activité et de la proportion moyenne de retraités par rapport aux actifs dans la population.

Les temps relatifs de vie sont fixés par l'âge de la retraite au niveau individuel et la taille relative des générations est déterminée par la démographie. (HAIRAULT, J-O 2012).

1-L'analyse de l'équilibre financier du système de retraite algérien :

La situation excédentaire de la CNR est récente, puisqu' au cours de la précédente décennie, elle avait enregistré une dégradation progressive de ses comptes, selon les données de tableau, les retraités n'ont pas cessé d'augmenter, enregistrant un taux d'accroissement de 597% de 1990 à 1999. L'évolution des dépenses a été spectaculaire, puisque elles ont progressé durant cette même période de 10 fois environ.

Le déficit commence à apparaître réellement à partir de 1988, et il s'est profondément creusé depuis 1995. Les recettes couvrant à peine 62% en 1999, entre 2001-2006 les soldes de la CNR se caractérisent par des fluctuations positives et négatives (en dehors des années 2003, 2004, 2005, où la CNR enregistre des soldes positifs). La CNR accuse de nouveau un déficit, en 2006 et 2007 de l'ordre 8,72 et 5.8 milliards de dollars.

Le déséquilibre financier est le résultat d'un système social organisé au profit d'une solidarité nationale généreuse en la matière, sans prendre en compte l'équilibre entre les ressources financières et les débours, ainsi que d'autres causes chroniques multiples et variées :

On note l'augmentation rapide du nombre des bénéficiaires passant de 415000 en 1986, à 2.16 Millions en 2010 à 2,63 Millions en 2014. Le nombre de bénéficiaires de prestations de retraite a été multiplié par 10, sous l'effet de la progression du nombre de pensionnés de droit direct d'une part et d'autre part de l'explosion du nombre des ayants droits .

Le rapport cotisants/pensionnés (l'inverse du taux de couverture) s'est dégradé, à cause d'une précarité de la couverture des retraités qui se double d'aléas liés aux mutations économiques, dont le processus semble difficilement maîtrisable, du fait de la diminution du nombre des parties versantes et de l'accroissement exponentiel des parties prenantes, ainsi que la non déclaration et la sous déclaration, notamment dans le secteur privé.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Les revalorisations successives des pensions sont influencées par le niveau du salaire national minimum garanti (une variable prépondérante dans le calcul de la pension de retraite). Depuis 1990, le SNMG a augmenté avec des rythmes élevés. Ce dernier est passé de 1000DA en 1990 à 4000DA en 1994 à 6000DA en 1998 et 8000DA en 2001 puis 10000DA en 2004 pour atteindre 15000 DA en 2010, il a été multiplié par 15 fois entre 1990 et 2010, cela a impliqué une augmentation des dépenses de la CNR.

Les dépenses de la CNR ont aussi augmenté du fait des différentes lois sur les départs en retraite avant l'âge légal ; de sorte que la CNR, en 1999, s'est endettée de 10 milliards de dinars auprès de la CNAC, suite à une situation de cessation de paiement, de la prise en charge de certaines actions relevant de l'action sociale de l'Etat, de la perte des postes d'emploi et la création d'emplois précaires avec des contrats à durée déterminés.

Cela a fait que les pensions servies ont été augmentées ; et ont mis la caisse dans une situation difficile. Le retour à l'équilibre de la CNR a été possible que grâce à une augmentation des recettes obtenues par le relèvement des taux de cotisations en 2008, et les différentes réformes de 2006.

Des réformes du financement du système ont été introduites à travers les lois de finance. Il s'agit de nouvelles ressources dites additionnelles issues de la fiscalité : taux et prélèvements sur le produit de la fiscalité pétrolière et sur les produits ayant un lien avec les dépenses de la Sécurité Sociale alimentées par une part de la taxe sur le tabac, une taxe sur les bateaux de plaisance et un prélèvement de 5% sur les bénéfices nets générés par l'importation des médicaments.

D'autres réformes portent essentiellement sur ;

- ✓ l'allongement de la durée de cotisation de 32 ans actuellement à 40 ans,
- ✓ le relèvement du taux de cotisation,
- ✓ La mise à la charge de l'Etat des dépenses de solidarité relevant de l'action sociale de l'Etat et que sont le complément différentiel servi aux petites pensions pour atteindre le montant minimum égal de 75% du SNMG, l'indemnité complémentaire de pension et rentes (ICPR), l'incidence financière induite par le relèvement de la pension des moudjahidine à 3.5 fois le SNMG et le paiement au taux complet de 100%,
- ✓ La redéfinition du salaire moyen servant d'assiette de calcul à la pension de retraite en le faisant passer de 5 ans à 10 ans,

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

- ✓ la des minimums des pensions et de la majoration pour conjoint à charge du SNMG.
- ✓ L'institution d'un plafond pour les pensions.
- ✓ L'amélioration le recouvrement des cotisations
- ✓ l'institution d'un régime de retraite complémentaire.
- ✓ La lutte contre de l'emploi informel, les fraudes au niveau des prestations et au niveau des déclarations, notamment par un renforcement des contrôles et une aggravation des sanctions.

Les trois principaux leviers pour piloter un régime de retraite par répartition sont le niveau de cotisation qui se mesure par le taux de couverture,¹⁷ le niveau de pension qui se mesure par le taux de remplacement et le ratio de dépendance économique ¹⁸. Ce dernier témoigne de l'enjeu que représente la part de la population active employée. A travers lui apparait l'importance de tout ce qui concerne les taux d'emploi de chômage et les hypothèses sur les comportements d'activités des différentes catégories (*HARRIBEY J-M, KHALFA P, MARTYC, CONCIALIDIP, HORUSD, HUSSON M, JOHSUA I, MANGENOT M, MARVAN P et RALLET D, 2010.*).

2-Taux de couverture des personnes âgées :

2-1 La part des bénéficiaires du droit direct (pension de retraite) par rapport à la population du même âge :

Si on rapporte les seuls pensionnés de droit direct à la population du 60ans et plus, le taux de couverture s'élève, entre 1988 jusqu'à 20% en 1988 et 22% en 1994, puis cette proportion passe à plus de 28% pour les années 1995, 1996, 1997, et 1998 et enregistre une légère progression en 1999 (25%) pour se stabiliser autour de cette proportion jusqu'à 2003.

Après 2003, ces proportions dépassent les 34% pour atteindre les 44% en 2014. Cette évolution est sans doute le résultat de nouvelles lois, relative à la déclaration des occupés à la Sécurité Sociale.

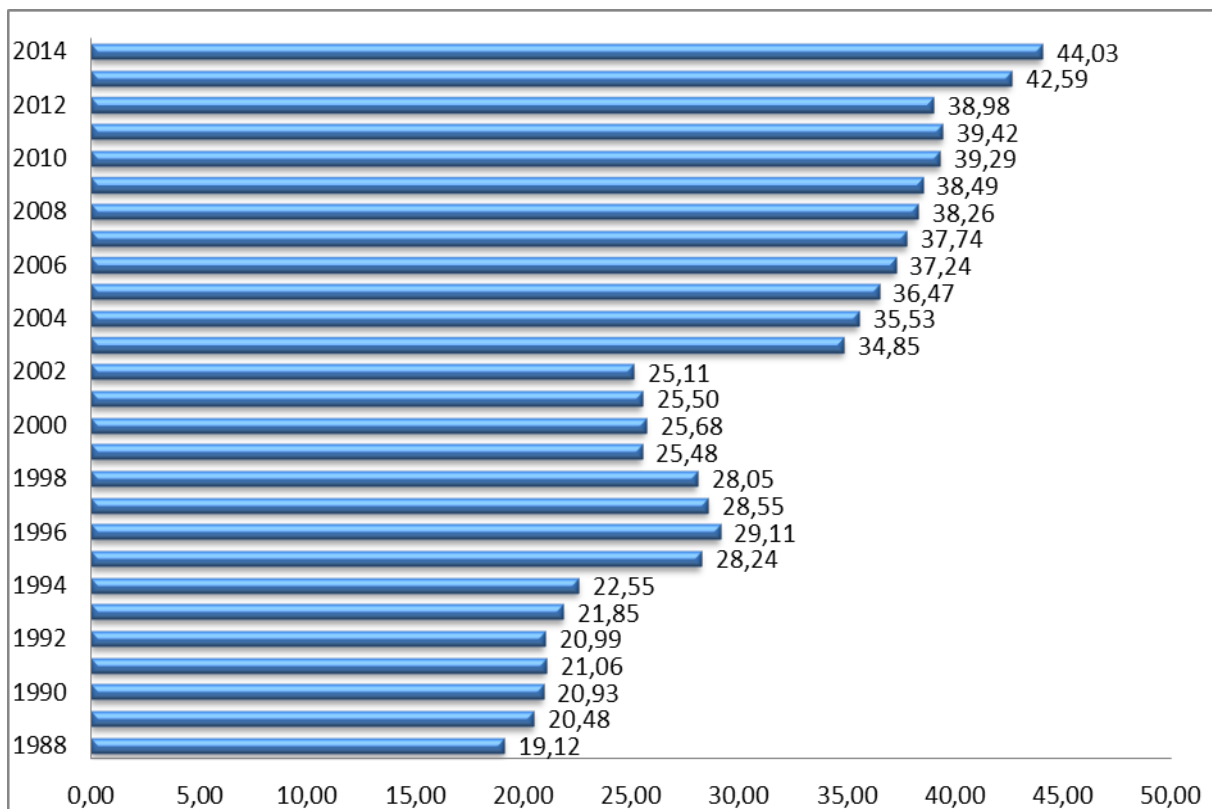
Ce ratio permet de connaître la situation de nos retraités d'aujourd'hui, à l'inverse du taux de couverture des actifs occupés qui informe sur la situation des retraités de demain.

¹⁷ Ce taux permet de déterminer le niveau de vie et la possibilité des personnes futures âgées à subvenir à leur besoins, deuxièmement, le taux de couverture a un impact financier pour les régimes, l'extension de la population couverte est un moyen à court terme d'accroître les recettes d'un régime, ce taux est influencé par les différentes variables (la législation des régimes, le niveau du chômage, la structure de la population active et l'importance de l'emploi informel)

¹⁸ Le ratio de dépendance économique qui rapporte le nombre de retraités aux nombres des actifs employés, ce ratio est plus directement appliqué à la question du financement des caisses de retraites.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Graphe n°10 : Part des bénéficiaires du droit direct par rapport à la population du même âge :



La couverture partielle des personnes âgées tient à l'existence de l'emploi informel qui s'est développé durant les années 1990 avec la baisse du prix du pétrole et les effets d'ajustement structurel mis en œuvre, pour faire face à d'importants besoins sociaux non satisfaits, et en réponse aux rigidités caractérisant l'organisation de l'économie en général et les salariés en particulier.

Les causes de ce faible taux de couverture en partie, remontant aux années 70 et 80 où l'ouverture des droits à une pension de retraite est conditionnée par l'accès préalable à l'emploi formel durant toute une carrière, d'autre part, et sur le plan historique ces générations sont nées entre 1928 et 1934, leur période de vie a coïncidé avec les guerres et notamment les guerres de libération nationale. (MENDELI Djemila, 2015).

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

2-2-La part des bénéficiaires du droit direct (pension de retraite et allocation de retraite) par rapport à la population du même âge (taux de couverture du droit direct) :

La couverture des personnes âgées de 60 ans et plus par une allocation ou une pension de retraite est passée de 34% en 2000 à 49% en 2014 ; ce taux de couverture des personnes âgées d'une manière générale, est faible au regard du taux de couverture des cotisants. L'explication de la faiblesse de ce taux de couverture est en rapport au système assurantiel qui veut dire qu'il faut donc travailler pour s'ouvrir des droits, et exclue du champ de la retraite l'ensemble des inactifs, les femmes au foyer par exemple mais aussi les hommes.

Mais ce taux, doit être interprété avec prudence (la progression de ce taux est très forte mais doit être relativisée, car il s'agit d'un taux apparent de couverture et Les statistiques ne sont pas disponibles pour les retraités âgés de plus de 60 ans

) Puisque une grande part des retraités sont âgés de moins de 60 ans, à cause de fortes modifications internes dans la nature des pensions. Les pouvoirs publics, ont en effet mis en œuvre une politique de départs anticipés avant l'âge légal de 60ans depuis 1994, une pension de retraite anticipée à partir de 50ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes, au profit des travailleurs susceptibles de perdre leur emploi pour des raisons économiques.

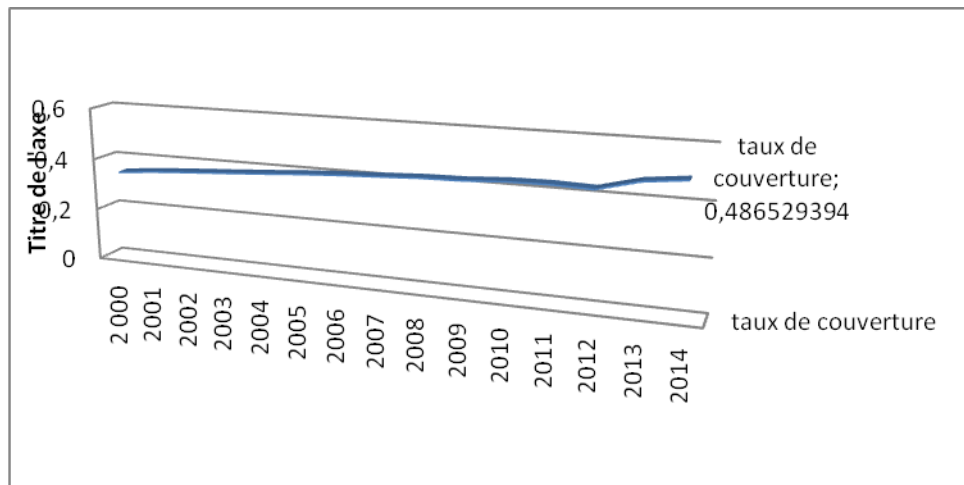
En 1997 deux nouveaux dispositifs sont arrêtés. Il s'agit de la retraite proportionnelle et la retraite sans condition d'âge. (La première dès que le salarié atteint 50ans et cotise pendant 20ans, la seconde exige 32 ans de cotisation) Ces deux dernières mesures allaient connaître un franc succès au point qu'elles rassemblent en 2006 le tiers des pensionnés de droit direct(les moins de 60 ans représentent ainsi 80% des pensions proportionnelles et 63% des pensions sans condition d'âge avec une part très significative des moins de 55 ans dans ce total, respectivement 38%et 28% du total de chacune des pensions.

.

On peut dire que ce sont moins de 50% des personnes âgées qui sont concernées par le système de retraite directement, alors que le système de retraite algérien a un champ plus large de couverture par rapport à celui des retraités. En réalité, les ayants droits des retraités sont en nombre important de même que le système de retraite verse un revenu pour la fille à charge quel que soit son âge, si elle est sans revenu, de la même façon qu'une pension de veuvage et pour les enfants de moins de 18 ans.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Graphe n°11 : Le taux de couverture des personnes âgées



3-Taux de couverture des actifs :

Ce taux de couverture permettrait de connaître le pourcentage des individus âgés de 15-59ans (ceux en âge de travailler) concernés par un régime de retraite, ce type de taux de couverture mesure la part des personnes âgées par la retraite dans une population en âge de l'être. (*EL MODDEN Claire et al ,2008*).

Ce taux qui est passé de 18,48% en 2004 à 24 ,20% en 2014, signifie que la couverture sociale de la population en âge de travailler est insuffisante.

Bien que le nombre des actifs cotisants connaisse une augmentation. Cette évolution modérée du taux de couverture peut engendrer un déséquilibre entre la démographie en général (toutes les variables démographiques, c'est-à-dire la natalité ,mortalité et mouvement migratoire peuvent avoir des effets sur le financement des pensions versées aux retraités)et la démographie du régime de retraite(rapport démographique :cotisants et retraités la progression plus rapide du nombre de retraités que du nombre de cotisants se traduit par une remise en cause de l'équilibre financier du régime de retraite dont le déficit s'aggrave).

Autre approche, celle du taux de couverture par rapport à la population active totale ; ce taux a bien progressé. Mise à part une chute en 2004, ce taux atteint les 52% en 2014.

Pour améliorer le taux de couverture de la population active ou en âge d'activité, les pouvoirs publics doivent faire preuve de créativité pour incitation à s'affilier à la caisse de retraite ainsi que le renforcement de la capacité administrative à assurer un suivi des cotisations.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

4-Le Taux de couverture de la population active occupée :

Le calcul de ce taux est essentiel pour améliorer les taux de couverture de la retraite, puisque le système de retraite est financé par l'apport des cotisations recueillies auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales qui les recouvrent et elles sont acquittées par les travailleurs activant dans les différents secteurs de l'économie, public et privé.

Ce taux d'une manière globale a connu une stagnation autour de 50 et 60%, on peut dire d'une manière générale que ce taux de couverture est faible en raison non seulement à la situation des employés dans la profession, en 2004, 30% de la population occupée sont des salariés non permanents ou des aides familiaux, mais aussi en raison des fortes mutations socio-économiques qui ont fait que cette proportion a augmenté pour atteindre les 37% en 2014. La conclusion, la population occupée est donc majoritairement non affiliée à la Sécurité Sociale, ce qui va la priver dans le futur d'une pension de retraite.

La crise financière de la caisse est due à une sous couverture des salariés sur le marché du travail, alors que la couverture de cette catégorie est une nécessité, car elle permettra d'augmenter le nombre de cotisants et de réduire le déficit de la caisse des retraités.

Tableau n° 30 : parts de la population occupée non affiliée à la Sécurité Sociale

Année	1997	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
Pop occupé	5708	7798	8044	8869	8594	9145	9472	9709	9599	10170	10788	10239
Pop affiliée	3599	3779	4092	4159	4322	4567	4696	4856	5227	5922	6211	5972
% des affiliés	36	52	49	53	50	50	50	50	46	42	42	42

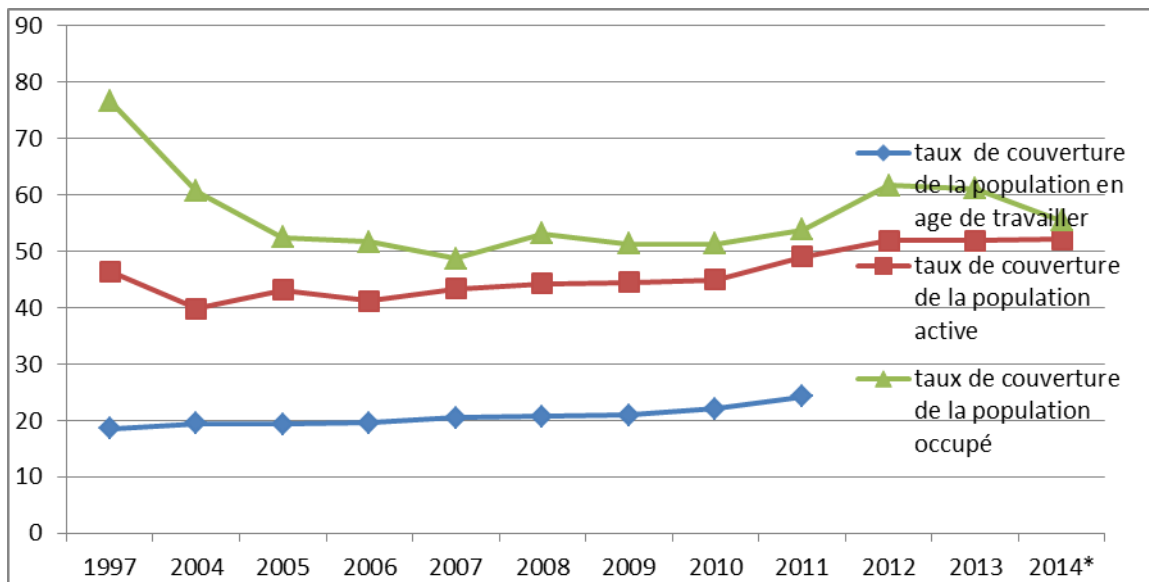
Source : Activité emploi et chômage au 4^{ème} trimestre 2013, n°653 page 11 et 12.*activité emploi et chômage en septembre 2014, n°689, période de réforme septembre.

La lecture des chiffres précédents atteste d'un niveau de non déclaration (non affiliation) jugé élevé, d'une année à l'autre. Ce nombre élevé des salariés qui ne s'acquittent pas de leur cotisation se traduit par un manque à gagner important pour la CNR. En 2010, 50% de la population occupée n'est pas affiliée à la sécurité. Cette proportion s'est réduite ces quatre dernières années respectivement à 45,41, 42, et 41%. Selon l'enquête emploi, auprès des ménages, réalisée annuellement par l'Office National des Statistiques, ces proportions non négligeables de la population occupée sans couverture, s'expliquent par l'extension de

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

l'emploi informel, suite à la détérioration du marché de l'emploi durant la période où l'économie algérienne a connu de fortes mutations.

Graphe n°12: Taux de couverture : population en âge de travailler, population active et occupée



Dans ces circonstances, l'Algérie a passé un accord qui engage le pays à mettre en œuvre un programme de stabilisation et d'ajustement, pour réaliser l'équilibre macro-économique, de façon à réunir les conditions de la relance. Cependant le recours à ce programme a eu des effets négatifs, comme la chute du secteur public qui a connu d'énormes difficultés, ce qui a conduit les entreprises à la compression d'effectifs, dans le cadre de restructuration, voire même la dissolution d'un grand nombre d'entre elles.

Ces mesures qui ont touché les entreprises publiques ont eu pour effet de causer la mise au chômage d'un nombre élevé de travailleurs, qui représentaient une capacité contributive à la Sécurité Sociale, et qui rapidement sont passées au statut de source de financement à aider la charge des caisses de Sécurité Sociale. (BARKA Z et SALHI T, 2008).

5-Rapport cotisants /retraités :

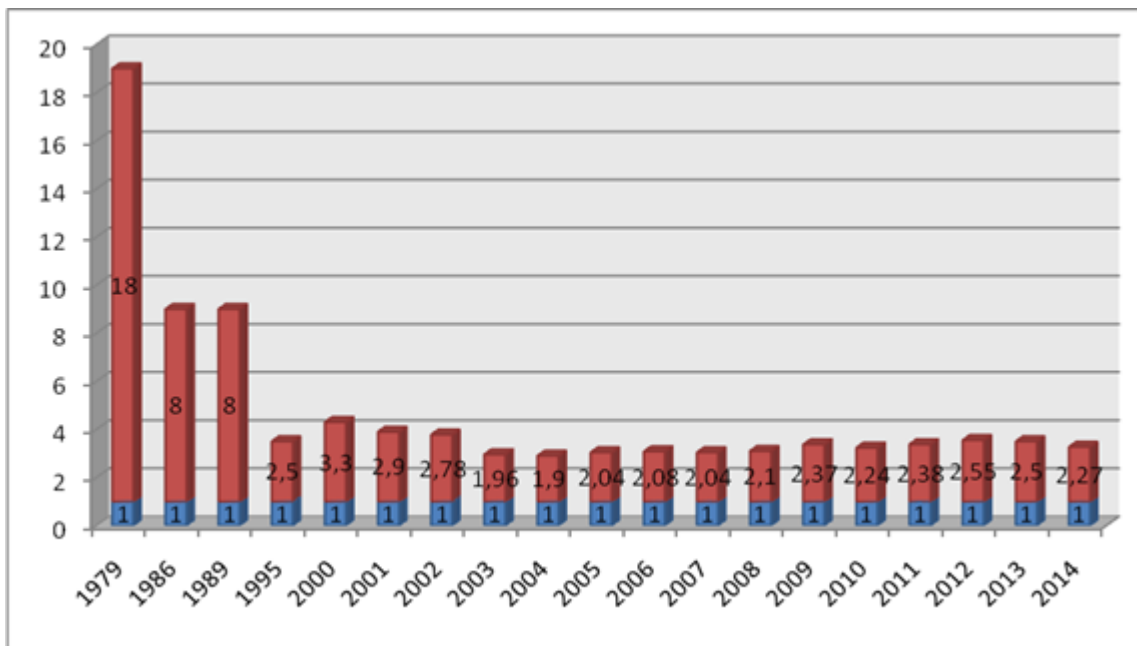
Un autre rapport s'impose indique la viabilité du système et le financement de la caisse. Le rapport cotisants/retraités est parmi les ratios les plus pertinents pour mesurer l'équilibre du système de retraite par répartition. Ce taux qui était de 18 cotisants pour un pensionné en 1979 a régressé à 8 pour un pensionné en 1989 ; cela reflétait la situation favorable du marché

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

du travail des années 1970, où il y avait un nombre important de cotisants face à un nombre limité de bénéficiaires de retraite.

Ce rapport passe à 2.5 cotisants pour un retraité en 1995, à cause des mutations économiques. Dont le processus semble difficilement maîtrisable, du fait de la diminution du nombre des parties versantes et l'accroissement exponentiel des parties prenantes (la perte de 400000 emplois et la faible création de nouveaux emplois, les difficultés de recouvrement des montants dus aux entreprises du secteur public, du fait de l'aggravation de leur situation financière et leur incapacité à s'acquitter des cotisations qui leur sont dues, ainsi que le paiement des salaires).

Graphe n°13 : Evolution du rapport cotisant /retraité



En 2014 ce rapport est de 2.27 cotisants pour un retraité, le niveau s'inscrit dans une tendance générale à la baisse du ratio depuis 1995. Exception faite d'un rebond de 3 cotisants pour un retraité en 2000 en raison des conditions économiques favorables (augmentation des prix du pétrole).

La faiblesse de ce ratio est due à une faible participation de la population active occupée dans le travail structuré et ce ratio est en dessous de la norme minimale de la couverture qui est de 6 cotisants pour un retraité.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

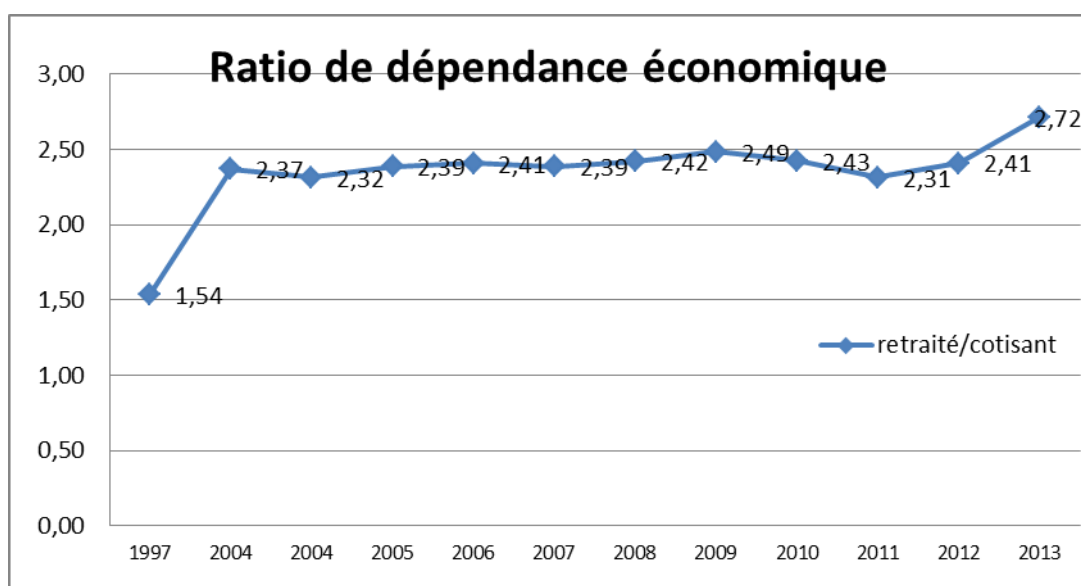
Sur le court terme, ce ratio continuerait à se dégrader, reflétant les mutations structurelles démographiques, avec comme toile de fond l'augmentation continue de l'espérance de vie et le vieillissement de la population.

6-Ratio de dépendance économique :

Ce ratio est le rapport entre le nombre total de personnes sans emploi et le nombre de personnes actives employées. Il prend ainsi en compte l'ensemble de la population qui est « prise en charge » autrement dit « économiquement dépendante » des personnes en activité. Un autre ratio de dépendance économique peut être utilisé, surtout lorsqu'il s'agit de la question de financement des caisses de retraités. Ce rapport consiste à rapporter le nombre des retraités au nombre des actifs employés. En effet, ce rapport (retraité /cotisant), élimine toutes les autres personnes hors emploi qui comptent pourtant dans le partage des richesses produites par les actifs. L'évolution de cet indicateur permet de mesurer la charge de ces retraités. Le graphique ci-dessous, montre que son évolution est alarmante. Il augmente sur la période 1997 à 2014 de 80%, en passant de 1.53 en 1997 à 2.71 en 2014.

Ce ratio témoigne de l'enjeu que représente la part de la population active employée, à travers lui apparaît l'importance de tout ce qui concerne les taux d'emploi, de chômage et les hypothèses sur les comportements d'activité de différentes catégories.

Graphe n°14 : Ratio de dépendance économique



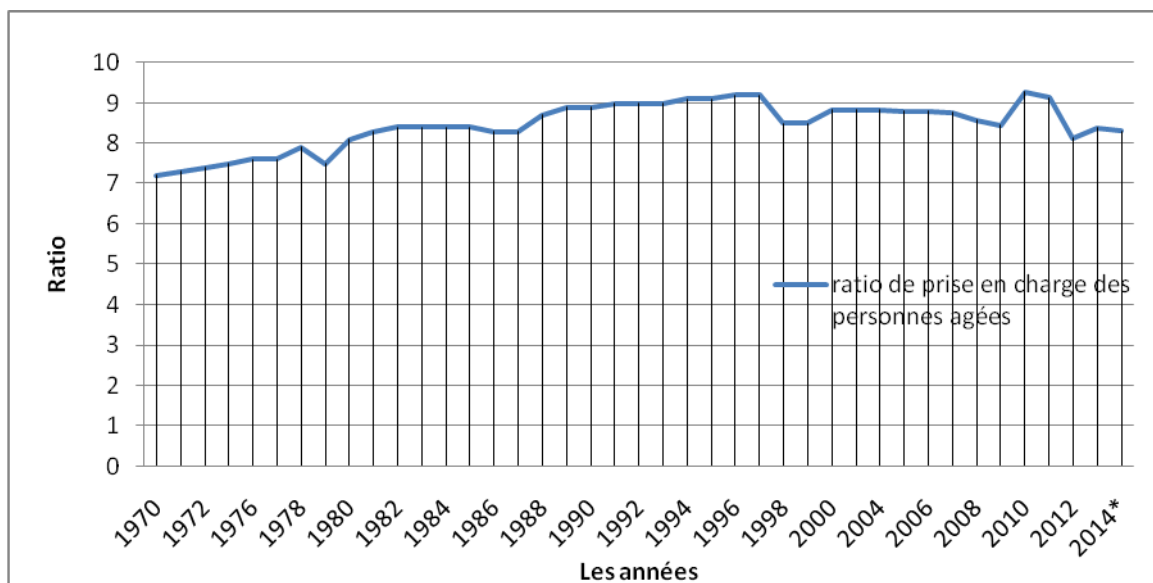
Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

7-Le rapport de prise en charge des personnes âgées :

Dans un système de retraite par répartition, l'évolution des taux de cotisation dépend du rapport de prise en charge des personnes âgées. Parfois dénommé rapport actif sur retraité il représente la population en âge d'activité rapportée à celle en âge de retraite. A l'inverse du ratio de dépendance économique, ce ratio permet d'appréhender la charge que représente la proportion des personnes âgées par rapport à la population en âge de travailler .Il est plus directement appliqué à la question du financement des caisses de retraite car il reflète la pression potentielle sur les dépenses publiques résultant de la structure par âge de la population. L'examen de ce rapport, à travers le graphique ci-après, révèle que le nombre d'actifs potentiels pour une personne âgée tend à la baisse, à partir de la fin des années 1990 après une légère reprise entre 1999 et 2009 .A partir de 2009, depuis, le ratio connaît une évolution légèrement décroissante pour atteindre 8.3 en 2014 .

Si théoriquement, en 1995, la pension d'un retraité est financée par 9 actifs, en 2014 elle n'est que de 8.3 ne l'est par 8,3 actif elle serait de 8.2 en 2020 (selon la projection de Walid MEROUANI et NacerEdinne HAMMOUDA).

Graphe n°15 : Evolution du rapport actif et population âgée de plus de 60 ans



Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

8-Le taux de remplacement :

Assurer un niveau de vie suffisant aux retraités est l'un des objectifs du système de retraite ; ce niveau de vie est traditionnellement mesuré par le taux de remplacement,¹⁹ ce dernier rapporte le montant de la retraite perçues par les retraités au revenu professionnel, soit des actifs de la même période, soit des retraités lorsque ils étaient actifs. C'est un indicateur de niveau de vie et donc de la générosité.

Le taux de remplacement, un aspect important, il faut prendre en considération la carrière dans le calcul de la retraite ; cette notion de carrière dans le système de retraite algérien s'appréhende techniquement à l'aide deux facteurs (EL MODDEN Claire) :

- Le calcul du salaire moyen (calcul de la pension par rapport aux cinq meilleures années)
- Le mode de revalorisation de ces années,

Le calcul du taux de remplacement nécessite l'accès à la base des données des assurés qui comporte des informations sur la pension des retraités. Ce taux a été estimé en 2012 à 98.8 % pour la retraite sans condition d'âge, ce type de retraite représente le taux le plus élevé, puisque ce type de retrait concerne les travailleurs qui ont une carrière complète et un taux plein de 80%. Entre la retraite proportionnelle et la retraite normale, les taux de remplacement ne sont pas très variables, ils représentent 61.1% et 64.7% respectivement et pour les bénéficiaires de la retraite anticipée, ils ont des taux de remplacement faibles, car ils n'ont pas de droit à la revalorisation de leur pension.(MENDELI D, 2014).

Si le taux de remplacement renseigne sur le maintien du niveau de vie lors du passage à la retraite, les montants de la retraite sont un indicateur du niveau de vie absolu des retraités. La pension moyenne versée en 2005, représente 130% du salaire minimum (SNMG) soit 13000DA et 57% du salaire moyen, avec des disparités entre les types de retraite (la retraite

¹⁹Pour la retraite plusieurs taux de remplacement peuvent être calculés, le taux de remplacement réel du dernier salaire fait le rapport entre la valeur de la retraite touchée la première année et le montant de son dernier revenu annuel, il mesure l'intensité avec laquelle la pension supplée ou remplace le revenu d'activité de la période précédant. La cessation d'activité, une caisse de retraite peut calculer un taux de remplacement moyen qui est la moyenne des taux de remplacement réel du dernier salaire d'une année donnée.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

sans condition d'âge avec 80%, la retraite proportionnelle avec 64% et la retraite normale avec 58%, selon El MOUADEN.

En conclusion les revenus des retraités sont inférieurs à ceux des actifs quel que soit le type de retraite, malgré la revalorisation ²⁰des pensions et les allocations des retraités chaque année qui coïncide avec le premier mai, jour de la célébration de la fête des travailleurs.

Mais ces revalorisations qui sont prévues chaque année compte tenu du niveau du pouvoir d'achat n'arrivent pas à créer des égalités entre les nouveaux et les anciens retraités. Si l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés augmente, du fait d'une augmentation des salaires, les salaires des actifs seront supérieurs à leur liquidation par rapport à celles des retraités après plusieurs années de retraite.

Malgré ces revalorisations opérées chaque année, 60% des personnes de droit direct perçoivent une pension inférieure au SNMG.

²⁰ Le taux de la revalorisation est passé de 4% en 2006 à 7 en 2010 et 11% en 2013 et a 2.5% en 2017.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Conclusion :

La Création du système de Sécurité Sociale en Algérie s'est faite durant la période coloniale. L'introduction de la Sécurité Sociale à cette époque a touché exclusivement les secteurs d'intérêt économique coloniaux. Ce système comportait plusieurs régimes et organismes et ce n'est qu'en 1983 que l'Etat décide de développer un Système de Sécurité sociale générale et de le généraliser à la majorité de la population, afin de la protéger contre les différents risques (maladie, invalidité, retraite).

La CNR est le résultat de la fusion de sept(07) caisses en place en 1985 elle est chargée de la gestion des différents régimes de retraite existants avant l'institution en 1983, d'un régime national unique de retraite, offrant les mêmes avantages à tous les travailleurs en quel que soit leur secteur d'activité.

Depuis cette date, et vue le contexte socio-économique, le système s'est consolidé par deux nouvelles caisses, une en 1994 et une autre en 1997. La première est la caisse nationale des assurances chômage CNAC et la seconde Caisse Nationale des congés payés du chômage et des intempéries du secteur du bâtiment des travaux public et d'hydraulique (CACOBATHA).

Le système de Sécurité Sociale, dans sa configuration actuelle, englobe 5 organismes institués en caisses autonomes, couvrant tous les risques ; maladie, maternité, accident de travail, chômage, les congés payés, intempérie et vieillesse.

Le système de retraite est l'un des piliers essentiels de la Sécurité Sociale. Il fonctionne sur le principe de répartition ; une solidarité entre les actifs et les retraités.

Suite aux difficultés économiques qu'a connues l'Algérie, la distribution du travail sur le cycle de vie se caractérise par un changement profond ; une rentrée plus tardive sur le marché du travail à cause du chômage, ou l'allongement de la scolarisation et l'activité aux âges supérieurs, en raisons des différentes formes de pré-retraite. L'Etat et les partenaires sociaux ont développé des formules de préretraite, qui permettent de fournir des ressources satisfaisantes à des travailleurs licenciés.

La première conséquence de cette situation socio-économique sur le système de retraite, est la dégradation du ratio cotisant /retraité ainsi qu'un déséquilibre entre les recettes et les dépenses.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Cette faiblesse de ce rapport est due à une faible participation de la population active occupée dans le travail structuré

Sur le court et long terme, ce rapport continuera à se dégrader reflétant les mutations démographiques avec comme toile de fond l'augmentation continue de l'espérance de vie et le vieillissement de la population.

Notre système a été victime de la dégradation de la situation du marché du travail et sera confronté à un changement démographique (une augmentation de la part relative des personnes âgées de plus de 60 ans), vu la chute de la fécondité suivie d'une baisse de la mortalité.

Une projection démographique pour évaluer l'équilibre futur du système de retraite est de grande nécessité sur les années à venir, même s'il est difficile de prévoir la situation socio-économique sur trente ou quarante ans. Malgré les incertitudes de la projection démographique qui se base sur les hypothèses, celle des taux d'activité et enfin de la situation macro-économique qui conditionne le nombre d'emploi et de chômeurs, elle permettra de donner un ordre de grandeur de la charge future des retraites.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE :

L'Algérie a connu une baisse considérable de son taux de croissance démographique, celui-ci est passé sous la barre de 2% ces dernières années, cette baisse s'explique par la baisse rapide de la fécondité dont l'indice synthétique a enregistré 2.5 enfants/femmes en 2004. Depuis cette année la reprise de la natalité est expliquée par un effet de structure et non par un changement de comportement. Cette transition a modifié la structure par âge de la population. Ainsi, la population d'âge actif connaît une progression notable et l'évolution des effectifs des personnes âgées contre une baisse sensible de la population de moins de 15 ans. Cette dynamique démographique s'est accompagnée d'un développement social notable : l'allongement de l'espérance de vie ainsi que l'amélioration du niveau d'instruction pour les deux sexes et l'amélioration du niveau de vie, chez les couches de population les plus vulnérables, au bout de trente ans, ces éléments ont évolué d'une manière spectaculaire.

L'Algérie a vécu des périodes de crises en raison de la baisse des prix d'hydrocarbure en 1986 et l'échec de l'application des réformes économiques en 1994 et une profonde crise politique qui en a résulté.

Le chômage s'est fortement accru sous le double effet de la taille de la population en âge de travailler (une croissance plus rapide) et des pertes d'emploi dans le secteur public.

L'amélioration des différents agrégats économiques, suite à une augmentation des prix de pétrole des années 2000 à 2015 a aidé l'Algérie à reconforter sa position financière au niveau national et international. En conséquence, l'emploi a connu une forte croissance, le taux de chômage a baissé et le taux d'activité du sexe féminin a connu une amélioration.

Mais le contexte socio-démo dicterait plutôt que l'effort doit être renforcé vu l'évolution attendue de la population en âge de travailler cela nécessitera de plus grandes performances de l'économie pour, non seulement faire face à la demande d'emploi additionnelle annuelle d'emploi, mais encore pour faire face au changement de structure par âge dans les années à venir (progression de la population du troisième âge) qui affectera en profondeur, et de multiples façons la structure de l'économie.

La réforme du système de retraite dans les années 90, a été appliquée dans un contexte économique difficile, qui a poussé l'Algérie à appliquer un plan de restructuration sur recommandation du FMI.

Chapitre III : Historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite

Depuis, la Caisse Nationale de Retraite a connu des difficultés financières, en raison des charges qu'elle devrait supporter pour les travailleurs licenciés à travers le dispositif de la retraite anticipée en 1994 et la retraite sans condition d'âge introduite en 1997.

Actuellement les dépenses dépassent les recettes, et les cotisations couvrent à peine les dépenses de la retraite de sorte que seuls les subventions de l'Etat arrivent à rendre le système fiable.

Cette situation est due à une stagnation économique et une dégradation du marché du travail ; à une forte augmentation de la précarité de l'emploi à une concentration du chômage sur les tranches d'âge jeunes et à une exclusion précoce des travailleurs.

Le rapport cotisant/ retraité est parmi les indicateurs qui permettent de mesurer la viabilité financière du système de retraite ; ce dernier a régressé à un rythme accéléré au début des années 90. L'Algérie passe d'une situation de plein emploi avec un nombre importants de cotisants vis-à-vis du nombre important des retraités, à une situation moins favorable sur le marché du travail avec un nombre important de bénéficiaires de retraite. Cette situation s'est aggravée par la forte baisse des revenus pétroliers et a poussé l'Etat à se lancer dans un projet d'amendement du système de retraite.

La réforme va se traduire par la suppression du départ à la retraite sans condition d'âge et la retraite proportionnelle, puisque ces deux types de retraite fragilisent les finances publiques. En effet, la contribution des finances publiques à la dépense a connu une augmentation rapide durant la dernière décennie ; elle passe de près de 41 milliards de dinars en 2000 à plus de 147 milliards en 2013.

Ces mesures visent à rendre l'équilibre financier du système de retraite fiable et assurer sa pérennité dans les années à venir, pour faire face au changement démographique à long et moyen terme qui se traduirait par un vieillissement de la population.

Introduction :

Aborder le sujet du système de retraite et son équilibre passe par l'examen de l'évolution future de la population active et ses composantes qui permettent de prendre en charge la population des retraités et en assurer la pérennité, à travers les cotisations versées par la population active occupée. Le poids futur des retraites dépend des évolutions démographiques, de celles des taux d'activités et enfin de la situation économique favorable ou défavorable qui conditionne le nombre d'emplois à créer et le nombre de chômeurs.

Dans les années à venir, l'Algérie, comme se fait le cas les pays de l'Europe, connaîtra une hausse de la part des personnes âgées de 60 ans et plus. Actuellement, la population qui quitte le marché du travail est moins nombreuse, par rapport à la population qui le quittera d'ici trois ou quatre décennies, puisqu'elle est issue des générations nombreuses des années 70 et 80. Ces générations nombreuses qui sont actuellement sur le marché du travail et le seront encore avec ce même volume pour 10 ou 20 ans, rendront le financement du système de retraite aisé, bien évidemment dans une situation économique qui se caractérise par la productivité et le plein emploi. Mais ces générations nombreuses seront exposées à un risque lorsqu'elles prendront leur retraite puisqu'elles seront prises par d'autres moins nombreuses. Les tendances démographiques telles que la baisse de la fécondité, l'allongement de l'espérance de vie et la baisse de mortalité des personnes âgées sont tous des paramètres qui expliquent à long terme un vieillissement de la population Algérienne. Ce vieillissement de la population pose de nombreux problèmes économiques, et sociaux, au-delà de celui du financement des retraites. (Le nombre de retraités par rapport à la population active devrait augmenter)

L'équilibre de la retraite par répartition correspond à l'égalité du total des cotisations prélevées et du total des pensions versées. Ainsi la démographie joue un rôle prépondérant dans le système de retraite par répartition par le ratio de dépendance, défini généralement comme le rapport entre le nombre de retraités et le nombre d'actifs. L'équilibre de la retraite par répartition à travers le ratio de dépendance fait intervenir, non seulement le temps relatif d'activité et d'inactivité, mais aussi le nombre relatif de retraités et d'actifs. La taille relative moyenne des générations d'actifs et de retraités dépend du taux de croissance démographique.

La vie est rythmée par la succession de trois temps fondamentaux : éducation, activité, retraite. La période d'activité est seule consacrée à produire les richesses. Si la part des plus de 60 ans augmente dans la population, la charge qu'ils vont représenter deviendra de plus en plus lourde pour la société et pour les futurs actifs.

Par contre, il convient de souligner que les relations qui existent entre le taux de fécondité, le taux d'emploi des femmes, l'emploi informel et la précarité de l'emploi, car elles ont une forte incidence sur le financement des retraites en relation avec le potentiel de la population active.

Partant du fait que l'équilibre d'un régime de retraite en répartition repose sur l'évolution du ratio cotisants/retraités, lequel est influencé par la démographie mais aussi par le taux d'activité, le taux de chômage et l'âge moyen de départ à la retraite. Ce chapitre s'intéresse avant tout à l'évolution de ces variables ; les prévisions démographiques constituent ainsi le point de départ (l'évolution future de la population active et retraités). ce chapitre qui vise aussi à analyser les interactions entre système de retraite et marché du travail

I-Cadre théorique de l'évolution démographique, marché du travail et retraite :

Il existe de nombreuses approches et explications théoriques du fonctionnement et de déséquilibre du marché du travail en relation avec les évolutions démographiques. L'étude ou bien l'intérêt de ces approches théoriques propose des réponses sur les questions de l'accroissement de la population active qui entraîne un accroissement identique du chômage. Au niveau de l'emploi, une variation de N unités de la population active se traduit nécessairement par N chômeurs de plus. Cette arithmétique comptable néglige les interdépendances entre le marché du travail et le marché des biens. Une offre de travail supplémentaire induit des perspectives de débouchés, et donc une demande potentielle de travail supplémentaire de la part des entreprises. La question qui se pose est comment cette demande potentielle se concrétise-t-elle en une demande effective, susceptible de résorber le chômage ? Ou dans le cas d'un vieillissement démographique, quelle est l'incidence sur la demande effective des biens ?

1-1 Changements de structure démographique et accumulation du capital :

L'accumulation du capital est directement liée au taux d'épargne et il est important donc de s'interroger sur les liens entre la structure démographique et l'évolution de l'épargne. Dans le cas de l'épargne de précaution, l'évolution de l'épargne avec l'âge dépendra de la variation avec l'âge du degré d'exposition aux risques (chômage notamment) et du degré auquel les chômeurs sont couverts par la Sécurité Sociale. A priori, ce type d'épargne présente un profil d'âge peu contrasté et les effets des changements de structure démographique sont donc quasiment neutres. Il en va de même dans les cas où l'épargne vise un objectif intergénérationnel.

Dans le cas où l'épargne obéit au modèle du cycle de vie, les effets d'un vieillissement de la population devraient au contraire être très importants. En effet, ce modèle suppose que les individus âgés, après avoir épargné pendant leur période d'activité, adoptent une attitude de désépargne. Dans ce cadre, le vieillissement de la population aboutirait à une baisse de l'épargne et de l'accumulation du capital, tandis que l'augmentation de la population active aurait l'effet inverse. Toutefois, la validité du modèle du cycle de vie a fait l'objet de nombreuses contestations. L'origine perçue du vieillissement de la population influence le comportement d'épargne. Si le modèle du cycle de vie est vérifié lorsque le vieillissement s'explique par un ralentissement de la croissance démographique, il ne l'est pas lorsque l'augmentation de l'espérance de vie en est la cause principale (Blanchet D, 1991). De plus, les

modalités de financement des études d'une part, la nature et la fiabilité des systèmes de retraite d'autre part, interfèrent nécessairement avec le cycle de l'épargne, le modèle du cycle de vie n'est pas vérifié empiriquement.

1-1- Changements de structure démographique et marché du travail :

Si la population anticipe sur une augmentation de son espérance de vie et, parallèlement, sur une défaillance probable des systèmes de protection sociale, on peut s'attendre à un accroissement de l'épargne, selon le modèle de MODIGLIANI. Dans ce cas, on sera confronté à une insuffisance de la demande, de nature keynésienne. A long terme, l'investissement lui-même pourra être ralenti, du fait des faibles perspectives de demande, et de la croissance contenue.

1-2- Taille de la population active et chômage :

Le changement des différents indicateurs démographiques modifie le flux d'entrée et de sortie sur le marché du travail en affectant ainsi l'équilibre du régime de retraite par répartition. Par ailleurs, ces évolutions posent le problème de la pérennité du régime des retraites. Selon un modèle du chômage d'équilibre, il est important d'analyser et d'évaluer les conséquences des évolutions démographiques attendues sur le chômage au long terme, puis celles des mesures envisagées pour tenter de pallier le problème du financement des retraites.

Dans un modèle de chômage d'équilibre, la contribution de la baisse de fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie à la diminution ou non du taux de chômage, se caractérisent par deux relations, La première reflète les imperfections de l'appareillement sur le marché du travail. A chaque instant, le nombre d'emplois pourvus est une fonction croissante du nombre de postes proposés par les entreprises et du nombre de travailleurs à la recherche d'emploi. Tout en demeurant inférieure à ces deux bornes, une baisse du taux de fécondité fait diminuer à terme le nombre de jeunes travailleurs entrant sur le marché pour rechercher un premier emploi, et par conséquent le nombre de chômeurs. Un allongement de la période d'activité diminue le nombre d'emplois vacants.

La seconde relation reflète les tensions sur le marché du travail, résultant du modèle de détermination des salaires et du comportement de demande de travail des entreprises ; les entreprises créent des emplois, tant que l'espérance de profit net qu'elles anticipent est positive. Il en résulte une relation croissante entre taux de chômage et taux d'emploi vacant.

Selon ce modèle, l'incidence la plus directe des facteurs démographiques sur le marché du travail se situe du côté de l'offre.

Si on suppose que la mortalité touche la population des chômeurs dans une même proportion que l'ensemble de la population active, une augmentation de l'espérance de vie n'influence pas le taux de chômage. Mais la baisse de la fécondité peut contribuer à sa baisse définitivement, et se traduit par la réduction du nombre de jeunes chômeurs entrant sur le marché du travail. Ce lien de causalité émanant du modèle proposé, pourrait toutefois être limité par les interrelations entre fécondité et taux d'activité des femmes. Certains travaux considèrent en effet le déclin de la fécondité comme un corollaire à l'augmentation de l'activité féminine.

Les facteurs démographiques peuvent également influencer la demande d'emploi. A chaque instant, le nombre de relations salariales arrivant à terme est donc moindre, et qui se traduit, par une diminution relative d'emplois à pourvoir.

Une diminution de la mortalité contribuerait par conséquent à faire diminuer le chômage, puisqu'elle n'influence pas l'offre de travail et en augmente la demande.

Abstraction faite du problème de financement des retraites, la baisse de la fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie sont susceptibles de réduire le chômage. Même si son incidence réelle peut s'avérer relativement modérée. (LOIC C, JULIEN G et JEAN L -G, 2002)

1-3-Le vieillissement de la population et les tensions sur le partage des revenus :

Le vieillissement de la population va modifier la répartition de la population entre actifs et retraités. Le vieillissement démographique remet en cause la pérennité des régimes de retraite. Même si les réformes que l'Etat vise à pallier ce problème, elles sont également susceptibles d'influencer le fonctionnement du marché du travail. La politique économique à venir, doit faire face à un conflit potentiel entre actifs et inactifs à travers une économie favorable à l'offre de travail et à la croissance potentielle.

2-Les mutations du marché du travail en Algérie : Les déterminants du marché du travail algérien :

Parler du marché du travail en Algérie, revient à évoquer l'influence de plusieurs facteurs qui sont dus aux phénomènes suivants : l'offre de l'emploi est limitée majoritairement dans le secteur privé non déclaré à la Sécurité Sociale. Avec l'arrivée de femmes au marché du travail du fait de l'évolution du niveau d'instruction et le recul de l'âge du mariage, de l'emploi précaire qui se caractérise par une faible productivité, de l'expansion du secteur informel et enfin d'un marché d'emploi caractérisé par une domination de demande des jeunes âgés de moins de 30. Ces jeunes représentent les $\frac{3}{4}$ de la population en chômage du fait de la forte natalité des années 1980 dont ils proviennent. Ils sont arrivés ces dernières années à l'âge de l'activité exercent une pression sur le marché du travail.

La gravité de la situation de l'emploi et la volonté clairement affichée des pouvoirs publics de faire au chômage l'un des objectifs prioritaires de leur politique invite à s'interroger sur le rôle du marché du travail, la situation constatée sur ce dernier ne saurait être expliquée par une étude limitée à lui seul. Le volume et la qualité de l'emploi sont le résultat du fonctionnement de l'ensemble de l'économie nationale, en ce sens toutes les mesures de politique économique ont des implications en matière d'emploi. Les modèles macroéconomiques peuvent jouer un rôle essentiel à cet égard, mais les aides à l'emploi, les indemnisations, l'action de formation peuvent se qualifier de politique de l'emploi qui a pour objectif de modifier la situation d'emploi.

2-1-Structure et évolution de la population active :

La population active, l'ensemble des personnes ayant un emploi et des chômeurs, constitue une catégorie statistique complexe, tant du point de vue de sa définition que de sa mesure. Le rapport population active sur la population totale influence directement les potentialités économiques et peut avoir des effets de pesanteurs sur le revenu par habitant. (Collection statistique n°66 démographie projection de population 1990-2020).

Sous l'effet de la croissance démographique d'après l'indépendance, des générations ayant les effectifs les plus nombreux arrivent sur le marché du travail. Cette situation s'est accentuée

à partir des années 1980 à 2000²¹. La pression s'accroît bien que certains indices laissent prévoir un changement des différents ratios démographiques. La population active est passée de 3 millions en 1977 (elle est constituée par les occupés, les demandeurs d'emploi sans travail ayant déjà travaillé et ceux n'ayant jamais travaillé dont l'effectif égale à 5.2 millions en 1984 et à 8 millions en 1998 leur nombre égale à 10 millions au dernier recensement (20082). En 2014 la population active au sens du BIT est estimée à 11.4 millions de personnes. Elle est composée majoritairement des hommes. Les femmes ne représentent que 16.3% de l'ensemble des actifs.

Les tendances à la féminisation sont confirmées par les données des enquêtes emploi les plus récentes du fait d'une fécondité plus maîtrisée et l'accroissement du niveau d'instruction considérés comme facteurs principaux de la participation économique de la femme. Cependant le rythme de la participation des femmes à l'activité économique reste faible, par rapport au sexe masculin et comparativement à la situation des pays voisins.

²¹Un gonflement considérable de la population active dû aux générations nombreuses mais aussi du fait de l'augmentation attendue du taux d'activité des femmes, les prévisions des Nations Unies estiment que la population algérienne totale atteindra les 18.5 millions de personnes en 2020, ce qui correspond à un taux de croissance de 2.6% par an, à cette date, la population active féminine sera le tiers de la population active totale.

Tableau n°31 : structure générale et principaux indicateurs de la population active

Année	Type de population	Hommes	Femmes	Total
1966	population active ²²	2455210	109453	2564663
	Occupée	1626199	94511	1720710
	STR1	544943	5319	560262
	STR2	274068	9623	283691
1977	population active	2846255	202057	3049952
	Occupée	2198738	138234	2336972
	STR1	320901	4859	325760
	STR2	326616	16451	345067
	femme au foyer		42513	42153
1987	pop active	4848660	492442	5341102
	Occupée	3772642	365094	4137736
	STR1	271543	7618	279161
	STR2	804475	57642	862117
	femme au foyer		62088	62088
1989	Active	5046430	541160	5587590
	Occupée	4115420	316630	4432050
	STR	926980	83870	1010850
	Travail à domicile	4030	140660	144690
1992	Active	5561280	660360	6221640
	Occupée	4213180	364340	4577520
	STR	1346750	133520	1480270
	Travail à domicile	1350	162500	163850
1997	pop active	6588000	1169000	7757000
	pop occupée	4819000	889000	5708000
	pop en chômage	1769000	280000	2049000
2000	pop active	7608054	1082801	8690855
	pop occupée	5382909	797083	6179992
	pop en chômage	2225145	285718	2510863
2005	pop active	8069423	1423085	9492508
	pop occupée	6870348	1173872	8044220
	pop en chômage	1199075	249213	1448288
2008	pop active	8586000	1729000	10315000
	pop occupée	7718000	1428000	9146000
	pop en chômage	868000	301000	1169000
2014	pop active	9376000	2077000	11453000
	pop occupée	8517000	1722000	10239000
	pop en chômage	859000	355000	1214000

Source : Rétrospective statistique 1962-2011, ONS. Édition 2013 et pour 2014, données statistiques n°683.

²² Pop. Active : elle est constituée par les occupés, les demandeurs d'emploi I et II.

Occupé : c'est une personne qui travaille au moment du recensement.

Demandeurs d'emploi (STR1) : c'est une personne en âge de travailler qui ne travaille pas à la date du recensement et qui a déjà exercé une activité rémunératrice pendant moins de 6 jours et qui est à la recherche d'un emploi

Demandeur d'emploi (STR2) : c'est une personne en âge de travailler qui ne travaille pas au moment du recensement, qui n'a jamais travaillé, et est à la recherche d'un emploi.

II-3-Activité, emploi et chômage : aspects généraux

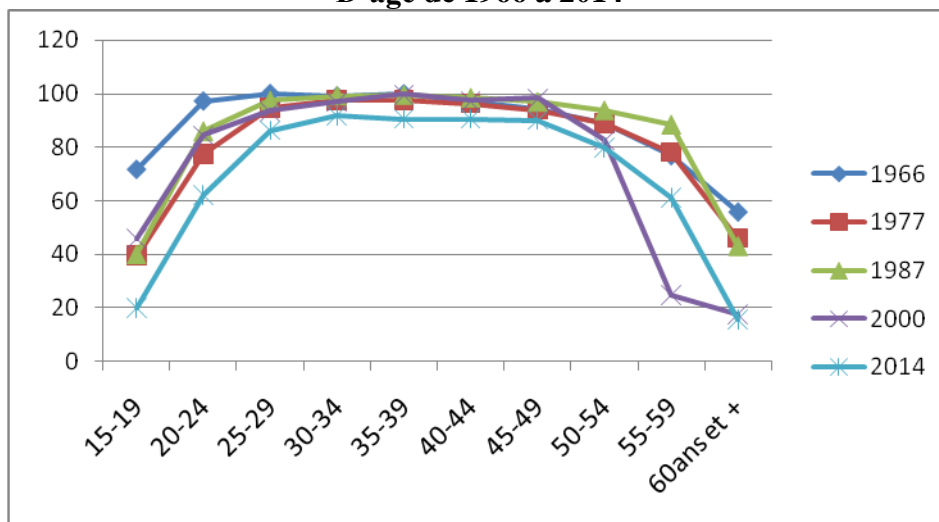
Pour bien comprendre la situation actuelle du marché du travail en Algérie, il est nécessaire d'observer l'évolution de l'activité de l'emploi et du chômage à partir de 1966. Il s'agit d'une date remarquable d'un point de vue statistique car elle est celle du premier recensement. Il s'agit aussi d'une année où commence la transition vers une politique sociale qui affecte profondément tous les aspects de la société algérienne.

2-3-1-Structure et évolution de la population active

A-Taux d'activité par âge et sexe :

Pour le taux d'activité en général, celui-ci est passé de 21.7% en 1966 à 23.6% en 1987 pour atteindre 27.9% en 2000. Il est estimé ces dernières années, selon l'enquête emploi auprès de ménages, réalisée en décembre 2014, à 40.7%. Pour mieux comprendre l'évolution de ce taux, il est préférable de l'étudier selon le sexe et par grand groupe d'âge.

Graphe n°16 : Evolution du taux d'activité du sexe masculin par groupe d'âge de 1966 à 2014

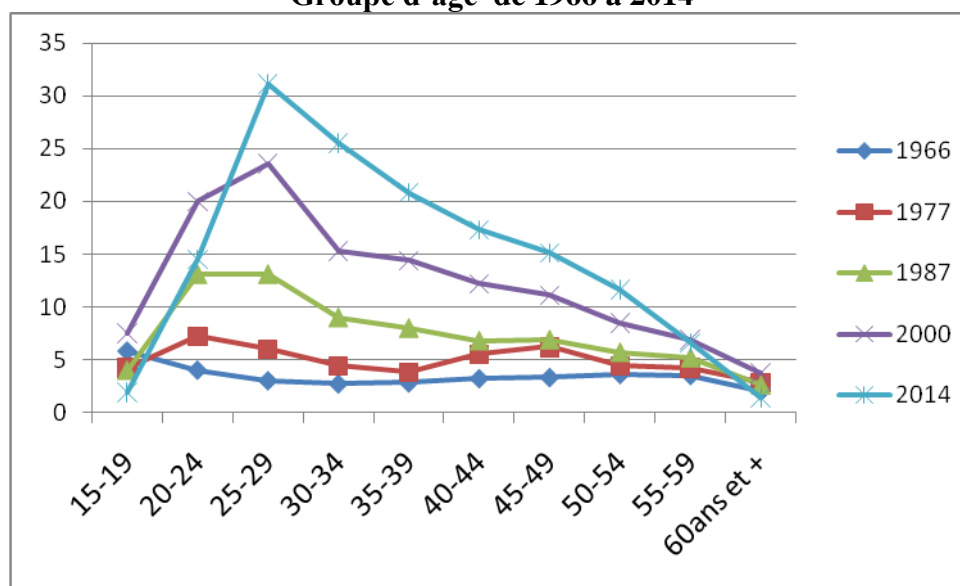


La première courbe qui concerne l'étude du taux d'activité par groupe d'âge du sexe masculin, présente une allure assez normale. Le taux d'activité s'est réduit surtout pour le premier groupe d'âge du fait de l'amélioration des taux de scolarisation pour le niveau moyen et secondaire. Ce sont des jeunes qui consacrent plus de temps à la scolarisation ou à une formation professionnelle leur rentrée sur le marché du travail est plus tardive.

A partir de 25 ans, le taux d'activité augmente et la majorité des jeunes se retrouvent sur le marché du travail ; ce taux qui est de l'ordre de 86.3% en 2014 dépassé les 90% pour les périodes antérieures.

La courbe permet de relever une baisse du taux d'activité à un âge avancé, celui-ci était à l'âge de 60 ans et⁺ égale à 55.65% puis à 43% en 1987. En 2014 il est estimé à 15.6%. La sortie du marché du travail se fait de plus en plus tôt, du fait de l'introduction de la retraite proportionnelle et de la retraite sans condition d'âge à partir du début de la décennie 90.

Graphe n°17 : Evolution du taux d'activité du sexe féminin par Groupe d'âge de 1966 à 2014



L'augmentation générale des taux d'activité féminine dans le monde traduit à la fois un changement des mentalités et des mœurs, ainsi qu'un changement des réalités économiques, puisque presque partout, le travail féminin a dû quitter la sphère domestique pour se porter sur le marché, à travers les activités informelles pour les femmes ayant un niveau d'instruction faible ou à travers le salariat et notamment le salariat temporaire et précaire pour les femmes d'un certain niveau d'instruction (pour l'Algérie, CPE ou DIAP). Partout dans le monde, les taux d'activité ont augmenté. La tendance générale est à la convergence des taux d'activité féminine vers des niveaux voisins de 50 à 60 % de la population d'âge adulte (âgée de 15 ans et plus). Alors que les taux d'activité des hommes sont proches de 70 à 80 % et sont partout en baisse cependant, l'écart entre les deux sexes ne pourra jamais être totalement éliminé en raison du retrait des femmes de la population active lors de la procréation et des périodes de soins aux enfants en bas âge (Thérèse L, Annie I-R, Christine T, 1996.)

Les sous-régions de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (Asie de l'Ouest), qui correspondent au monde arabe, se caractérisent par les taux d'activité féminine les plus faibles. L'examen plus détaillé par pays montre qu'en Afrique sub-saharienne, les pays à forte population musulmane (Mali, Tchad, Mauritanie, Soudan) connaissent aussi des taux d'activité féminine nettement plus faibles (ce qui n'est cependant pas le cas du Sénégal ou du Niger).

En 1995 et selon le rapport mondial sur le développement humain, l'Algérie est le pays où le taux d'activité féminine est le plus bas du monde. C'est aussi le pays où les femmes représentent la plus faible proportion de la main-d'œuvre totale (4 %), proportion qui est même inférieure à celle des pays du Golfe.

Le taux d'activité des femmes est passé de 1.8% en 1966 à 4.4% en 1987 à 8.3% en 2000. Ce faible niveau du taux d'activité entre 1966 à 1987 s'explique par la priorité accordée à l'emploi des hommes, à cet instant les femmes ne participaient pas à la force de travail, mais elles étaient le vecteur privilégié d'investissements en capital humain.

Le taux d'activité atteint 14.9% en 2014, car le marché du travail féminin se caractérise par une augmentation continue de la population féminine active ce phénomène est en relation avec le changement des comportements et des attitudes des femmes.

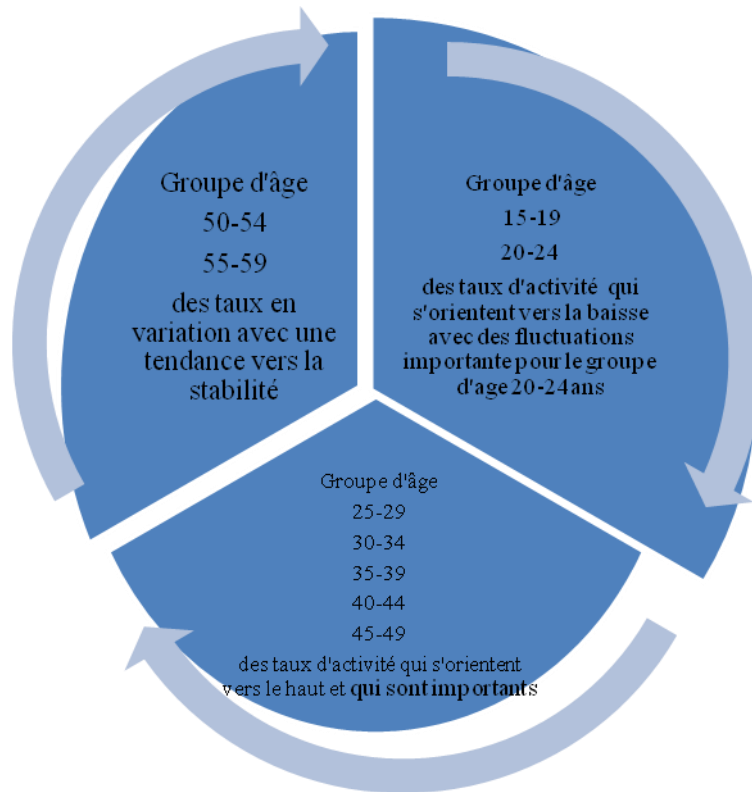
La femme algérienne se présente de plus en plus sur le marché du travail, suite à l'accélération de la transition démographique : la baisse de taux de natalité et le recul de l'âge au mariage à des changements démographiques. S'ajoute la situation socio-économique difficile qui a encouragé la femme de réduire son rôle domestique et le consacrer à la construction d'une carrière professionnelle.

La répartition du taux d'activité par âge permet de constater sa plus forte baisse s'observe chez les groupes d'âge 15-19 et 20-24 ans. Ce taux baisse légèrement pratiquement sur toute la période étudiée, probablement en raison de recul de l'âge au mariage et l'amélioration du niveau d'instruction.

Apartir de 1987, le taux d'activité après 25 ans connaît une progression remarquable passant de 13.1% à 23.6 pour atteindre 31% en 2014. Il a augmenté pratiquement pour toutes les catégories d'âge pour plusieurs facteurs, d'une part à cause de la crise et la situation économique qu'a connue l'Algérie à cette époque et d'autre part de la réforme du marché du travail avec la libération de l'initiative privée celle-ci à provoquer des changements profonds

dont l'entrée des femmes sur le marché du travail, La diversification de l'offre de travail et plus d'opportunités d'emploi .

L'analyse comparative entre les hommes et les femmes révèle que le changement des comportements d'activité est plus marqué pour les femmes.



2-3-2-Décomposition de la variation de la population active en un effet démographique et en un effet de comportement :

L'augmentation de la population active dépend premièrement, de la fécondité, de l'espérance de vie et des flux migratoires. Elle résulte ensuite du niveau de participation au marché du travail des divers groupes de la population tels que les jeunes, les actifs adultes, les actifs âgés, les femmes actives pour les quelles critères sociologiques jouent un rôle très important. (L'âge d'entrée dans la vie active, dans les comportements en matière de poursuite des études). Elle dépend aussi des facteurs institutionnelles et plus précisément au niveau de l'autre extrémité de la vie active, l'âge de la retraite ainsi que des dispositifs de cessation d'activité ont des répercussions quantitatives sur les effectifs d'actifs.

A ces facteurs « structurels » s'ajoute un élément plus conjoncturel, appelé par les analystes de l'emploi « phénomène de flexion » : les variations du chômage à la hausse ou à la baisse ont une influence sur l'incitation à postuler à un emploi. En période de baisse du chômage, un certain nombre d'inactifs sont incités à se porter « candidats » à un emploi, ce qui accroît le volume de la population active sachant que, la hausse du chômage ayant un effet inverse dissuasif, par exemple en accélérant la sortie d'activité des seniors. L'ensemble de ces facteurs a une influence déterminante mais pas toujours prévisible sur l'effectif potentiel d'actifs.

2-3-3-Décomposition de la variation de la population active en un effet démographique et un effet de comportement :

L'effet de la variation de la population active en un effet démographique et un effet de comportement, se mesure par un simple exercice de standardisation²³ pour savoir la contribution de l'un ou de l'autre (CHERIF ALI H et SALHI M, 2016).

Tableau n°32 : variation de la population active en un effet démographique et un effet de comportement :

Année	1966-1977			1977-1987			1987-2000			2000-2014		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Incidence de l'accroissement Démographique%	256,62	50,22	221,87	59,45	25,32	52,21	56	26,87	90,07	119,41	35,66	31,67
variation du taux d'activité %	-121.02	74.35	-77.33	33.9	70.80	41.5	29.53	99.63	46.18	207.201	128.21	181.25

Source : Calcul propre à moi à partir des données statistiques des différents recensements

Pour la période 1966/1977, l'effet démographique compense suffisamment l'effet de comportement du taux d'activité négatif. Sur cette période, l'accroissement de la population explique, lui seul 221.87% avec des disparités entre les deux sexes, 256.62% pour le sexe masculin et à 52.22% pour le sexe féminin ; comparé par sexe, la contribution des facteurs de changement de comportement contribue à l'évolution de la population active féminine.

Cet effet a gardé toujours le même niveau positif d'évolution sinon supérieur par rapport à l'effet démographique pour expliquer cette progression de la population active féminine pour

²³Contribution de l'accroissement de la population = $(Pop_{t+n} - Pop_{t0}) * tx_{t0} / (Pop_{act+t+n} - Pop_{act,t0})$ Contribution des variations des taux d'activité = $Pop_{t+n} * (txt_{t+n} - tx_{t0}) / (Pop_{act+t+n} - Pop_{act,t0})$ où :

Pop_{t+n} est la population en temps t+n;

Pop_{t0} est la population en temps t0 ;

tx_{t0}, le taux d'activité (par âge ou total) de l'année t0;

txt_{t+n}, le taux d'activité de l'année t+n;

Pop_{act+t+n}, la population active de l'année t+n;

Pop_{act,t0}, la population active de l'année t0.

laquelle le changement de comportement a joué un rôle important. On a eu recours à un article sur l'Algérie, l'emploi féminin en transition de La transition de l'emploi féminin s'explique par des raisons suivantes TAHILITE F.

-l'augmentation brutale de la pauvreté, qui aurait poussé les femmes sur le marché du travail.

-la transition démographique, en particulier la baisse du taux de natalité et le recul de l'âge au mariage.

-l'arrivée des femmes diplômées sur le marché du travail, le niveau d'instruction et la formation sont considérées comme une porte au marché d'emploi des femmes et l'accès à des postes qui consolider leur position et place dans la société. L'importance accordée à la formation et plus particulièrement au diplôme, est tributaire de leurs compétences, de leurs expériences et de leur formation. Les inégalités de départ entre les hommes et les femmes seraient dans un écart dans le capital humain tel qu'apprécié par les employeurs.

2-3-3-Les mutations du marché du travail :

Depuis l'indépendance, un demi-siècle de croissance a transformé d'une façon radicale le cadre et les modalités de fonctionnement du marché du travail. Le bouleversement des structures productives et ses conséquences sociales ne pouvaient que modifier les mécanismes d'affectation des travailleurs aux emplois. A partir de 1986 et jusqu'à la fin des années 1990, l'emploi subit le contre-choc pétrolier qui affecte les différents aspects de l'économie algérienne et accélère certaines de ces transformations. Une nouvelle politique du marché du travail et une transition vers l'économie du marché voit le jour à partir de l'année 2000. L'étude de ces mutations en trois périodes permet de distinguer entre marché du travail en croissance, marché du travail du sous-emploi et marché du travail en progression.

2-3-4-A-Marché du travail en croissance de 1966 à 1985 :

Cette période se caractérise par le plein emploi et une baisse continue du chômage, avec l'application des plans quadriennaux (1969-1973) et (1974-1979), Le premier plan qui a axé sur l'industrie industrialisante. Ce plan a connu l'engagement de grande les grands complexes d'industrie de base (sidérurgie, pétrochimie, industrie, mécanique). Le deuxième plan a pour objectif de réunir les bonnes conditions de vie des ménages avec la réalisation des logements et les différents équipements publics ; le budget du secteur d'habitat est passé de 5% à 13%. Entre 1966 et 1977, la structure de l'emploi a été profondément modifiée en raison de la

politique d'industrialisation ainsi en place ; plus de 240000 emplois industriels ont été créés, ce secteur représente 9,6% des emplois du total en 1966, il représente 17% en 1977.

Le gain le plus important a été enregistré par le secteur du Bâtiment et Travaux Publics où l'emploi a été multiplié par 5 en raison du type même d'industrialisation retenue et la priorité accordée aux unités de base avec l'implantation de grands ensembles).

Le secteur des transports et des services a relativement peu progressé et un transfert s'est opéré dans l'agriculture qui occupe en 1966 près de 918000 travailleurs, ne compte plus que 692000 en 1977 (29,6% en 1977 contre 54% en 1966). Dès le début des années 80, la création de l'emploi donne l'avantage au secteur tertiaire. Les taux d'investissements élevés qui ont caractérisé cette période, ont permis de réduire le taux de chômage d'un côté et d'un autre d'augmenter la proportion des salariés permanents puisque la majorité des postes créés, appartient au secteur public (en 1984 les salariés représentent une proportion de 74%).

2-3-4-B-Marché du travail et sous-emploi de 1986 jusqu'à 2000 :

La période de récession que connaît l'Algérie depuis 1986 et jusqu'au 2002, suite au contre-choc pétrolier, a eu des effets négatifs sur l'économie et la société algérienne en général.

Durant cette période, le marché du travail s'est caractérisé par des pertes d'emploi, qui ont conduit à un accroissement du nombre de chômeurs. Ce nombre, en valeur absolue, est passé de 435000 en 1985 à près de 1150000 en 1990, pour se situer en 1993 à 1519000. C'est donc plus d'un triplement en l'espace de 8 ans ; les jeunes chômeurs de moins de 30 ans représentaient 84.3%.

Cette baisse de la valeur des ventes des hydrocarbures a conduit les autorités à adopter une austérité budgétaire en conséquence et des restrictions en matière de création d'emploi. Cette période a vu également une dégradation du processus de création d'emploi (75000 emplois nouveaux) par rapport à la période quinquennale précédente (140000 emplois nouveaux).

Structure de l'emploi créé dont la période 1985 à 1993 est la suivante ;

Année	Agriculture	Industrie	BTP	Services	Administration	Total
1985	25.78	13.28	17.13	20.36	23.43	100
1986	25.6	13.23	16.83	20.18	24.14	100
1987	25.21	13.24	16.61	20.26	24.66	100
1988	24.83	13.17	16.63	20.27	25.08	100
1989	24.66	13.13	16.55	20.17	25.47	100
1990	24.28	13.35	16.32	19.96	26.06	100
1991	24.55	12.91	15.91	20.53	26.08	100
1992	24.61	12.62	15.6	20.67	26.48	100
1993	24.22	12.45	15.42	20.5	27.4	100

La tendance à l'aggravation de la situation du marché de l'emploi s'est poursuivie et le chômage a augmenté rapidement, passant de 1522000 en 1992, à 2104700 personnes en 1995. Le taux de chômage qui était estimé à 21% en 1987, se situe à 28% en 1995. Avec un changement de structure dans la composition des chômeurs, les primo demandeurs en constituent près de 73% majoritairement âgés de moins de 30 ans. Près de 40% ont une durée d'inscription au chômage de plus de deux ans. Les hommes représentent plus de 91% de cette population. La part des femmes parmi les chômeurs est assez faible 9%.

Tableau n°33 : Structure des sans travaux selon le groupe d'âge et le sexe en 1992 (effectifs en milliers)

Age	Masculin			Féminin			Total		
	effectifs	%	Taux de chômage	effectifs	%	Taux de chômage	Effectifs	%	Taux de chômage
15-19	383	28.4	66.6	29	21.6	58	412	27.8	65.9
20-24	490	36.3	44.3	72	53.7	44.7	562	37.8	44.3
25-29	233	17.3	25.2	23	17.2	1.5	256	17.3	23.8
30et+	242	18.0	8.8	10	7.5	4.8	252	17.1	8.3
Total	1348	100	24.2	134	100	20.3	1482	100	23.8

Source : ONS.1994.

Les femmes en chômage se caractérisent dans cette période par leur jeunesse et leur niveau d'instruction plus ou moins élevé, ayant une qualification professionnelle, et résidant généralement dans les grandes villes. Les femmes demandeuses d'emploi sont davantage des célibataires pour près de 63% contre 19% pour les mariées. La situation d'emploi s'est donc considérablement détériorée depuis 1987.

Devant la porte fermée du marché du travail, les jeunes se retrouvent ainsi dans une situation d'exclusion, livrés à eux-mêmes dans un environnement de crise profonde et avec les tensions sociales exacerbées par l'inflation et le développement d'activités informelles. Cette situation a eu pour effet une crise politique et économique qui a conduit le pays à l'adoption formelle du plan d'ajustement structurel du FMI depuis 1994. Ce programme s'est traduit par les mesures classiques exigées par le FMI :

- Mesure tendant à réduire la demande intérieure
- Dévaluation très importante de la monnaie
- Rééchelonnement de la dette extérieure.
- Privatisation du secteur public.
- Libéralisation des échanges extérieurs et des prix.

Dé-protection de l'emploi et politique d'accompagnement

Le marché du travail se caractérise par une dé-protection de l'emploi, (La protection de l'emploi est réduite par un assouplissement des conditions de licenciement et du temps de travail) cela s'est traduit par une liquidation des entreprises déficitaires et à poussé le secteur public à procéder à des compressions de personnel près de 360000 postes ont été perdus, selon le CNES, entre 1994 et 1998. Parallèlement un cadre d'accompagnement institutionnel est progressivement es mis en place, en vue d'améliorer la situation des catégories les plus défavorisées (mise en place de l'Agence Nationale de l'Emploi), les emplois créés dans ce cadre sont cependant des emplois temporaires et précaires.

L'évolution de la structure de l'emploi entre 1990 à 1999 soulève deux observations :

-une baisse continue de l'emploi agricole, vu l'urbanisation massive des années 80 et qui a été suivie par la nouvelle vague d'exode rural de plusieurs centaines de milliers de familles qui ont quitté les villages pour échapper à l'insécurité.

-développement de l'emploi dans le secteur tertiaire, du fait du développement des secteurs de l'éducation et de la santé d'une part, et d'autre part par l'accroissement de l'offre du travail (l'entrée des femmes sur le marché du travail qui a favorisé la création de l'emploi dans les services).

2-3-4-C-Marché du travail en progression après la crise de 2000 à ce jour :

Le taux de chômage a considérablement baissé de 2000 à ce jour, suite au changement de la structure de l'emploi a beaucoup changé.

La population active occupée est estimée selon l'enquête emploi auprès des ménages réalisée en 2015 à 10994000 personnes, ce qui donne un taux d'occupation de 26.4%. Les femmes représentent un taux de 18%. En chiffre absolu, leur nombre ne dépasse pas 1934000. Le taux global de l'emploi est quant à lui estimé à 37.1% de la population totale du pays, avec une grande disparité entre le sexe masculin et féminin. En 2005 ce taux est passé pour le sexe masculin en 2005 de 58.9% à 60.2% en 2015, tandis que celui des femmes est passé de 10.2% à 13.6% pour la même période cet indice a enregistré une progression de 3% en dix ans pour les femmes et il n'a progressé que d'un point pour le sexe masculin. Un taux d'emploi inférieur à 38% est considéré relativement faible. En effet la croissance de ce dernier n'est pas suffisante pour dynamiser le marché du travail.

Pour la structure de la population occupée et selon la situation dans la profession, le salariat et la situation professionnelle dominante en 2015. Il y a sept occupés sur dix (69.8%). Cette part est nettement plus importante auprès des femmes puisqu'elle atteint 78.8% en moyenne, (8 femmes occupées sur dix).

La répartition de l'emploi par structure d'activité soulève les remarques suivantes :

-une prédominance du commerce et de l'administration, plus de 50% de la population occupée (54.67% en 2001, 56.6% en 2008 et 61%.6%en 2015).

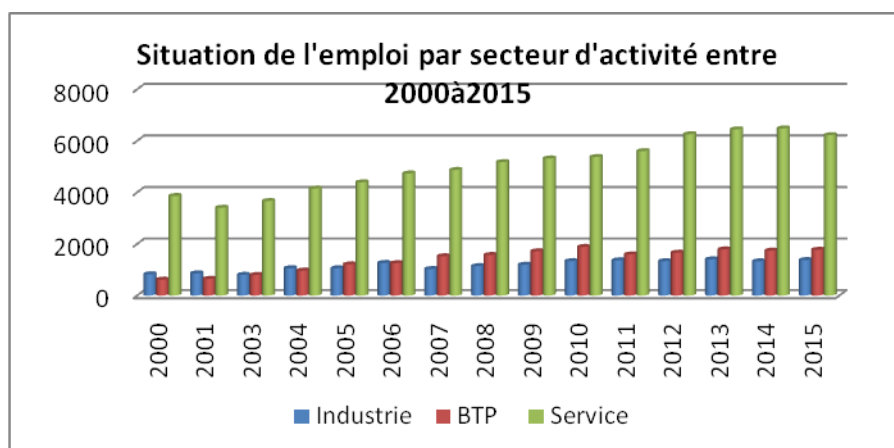
-l'emploi dans l'agriculture a chuté la réduction de la population agricole. Ce changement est dû à l'investissement dans le secteur non agricole qui a encouragé un exode rural de la main-d'œuvre.

- le secteur de BTP reste très performant, il est passé de 10.44% en 2000 à 15.1% en 2005 et à 16.8% en 2015, en raison de l'amélioration des différents indicateurs économiques durant cette période a poussé l'Algérie à se lancer dans de grands projets d'infrastructures. On peut dire que le secteur des services et du BTP ont aidé à absorber le chômage, et sont qualifiés comme étant les secteurs pourvoyeurs de l'emploi.

En 2005 ,2964000 employés, soit 37%du total des effectifs travaillent dans le secteur public contre 4455000 personnes qui occupent des emplois dans le secteur privé, soit 63%.

En 2015, le secteur juridique a régressé, il forme 58%de l'emploi total, soit une régression du secteur privé et une augmentation du secteur juridique public42%.Cette régression est le résultat de la croissance de la demande sociale manifestée à tous les niveaux, notamment dans l'éducation, la formation, la santé, l'administration centrale ainsi que les collectivités locales (LASSASSI M et HAMMOUDA N-E, 2012.).

Graphe n°18 : Situation de l'emploi par secteur d'activité entre 2000à 2015



La répartition de la population occupée selon le statut du travail, révèle les observations suivantes : la part du salariat a régressé entre 2005 et 2015 passant de 38.23% à 29%alors que la part du statut employeur et indépendant a progressé passant, de 27.3% à 29%. (L'Algérie a attribuéenviron 21 milliards de dinars pour lutter contre le chômage et renforcer les petites et les moyennes entreprises par l'augmentation des investissements).Par contre le statut des

salariés non permanents a connu une stabilité et celui des aides familiaux a connu une régression spectaculaire passant de 7.23% en 2005 à 1.46% en 2015.

2-4-Le chômage :

2-4-1-La mesure du Chômage en Algérie :

En Algérie, il existe deux façons de mesurer le chômage. La première consiste à compter les chômeurs inscrits à l'ANEM et qui demandent l'emploi ou ceux enregistrés par l'enquête emploi auprès des ménages, réalisée par l'Office National des Statistiques. La deuxième, source pour comptabiliser les chômeurs au sens du BIT²⁴. L'emploi mesuré par cette enquête n'est pas forcément précise car la dégradation du marché du travail ne se traduit pas seulement par une augmentation du chômage, mais aussi par des emplois précaires ou « les petits boulots » que cette enquête ne mesure pas.

Le chômage est reconnu depuis de nombreuses années dans la société algérienne comme un problème persistant et fort important pour l'ensemble de la population. Il peut aujourd'hui affecter des personnes de tous les secteurs d'activité et tous les groupes d'âge imposants des coûts énormes pour la société et la population en général. Le chômage touche toutefois davantage les jeunes que les membres des autres catégories d'âge.

Selon les données officielles de l'ONS, le taux de chômage a chuté depuis 2000, il a été réduit de moitié en 2005, passant de 30% à 15% pour atteindre 11.2% en 2015.

En 2015 la population en chômage en sens du BIT est estimée à 1337000 personnes, soit un taux de 11,2%. Le chômage présente des disparités assez significatives, selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction. Le taux de chômage s'établit à 9.9 % pour les hommes et 16.6% chez les femmes. Le taux de chômage des jeunes de 16-24 ans atteint 29.9% alors que celui des adultes se stabilise à 8%. La croissance des différents agrégats économiques durant la dernière décennie s'est accompagnée d'une baisse sensible du taux de chômage global. Le

²⁴En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

A compter de l'année 2014, l'Office National des Statistiques réalise deux enquêtes par sondage sur l'emploi auprès des ménages avec une fréquence bi annuelle. Ces enquêtes ont deux points d'observations pour disposer des principaux indicateurs du marché de travail, l'un en Avril et l'autre en Septembre. Cette approche permet de prendre en charge partiellement des fluctuations saisonnières de l'activité économique et contribue à une meilleure appréhension du marché de travail. L'enquête emploi constitue l'une des pièces maitresses du dispositif statistique dont le principal objectif assigné est la mesure de l'emploi et du chômage. Elle permet de fournir semestriellement une situation du marché du travail à un moment donné : le volume de la population active, l'effectif des chômeurs, et le taux de chômage, les caractéristiques des personnes présentes sur le marché du travail, de celles qui arrivent ou le quittent, etc.....par rapport à une période donnée de l'année.

chômage des jeunes s'avère plus difficile à résorber et va probablement demeurer important à moyen terme, compte tenu des tendances démographiques et la hausse attendue de la population active des jeunes jusqu'à au 2020.

2-4-2-Le chômage des jeunes :

Cela, on peut le constater, le tableau suivant montre l'évolution des taux de la population de 15-24 ans qui ont augmenté progressivement pendant la période récente :

G/âge	1966		1977		1987		2000		2005		2010		2015	
Sexe	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
15-19	61.23	32.67	57.11	32.72	65.52	46.59	77.61	56.29	34.70	30.40	23.0	25	38.1	43.1
20-24	36.21	11.11	33.05	12.53	33.76	18.76	54.92	72.21	27.90	42.00	17.2	39.5	23.5	45.7

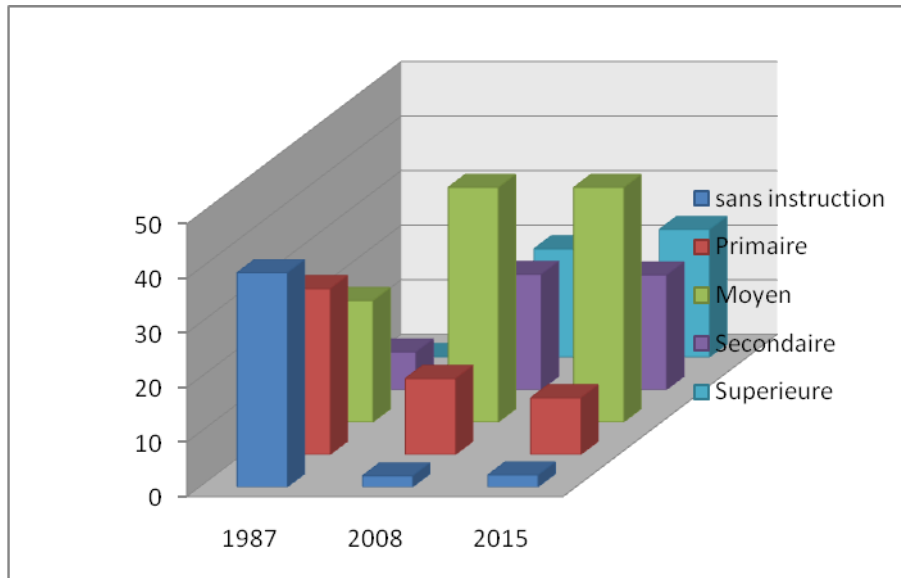
Source : Rétrospective statistique 1962-2011 et Donnée statistique n°564et 726.

La hausse du chômage affecte d'une façon prédominante les jeunes avec une forte disparité selon le sexe. Ainsi le chômage des filles dépasse les 40% pour les deux groupes d'âge 15-19 et 20-24 ans, celui du sexe masculin, est de 38.1 pour les 15-19 et 23.5% pour les 20-24 ans. Malgré la reprise économique et l'investissement lourd consacré, les effets ne se traduisaient pas encore sur la résorption du chômage massif chez les jeunes en particulier. Le niveau du chômage des jeunes reste encore important, malgré la baisse de la moyenne nationale. (MUESSETE MS, 2013).

Aujourd'hui, le niveau d'instruction est considéré comme un des facteurs importants qui peuvent déterminer la probabilité de rentrée en chômage au non. La figure n°19 montre, vers la fin des années 80, le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur qui était quasiment nul. La proportion des chômeurs qui ont un niveau d'instruction supérieur est estimé à 23.4% en 2015, il était de 19.85% en 2008. On peut dire que la proportion des chômeurs a diminué pour la catégorie des chômeurs sans instruction et du niveau primaire mais elle a augmenté pour les autres niveaux, plus particulièrement le niveau supérieur.

Le chômage des jeunes en général et celui des jeunes diplômés peut entraîner une exclusion sociale, un manque de confiance dans les institutions ainsi qu'une érosion du capital humain et social. (BOUKLIA-HASSANE. R et TALAHITE F, 2007).

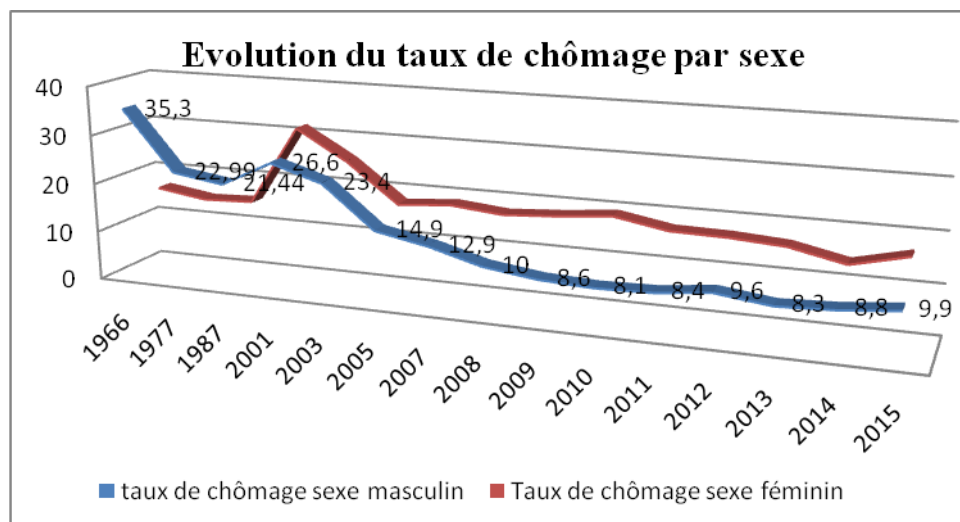
Graphe n°19 : le chômage selon le niveau d'instruction



2-4-3-Chômage des femmes :

Les femmes algériennes représentent moins de la moitié de la population active mais plus du double des chômeurs d'après les données de l'ONS.

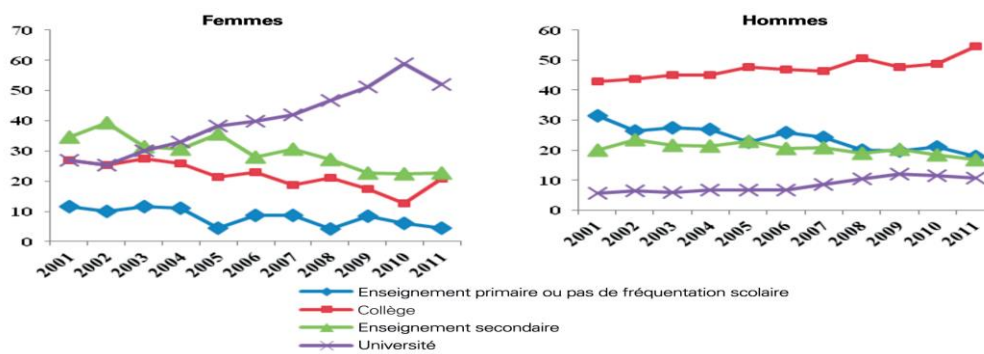
Graphe n°20 : Evolution du taux de chômage par sexe



Selon l'enquête emploi auprès des ménages de 2015, le taux de chômage de moins de 24ans est de 26.7% pour les jeunes hommes est de 45,3% pour les jeunes femmes, avec un écart important. Ces données confirment la sélectivité du marché du travail en matière du chômage, les inégalités sociales ne s'additionnent pas, elles se multiplient.

La part des femmes au chômage avec un niveau d'instruction supérieur, a considérablement augmenté (plus de 28% points entre 2003 et 2010). Les femmes universitaires sont plus nombreuses au chômage comparativement à celles avec un niveau moindre p118 CREAD n°100-2001).

Graph n°21 : Le taux de chômage selon le niveau d'étude et le sexe :



Source : les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Algérie p11,ETF, Workingtogetherlearning for life.

Mais cela n'empêche pas que le niveau d'instruction supérieur donne plus de chance par rapport aux autres niveaux, pour que la femme soit intégrée au marché du travail (avec un emploi stable) et le taux d'emploi confirme cette constatation.

Tableau n°34 : Le taux d'activité économique et le taux d'emploi selon le sexe Et le diplôme obtenu en 2015

Diplôme obtenu	Taux d'activité		Taux d'emploi	
	M	F	M	F
Aucun diplôme	61.8	7	55.9	6.2
diplôme de la formation professionnelle	84.4	40	74.0	33.2
diplôme de l'enseignement supérieur	81.6	63.5	75.0	50.7

Source : activité, emploi & chômage, Collection statistique n°726,ONS, septembre 2015.

Ce tableau confirme empiriquement que la formation et le niveau d'instruction font augmenter les chances des femmes à s'insérer au marché du travail, les opportunités seront plus élevées pour s'injecter dans le monde professionnel.

2-4-4-Relation entre chômage et emploi informel :

Des taux de chômage élevés mènent à penser que l'emploi informel est mal comptabilisé ou mal observé au sein de la population occupée. Les personnes qui exercent des activités, soit dans le secteur formel ou informel et déclarent qu'elles ne travaillent pas sont classées avec les chômeurs. Alors que ce type d'emploi non structuré constitue une source de revenu importante et génère des richesses qui peuvent dépasser parfois celles de l'emploi structuré.

Beaucoup de personnes, lors des enquêtes emploi auprès des ménages se déclarent non occupées, tandis que tous les critères d'une personne occupée peuvent être observés chez elle lors de l'interview. L'enquêteur peut passer lors du remplissage du questionnaire d'une situation individuelle du chômeur à une situation d'occupée. Ces personnes exercent des activités économiques génèrent une marge bénéficiaire. Ce type d'activité est présenté sous l'appellation de « activité économique non observée », elle est subdivisée en quatre types ;

-l'économie informelle (activité de subsistance, petits métiers, etc.), c'est -à-dire que se voyant dans l'impossibilité de trouver un emploi stable, ils se voient obligés d'accepter « des petits boulots »,

-l'économie souterraine (activité sous déclarée ou non déclarée.)

-l'économie illégale ou criminelle (production et vente de stupéfiants, prostitution, jeux, etc.).

-la production des ménages pour usage propre. (HAMMOUDA N-E, 2006).

3-Quelle définition pour l'emploi Informel :

L'emploi informel est un concept plus large que le secteur formel puisque ce dernier englobe en plus de l'emploi dans le secteur informel, l'emploi exercé à titre informel dans des unités formelles.

L'emploi informel peut être défini selon différents critères : l'immatriculation à la Sécurité Sociale, le lieu d'exerce de l'activité, la taille de l'établissement, le statut de l'établissement, la forme d'enregistrement et le mode d'imposition.

Plusieurs travaux sur l'emploi informel ont été publiés, soit par des organismes internationaux comme la Banque Mondiale « l'emploi informel dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient » ou d'autres travaux nationaux dans le cadre de la recherche scientifique comme « *l'Emploi informel en Algérie : caractéristiques et raisons d'être* », Isabelle Bensidoun, Ali Souag 2013 et « *secteur et emploi informel en Algérie: définitions, mesures et méthodes d'estimation* », Nacer-Eddine Hammouda, « *emploi informel en Algérie* » Souag Ali et Philippe Adair et Nacer-Eddine Hammouda et « *tendances et caractéristiques 2001-2010* ».

Tous ces travaux ont souligné la difficulté de mesurer statistiquement l'emploi informel dans tout son état exhaustif et en meilleure fiabilité possible, puisque ces travaux s'appuient sur des enquêtes dont la représentativité n'est pas nationale.

Selon la définition de la conférence internationale des statistiques de travail OIT 2003 à laquelle l'Algérie faisait partie ; «Les emplois informels sont désormais identifiés à partir des caractéristiques de l'emploi occupé et le critère de non affiliation à la Sécurité Sociale permet de les repérer» le critère de non-affiliation à la Sécurité Sociale permet de repérer les emplois. Plus précisément, sont considérés comme travailleurs informels, ceux qui déclarant ne pas être affiliés à la caisse de Sécurité Sociale. Cette définition permet de mesurer l'emploi informel en se basant sur les enquêtes emploi auprès des ménages.

Mesurer quantitativement l'emploi informel selon ce critère, permet de renseigner sur l'ampleur de ce phénomène qui menace la stabilité de la Sécurité Sociale et plus particulièrement la Caisse Nationale de Retraite.

3-1-Contexte historique du développement de l'emploi informel :

La transition démographique entamée vers la deuxième moitié de la décennie 1980 s'est caractérisée par l'augmentation de la population active, alors qu'elle était globalement stable. Dans les années 1970 et 1980 (50% entre 1965 et 1985). Elle est actuellement estimée à presque 12 millions. Cette transition démographique tardive et rapide, fait que cette période correspond à une hausse sans précédent de la population en âge de travailler qui s'est accompagnée par un déficit économique et social dans les grandes villes algériennes. En raison d'une urbanisation précaire qui n'avait pas un caractère occidental mais présente une réponse cohérente des classes pauvres aux défis du sous-emploi, de la crise de logement et d'infrastructure qui se sont accentués par la crise économique de 1986 et la crise sécuritaire dans les années 1990 (COURBAGE, 2003). L'urbanisation massive a fait déplacer les gens du sud vers le nord et de l'est vers le centre ce qui a fait que l'Algérie affiche un taux d'urbanisation important, de 31% en 1966, il atteint 65% selon le dernier recensement en 2008.

Entre 1985 et jusqu'à 2000, l'emploi n'a pas fait beaucoup de progrès. Les créations ont tout juste pu faire face à la croissance démographique. Cette croissance démographique se traduit par l'augmentation du nombre des chômeurs qui a doublé entre 1985 et 1987, passant de 459018 à 1141278 à 1482000 chômeurs en décembre 1992 (taux de chômage de 23,8%) avec

des demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé qui proviennent majoritairement du secteur B.T.P).

La situation d'emploi s'est donc considérablement détériorée depuis 1987. Devant cette situation, les jeunes se retrouvent dans un environnement de crise profonde avec les tensions sociales exacerbées par l'inflation, la situation sécuritaire difficile et l'exode rural massif. Tous ces événements ont favorisé le développement d'activités informelles et l'apparition du sous-emploi.

Les réformes économiques engagées dès 1990 (Programme d'Ajustement Structurel PAS) n'ont fait qu'aggraver d'avantage la situation de l'emploi. La pauvreté ainsi que le licenciement des milliers de travailleurs sont devenus un phénomène observable (selon la banque mondiale, le seuil de pauvreté est passé de 12.2% en 1988 à 22.6% en 2000).

Le taux d'accroissement socio-économique de la création de l'emploi passe de 4.3% à 1.9% par an avec un effondrement de l'industrie et du BTP qui était l'un des secteurs moteurs de la croissance. Cette restructuration de l'économie algérienne s'accompagne également par un développement de l'emploi dans les services.

Vers la fin de la décennie 1990, le flux migratoire massif vers les agglomérations urbaines et l'importance du chômage dans le secteur formel a développé un secteur urbain informel où l'emploi est caractérisé par une grande flexibilité et une grande précarité. Estimé en 1985 à 25% de l'emploi total hors agriculture, il est passé à 29% en 1992 et à 33% en 1997. Il est estimé durant la décennie écoulée, plus précisément en 2010 à 45.6%. Ces pourcentages traduisant la fragilité de l'économie algérienne en général et plus particulièrement le dysfonctionnement du marché du travail. Ce dernier a perdu une grande part de l'emploi structurel au détriment de l'emploi informel ou non structurel. Même si la dernière décennie s'est caractérisée par l'amélioration des différents agrégats économiques et par une nouvelle réforme qui vise à assurer la transition d'une économie administrée à une économie de marché à travers le développement des PME et PMI. Ces réformes n'arrivent pas à régler le marché du travail. L'extension de l'emploi informel pèse lourdement sur les différents organismes de Sécurité Sociale actuellement et pèse beaucoup plus dans les années à venir.

3-2-Femme et emploi informel durant la période socialiste :

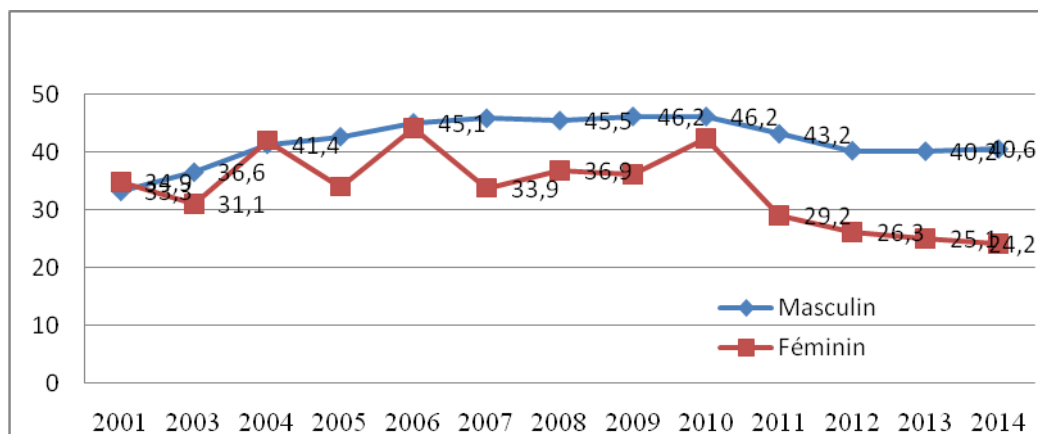
Durant la période socialiste qui s'est caractérisée par la rareté de l'emploi féminin et de forte pression de l'offre de travail masculine la femme algérienne avait peu de chance d'être sur le marché du travail. À cette époque, le recours à la force de travail féminine était dans le cas de compenser les emplois très qualifiés pour lesquels il y avait pénurie d'offre, ainsi que les métiers considérés comme spécifiquement féminins où les femmes ne venaient pas faire concurrence aux hommes.

Au milieu des années 80 et avec et la reconnaissance du chômage féminin, les statistiques ont confirmé l'existence d'un chômage féminin important qui ne paraissait pas mais qui existait. Des femmes au foyer cachaient en réalité un sous-emploi féminin croissant. Depuis l'emploi informel vient absorber une grande part de ce sous-emploi féminin.

3-3-L'emploi informel de 2000 à ce jour :

En s'appuyant sur enquêtes emploi auprès des ménages, permettent de quantifier l'emploi informel hors agriculture au sens de la définition du BIT. En 2014, sur les 9.34 millions postes d'emploi hors agriculture 3.521 millions hors agriculture occupent un emploi informel, entre 2000 et 2014, ce dernier est passé de 33.5% en 2000 à 45.6% en 2012 pour baisser à 37.7% en 2016.

Graphe n°22 : Part de l'emploi informel selon le sexe

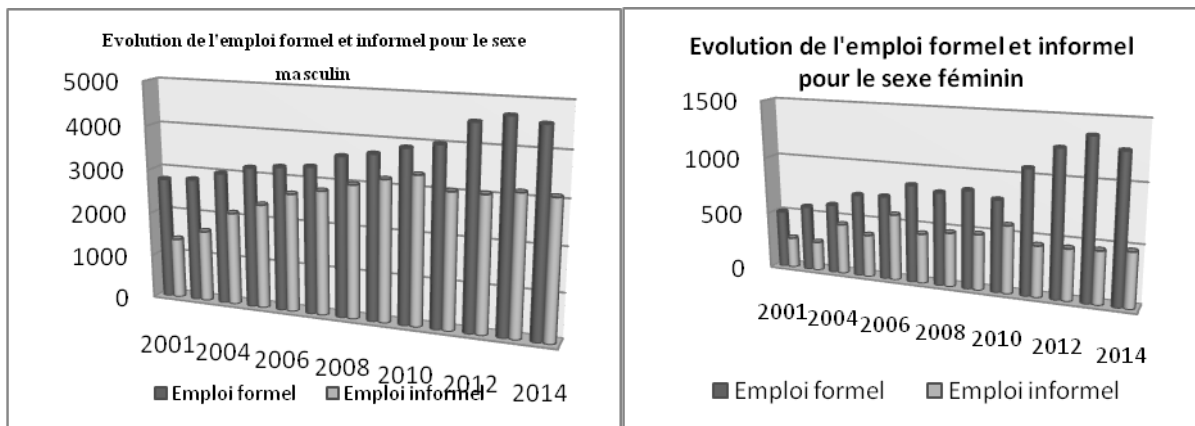


La proportion par sexe donne 40.6% de l'emploi masculin total non agricole et 24.2% de la main-d'œuvre féminine totale non agricole (non affiliée au régime de la Sécurité Sociale).

Les femmes qui ne sont pas affiliées au régime de la Sécurité Sociale représentent en 2001 34,9%, ce taux a progressé pour atteindre un pic de 44,3% en 2006. À partir de cette date,

l'emploi informel a connu une baisse régulière et spectaculaire et nous pousse à poser des questions sur les données statistiques concernant l'activité féminine qui reste toujours mal saisie par les enquêtes emploi auprès des ménages, ce qui conduit automatiquement à une sous-estimation de l'emploi informel féminin.

Graphe n°23 : Evolution de l'emploi formel et informel selon les deux sexes



D'autre part, la contribution des femmes à l'emploi formel (plus de 75% des femmes occupées en 2015 bénéficient de la couverture sociale) a connu une progression importante durant ces dernières années, notamment dans le secteur public. Elles se concentrent dans des emplois qui correspondent à des niveaux de formation plus élevés, ce qui veut dire des emplois moins précaires.

Malgré les différents programmes²⁵ de lutte contre le chômage qui a touché essentiellement les jeunes primo demandeurs d'emploi et les performances des différents indicateurs économiques, le secteur formel n'arrive pas à absorber la demande croissante sur le marché du travail. Ce qui pousse ces demandeurs à s'orienter vers le marché informel qui absorbe une proportion non négligeable de cette catégorie et plus précisément les jeunes dont le niveau d'instruction n'ayant pas dépassé le cycle secondaire. En 2014, le secteur informel absorbe 92% de la main-d'œuvre âgée de 15 à 19 ans. Cette proportion décroît avec l'âge. Le tableau suivant donne une idée sur l'emploi informel selon l'âge

²⁵Les autorités ont mené de nouvelles politiques qui encouragent l'emploi des jeunes avec beaucoup de facilitation d'insertion dans le monde du travail.

Tableau n°35 : Part de l'emploi informel selon l'âge

G- Age	2001	2006	2010	2014
15-24	64,6	69,5	64,7	84,9
25-49	31,9	41,2	43,4	64
50 et +	28,5	33,2	33,6	

Source : enquête emploi auprès des ménages 2001,2006 ,2010 et 2014.

L'emploi informel est considéré comme la seule solution face au chômage puisque le système n'assure aucune allocation de chômage pour les jeunes chômeurs .On observe aussi une part importante pour l'emploi informel pour la tranche d'âge 25-49 ans qui ne cesse pas de croître. Cette part de l'emploi informel est passée de 31.9% en 2001 à 64%en 2015.

Concernant le travail des jeunes filles, il est exploité par le secteur privé. Avec leur niveau scolaireappréciable et étant donné le chômage, elles commencent à accepter des emplois traditionnellement réservés aux garçons tels que serveuse, caissière, vendeuse etc. Employées très souvent sans contrat de travail, elles ne disposent d'aucune protection sociale, travaillent plus de 50 heures par semaine et peuvent être licenciées à tout moment. Elles sont exploitées par leurs employeurs ainsi que par leurs familles, car le salaire gagné par les filles est souvent remis au chef de la famille, que ce soit le mari, le père ou les frères directement, et des fois indirectement sous forme de dépenses faites pour les enfants pour la femmemariée, ou financer ses propresbesoins pour la jeune fille.

4-La contribution des politiques d'emploi à la précarisation de l'emploi des jeunes :

Le chômage qui a frappé de plein fouet les jeunes demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, a poussé les pouvoirs publics à adopter une série de politique d'emploi en faveur des jeunes avec le soutien financier de l'Etat.Ces orientations sont d'inspiration keynésienne puisque il s'agit de redistribution des revenus de l'Etat en faveur des classes sociales les plus défavorisées (*BENHABIB L,2013*) Une série de dispositifs a été mise en place et chaque dispositif coïncide avec une situation économique et sociale bien particulière, lequel donnera naissance à des programmes suivants :

1989-1997 : CNAC,ADS, et ANSEJ 1998-2007 : ANEM et ANGEM

2008 à ce jour ébauché d'une Politique Nationale d'Emploi et de lutte contre le Chômage (PNEC).

La création d'emploi pour l'ensemble des dispositifs a permis la création de 2.695.528 emplois entre 1999 et 2007 pour un coût financière de 150 milliards de dinars.

Les placements effectués par l'ANEM²⁶ entre 2008 et 2012 ont permis la création de 1.617.858 emplois ,71% de ces placements sont effectués dans le secteur privé .Le programme a permis également l'insertion de 31.3% des jeunes universitaires dans le cadre de CID (Contrat d'Insertion des Diplômés) et 39.4% des jeunes provenant de la formation professionnelle et du cycle secondaire CIP (Contrat d'Insertion Professionnelle).

Les emplois créés dans les dispositifs de filet social qui comprend le programme Indemnité pour activité d'Intérêt Général (IAIG), Emploi Salarié d'Initiative locale (ESIL), Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUP-HIMO) et Programme d'intégration des diplômés PID (Contrat de pré-emploi anciennement) ont contribué à la création de 3.270.433 emplois sur la périodes 2001-2011, ces programmes ont eu une incidence non négligeable sur le chômage des primo demandeurs d'emploi .

La création de micro entreprise est une des solutions choisie par les pouvoirs publics pour faire face au chômage des jeunes et pour développer l'économie algérienne. Le bilan des dispositifs de création de micro-entreprises depuis le lancement de chaque programme enregistré la naissance de 696.888 projets répartis selon les programmes comme suit :

- L'ANSEJ avec 20391 projets et la création de 534.435 emplois entre 1998 à 2011.
- CNAC avec 41589 projets et la création de 89426 emplois.
- ANGEM avec 451608 et la création de 677.412 emplois entre 2005 et 2012. (BENHABIB L, 2013).

Ces chiffres positifs montrent la réussite de ces politiques qui ont créé un nombre importants de postes d'emploi. Mais il faut admettre qu'actuellement la question de l'emploi n'est pas une simple question technique qui se résume à des chiffres ou à un taux de chômage. Aujourd'hui, on ne parle plus d'un taux de chômage qui augmente ou baisse mais plutôt on se pose la question sur la qualité des emplois créés en terme de durabilité et précarité et est-ce

²⁶De plus, l'ANEM est chargé de la gestion de l'ensemble des mesures du Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) qui voit le jour en juin 2008 suite à la mise en place d'une Politique Nationale de l'Emploi et de lutte contre le Chômage (PNEC). Le DAIP offre aux jeunes demandeurs d'emploi trois types de contrats : 1) le CID (Contrat d'Insertion des Diplômés) destiné aux primo demandeurs d'emploi, diplômés de l'enseignement supérieur ou techniciens supérieurs, 2) le CIP (Contrat d'Insertion Professionnelle) dédié aux jeunes sortant du cycle secondaire, des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage, 3) le CFI (Contrat de Formation-Insertion) destiné quant à lui aux jeunes chômeurs sans formation ni qualification.

que réellement ces postes d'emplois ont dynamisé le marché du travail ? (BOUADAM K et MELIANI H.)

Les réponses à ces questions se basent sur la nature des emplois créés dans le cadre de ces politiques d'emploi d'une part et d'autre et par le changement de structure d'emploi des jeunes âgés de 15-24 ans d'autre part.

Les emplois créés dans le cadre des politiques d'emplois sont considérés comme des solutions temporaires. Elles n'assurent pas des postes d'emploi permanents pour les jeunes car ce sont des emplois à durée déterminée²⁷. A l'exception des dispositifs ANSEJ, CNAC, et ANGEM, ceux créés avec les autres dispositifs ont une durée moyenne d'une année renouvelable, Selon une enquête menée auprès des institutions intervenant dans le marché du travail, les jeunes déclarent qu'ils seront à nouveau dans une situation de chômage dès la fin de leur contrat et avec l'impossibilité de postuler à nouveau à ces mêmes dispositifs).

La rémunération ou bien le salaire dans la cadre de ces politiques actives ne dépasse pas les 15000DA pour les diplômés et elle est inférieure pour l'ensemble des autres programmes comme les travaux d'intérêt collectif et dispositifs public de lutte contre la pauvreté. Cette situation pousse ces jeunes à travailler au noir soit le week end soit en dehors des heures de travail, pour avoir un supplément de salaire ou pour compléter l'insuffisance du salaire.

Pour les jeunes qui ont opté pour la création des micros entreprises, la probabilité de se retrouver en chômage suite à la faillite de leurs micros entreprises est très importante. Selon une enquête, réalisée par ANSEJ à la wilaya de Tlemcen, pour diagnostiquer la situation des micros entreprises créées, entre 1997 à 2003, plus de 50% de ces entreprises étaient dans une situation de défaillance ou en situation de précarité. Cette enquête donne une idée de la situation des micros entreprises au niveau national et peut être représentative du faible taux de la survie de ces entreprises.

En fin, l'Etat à travers ses politiques, a traité le chômage d'une manière sociale au lieu de le traiter économiquement, à travers une politique économique solide qui permet la productivité et la création des emplois durables et pérennes.

²⁷ Les emplois créés sont temporaires, la durée du contrat est limitée à deux années maximum, une année renouvelable une fois.

D'un autre côté, la régulation du marché du travail peut être bénéfique par la qualité de la main-d'œuvre, surtout celle des diplômés. Doivent être adoptées les spécialités de formation aux besoins du marché du travail « inclure l'économie de la connaissance dans la stratégie globale de développement économique durable en se basant sur l'approche économique pour la création d'emploi. ».

II-Projection de la population totale et active :

Le bon fonctionnement du système de retraite ainsi que son équilibre est conditionnée par l'évolution de la structure démographique. Celle-ci représente le nombre d'actifs avec ses différentes composantes et les retraites en charge. L'évolution de la structure démographique influence le nombre d'actifs qui arriveront chaque année sur le marché du travail.

L'équilibre futur du système de retraite ne peut être estimé qu'à partir de la connaissance du nombre de cotisants pour les années à venir. L'équilibre d'un régime de retraite par répartition peut s'écrire sous forme d'une équation laquelle fait intervenir plusieurs facteurs. L'équation est juste, si le taux de cotisation moyen est égal au taux de pension moyen multiplié par le ratio de dépendance économique.

Taux de cotisation moyen = Taux de pension moyen * Ratio de dépendance économique

De cette équation, on peut déduire que l'équilibre d'un système de retraite par répartition résulte de trois types de facteurs :

- des facteurs démographiques qui déterminent le ratio de dépendance démographique, rapport entre le nombre de personnes en âge d'être à la retraite et le nombre de personnes d'âge actif.
- des facteurs relatifs à l'activité et à l'emploi,
- des facteurs relatifs à la réglementation déterminant le montant des pensions.

La réflexion s'intéresse beaucoup plus aux facteurs démographiques et les facteurs liés au marché du travail dans les années à venir qui peuvent influencer positivement ou négativement l'équilibre du système de retraite.

D'ici 2050, sont nombreux les problèmes d'ordre démo -économique qui perturberont le bon fonctionnement du système de retraite du fait des sous populations qui augmentent, avec un rythme plus rapide par rapport aux pays développés. Par exemple, si la France a mis 115 ans pour que la part de 60 ans et plus passe de 7% à 17%, pour l'Algérie cette période ne serait que de 40 ans, selon les estimations. Du fait aussi d'une population d'âge d'activité importante car issue des générations nombreuses des années 1970 et 1980. Cette catégorie

représente une part importante par rapport aux deux autres catégories les moins de 15 ans et des plus de 60 ans. A cette catégorie nombreuse s'ajoutent les comportements d'activité qui détermineront le volume futur de la population active.

il est indispensable d'aborder le sujet des retraites ou bien la viabilité financière du système de retraite dans le futur, sans passer par la projection de la population active²⁸. Bien sûr cela après la première démarche de la projection de la population totale. Ces projections permettraient de connaître l'évolution à venir de la population et la progression de certaines catégories de celle-ci telles que :

- la structure par âge qui détermine le potentiel de reproduction.
- La part des adultes et personnes âgées avec tous les besoins qui leur sont nécessaires pendant la vie active et de la population retraitée,
- l'évolution de la population active et retraitée.

II-1 Projection de la population totale :

La première partie de ce titre présente des perspectives démographiques de la population totale avec une attention particulière pour la structure par âge de la population. La seconde partie traduit ces perspectives de population en une projection de la population active et des retraités. Cette partie vise à projeter la population active selon l'âge et le sexe, à analyser les aspects positifs et négatifs de cette évolution et leur impact sur le marché du travail. Les résultats de l'évolution projetée des taux d'activité permettent de donner une solution aux dysfonctionnements du système de retraite et du marché du travail à travers l'augmentation de la participation féminine au marché du travail.

Les dernières projections de population ont été réalisées par des institutions nationales et internationales comme l'Office National des Statistiques et le Département des Affaires Economiques et Sociales de l'ONU (DAES). Dont les études sont basées sur les résultats du recensement de 2008. Depuis la publication de ces projections, l'Algérie a connu des changements démographiques notables la modification de la structure par âge de la population

²⁸L'évolution de la population active est conditionnée par des facteurs démographiques ; l'évolution future de la population totale par âge et sexe et les taux d'activité qui se traduit par des facteurs socioéconomiques et culturelle (taux de participation féminin, niveau de chômage).

et la reprise de la natalité qui a conduit à une progression de l'ISF de 2.8 enfants/femme en 2008, à 3.1 en 2015.

Etant donné que ces changements démographiques et l'ancienneté de la base de données utilisée dans ces projections (dernier recensement qui date de 2008), il est nécessaire d'établir une nouvelle projection vu la nouvelle réforme du système de retraite.

A partir de ces constats, il semble judicieux de réaliser une projection qui repose sur une distribution par âge et sexe de la population totale et active. Cette projection devra prendre en compte les changements démographiques survenus ces dernières années et les mesures de la réforme du système de retraite qui auront un impact sur les taux d'activité des seniors.

Cette projection a pour point de départ l'année 2015 (population par âge et sexe au 1^{er} janvier 2015).

Une projection se base sur des hypothèses ; choisies en fonction de :

- l'analogie historique,
- les tendances observées : extrapolation,
- des scénarios particuliers pour chacune des caractéristiques,
- La téléologie (par exemple l'élimination d'une des causes de décès ou la croissance de la fécondité due à la politique familiale),
- les opinions des experts.

Ces hypothèses seront formulées d'après les tendances observées ; la croissance de la population et sa dynamique ; tendance passée et actuelle, ce dernier point a été largement développé dans le premier chapitre. (Le changement démographique et les différentes variables et facteurs qui ont joué le rôle dans cette nouvelle tendance tel que le changement économique, le niveau d'instruction des femmes, l'environnement culturel). Donner une idée sur la situation démographique du passé et actuelle est utile pour comprendre l'évolution future de la population et construire pour chaque composante (indice synthétique de fécondité ou espérance de vie), trois scénarios ou trois hypothèses : hypothèse probable, hypothèse faible et hypothèse forte, sachant que la réussite d'un exercice de perspectives s'appuie sur la qualité de ces dernières selon les différentes variantes.

Dans l'exercice de projection, sera utilisée la méthode des composantes des cohortes. Cette méthode utilisée dans « **demproj** »²⁹ s'appuie sur la distribution par âge et par sexe pour une année de base, soit 2015, et utilise aussi des taux de fécondité et de mortalité, par âge de cette même année.

Les projections nécessitent des hypothèses sur les niveaux futurs de l'indice synthétique de fécondité l'ISF et de l'espérance de vie à la naissance. Le résultat des calculs projectifs ne sont que le reflet des hypothèses qui les ont sous-tendus.

II-1-3-Les Hypothèses de projection :

La population de départ :

En 2015, la population résidente totale a connu un accroissement naturel atteignant 858 000 personnes, soit un taux d'accroissement naturel de 2,15%. Notons que l'accroissement naturel de la population est essentiellement corrélé à l'augmentation du volume des naissances vivantes.

La caractéristique de la population, prise en compte dans les projections est la structure de la population par âge à la date du 1er juillet 2015, donnée par le tableau N° 36 fait ressortir que :

- La part de la population âgée de moins de cinq ans continue sa progression, passant de 11,6% à 11,7% en 2014 et 2015.
- La part de la population âgée de moins de 15 ans poursuit également sa progression puisqu'elle passe de 28,4% à 28,8% durant la même période.
- La population en âge d'activité (15 à 59 ans) continue d'enregistrer une régression, passant ainsi de 63,1% à 62,5%, en 2014 et 2015 respectivement.
- En revanche, la part des personnes âgées de 60 ans et plus continue toujours sa progression, passant de 8,5% à 8,7% en 2014 et 2015, avec un effectif de 3 484 000 personnes, dont plus de 511 000 sont âgées de 80 ans et plus.
- Le volume de la population féminine en âge de procréer (15-49 ans) a atteint 10,8 millions de femmes. Cette évolution de la structure par âge affecte sensiblement le niveau du rapport

de dépendance démographique³⁰. Ce rapport a atteint 60,1 pour 100 personnes en âge d'activité, enregistrant une augmentation par rapport à l'année 2008 où il s'établissait à 55. En 2015 l'accroissement de ce ratio est aussi bien imputé à l'accroissement de la part des moins de 15 ans qu'à celui de la population âgée de 60 ans et plus. En volume, la population résidente est passée de 34 591 000 à 39 963 000 entre le 1er juillet 2008 et le 1er juillet 2015, soit un accroissement brut de plus de 5 000 000 personnes. La modification structurelle de la pyramide des âges dénote que le cycle de la transition démographique enclenché depuis près de 30 ans n'est pas encore achevé. La superposition des pyramides des âges des années 2008 et 2015 fait ressortir l'élargissement de la base de la pyramide avec un volume de population des 0-4 ans et des 5-9 ans plus important en 2015 et un recul du volume des 10-14 ans et des jeunes âgés entre 15 et 24 ans.

Tableau n°36 : Répartition de la population Algérienne par sexe et par groupes d'âge en 2015

<i>Groupe d'âge</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>
<i>0-4</i>	<i>2406038</i>	<i>2277403</i>	<i>4683442</i>
<i>5-9</i>	<i>1968897</i>	<i>1855061</i>	<i>3823958</i>
<i>10-14</i>	<i>1540672</i>	<i>1467189</i>	<i>3007861</i>
<i>15-19</i>	<i>1589914</i>	<i>1524597</i>	<i>3114511</i>
<i>20-24</i>	<i>1808061</i>	<i>1743302</i>	<i>3551363</i>
<i>25-29</i>	<i>1917201</i>	<i>1882581</i>	<i>3799782</i>
<i>30-34</i>	<i>1838018</i>	<i>1807751</i>	<i>3645767</i>
<i>35-39</i>	<i>1524862</i>	<i>1499174</i>	<i>3024036</i>
<i>40-44</i>	<i>1239837</i>	<i>1243124</i>	<i>2482961</i>
<i>45-49</i>	<i>1070132</i>	<i>1080584</i>	<i>2150716</i>
<i>50-54</i>	<i>882544</i>	<i>885876</i>	<i>1768420</i>
<i>55-59</i>	<i>715788</i>	<i>710680</i>	<i>1426468</i>
<i>60-64</i>	<i>583152</i>	<i>562417</i>	<i>1145569</i>
<i>65-69</i>	<i>391709</i>	<i>390365</i>	<i>782074</i>
<i>70-74</i>	<i>283923</i>	<i>297185</i>	<i>581108</i>
<i>75-79</i>	<i>224389</i>	<i>239377</i>	<i>463766</i>
<i>80-84</i>	<i>148198</i>	<i>158245</i>	<i>306443</i>
<i>85et+</i>	<i>101869</i>	<i>103132</i>	<i>205001</i>
<i>Total</i>	<i>20235204</i>	<i>19728045</i>	<i>39963249</i>

Source : ONS, données statistiques démographie algérienne 2015, n° 740.

³⁰ L'indicateur est défini comme étant le rapport entre les effectifs âgés de moins de 15 ans et ceux âgés de 60 ans et plus rapportés à la population en âge d'activité économique (15- 59 ans)

L'évolution des hypothèses :

Deux hypothèses d'évolution ont été retenues pour la mortalité et la fécondité, les hypothèses de migrations ne sont pas incluses dans la projection .La proposition de ces hypothèses est basée sur l'évolution passée des différents indicateurs démographiques.

Evolution de la fécondité :

Il faut noter que dans les projections de la population, la fécondité joue un rôle important par rapport à la mortalité ou les migrations.Plus particulièrement quand il s'agit d'estimer la structure par âge de la population car c'est la baisse de la fécondité, et non celle de mortalité qui modifie la structure par âge de la population. La fécondité est une variable particulièrement instable.

Aussi, la projection de la fécondité est délicate « s'il est un domaine dans lequel l'incertitude du futur est grande, c'est bien celui de la fécondité »selon WANNER Philippe,FEI Peng et DUCHENE Josianne, 2000).

Les données suivantes sur l'évolution de l'indice synthétique de fécondité est utile pour mieux comprendre comment les hypothèses ont été élaborées

Année	1970	1977	1987	1990	1998	2000	2006	2008	2010	2012	2015
ISF	8.36	7.40	5.30	4.5	2.69	2.4	2.3	2.8	2.9	3	3.01

L'Indice Conjoncturel de Fécondité ICF a connu une baisse spectaculaire jusqu'à 2005 ; cette baisse est le résultat conjugué du recul de l'âge du mariage, l'utilisation des moyens de contraception et la scolarisation des filles.Les résultats montrent une reprise de l'ICF en 2005.Cette reprise de la natalité est liée à un effet de structure qui se traduit par l'arrivée des générations pleines à l'âge du mariage et de la fécondité de 2005 jusqu'en 2025.

II-1-3-A-Hypothèse de fécondité :

Les deux hypothèses proposées :

1-Hypothèse maximale de fécondité : Maintenir le niveau de l'indice synthétique de fécondité jusqu'à 2025 à 3 enfants/ femme, garder la même tendance qui est observée depuis 5 ou 6 années après une baisse tendancielle pour atteindre 2,5 en 2050.

3-Hypothèse minimale de fécondité : Baisse progressive de ISF jusqu'à 2.8 enfants par femme en 2025, puis une baisse tendancielle à 2 enfants par femme en 2050.

II-1-3-B-Les hypothèses de mortalité :

-Rappel de l'évolution des différents indices de mortalité :

Mortalité générale										
Année	1990	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	6.03	4.59	4.42	4.51	4.37	4.41	4.53	4.39	4.44	4.57
Espérance de vie										
Ensemble	66.9	72.5	75.6	75.5	76.3	76.5	76.4	77	77.2	77.1
Homme	60.3	71.5	74.8	74.7	75.6	75.6	75.8	76.5	76.6	76.4
Femme	67.3	73.4	76.4	76.3	77	77.4	77.1	77.6	77.8	77.8
Espérance de vie à un certain âge spécifique										
à 60 ans	16.4	20	/	/	21.9	22	22.0	22.5	22.6	22.4
à 75 ans	5.5	9	/	/	10.6	10.7	10.7	11.1	11.2	11.1

Les taux de mortalité ont connu une baisse spectaculaire depuis l'Indépendance en 1962. Cette amélioration de la situation sanitaire apparaît à travers l'évolution des différents indicateurs comme le taux de mortalité qui est passé de 15.87 ‰ en 1966 à 6.97‰ en 1987 pour atteindre 4.57‰ en 2015.

Un autre indicateur important renseigne sur les progrès réalisés et les objectifs atteints en matière des différentes politiques sanitaires est l'espérance de vie. Cet indice est un bon indicateur de l'état sanitaire et social d'une population. Le progrès qu'a fait l'Algérie à ce sujet lui a permis d'être classée, ou mieux positionnée, par rapport à certains pays d'Europe comme la Bulgarie, l'Estonie et la Roumanie. Une espérance de vie de 76,4 ans en 2015 alors qu'en 1971, l'espérance de vie à la naissance ne dépassait pas guère 52ans. Ces résultats sont dus à l'amélioration des conditions de vie de la population en général et plus particulièrement vis-à-vis des personnes dans la deuxième moitié de leur vie pour lutter contre les maladies, et par conséquent à renforcer la tendance au vieillissement dans les années à venir.

Les deux hypothèses proposées pour la mortalité :

-Hypothèse maximale de mortalité : les gains de mortalité seront prolongés jusqu'à 2050. L'espérance de vie à la naissance en 2050 atteindra 80.5 ans pour les hommes et 81.25ans pour les femmes. (Contre 76.4ans et 77.8ans en 2015). Le gain est de 0.12 ans pour les hommes, et serait prolongé jusqu'à l'âge de 80 ans. Après cet âge le gain sera de 0.10an. Pour les femmes, le gain est de 0.15ans, et sera maintenu jusqu'à l'âge de 80 ans. Après cet âge, le gain deviendra de 0.06 ans pour les femmes. (Réduction de l'écart entre homme et femme après 80 ans).

Résultat de l'évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe projeté selon l'hypothèse maximale et en années :

Année	2020	2030	2040	2050
Hommes	77	78.2	79.4	80.5
Femmes	78.4	79.5	80.5	81.1

-hypothèse minimale de mortalité : les gains de mortalité seront plus faibles que ceux observés dans les années passées. L'espérance de vie à la naissance en 2050 atteindra 79.64ans pour les hommes et 81.61ans pour les femmes. Le gain est de 0.09 ans pour les hommes seulement, et de 0.12 ans pour les femmes. Aussi, ces baisses de gain seront prolongées jusqu'à l'âge de 80 ans. Après cet âge le gain se réduit à 0.09ans pour les femmes.

Résultat de l'évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe projeté selon l'hypothèse minimale en années :

Année	2020	2030	2040	2050
Hommes	76.85	77.75	78.65	79.64
Femmes	78.4	79.6	80.62	81.62

II-1-3-C-Hypothèse de migration :

Comme déjà signalé plus haut, on suppose que les migrations seront nulles durant notre période de projection 2015-2050.

II-2-Résultats des projections :

II-2-A-La population globale :

Avec 40 millions d'habitants en 2015, la population atteindra l'effectif de 66millions en 2050, selon l'hypothèse maximale, et 61 millions selon l'hypothèse minimale. A l'horizon terminal des projections, l'Algérie pourrait compter 61,3à 66 millions d'habitants dont :

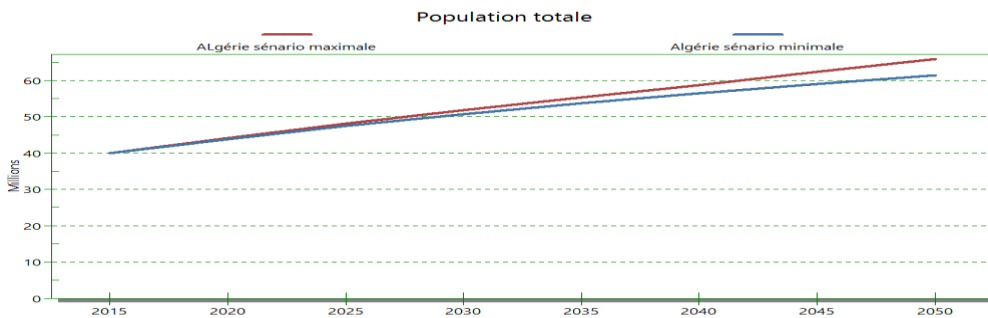
-17.7 à 20.05 millions âgés de moins de 20 ans (soit une proportion dans le total variant de 27.96% à 30.40%)

-31,37à 32,44 millions âgés de 20à59ans (soit une proportion dans le total, qui avoisine 51.09%à49.18%)

-12,85à 12.96millions âgés de 60 ans et plus (soit une proportion dans le total fluctuant de 19 % à plus de 20%).

La population en 2015	La population en 2050 selon les deux scénarios	
39963248	61394356	65966964

Graphe n°24 : Population totale selon les différents scénarios :

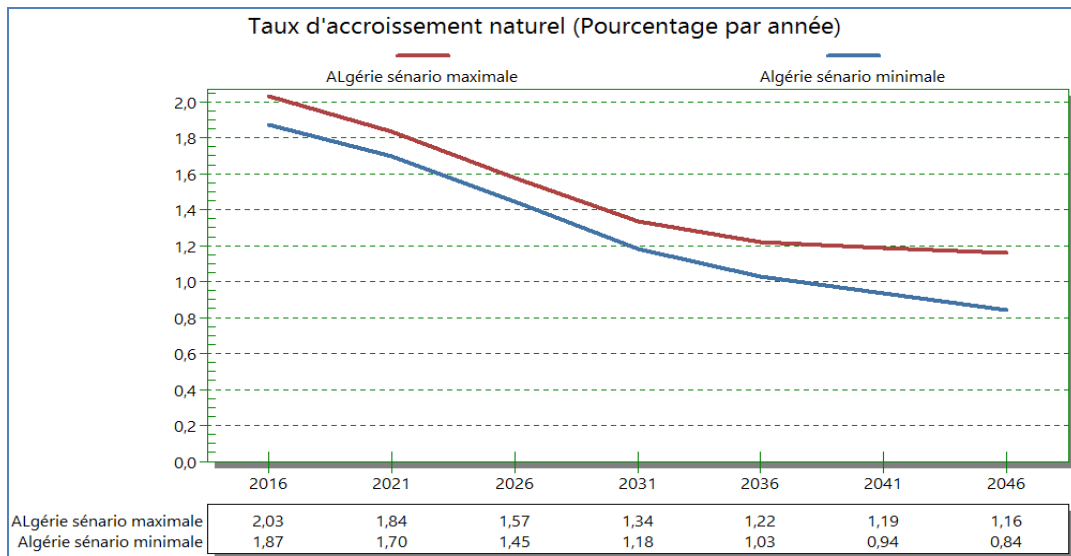


Si les tendances de mortalité et fécondité se maintenaient, le taux d'accroissement naturel selon le scénario fort serait estimé en 2024 à 1,68 et à 1,22 en 2036 pour atteindre en 2048, 1,13 %. Ce taux d'accroissement conduira à une population de 25 millions de plus, en 2050 qu'en 2015.

Le maintien des conditions de fécondité et de mortalité durant toute la période de projection donne un taux net de reproduction supérieur à 100 pour l'hypothèse maximale. Selon ce scénario, les générations à venir seront remplacées par des générations plus nombreuses, ce qui donne toujours une tendance de l'augmentation de la population.

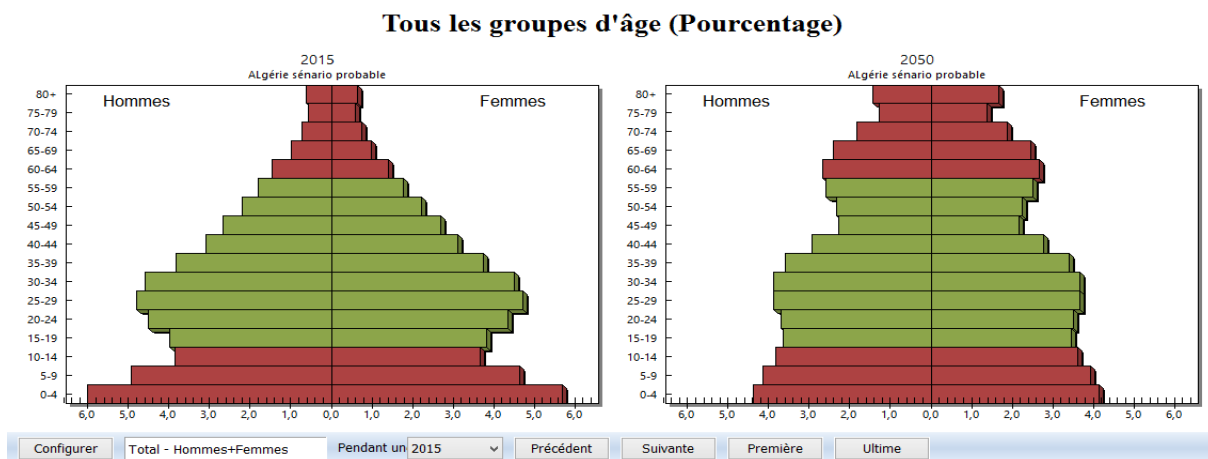
Une tendance à la baisse des taux de natalité durant toute la période de projection, mais toujours une tendance de l'augmentation de la population puisque ces taux bas de natalité s'appliquent à des générations nombreuses, si bien que la population continue d'augmenter d'environ 714285 personnes par an.

Figure n°25 : Le taux d'accroissement naturel



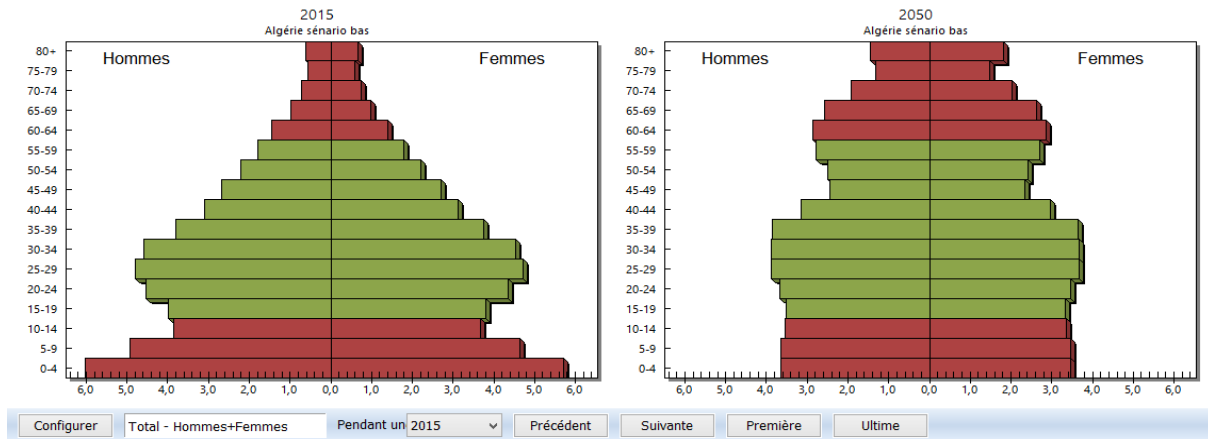
Les projections de la population, selon le scénario maximale, pour les années à venir, prévoient une pyramide de population totalement différente de celle de l'année de départ, une population de 60ans et plus qui augmente et une population âgée de 80 ans également en augmentation graduelle.

Pyramide des âges selon le scénario haut :



Pyramide des âges selon le scénario bas :

Tous les groupes d'âge (Pourcentage)



Sur les 26 millions de personnes qui seront ajoutées à la population totale, selon le scénario haut, entre 2015 et 2050, une grande partie concernerait la population d'âge d'activité avec 12,24 millions, la population âgée de 60 ans et plus quant à elle, représente 9,48 millions, tandis que les 4 millions de population sont retenus dans la catégorie de moins de 15 ans. La réserve de main-d'œuvre ne posera pas de problème dans le futur, mais il ne faut pas négliger le nombre absolu de personnes âgées de 60 ans et plus, qui augmentera d'une manière remarquable, dès 2030, du fait de la sortie des générations nombreuses des années 70 et 80 du marché du travail.

Plusieurs indicateurs donnant une idée sur la structure de la population et son évolution à moyen terme (entre 2015-2025) et à long terme (entre 2015-2050) notamment l'âge médian, la structure de la population par grand groupe d'âges, les différents ratios de dépendance et les individus d'âge actif 15-59 ans.

À la lecture du tableau ci-après, il ressort que la population algérienne va commencer à vieillir l'effet d'âge médian qui passera selon le scénario haut de 27 ans en 2015 à 32,16 ans en 2050.

A l'horizon 2050, on constate selon les différents scénarios la part des 60 ans et plus augmentera, et la part des moins de 19 ans diminuera, passant de 36.6% en 2015 à 31.17% en 2050. La part de 60 ans et plus augmentera de 8.71% en 2015 à 19.64%, en conséquence, les différents rapports de dépendance des âgés progresseront d'ici 2050 quant à elle.

Tableau n°37 : Structure d'âge de la population de 2015 à 2050.

Structure d'âge de la population et indicateur démographiques		(hypothèse maximale)						
Année	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population totale en milliers	39963247	44124791	48161446	51858900	55305011	58750996	62346903	65966966
proportion des groupes d'âge en %								
moins de 19	36,6	37,43	38,39	37,56	35,21	33,01	31,63	31,17
20- 59	54,67	52,99	50,87	50,28	50,96	51,26	50,45	49,18
60 ans et plus	8,71	9,56	10,72	12,22	13,81	15,71	17,9	19,64
Age moyen	27	28	29	29	30	30	32	33
Age médian de la pop d'âge active	27	--	-	-	-	-	-	32,16
coefficient de vieillissement (60et plus/0-14)	30,25	31,22	35,19	42,86	52,79	64,07	74,64	81,67
coefficients de dépendance des âgés (60 et +/15-59)	13,95	15,99	18,24	20,61	23,02	26,31	30,82	34,89
coefficient de charge des personnes âgées 60 et +/0-19	23.81	25.54	27.93	32.53	39.23	47.62	56.60	63.02
Structure d'âge de la population et indicateur démographiques		(hypothèse minimale)						
Année	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population totale en milliers	39963248	43784168	47476840	50767828	53686740	56418768	59035284	61394356
proportion des groupes d'âge en %:								
moins de 19	36,6	36,96	37,53	36,21	33,37	30,98	29,12	27,97
20- 59	54,67	53,4	51,6	51,35	52,47	52,76	52,11	51,09
60 ans et plus	8,71	9,63	10,86	12,43	14,14	16,24	18,75	20,93
Age moyen	27	29	30	30	31	32	33	35
Age médian de la pop d'âge active	27	-	-	-	-	-	-	34
coefficient de vieillissement (60et plus/0-14)	30,25	31,99	36,81	45,98	57,31	71,39	86,41	99,01
coefficients de dépendance des âgés (60 et +/15-59)	13,95	15,98	18,21	20,54	23,13	26,63	31,5	36,13
coefficient de charge des personnes âgées 60 et +/0-19	23.81	26.05	28.93	34.33	42.38	52.42	64.39	74.82

II-2-B-Résultats de la projection de la structure d'âge selon les différents scénarios :

Les principaux changements de la structure d'âge, en l'an 2050 selon le scénario maximal seront :

-la diminution du nombre d'individus de moins de 19 ans ainsi qu'une diminution moins visible de la catégorie de 20-59 ans, une augmentation continue de la population d'individus de 60 ans et plus qui connaîtra une hausse plus forte. Ces deux phénomènes se traduiraient par une augmentation de l'âge moyen de la population durant les années à venir.

Les résultats bien détaillés de la projection, selon le scénario maximal, prévoient une population qui atteindra les 66 millions, un changement de structure et la part des moins de 19 ans en baisse, passant de 36% à 31%. La population d'âge actif baissera légèrement tandis que la population de 60 ans et plus augmentera considérablement, passant de 8,71% en 2015 à

19,64% en 2050 du fait de l'arrivée des premières générations nombreuses à l'âge de la retraite. L'âge moyen de la population projetée passera de 27ans à 33 ans.

Le phénomène du vieillissement et de dépendance (sur le plan démographique et économique), s'analyse par plusieurs indices et ratios, essentiellement construits à partir des relations proportionnelles, entre les catégories (potentiellement ou effectivement) actives ou inactives de la population projetée.

Le tableau donne les différents ratios des personnes âgées, les trois rapports augmenteront quel que soit le scénario dans les années à venir, augmentant le fardeau de dépendance, en particulier entre 2040 à 2050.

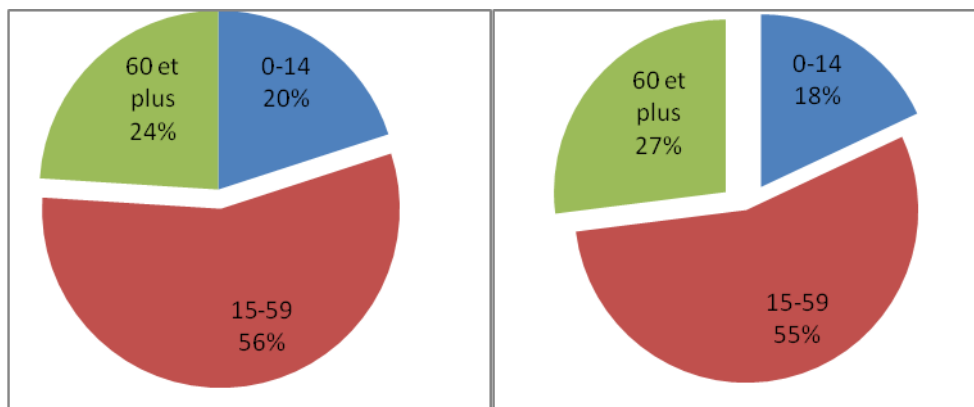
D'après le premier coefficient de vieillissement qui rapporte les individus de 60 ans et plus sur les individus de 0-14 ans, le tableau n°37 montre une augmentation continue et ce, selon les deux scénarios de la projection. L'évolution accélérée de ce rapport à partir de 2030 est due au changement démographique qui se produirait dans la catégorie des jeunes et des personnes âgées.

Selon le scénario haut, il y aurait 82 personnes âgées de plus de 60 ans pour 100 personnes de 0-14 ans.

Le vieillissement démographique du système de retraite peut être mesuré par le rapport de la population de 60ans et plus à la population en âge d'activité.

Celui-ci passerait de 13,9 à 32,98, selon le scénario haut. C'est une structure par âge qui n'est pas vraiment vieillissante jusqu'à 2025, et le marché du travail ne sera pas affecté par le phénomène du vieillissement, cependant ce rapport commencera à augmenter. Le vieillissement commencera à se faire sentir à partir de 2030, sous l'influence de la baisse de fécondité, de l'augmentation de l'espérance de vie et avec un ralentissement de la croissance de la population en âge de travailler. Mais jusqu'à 2050, le nombre de personnes qui prendront leur retraite sera inférieur, par rapport à la population qui rentre au marché du travail.

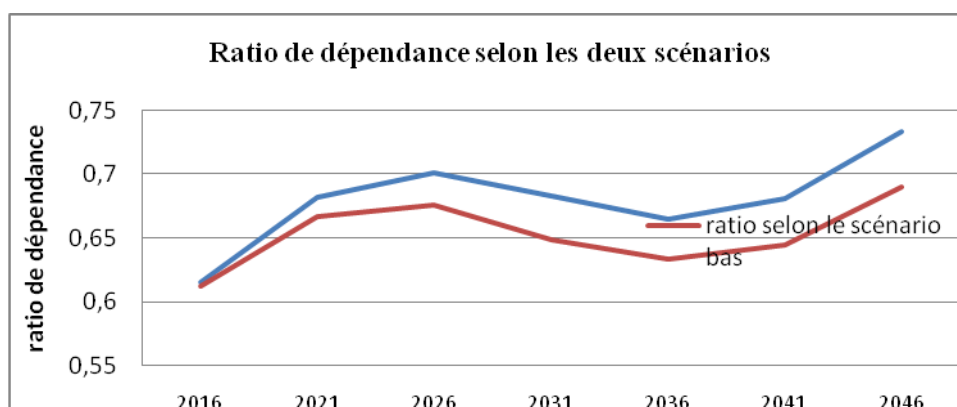
Graphe n°26 : Structure d'âge selon les deux scénarios à l'horizon 2050



La structure démographique peut être caractérisée à l'aide du ratio de dépendance celui-ci devrait fortement augmenter durant les décennies à venir, selon le scénario haut de 11 points, de 7 points selon le scénario bas. La contribution des catégories des jeunes et des personnes âgées aux changements de pourcentage dans le ratio de dépendance sont représentés dans la figure suivante.

Les deux catégories d'âge 0-14 ans et 60ans et plus contribuent au fardeau de dépendance, à partir de 2040. Celle des 60 ans et plus contribue d'une façon plus importante par rapport aux années antérieures.

Figure n°27 : le ratio de dépendance selon les deux scénarios



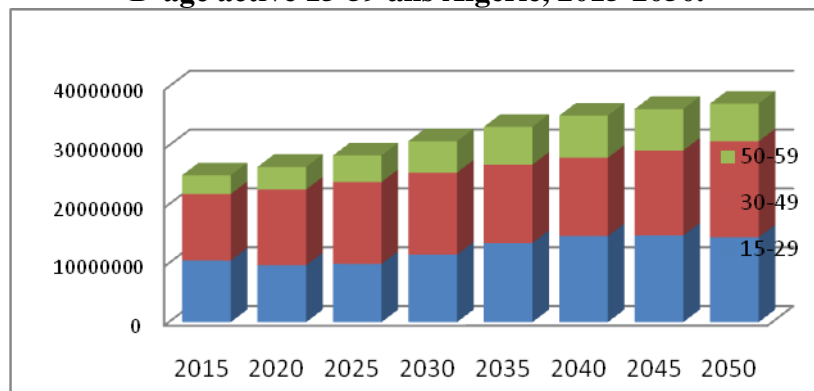
II-2-C-La population d'âge actif :

Il s'agit approximativement, l'ensemble constitué pour les individus qui ont dépassé l'âge de la fin de scolarité obligatoire (âgés de 15 ans et plus). La population active potentielle est estimée à 28 111 000 individus, soit 71,4% de la population résidente totale en 2014 selon l'enquête emploi auprès des ménages.

D'après les perspectives, la population en âge d'activité est estimée selon les différents scénarios à l'horizon 2050 entre 48,42 millions et 50,09 millions.

Les tendances observées durant ces dernières années semblent réduire cette sous population à celle des 15 –59 ans. Cette population d'âge actif essentiellement composée d'individus âgés de 15-59 ans pourrait compter selon le scénario haut, 30,74 millions en 2020. A l'horizon 2040, elle serait de 37,13 millions. D'après les différents scénarios, La population d'âge actif, donc susceptible de cotiser, serait très favorable au financement des retraites pendant les décennies à venir.

Graphe n°28 : Structure de la population de la catégorie D'âge active 15-59 ans Algérie, 2015-2050.



La décomposition de la structure de la population de la catégorie d'âge active 15-59 ans donne une idée sur le vieillissement de cette sous-population, puisque le vieillissement ne se limite pas au nombre de personnes âgées. En général, il touche tous les groupes d'âge qui composent la population en âge d'activité avec les plus âgés qui représentent un poids plus important de l'ensemble de la population en âge d'activité.

II-3-Population d'âge actif et population active :

II-3-1-Projection de la population active :

L'un des défis du système de retraite algérien est de fournir une couverture financière de base aux travailleurs, au moment de leur retraite. La viabilité financière future du système de retraite ne peut être estimée qu'à partir de la connaissance de l'évolution projetée de la population active (les projections de la population active vise à appréhender l'évolution future des ressources en main-d'œuvre qui seront disponible en Algérie à l'horizon 2050) et l'effectif de la population retraitée.

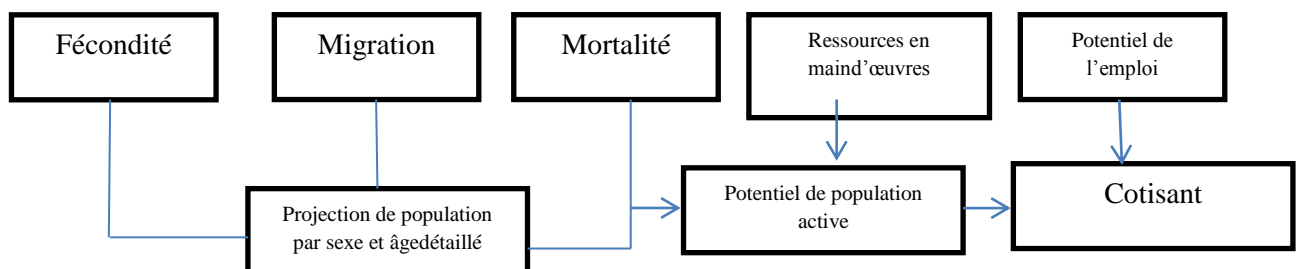
Le ratio de dépendance (inactif/actif) qui découle de la projection de la population active, permet de chiffrer les transferts nécessaires à l'équilibre des régimes de protection sociale, en particulier celui des retraites.

Ces projections sont importantes dans la mesure où elles servent à l'élaboration des politiques d'emploi et des politiques sociales. Leur problématique est la même que celle des perspectives de population à partir d'hypothèses concernant l'évolution de la fécondité et de la mortalité, puis celles des taux d'activité par sexe et âge. Pour déterminer les effectifs prévisibles de la population active selon différents scénarios.

Tenant compte des changements démographiques et de la situation économique, l'Algérie connaîtra un changement de la structure de population totale et des sous populations qui la composent ; population scolarisable, active, retraitées, dans les années à venir.

Le changement de la structure de la population ainsi que le changement des comportements des femmes, des jeunes ou les personnes âgées envers l'activité, pourrait varier à l'avenir tout comme les taux d'activité par âge et sexe.

Schéma 03 : la mécanique prospective



Source : Population active et emploi : une analyse prospective, Une approche démographique du potentiel d'emploi futur, p4, DESRIVIERRE David, 25 octobre 2012.

En 2015, la population active au sens du BIT est estimée à 11932000 personnes avec une population féminine de 2317000. Le taux d'activité économique ou le taux de participation à la force de travail de la population âgée de 15 ans et plus a atteint 41,8%. La population occupée du moment est estimée à 10594000 (soit un taux d'occupation de 26,4%). Le nombre de chômeurs est évalué à 1337000, soit un taux de chômage de 11,2%.

Le contexte institutionnel du système de retraite algérien a été réformé à plusieurs reprises. La mise en place de la réforme de 1997 et 1994 a eu un impact négatif sur le fonctionnement financier de la caisse de retraite, par la réduction de la durée de cotisation et en, sur les

différents indicateurs du marché du travail par la sortie précoce des travailleurs, qui a conduit à une baisse des taux d'activité des séniors.

Ces deux raisons, la sortie précoce de la population retraitée et la dynamique de la population active, soulevant les questions suivantes ; comment le ratio de dépendance entre actif et inactif risque-t-il de changer ? De quelles ressources en main-d'œuvre, l'Algérie pourra-t-elle disposer ?

La population active rassemble l'ensemble des personnes qui participent au marché du travail : les actifs occupés (personnes en emploi) et les chômeurs à la recherche d'un emploi. Elle dépend à la fois de la population totale, en particulier celle en âge de travailler et des comportements de participation au marché du travail à chaque âge. Ces derniers s'appréhendent par les taux d'activité par âge et sexe. Les projections de la population active combinent donc une projection de la population totale et une projection de taux d'activité par sexe et pour les différentes tranches d'âge. (*ÉLISE C, 2007*).

Les générations nombreuses des années 1980 et 1990, ont fait accroître la proportion des personnes en âge d'activité et donc susceptible de cotiser. Or, ce contexte démographique favorable (des générations nombreuses des actifs qui devraient financer une population moins nombreuse) qui devrait cumuler des excédents n'a pas été utilisé pour rendre le système de retraite solide et efficace. Au contraire, la caisse de retraite souffre parfois de sa situation déficitaire avec seulement 2,8 millions retraités en 2015 et qui devrait gérer un nombre de plus en plus important dans l'avenir.

La projection de la population totale à partir des hypothèses démographiques constitue le point de départ à partir duquel il est possible de simuler, d'une part, l'évolution de la population active ainsi que celle des cotisants et d'autre part, la population retraitée.

L'une des méthodes utilisées pour connaître le nombre de cotisants est de projeter les taux d'activité par âge et sexe pour estimer l'augmentation du volume de la population active dans la population totale. Cette dernière devrait se traduire par l'évolution du nombre d'actifs qui contribueront à la cotisation auprès des caisses de Sécurité Sociale.

II-3-2-Rappels sur les méthodes de projection des taux d'activité et l'incertitude de ces méthodes :

Plusieurs méthodes de projection de la population active, peuvent être distinguées .L'une est le produit de la décomposition des taux d'activité en un effet d'âge et un effet de génération et l'autre est le produit d'un effet d'âge et d'un effet de date.

L'effet d'âge représente les événements démographiques qui peuvent se produire dans la vie d'une personne ; mariage, naissance d'un enfant,...et signifie qu'indépendamment de la génération, ce genre d'événement a une influence sur le niveau d'activité. Cet effet consiste à augmenter l'évolution des taux d'activité pour une génération donnée.

L'effet de génération est le reflet de changement de comportement en fonction des époques, de l'évolution ou du changement des attitudes traditionnelles. Cet effet module l'effet d'âge et fait varier, de manière plus ou moins accentuée,les taux d'activité définis par l'effet d'âge .Cette méthode repose sur l'hypothèse du maintien du comportement des individus de la même génération, une prolongation de la courbe de génération en fonction propre (à celle-ci).

La deuxième méthode qui se base sur l'effet de la date, consiste à faire une analyse instantanée à une date donnée. Cette analyse fournit les taux d'activité de la population active par âge ou tranche d'âge .Cette opération doit être représentée à des dates différentes et les projections du taux d'activité sont effectuées en suivant l'évolution passée d'une tranche d'âge quinquennale ou décennale en la projetant ensuite dans le futur.

Le défaut principal de cette seconde méthode provient de l'abandon de la cohérence de comportement d'une génération puisque la série du taux d'activité correspond à plusieurs générations .Une telle série peut recouvrir plusieurs ruptures de comportement observées à des moments données.

II-3-2-Aperçus sur la méthodologie utilisée :

II-3-2-A-Pour la population active

La méthode utilisée pour projeter la population active consiste à combiner, pour chaque catégorie de sexe et d'âge, une projection de population et une projection de taux d'activité.En ce qui concerne les catégories de population, les tranches d'âge retenues sont quinquennales de 15 à 59 ans, les 60 ans et plus étant regroupés, la projection de la population retenue est celle des deux scénarios déjà présentés dans la première partie.

La projection des taux d'activité

L'un des paramètres déterminant dans la projection de la population active est le taux de participation des femmes. L'évolution tendancielle de ce taux est en fonction des phénomènes structurels à savoir de facteurs sociaux culturels et institutionnels. Des conditions diverses peuvent ainsi perturber la convergence des taux d'activité.

Dans un pays comme l'Algérie où les séries statistiques ne sont pas disponibles pour déterminer les facteurs explicatifs de type conjoncturel ou institutionnel, qui perturbent les taux de participation des femmes, La projection est relativement difficile et conduit à des simplifications des modélisations (perte de précision).

II-3-2-B-Utilisation d'un modèle économétrique simple pour l'estimation des taux d'activité :

Un modèle économétrique peut être défini comme un modèle économique qui fait intervenir l'aléatoire. Le modèle est une présentation schématique d'une réalité naturellement plus complexe. Il est composé de deux parties :

• un système d'équations liant des variables aléatoires inobservables (erreurs),

• un ensemble d'hypothèses sur les propriétés stochastiques des variables aléatoires.

Le choix d'un modèle dépend de la nature du problème, du type de décision de l'étude à effectuer et la disponibilité des données statistiques. Le modèle économétrique est généralement utilisé pour la prévision des variables endogènes, à partir des valeurs hypothétiques de la projection des variables exogènes.

II-3-2-C- Modèle économétrique et méthode d'estimation des paramètres

Le modèle linéaire à une variable (modèle de régression simple) : Le modèle linéaire à une variable est le modèle économétrique le plus simple. Il contient une variable endogène expliquée par une variable exogène. Ce modèle linéaire simple à une variable explicative est représenté par l'équation :

$$y_t = \beta_0 + \beta_1 x_t + \xi_t \text{ Pour } t = 1, \dots, n$$

Cette écriture signifie tout d'abord qu' y_t , dépend de x_t , celle dont dépend X_t , il s'agit d'un modèle à une équation.

Un modèle de régression linéaire simple a pour but d'expliquer la variabilité d'un phénomène mesurable par celle d'un autre facteur également mesurable et choisi pour sa valeur explicative. Celui-ci constitue le modèle de base de l'économétrie.

y_t : variable à expliquer au temps t ,

X_t : variable explicative au temps t ,

β_0, β_1 : paramètres du modèle,

ξ_t : erreur de spécification (différence entre le modèle vrai et le modèle spécifié),

n : le nombre d'observations.

La méthode utilisée dans la résolution de ce modèle est la méthode des moindres carrés ordinaires. Cette méthode permet de calculer les meilleurs estimateurs linéaires non biaisés des paramètres β_0, β_1 .

Cette méthode s'appuie sur les 6 hypothèses fondamentales suivantes :

H1 : le modèle est linéaire en t x_t (ξ_t et y_t sont aléatoires).

H2 : les valeurs x_t sont observées sans erreurs (x_t non aléatoire).

H3 : l'espérance mathématique de l'erreur est nulle $E(\xi_t) = 0$ ξ_t suit une loi normale centrée réduite $n(0,1)$.

H4 : $E(\xi_t^2) = \sigma^2$ la variance de l'erreur est constante et le risque de l'amplitude de l'erreur est le même quelle que soit la période.

H5 : $E(\xi_t, \xi_s) = 0$, si $t \neq s$ les erreurs sont non corrélées (ou encore indépendantes),

H6 : $\text{cov}(x_t, \xi_t)$ l'erreur est indépendante de la variable explicative.

Dans le modèle linéaire simple, une variable endogène est expliquée par une seule variable exogène. Cependant, il est rare qu'un phénomène économique ou social puisse être appréhendé par ce travail une seule variable.

Dans notre cas, le modèle linéaire simple est celui retenu pour décrire l'évolution du taux d'activité Y en fonction du temps X . Ce choix se justifie par le fait de la rareté des renseignements sur les variables explicatives, comme le taux de chômage par âge pour les années antérieures, les taux de pré-retraite pour les classes d'âge concernées, le nombre d'enfants par femme et la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total pour déterminer les taux d'activité féminine.

Cette évocation d'une possible perturbation de la relation par d'autres causes est essentielle. Elle nécessite de présenter l'hypothèse et la relation entre X et Y sur mesurée dans la situation reste inchangée quel que soit la présente retenue alors l'hypothèse fondamentale ; la relation que nous essayons de découvrir entre Y et X s'entend bien, « toutes autres choses égales par ailleurs ». Il s'agit de la relation qui existe entre Y le taux d'activité et x le temps pour une valeur déterminée de ces autres causes. Dès lors que ces autres causes varient, un écart se produit entre la valeur observée pour Y qui peut être donnée par les calculs.

II-4-Méthode générale de prévision de la population active féminine utilisée : Connaissant la population totale par âge jusqu'à l'horizon 2050, la méthode la plus simple consiste à affecter à chaque groupe d'âge, un taux d'activité déterminé. Comme pour toute prévision, une méthode simple consiste à rechercher dans le passé des permanences du phénomène et à prolonger l'évolution en tenant compte de ces permanences.

L'invariant peut être ici, soit le taux d'activité à chaque âge, soit la variation de ces taux d'activité dans le temps, autrement dit, il est supposé pour certain âge plus précisément les deux frontières supérieure et inférieure où l'incertitude est grande, que le taux se maintiendra au niveau actuel et qu'il continuera à augmenter au même rythme ou suivant la même loi que dans le passé.

II-4-1-le modèle utilisé pour l'estimation des taux d'activité féminine :

Pour la projection des taux d'activité le modèle retenu est le modèle linéaire (un modèle d'extrapolation linéaire selon la méthode des moindres carrés celui-ci a donné des résultats assez satisfaisants pour les groupes d'âge : 25-29 ans ; 30-34 ans ; 35-39 ans ; 40-44 ans ; 45-49 ans ; en se basant sur l'observation des taux d'activité par groupe d'âge quinquennal soit retourner sur la base d'un aperçu rétrospectif de l'évolution de la courbe en 1966, 1977, 1987, 1990 et de 2000 jusqu'à 2015 avec :

- n le nombre de données de la série dans notre cas ($n= 17$)

- t est l'horizon de prévision. (2050)

Pour ce faire, en plus des sept hypothèses du modèle simple, deux autres hypothèses sont retenues sur la base, la proposition de ces hypothèses s'est basée sur un aperçu rétrospectif de l'évolution des courbes de taux d'activité féminine en supposant que le comportement des femmes vis-à-vis de l'activité suivra la même tendance progressive. A cet effet, les taux d'activité devraient se stabiliser à un niveau plus haut pour les femmes âgées de 25 à 49 ans et

invariable pour ces deux bornes. Pour les deux groupes d'âge supérieur, deux scénarios sont envisagés. Le premier scénario prévoit des taux d'activité invariable et le deuxième prend en compte les impacts des réformes des retraites et l'allongement de la durée des études qui fait baisser de plus en plus ces taux.

-On suppose que les taux d'activité pour les groupes d'âge quinquennaux 25-29ans ,30-34ans ,35-39ans, 40-44ans, 45-49et 50-54ans continueront à augmenter au même rythme (poursuivront la même loi et les variables qui ont un effet sur les comportements d'activité concernant ces catégories d'âge vont rester stable)³¹.

Pour le premier et le deuxième groupe d'âge le modèle proposé n'a pas donné de bons résultats (le R² pour les 15-19 ans et 20-24 ans nedépassentpas0,09 et 0,60.

Pour identifier les variables qui ont un effet sur l'évolution des taux d'activité de cette catégorie d'âge, un seul modèle est proposé pour estimer les taux d'activité des deux groupes d'âge ; 15-19 ans et 20-24 ans.La méthode mathématique ou bien le modèle économétrique utilisé pour examiner les variables explicatives de l'évolution du taux d'activité pour la catégorie 15-24 ans, est celui de la régression multiple d'une forme linéaire. Il se présente comme suit :

$$Y_t = b_0 + b_1*(TCH_t) + b_2*(TSCOR_t) + b_3*(TPFS_t) + b_4*(AGMM) + \epsilon_t$$

Notons que :

$b_1, b_2, b_3, b_4, b_5, b_6$ sont les coefficients correspondent à chaque valeur TCH ,TSCOR ,TPFS et ISF ,AGMM ,TEMPS.

b_0 :est une constante

TAC :Taux d'activité (en %) pendant une année (t).

TCH :Taux de chômage de la catégorie d'âge pour une année donnée.

TSCO :Taux de scolarisation riel (en %) qui est le rapport entre le nombre de jeunes scolarisés (élèves et étudiants) et la population scolarisable³

TPRE : taux de participation (%) des filles aux différents cycles de l'enseignement

ϵ_t :Terme d'erreur.

Présentation des données de la fonction :

³¹Cette projection des taux d'activité se heurte à une critique, du modèle de régression simple choisi, puisque c : Les comportements vis-à-vis de l'activité sont estimés sur le passé et projetés à très long terme en gardant constants des variables qui varieront dans le temps.

Le tableau n°38 : le tableau ci-dessus représente les observations des variables dont nous avons besoin pour examiner les variables explicatives. :

Année	Taux d'activité	Taux de Chômage	Taux de Scolarisation riel	Taux de participation des filles
1966	3.63	51.09	57,7	25,56
1977	4.52	51.97	92,7	32,83
1987	8.08	54.43	93,06	44,4
1990	8.58	87.41	93,08	46,63
2000	12.5	92.39	91,18	56,15
2004	10.55	50.87	95,12	57,73
2005	7.09	51.4	95,09	58,38
2006	9.67	37.95	95,02	57,57
2007	7.84	44.35	95,84	58,56
2008	9.58	36.28	96,43	57,94
2009	8.41	34.36	96,43	58,25
2010	8.93	37.5	96,43	57,86
2011	9.2	42.15	96,43	57,86
2012	9.87	58.65	96,43	57,86
2013	9.77	52.05	96,43	57,86
2014	8.24	51.15	96,43	57,86
2015	8.33	64.65	96,43	57,86

Source : Taux de scolarisation et taux de participation : de 1962 jusqu'à 2011 rétrospective 1962-2011.ONS.

Pour l'année de 2008 ; les données du RGPH2008.

*Pour les taux de chômage de 1990, 2004, 2006,2007 on a utilisé le taux de chômage des deux sexes réunis pour la tranche d'âge 20-24 à cause de l'indisponibilité de ce taux par sexe.

Pour les taux de chômage, différentes enquêtes emploi et les données des recensements

Indice synthétique de fécondité.

Pour le taux de scolarisation, on utilise le même taux de celui de 2008 du fait de l'indisponibilité de ce dernier jusqu'en 2015, cela est valable aussi pour le taux de participation des filles, on utilise celui de 2010 pour les autres années jusqu'à 2015.

II-4-2-Présentation des résultats :

Les résultats sont obtenus à l'aide du programme SPSS³², ce dernier a servi à estimer les différents paramètres du modèle, la présentation des résultats suit les étapes suivantes :

Tableau n°39 : Récapitulatif des modèles^b

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Changement dans les statistiques				Durbin-Watson	
					Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2		Sig. Variation de F
1	,875 ^a	,765	,687	,17154	,765	9,791	4	12	,001	2,120

a. Valeurs prédites : (constantes), TPFS, TCH, AGMM, TSCOR

b. Variable dépendante : VAR00001

³²SPSS est un logiciel spécialement conçu pour les analyses statistiques en sciences sociales. Il signifie Statistical Package for Social Sciences

Coefficients^a

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	T	Sig.	Corrélations			Statistiques de colinéarité	
	A	Erreur standard	Bêta			Corrélation simple	Partielle	Partie	Tolérance	VIF
1 (Constante)	-2,303	1,608		-1,432	,178					
AGMM	-,381	,656	-,197	-,580	,572	,616	-,165	-,081	,169	5,923
TCH	,196	,192	,177	1,023	,327	,141	,283	,143	,651	1,537
TSCOR	,408	,434	,358	,940	,366	,823	,262	,131	,135	7,407
TPFS	,777	,512	,687	1,519	,155	,826	,401	,212	,095	10,477

a. Variable dépendante : VAR00001

Le modèle proposé a permis d'analyser les différentes variables explicatives de l'activité féminine de cette catégorie d'âge. A travers l'examen des résultats, des coefficients des variables indépendantes sont conformes à la réalité du contexte de l'activité féminine en Algérie ainsi que les différentes opinions des chercheurs qui ont tenté de lier positivement ou négativement ces variables avec le comportement d'activité. En effet, le recul de l'âge au mariage qui s'explique par une proportion importante du célibat et l'évolution du taux de participation des filles au système secondaire (un niveau de scolarisation plus au moins acceptable) et la scolarisation ont un effet significatif sur le taux d'activité.

D'après les valeurs des coefficients, on constate que seul le taux de participation des filles du secondaire, et le recul de l'âge au mariage ont un effet important sur l'activité économique des femmes dont l'âge est compris entre 15-24 ans. L'effet de participation des filles au niveau secondaire est plus important par rapport à l'effet de l'âge moyen au mariage conformément au comportement de l'activité des femmes algériennes qui se présentent de plus en plus au marché du travail. Cela peut être confirmé aux données issues des différentes enquêtes emplois auprès des ménages où la proportion des femmes ayant un niveau d'instruction secondaire dans la population active, représente des taux importants. Le tableau suivant permet de relever cette réalité :

Tableau n°40 : Répartition des indicateurs du marché du travail selon le niveau d'instruction secondaire(%)

Année	Taux d'activité	Taux d'occupation	Taux de chômage
2014	25	13.9	15
2013	24.9	15.6	16

Source : Collections Statistiques N° 185/2014 Série S, Statistiques Sociales (Enquête emploi auprès des ménages 2013) et Collections statistiques N°198 Série S : Enquête Emploi Auprès des Ménages 2014.

Par ailleurs, il ressort du tableau n° 38 que les filles d'un niveau plus ou moins acceptable (le secondaire). le niveau d'instruction est une variable déterminante de l'activité économique des femmes âgées de 15-24 ans avec une élasticité de 2,77. Concernant l'âge moyen au mariage, le taux d'activité augmente avec l'augmentation de l'âge au mariage. En effet, l'élasticité féminine de cette tranche d'âge par rapport à ce dernier est de 0,125 (l'activité économique des femmes est sensible à leur état civil).

Les résultats obtenus de l'estimation du modèle logarithmique évalués par la méthode des moindres carrés, montrent que le comportement des femmes âgées de 15 à 24 ans en matière d'activité économique dépend de la conjoncture économique, de la participation des filles au cycle secondaire et de leur état civil. Sur la base de ces résultats, la fluctuation des taux d'activité s'explique par l'effet combiné des trois facteurs cités en haut. Le coefficient R^2 est égal à 0,765, c'est-à-dire que 77% des valeurs de la variance sont expliquées par les variables indépendantes.

La prévision du taux d'activité selon ce modèle nécessite la connaissance des variables explicatives jusqu'à l'horizon souhaité. Malheureusement, ces données ne sont pas disponibles. Ce qui nous a obligés de calculer des taux d'activité et réalisés selon les scénarios suivants : d'ici 2025, il est supposé qu'aucun changement ne sera marqué pour les variables explicatives à l'exception du temps et à partir de 2025. Une diminution progressive du taux de chômage, une remontée de l'âge au mariage et le taux de participation des filles du cycle scolaire sont envisagés. Le tableau suivant donne les valeurs des différentes variantes utilisées pour l'estimation des taux d'activité de cette tranche d'âge :

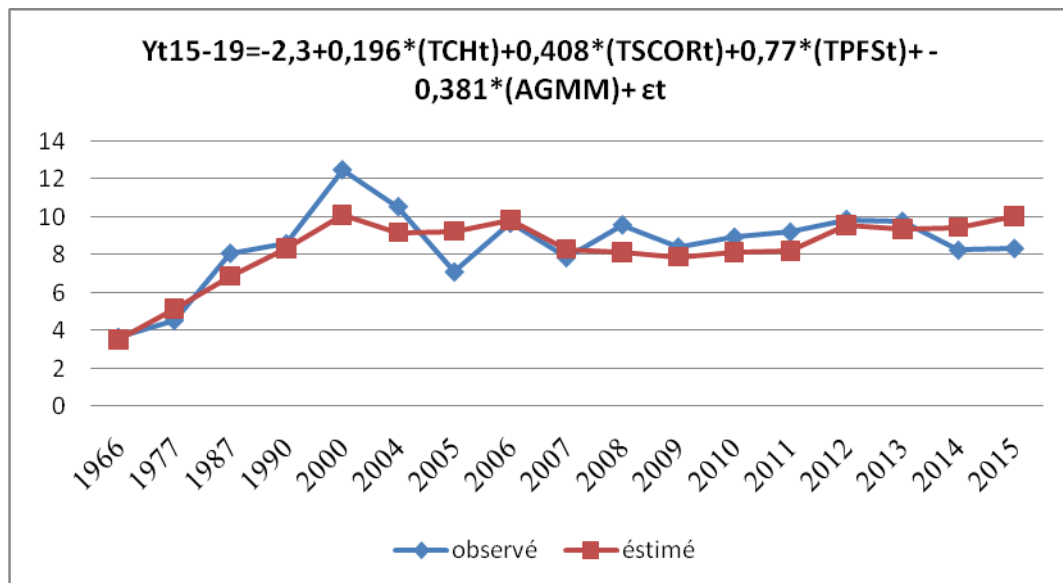
Tableau n°41 : Les valeurs des différentes variantes explicatives

	Variantes stables			Variantes en progression				
	2016	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Log du taux de chômage	4.17	4.17	4.17	3.73	3.68	3.63	3.55	3.40
Log du taux de participation des filles au cycle secondaire	4.05	4.05	4.05	4.08	4.12	4.16	4.18	4.20
Log de l'âge moyen au mariage	3.4	3.4	3.4	3.41	3.42	3.43	3.44	3.45

A/Hypothèse pour le groupe d'âge 15-19 et 20-24 ans :

Le comportement d'activité de cette catégorie d'âge jusqu'en 2025 et supposer invariable et accompagné d'une progression puis on envisage une progression tendancielle des trois variantes (chômage, âge moyen au mariage et taux de participation des filles au cycle secondaire) jusqu'à la fin de projection l'horizon de projection. Le résultats du modèle expliqué en haut donne la courbe des taux estimés suivante.

Graph 29 : le taux d'activité observée et simulée

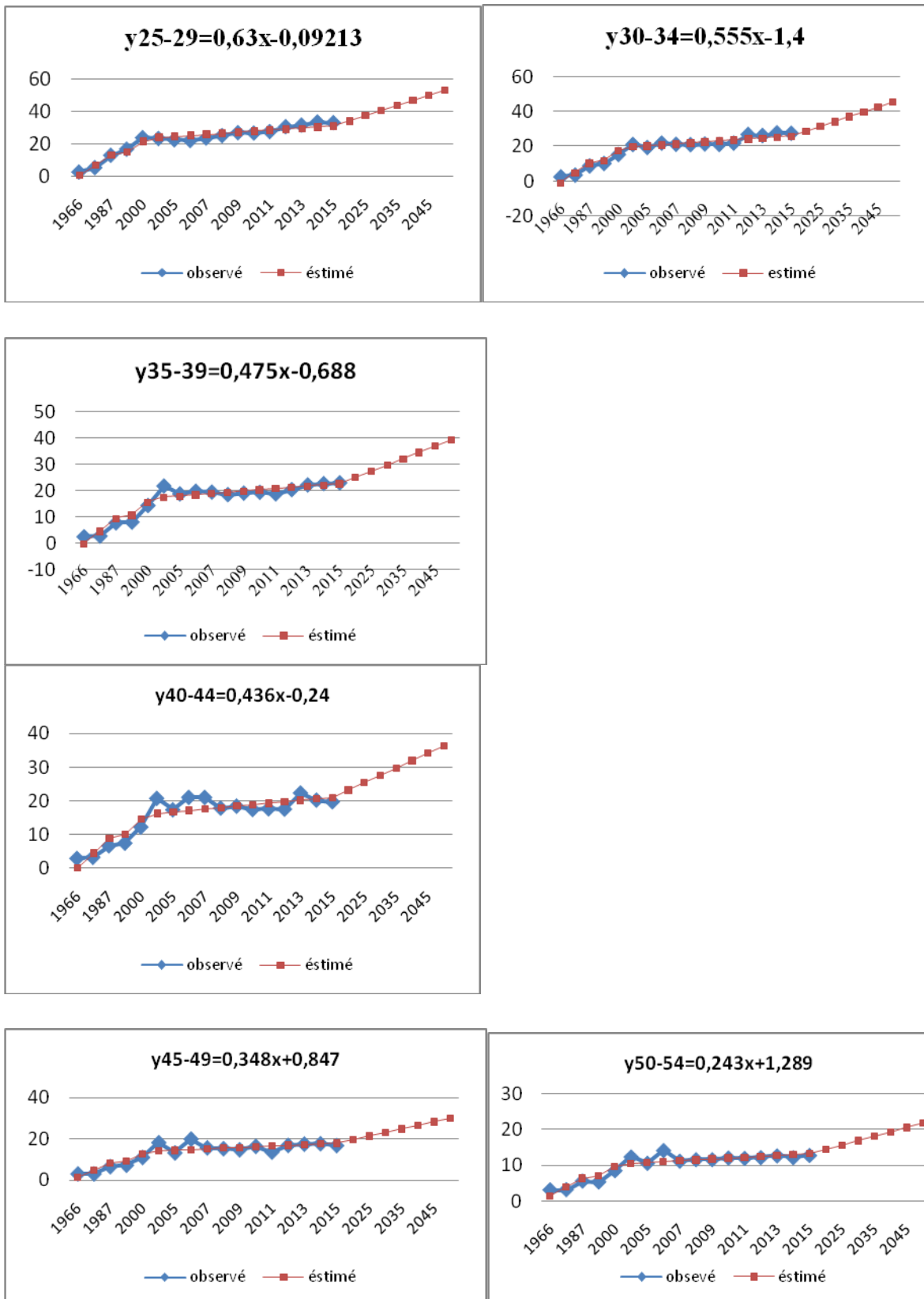


Hypothèse pour le groupe d'âge 25-49 ans :

-L'hypothèse principale d'évolution des taux d'activité des femmes âgées entre 25-49 ans, est d'atteindre rapidement le niveau élevé de l'activité aux âges moyens par la généralisation de l'activité féminine.

Les Taux d'activité observé et simulés entre 1966 à 2015 : selon le modèle linéaire donne les résultats suivants :

Graphes n°30 : Les taux d'activité simulés et observés entre 1966 à 2015



Hypothèse d'augmentation pour les tranches d'âge supérieur :

On suppose, à partir de 2020, une remontée des taux d'activité d'environ 4 points. Cette remontée est liée premièrement à la nouvelle réforme de la retraite qui porte sur la modification de l'âge de départ en retraite (pour bénéficier de la retraite, la condition d'âge minimale pour les femmes est de 55 ans) .qui rentre en vigueur à partir du mois de janvier 2019³³.Deuxièmement du fait de la rentrée tardive des femmes dans la vie active, puisqu'elles prolongent leurs études et arrivent plus tard sur le marché du travail (en raison d'un cursus universitaire plus long). Après une simple interpolation des taux d'activité, voilà les résultats obtenus selon l'hypothèse proposée :

Année	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Taux d'activité G-/âge 55-59 ans	6.4	7.07	7.73	8.40	9.07	9.73	10.4
Taux d'activité G-/âge 60 ans et plus	3.10	3.77	4.43	5.10	5.77	6.43	7.10

Les résultats de projection des taux d'activités simulées selon les modèles proposés en haut sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n°42 : Taux d'activité ajustés (%) du sexe féminin de2015-2050

G-âge	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
15-24	10,07	9,02	9,025	8,55	8,69	8,88	8,84	8,72
25-29	30,71	33,82	36,93	40,04	43,16	46,27	49,38	52,49
30-34	25,73	28,47	31,21	33,94	36,68	39,42	42,16	44,9
35-39	22,54	24,89	27,24	29,58	31,93	34,27	36,62	38,96
40-44	21,07	23,22	25,37	27,53	29,68	31,83	33,98	36,13
45-49	17,86	19,58	21,3	23,02	24,73	26,45	28,17	29,89
50-54	13,18	14,38	15,58	16,78	17,98	19,19	20,39	21,59
55-59	6,4	6,4	7,07	7,73	8,4	9,07	9,73	10,4
60et+	3,1	3,1	3,77	4,43	5,1	5,77	6,43	7,1

Le travail féminin peut être considéré comme une réserve importante, une réserve pouvant assurer l'équilibre du système de retraite et compenser la sortie du monde du travail d'une population occupée massive issue des générations nombreuses dans un futur très proche. Les taux d'activité progresseront en 2050 pour atteindre le niveau des taux d'activité féminine enregistrer en France en 1970 et ceux de la Tunisie en 2000 .Le taux d'activité

³³La prise en compte des réformes récentes sur la législation des retraites.

devrait croître approximativement de 40%. Cette augmentation est calculée avec un simple accroissement linéaire.

Le plus grand changement est censé se produire dans l'intervalle d'âge compris entre 25 et 49 ans, avec une augmentation de plus de 70%, alors que les catégories d'âge ,45-49ans croîtraient avec plus de 90%. Ce modèle exclut les deux groupes d'âge inférieur et supérieur. Pour les groupes d'âge des plus âgées, à cause de la récente réforme qui serait mise pleinement en vigueur en 2019. Cette réforme est susceptible d'augmenter le taux d'activité pour ces tranches d'âge puisque elle rend impossible tout versement de pension à taux plein pour les travailleurs masculins de moins de 60 ans minimum et 55 ans pour la femme et pouvoir rester au-delà de 60ans si le travailleur n'a pas 32 ans de service pour augmenter la pension, et en même temps la durée de cotisation . L'augmentation des taux d'activité féminine dans les années à venir est une mesure palliative et efficace pour réduire les effets négatifs des réformes de retraite de 1994 et 1997 et assurer au futur la pérennité du système de retraite à travers l'amélioration de rapport cotisants / retraités. L'amélioration des taux d'activité féminine devrait être un des buts prioritaires pour améliorer les taux de dépendance et améliorer le rapport entre les personnes qui cotisent et les personnes qui perçoivent une pension.

La nouvelle réforme, peut avoir un rôle positif concernant les taux d'activité des deux bornes supérieures (55-59 ans ;60 ans et plus) , par rapport aux années antérieures où la femme, rentrée tardivement au marché du travail, à cause du cursus universitaire long, cotise moins en nombre d'années et profite plus longtemps de la pension de retraite du fait des mesures de pré-retraite (possibilité d'une sortie précoce du marché du travail avec la retraite proportionnelle et sans condition d'âge).

II-5-Projection des taux d'activité pour le sexe masculin :

Les courbes des taux d'activité du sexe masculin de 1966 à ce jour, se caractérisent par une certaine stabilité. A cet effet, on admit le même comportement d'activité de 2015 qui ne changera pas durant toute la période de projection jusqu'à 2050, à l'exception des deux groupes d'âge extrême, vu la nouvelle réforme du système de retraite qui a pour effet, dans les années à venir, une augmentation des taux d'activité des personnes âgées 55-59 et 60 et plus .(cette loi a pour effet de retarder la retraite).

Pour ces deux groupes d'âge, les taux d'activité des groupes d'âges 55-59 et 60 et plus de l'année 1990 sont utilisées. Cette date correspond à des taux d'activité où l'âge du départ à la retraite était fixé à 60 ans. Les taux d'activité sont supposés atteindre d'ici 2050, le même niveau de 1990 du fait de l'abrogation de l'ordonnance 83-92 (revenir à une situation initiale du niveau d'activité constaté à l'époque). Les taux d'activité utilisés pour l'estimation de la population active masculine sont présentés dans les deux tableaux n°43 et 44 qui suivent :

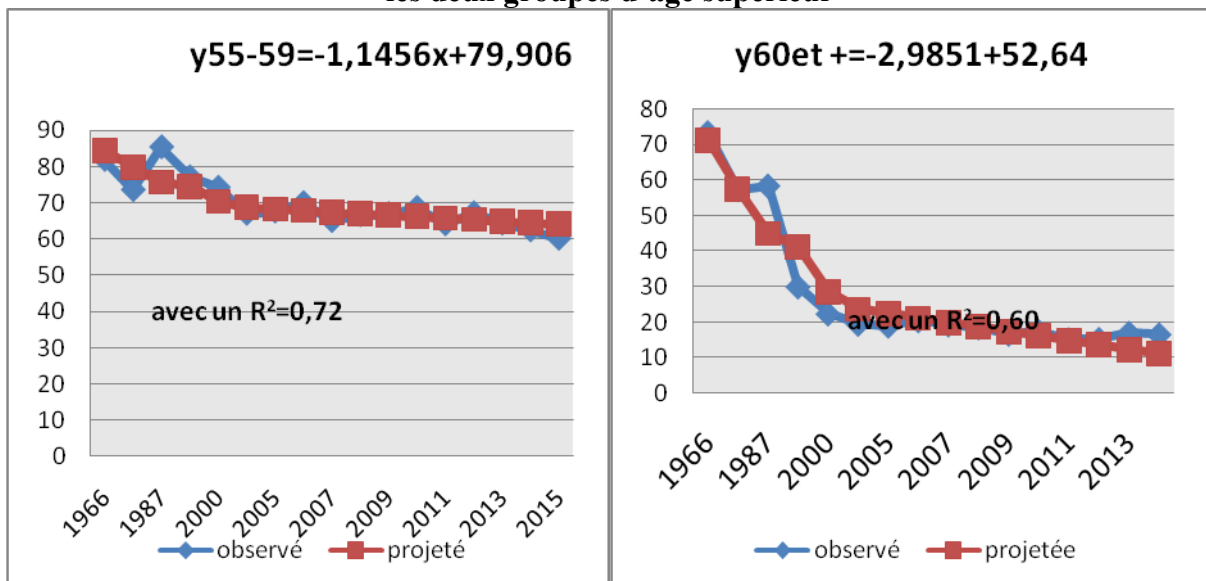
Tableau n°43 : Taux d'activité du sexe masculin en 2015 Tableaux n°44 : interpolation des taux d'activité des deux groupes d'âge extrême :

G- âge	Taux d'activité
15-19	41
20-24	85,8
25-29	91,7
30-34	91,1
35-39	91,2
40-44	91,4
45-49	83,8

G- âge	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
55-59	62	64,1	66,3	68,9	70,1	72,7	74,9	77
60et +	16	18	20	22	24	26	28	30

Pour les deux groupes d'âge extrême, la crédibilité du raisonnement à travers un modèle de régression simple permet de comparer les valeurs des taux d'activité du passé avec celles projetées .et permet de donner plus de fiabilité à l'hypothèse de base qui prévoit les valeurs des futures des taux d'activité.

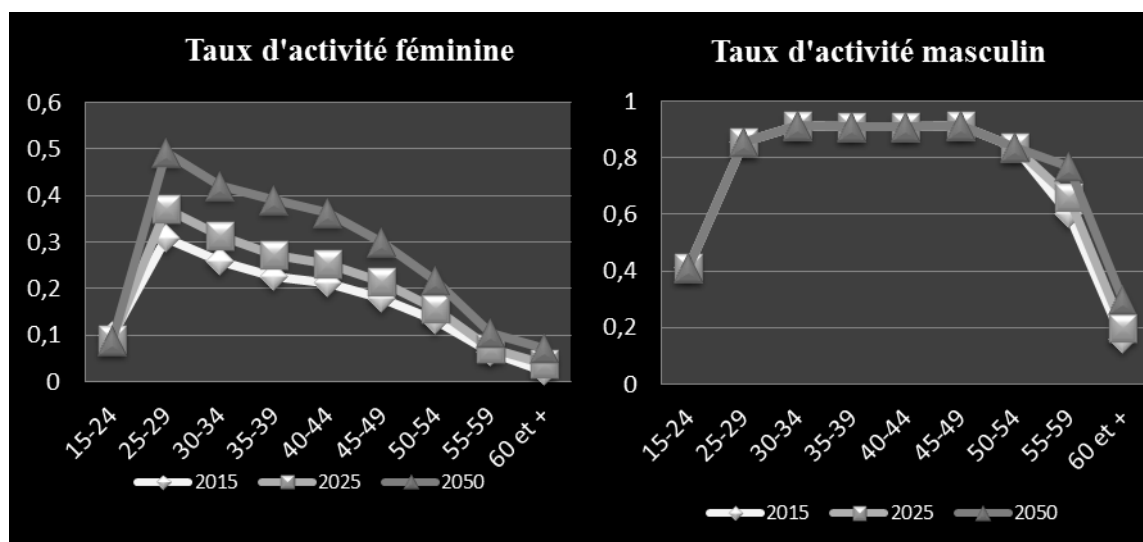
Graph n°31 : Comparaison des valeurs simulées et observées des taux d'activité pour les deux groupes d'âge supérieur



II-6-Les résultats de projection de la population active :

On prévoit une augmentation des taux d'activité des personnes âgées, Les calculs prospectifs effectués jusqu'en 2050 prévoit une hausse du taux d'active cette hausse des taux d'activité chez les travailleurs âgés aurait un impact sur l'évolution de la population active. Cette dernière passerait de 1331552.41 en 2015 à 3863689.89 en 2050. Les taux d'activité féminins continuent de s'accroître jusqu'en 2050, et permettraient à la population active féminine d'augmenter entre 2015 et 2050. (De plus 3185680.25 de personnes) pour le scénario minimal et (de plus 3307469.3 personnes) selon le scénario maximal.

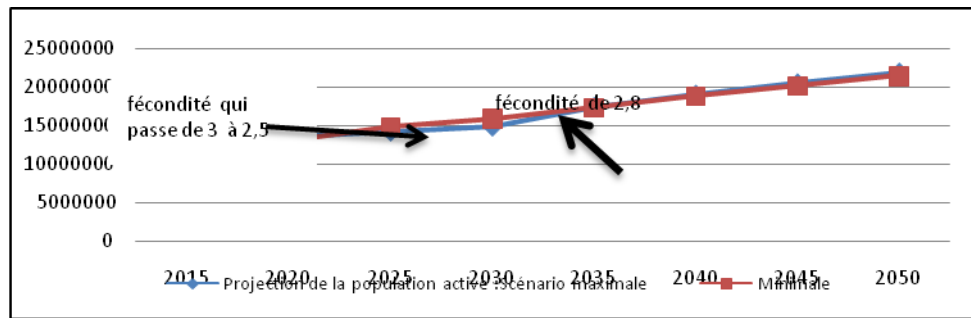
Graphe n°32 : Taux d'activité selon les deux sexes



Quel que soit le scénario maximal ou minimal avec le maintien de l'indice synthétique de fécondité ou bien la baisse progressive jusqu'à 2025, la population active continuera à croître pour atteindre 14 millions d'actifs en 2025, 17 millions en 2035 et environ 22 millions en 2050. La part des femmes dans la population active sera importante par rapport aux années antérieures, tandis que la part des jeunes connaîtra une baisse quel que soit le scénario adopté.

Le rythme annuel avec lequel progresse la population active connaîtra une baisse par rapport aux années antérieures. Ce rythme passera de 1.53% à 1.90% pour ensuite décroître jusqu'à décroître à 1.70% entre 2015 et 2050.

Graphe n°33 : Evolution de la population active selon les deux scénarios



La population active féminine connaîtra une progression importante et se développera à un rythme accéléré par rapport aux années antérieures. La part des femmes dans la population active progresserait, et avoisinerait les 25% en 2050 alors qu'elle n'a été que de 19% en 2015. Le développement de la scolarisation et la tertiarisation de l'activité devrait renforcer la part de la femme dans la population active. Le taux d'activité des femmes gagnera 7 entre 2015 et 2050. Si la progression de l'activité féminine suit la même tendance du passé et le nombre de femme active augmenterait, mais cette augmentation restera toujours faible par rapport aux pays développés et les pays voisins comme la Tunisie.

Graphe n°34 : Population active simulée par sexe

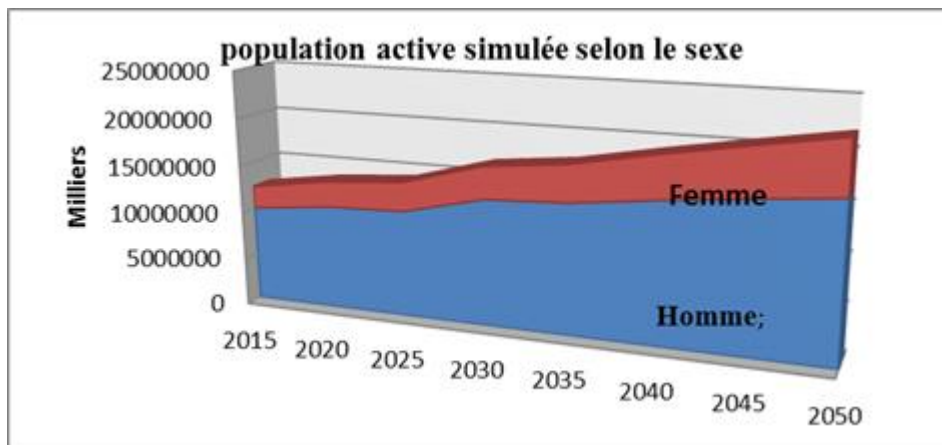


Tableau n°45 : Composition et poids de la population active projetée.

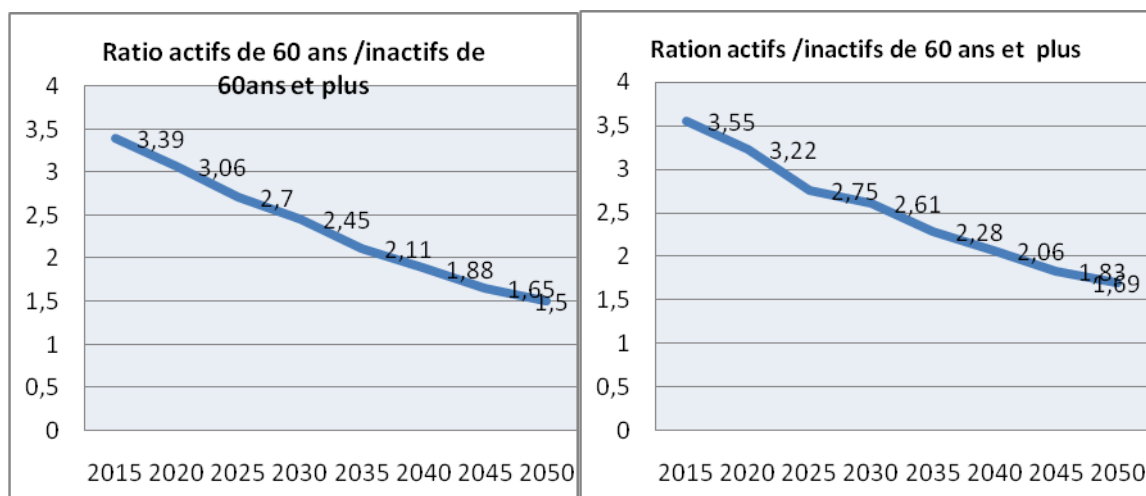
Projection de la population active : Scénario maximale								
Années	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
nombre d'actifs en (milliers)	12388116,6	13596036,4	14247212	14890004,6	17452933,3	19048397,7	20515222,8	21904096,9
parts des femmes	19,12	19,77	21,45	21,41	22,01	23,6	24,38	25,35
parts des 15-24 ans	13,9	11,4	12,17	12,89	13,99	13,29	12,04	10,92
parts des 54ans	90,79	89,92	91,98	86,29	85,41	83,63	82,48	82,36
Taux d'activité des 15-60 ans	41,63	42,28	41,72	41,05	39,64	39,32	38,91	43,18
Taux d'activité	43,54	44,41	42,54	43,79	42,85	42,96	43,1	48,41
Rapport actifs/060 /inactifs de 60 ans et plus	3,39	3,06	2,7	2,45	2,11	1,88	1,65	1,5
Rapport actifs /inactifs de 60 ans et plus	3,55	3,22	2,75	2,61	2,28	2,06	1,83	1,69
Projection de la population active : Scénario maximale								
Années	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
nombre d'actifs(milliers)	12400535,6	13020435,8	14821915,5	15948981,2	17349970,9	18848227,1	20202876,6	21479918,1
parts des femmes(19,1	19,75	20,59	20,85	22,06	23,35	24,9	26,42
parts des 15-24 ans	13,88	11,39	11,7	13,07	13,58	12,53	11,32	10,09
parts des 54ans	90,7	89,82	88,4	87,07	85,4	83,58	82,47	82,2
Taux d'activité des 15-60 ans	41,63	42,29	41,73	40,2	39,7	39,58	39,45	39,55
Taux d'activité	43,59	42,54	44,28	43,06	42,9	43,24	43,7	44,36
Rapport actifs 60/inactifs de 60 ans et plus	3,4	3,06	2,7	2,35	2,11	1,88	1,64	1,49
Rapport actifs /inactifs de 60 ans et plus	3,55	3,08	2,87	2,52	2,28	2,05	1,82	1,67

II-6-1-Les grandes tendances de comportement d'activité :

Le tableau résume les grands résultats de l'exercice de projection concernant la composition et le poids de la population active projetée. L'allongement de la durée des cotisations dans les années à venir, du fait de la nouvelle réforme de retraite, conduit à une modification des comportements d'activité dans les groupes d'âge concernés et une progression de la part de la population active âgée de 55 ans et plus. L'Algérie doit donc faire face à cette population préretraitee pour préserver la pérennité du système de retraite.

II-6-2-Rapport actifs /inactifs :

Graphe n°35 : Ratio actifs de 60 ans /inactifs de 60 ans et plus



La baisse de fécondité et l'amélioration continue de l'espérance de vie ont pour effet la progression de la part des 60 ans et plus, le ratio de dépendance (rapport de la population inactif /population actif) qui est estimé en 2015 à 3.55, ne sera que de 2.75 en 2025 et de 1.69 seulement en 2050.

La situation des retraites semble préoccupante pour l'avenir, avec un déséquilibre financier à venir de très grande ampleur. La raison de ce déséquilibre peut s'expliquer d'une part par la part croissante de la population active la plus âgée et la baisse de la part des jeunes actifs, cette dernière passerait de 13.9% en 2015 à 10.91% en 2050.

Le nombre de personnes actives, âgées de 55 ans et plus, connaîtra un accroissement important à partir de 2020. La part de cette catégorie passera de 6.36% en 2015 à 8% en 2025 de 14% en 2035 et 17% en 2050. Cette progression est due à deux facteurs ; le premier facteur la réformes du système de retraite qui poussera les séniors à partir tardivement à la retraite .En chiffre absolu, cette population passera de 1.37 million en 2020 à 3.8 millions en 2050. La réforme de retraite changerait le comportement d'activité. Le deuxième facteur est l'arrivée des générations importante à cet âge de 55 ans est plus.

L'examen des courbes des taux d'activité de 1966 à 2015 révèle que les taux d'activité des groupes d'âge 54-59 ans et 60 ans et plus ont chuté entre 1994 et 2015, Cette chute traduit le départ précoce avec le départ à la retraite sans condition d'âge et la retraite anticipé qui ont été institutionnalisées en 1994 et 1997 respectivement .Il s'agit des salariés ayant plus de 55 ans, retirés prématurément du marché du travail.

Le taux d'activité des hommes âgés de 54-59 ans a chuté de 11.73% entre 1966 à 2006 puis de 11 % entre 2006 à 2015 ; celui de 60 ans et plus a chuté de 43 points entre 1966 à 1990 et de 14 points de 90 à 2015 avec des baisses prononcées dans le début des années 1990.

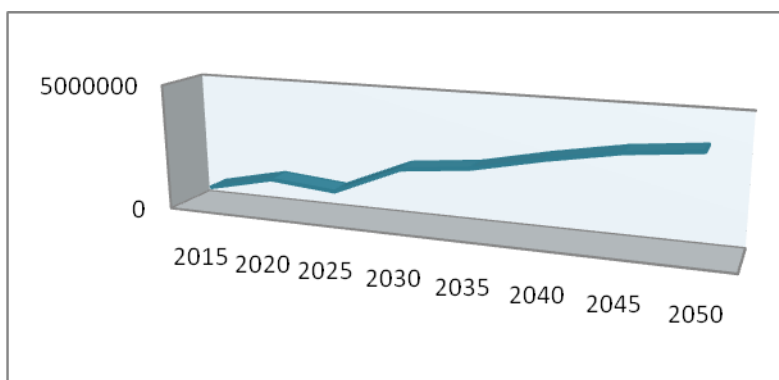
Le taux d'activité des femmes de 55-59 ans a gagné 4% entre 1966 et 2015, alors que celui des 60 ans et plus a connu une stabilité. Par ailleurs, les trajectoires d'activité après 55 ans se sont diversifiées avec le développement de l'emploi informel chez les séniors qui ont désertés les entreprises nationales au profit des entreprises privées ou étrangères (vu les possibilités de partir en retraite instaurée en 94 et 97), sans déclaration et sans contrat pour cette catégorie et l'accès à l'emploi ne nécessite pas une deuxième déclaration.

Les possibilités de départ à la retraite avant l'âge légal³⁴ a fragilisé la Caisse Nationale de Retraite a engendré des charges supplémentaires à la Caisse Nationale des Retraites en aggravant le déficit déjà enregistré.) et a participé indirectement à un dysfonctionnement du marché du travail à travers les contrats d'emploi non déclarés auprès de l'employeur. Dans les années à venir avec l'abrogation de la retraite avant l'âge légal, une augmentation importante de la population active âgée de 55 ans et plus est forte probable.

Les générations qui atteindront l'âge de la retraite, d'ici trois ou quatre décennies à venir, auront certainement un niveau d'instruction élevé qui fera retarder leur entrée dans la vie active, et ce qui les oblige par la suite à la quitter tardivement.

Ainsi, la population active des âgées de 55 ans et plus va augmenter à partir de 2020 sous l'effet combiné du projet de réforme de retraite qui est rentré en vigueur au 1er janvier 2017 puis à partir de 2030 et 2040 ; avec l'arrivée des générations qui se caractérise par une rentrée plus tardive au marché du travail, vu la prolongation de leur scolarisation. (Le nombre des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur a progressé ces dernières années.).

Graphes n°36 : population active âgés de 55 ans et plus



II-6-3-Décomposition de la population active féminine en un effet démographique et un effet dû aux changements du taux d'activité :

L'impact du changement des taux d'activité continuera à contribuer à l'accroissement de la population active féminine et qui suit la même tendance des deux dernières décennies. La contribution des effets démographiques sur le changement de l'activité féminine reste faible, en comparaison avec l'incidence des changements de comportement d'activité. Durant les

³⁴La loi 83-12 relatives à la retraite par l'ordonnance 97-13 instituant la retraite proportionnelle et la retraite sans condition d'âge.

années à venir et quel que soit le scénario adopté (minimal au maximal), l'effet démographique serait de moindre ampleur et les gains en population active féminine viendraient principalement du changement du comportement d'activités.

Tableau n° 46 : Contribution des deux effets sur l'évolution de la population active

		Scénario maximale					
Contribution des deux effets	2015-2020	2020-2025	2025-2030	2030-2035	2035-2040	2040-2045	2045-2050
Effet démographique	5,73	4,07	0,167	2,55	2,85	3,05	3,15
Effet taux d'activité	61,27	48,9	20,8		58,97	43	58,63
		Scénario minimale					
Effet démographique	5,44	3,43	0,35	2,84	3,04	2,6	3,057
Effet taux d'activité	62,82	44,37	24,6		65,55	73,51	79,87

La lecture du tableau par période révèle les observations suivantes ; entre 2015 à 2025, l'effet du changement des taux d'activité a augmenté pour atteindre 48.9% et 44.37% selon les deux scénarios, puis cet effet tendra vers la baisse entre 2025 et 2035, pour reprendre à partir de 2035.

Cette projection de la population active donne une idée sur les tendances générales d'évolution à court et à long terme sous condition qu'il n'y ait pas une modification radicale du comportement d'activité et du comportement démographique à partir de 2025 (l'environnement du marché du travail, le niveau et la structure de la population active ainsi que d'autres facteurs d'ordre politique et institutionnel). Les deux scénarios proposés n'ont qu'une faible incidence sur l'augmentation du ratio de dépendance et des taux d'activité.

II-7-L'avenir des retraites est-il menacé ?

Les projections des effectifs de cotisants et des retraités :

Le système de retraite ne peut pas être dissocié du cadre démo-économique. Sa pérennité dépend de l'évolution des différents indicateurs démographiques ainsi que des variables économiques étroitement liées au marché du travail.

Dans un système de retraite par répartition, les cotisations des actifs sont immédiatement transférées pour financer les pensions des retraités « Cette technique de financement est fondée sur un enchaînement d'obligations qui s'imposent aux générations successives ; l'effort de solidarité que consentent les générations en activité en faveur des retraités trouvera sa contrepartie dans l'obligation faite aux générations futures d'actifs de réaliser un effort similaire » .(BERNARD C et FLORANCE L ,200). De cette définition il ressort que les

évaluations de l'avenir des retraites sont souvent résumées à des projections du taux de dépendance démographique et du taux de prélèvement.

Un système de retraite est équilibré si chaque année la masse de ses ressources correspond exactement à la masse de ses dépenses. Partant de cette égalité, l'équilibre du système de retraite se caractérise par une relation simple qui dépend du nombre de cotisants et du nombre de retraités, ainsi que du taux de prélèvement³⁵ finançant les retraites, la pension moyenne des retraités et le revenu d'activité moyen.

Dans ce travail, un intérêt particulier est accordé au rapport cotisants/ retraités, qui dépend lui-même des déterminants démographiques et des comportements d'activité à tous les âges de la vie ainsi que d'autres facteurs institutionnels en relation avec la réforme du système de retraite (notamment celle qui joue directement sur les âges effectifs de départ à la retraite).

Pour donner une idée sur les perspectives ou bien l'équilibre futur du système de retraite, la projection de la population occupée et des cotisants et celle des retraités est nécessaire. La question de l'équilibre du système de la retraite se base sur des hypothèses démographiques déjà présentées dans la première section et d'autres hypothèses socio-économiques (taux d'activité, taux de chômage, emploi informel et la nouvelle réforme du système de retraite).

Cette section vise à étudier l'évolution, jusqu'à 2050, du rapport cotisants /retraités, selon les différents scénarios démographiques et socio-économiques. Ce rapport contribue d'une manière importante à améliorer ou à rétablir l'équilibre du système de retraite.

Les hypothèses relatives au chômage :

L'équilibre du système de retraite est influencé par des facteurs démographiques (mortalité et structure démographique) mais aussi il est influencé par d'autres facteurs d'ordre économique en relation avec le marché du travail.

Cet équilibre est mesuré par le rapport entre le nombre de retraités à celui des cotisants. L'estimation du nombre de cotisants dans le futur ne peut être dissocié du fonctionnement du marché du travail ; cela veut dire que plusieurs scénarios de projections du taux de chômage sont envisagés vu les incertitudes sur les perspectives économiques. (L'économie algérienne reste fortement tributaire du secteur pétrolier et gazier ainsi que des dépenses publiques.) Pour

³⁵Masse des prélèvements rapportée à la masse des revenus d'activité.

déterminer la masse des cotisants parmi la population active déjà projetée dans la première partie, on devrait prendre en considération l'évolution de la population occupée dans le futur qui nécessite différents scénarios concernant l'évolution à long terme du chômage d'une part, et l'évolution de l'emploi informel d'autre part. Cette évolution est mesurée par l'affiliation à la Sécurité Sociale.

Trois hypothèses seront envisagées :

-maintenir le même niveau du taux de chômage de 2015 soit un taux de chômage global de 11.2% en gardant le même pourcentage de la population occupée qui est affiliée à la Sécurité Sociale.

- La seconde hypothèse envisage une stabilité du taux de chômage masculin et une hausse du taux de chômage féminin avec une baisse de 02 % de la population occupée affiliée à la Sécurité Sociale du fait de la progression de l'emploi informel auprès des femmes à partir de 2020.

-une baisse progressive du taux de chômage du sexe masculin de 9.9% à 7% en 2050 et celui des femmes de 16.6% à 10% en 2050 avec une réduction de l'emploi non structuré qui fait augmenter la contribution de la population occupée aux paiements des cotisations auprès des Caisses de Sécurité Sociale, à 5% en plus que celle de 2015.

Les projections sont appuyées par plusieurs hypothèses sur le taux de chômage, dans une fourchette comprise entre 9% et 11%. Pour les deux sexes, une première hypothèse de chômage pérenne permet de faire des comparaisons avec d'autres études.

Une deuxième hypothèse suppose un taux de chômage féminin en hausse vu la tendance de progression de l'activité féminine et le changement de comportement d'activité des femmes qui provoque une pression sur le marché du travail (une hausse du taux de chômage et une explosion de l'emploi informel dans un contexte de crise économique depuis 2010, s'est traduit par une récession sur tous les plans).

La dernière hypothèse s'inspire de la nouvelle politique qui vise une consolidation budgétaire, et une transformation structurelle de l'économie. Dans ce cadre, les décideurs proposent un « Nouveau Modèle de Croissance Economique 2016-2019 » (NMCE 2016-2019), qui vise une diversification de l'économie du pays de manière à réduire la dépendance de l'Algérie à la rente pétrolière. Cette politique peut aboutir à une réduction du taux de chômage qui sera plus

faible par rapport aux scénarios A et B .L'application des différents scénarios de chômage à la population active donne les résultats présentés dans le tableau suivant n°47

Tableau n°47 : Population occupée par sexe selon les Trois scénarios de chômage

Sexe Féminin						
Année	scénario A		Scénario B		Scénario C	
	Maximal	Minimal	Maximale	Minimal	Maximal	Minimal
2015	1975741,12	1975741,12	1928361,24	1928361,24	1978110,11	1978110,11
2020	2242360,58	2242447,66	2188586,94	2188671,94	2271936,08	2272024,31
2025	2546040,46	2546084,03	2484984,34	2485026,86	2607096,59	2607141,2
2030	2817349,58	2773455,56	2749787,24	2706945,83	2915314,98	2869894,66
2035	3204279,96	3192413,74	3127438,71	3115857,05	3354120,39	3341699,27
2040	3695351,75	3671151,63	3606734,2	3583114,42	3908033,87	3882440,93
2045	4171388,26	4196559,54	4071354,97	4095922,62	4456483,14	4483374,76
2050	4632598,45	4734170,55	4521504,96	4620641,28	4999206,96	5108817,14
Sexe Masculin						
Année	Scénario A		Scénario B		Scénario C	
	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal
2015	8710809,49	8710809,49	8710809,49	8710809,49	8710809,49	8710809,49
2020	9571417,41	9516044,11	9571417,41	9516044,11	9614972,14	9559346,86
2025	10282139,8	10278825,6	10282139,8	10278825,6	10423647,6	10373514
2030	11589157,7	11068179,9	11589157,7	11068179,9	11802676	11220505,6
2035	11974918,4	11896892,6	11974918,4	11896892,6	12250035,8	12116080,7
2040	12943154,5	12791173,7	12943154,5	12791173,7	13240516,7	13085044,2
2045	13847849,4	13540905,3	13847849,4	13540905,3	14230548	13915121,2
2050	14730829,7	14236755,9	14730829,7	14236755,9	15204963	14694986,7
Sexe Féminin						
Année	scénario A		Scénario B		Scénario C	
	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal
2015	1975741,12	1975741,12	1928361,24	1928361,24	1978110,11	1978110,11
2020	2242360,58	2242447,66	2188586,94	2188671,94	2271936,08	2272024,31
2025	2546040,46	2546084,03	2484984,34	2485026,86	2607096,59	2607141,2
2030	2817349,58	2773455,56	2749787,24	2706945,83	2915314,98	2869894,66
2035	3204279,96	3192413,74	3127438,71	3115857,05	3354120,39	3341699,27
2040	3695351,75	3671151,63	3606734,2	3583114,42	3908033,87	3882440,93
2045	4171388,26	4196559,54	4071354,97	4095922,62	4456483,14	4483374,76
2050	4632598,45	4734170,55	4521504,96	4620641,28	4999206,96	5108817,14
Sexe Masculin						
Année	Scénario A		Scénario B		Scénario C	
	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal
2015	8710809,49	8710809,49	8710809,49	8710809,49	8710809,49	8710809,49
2020	9571417,41	9516044,11	9571417,41	9516044,11	9614972,14	9559346,86
2025	10282139,8	10278825,6	10282139,8	10278825,6	10423647,6	10373514
2030	11589157,7	11068179,9	11589157,7	11068179,9	11802676	11220505,6
2035	11974918,4	11896892,6	11974918,4	11896892,6	12250035,8	12116080,7
2040	12943154,5	12791173,7	12943154,5	12791173,7	13240516,7	13085044,2
2045	13847849,4	13540905,3	13847849,4	13540905,3	14230548	13915121,2
2050	14730829,7	14236755,9	14730829,7	14236755,9	15204963	14694986,7

Ainsi la variation du taux de chômage a plus d'impact sur la population occupée, quel que soit le scénario du chômage adopté, la population occupée féminine passe de 4.5 millions à

5.5 millions entre 2015 et 2050. Pour les hommes, l'effectif de la population occupée varie entre 14.2 millions et 15.2 millions.

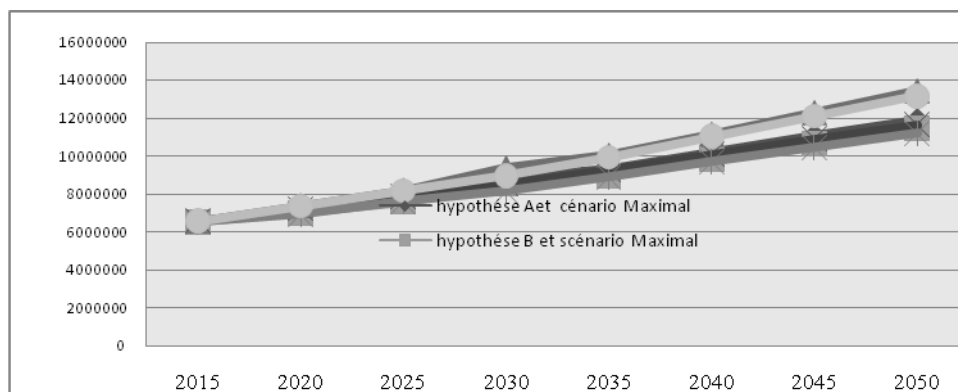
Les projections d'effectifs de cotisants et de retraités :

La projection de la population cotisante, mesurée par le pourcentage de la population occupée affiliée à la Sécurité Sociale, correspond aux trois scénarios de chômage. Ces trois scénarios supposent le maintien, la diminution et l'augmentation de l'emploi informel qui fait baisser ou augmenter la proportion de la population occupée dans le secteur structuré, vers l'emploi non structuré ou informel.

L'amélioration de l'emploi et la baisse du taux de chômage, réduit le caractère partiel de la couverture de la population occupée, selon les trois scénarios. Les chiffres relatifs au maintien du taux du chômage ou bien à la progression de ce dernier, donnent des effectifs moins importants par rapport au troisième scénario. Le scénario C consisterait à augmenter progressivement l'emploi dans le secteur structuré ; ce scénario fait référence à la stratégie menée par le pays pour lutter contre le chômage et améliorer les taux de couverture.

De 6.5 millions en 2015, le nombre de cotisants passerait à environ 8.2 millions en 2025 ; 7,8 millions hypothèse A, 7,5 hypothèse B et 8,1 hypothèse C puis à 11,6 millions en 2050 avec hypothèse de chômage A et 11,2 avec l'hypothèse B et 13,7 avec l'hypothèse C dans le scénario minimal. Le nombre de cotisants atteindrait 13.5 millions dans l'hypothèse C avec le scénario maximal.

Graphe n°37 : Les projections d'effectifs des cotisants

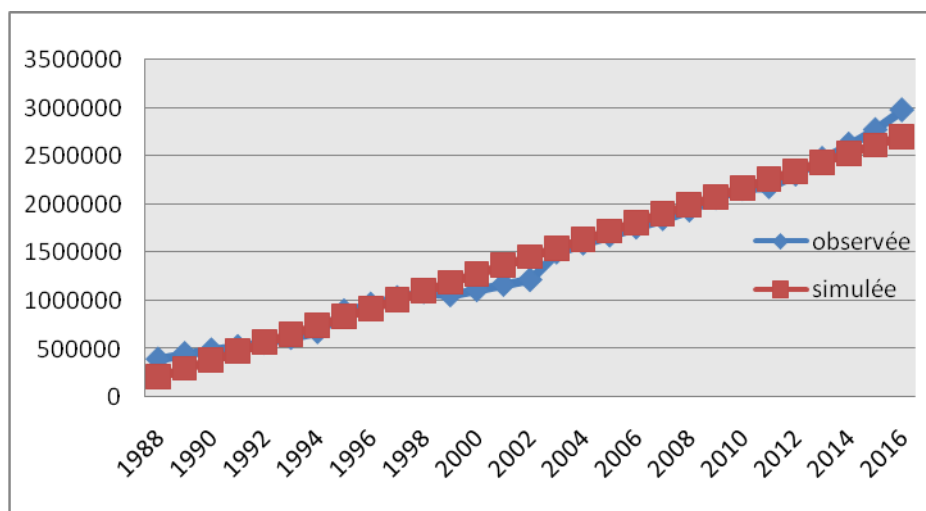


Effectifs des retraités tous types de droit :

La projection de la population des retraités à l'horizon 2050 est nécessaire pour analyser l'impact de la démographie sur l'équilibre du système de retraite à long terme. La méthode

utilisée pour estimer la population des retraités est une méthode mathématique simple de type linéaire³⁶. ce choix de cette méthode se justifie par l'inaccessibilité aux données individuelles d'une part, et le travail énorme qu'exigera un modèle de micro simulation dynamique³⁷ ou un modèle qui repose sur une segmentation par âge et sexe des décès de la population occupée cotisante. (Par exemple l'application de ce dernier modèle se réfère à une table de mortalité propre au régime algérien de retraite et nécessite la disposition d'un historique et des données fiables sur la mortalité par âge et sexe des affiliés de la CNR). Mais la méthode simple³⁸ utilisée peut nous renseigner sur le nombre des retraités d'ici 2050. La fiabilité de cette méthode est confirmée par une simple comparaison des valeurs estimées avec les données qu'on connaît dans le passé concernant les effectifs de la population des retraités. (Les résultats obtenus des prévisions de l'évolution des effectifs sont proches de la réalité) Le résultat de cette comparaison est présenté dans la figure ci-après :

Graphe n°38 : Comparaison des effectifs des retraites observées et simulées dans le passé



Le nombre de retraités tous types de droit, progresserait quant à lui sur toute la période de projection : il passerait de 2.9 millions à 5.7 millions en 2050. Cette augmentation est due

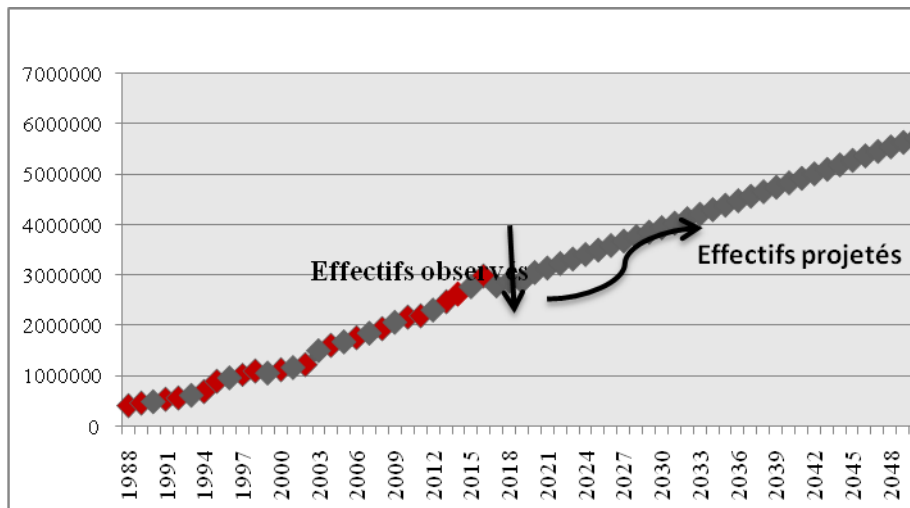
³⁶Cette méthode est simple, rapide et facile à comprendre, elle consiste à estimer sur la base d'un historique de la variable l'équation de la courbe qui s'ajuste le mieux avec les points expérimentaux.

³⁷Les modèles de micro simulation dynamique permettent d'étudier l'évolution des systèmes de retraites en se basant sur une hétérogénéité observée des agents et sur l'ensemble des non-linéarités intrinsèques aux calculs des pensions.

³⁸Pour aboutir à ce résultat, on introduit des simplifications dans nos modélisations et ainsi on perd de la précision. Dans ce type de modèle, on privilégie la recherche de la tendance au détriment de l'exactitude des résultats.

al'arrivée des générations nombreuses à l'âge de la retraite et aux en espérance de vie. Malgré la nouvelle réforme du système de retraite de 2017, qui conduit à une baisse sensible du nombre de retraités, la tendance de l'évolution de la population retraitée reste strictement croissante au cours de toutes les années de la période de projection.

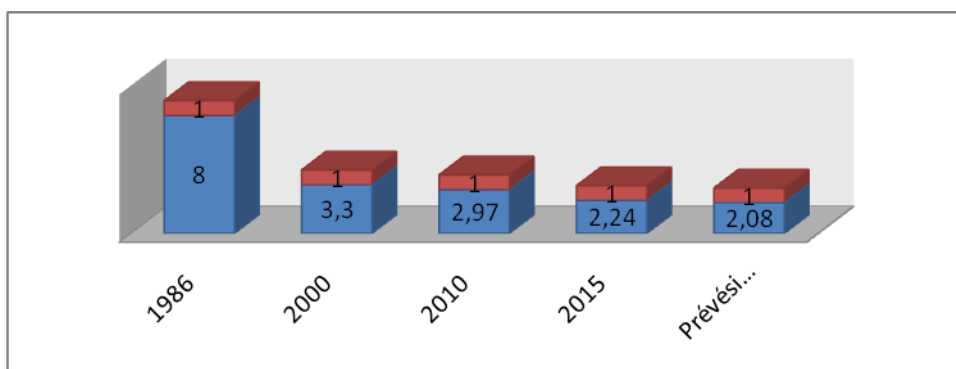
Graphe n°39 : Effectifs des retraités



Perspective d'évolution du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités (rapport démographique) :

Le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités dépend pour l'essentiel de facteurs démographiques en premier lieu, la structure par âge, une pyramide marquée toujours par une proportion importante de la population en âge d'activité et une population âgée de 60 ans dans une moindre mesure, par l'allongement de l'espérance de vie. Ce rapport est influencée aussi par l'âge moyen de départ à la retraite qui est directement lié à la législation de la retraite. Notre projection tient à la combinaison de tous ces facteurs qui permettent de calculer ce rapport.

Graphe n°40 : Evolution du rapport cotisants/ retraités



Evolution du rapport cotisants/retraités :

Le rapport entre les actifs affiliés à la Sécurité Sociale sera de plus en plus défavorable dans les années à venir, plus précisément à partir de 2035, quel que soit le scénario démographique et les hypothèses du taux de chômage.

A titre de comparaison, en 1986 la caisse de retraite comptait 1 retraité pour 8 cotisants. En 2000 ce rapport de 1 retraité pour 3.3 cotisants et en 2015 il y'avait 1 retraité pour 2.4 cotisants. L'allongement de la durée de la vie et l'accélération du mouvement lié à l'entrée en retraite-la retraiteanticipée et la retraite sans condition d'âge .La dégradation du marché du travail, sont les principales causes de la dégradation de ce rapport. La tendanceest générale à la baisse depuis 30 ans. Le ratio connaît un léger rebond entre 2000 et 2008 sous l'effet des conditions économiques favorables.

Ce ratio connaîtra une progression jusqu'en 2035 ; le rôle de la démographie est considéré comme un avantage pour le système de retraite et le marché du travail (une population en âge de travailler plus élevée peut contribuer à l'augmentation des effectifs de cotisants). Mais à partir de cette date 2035, le ratio décroîtra tendanciellement du fait du début de vieillissement démographique et une faible croissance de la population cotisante par rapport à la population des retraités, (avec l'arrivée des générations plus importante à l'âge de la retraite). La baisse du rapport serait moins faible dans le troisième scénario. La dynamique des effectifs sur la conséquence de la baisse du taux de chômage et la relance de l'activité et de l'emploi.

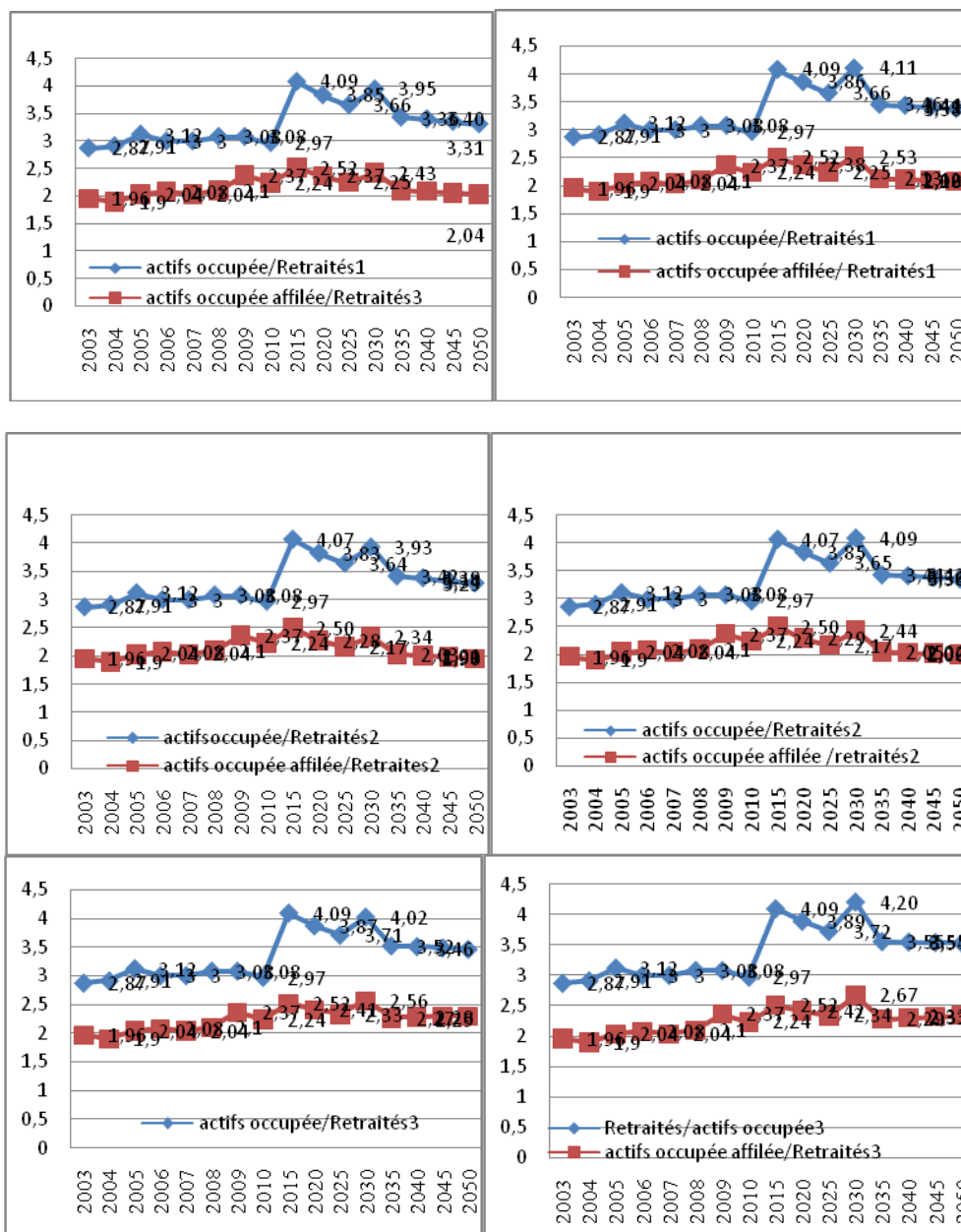
La nouvelle réforme et la progression du taux d'activité aux âges plus forte vont augmenter automatiquement l'âge de départ à la retraite (pas de départ en retraite avant 60 ans faire une possibilité de rester sur le marché au-delà de 60ans). Une extension de la couverture sociale, combinée à une baisse prévue du chômage selon cette hypothèse, permettraient de ralentir la diminution tendancielle de l'écart entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités. Ce dernier peut atteindre presque 4 cotisants pour un retraité, si on suppose que toute la population occupée serait couverte par la Sécurité Sociale à l'horizon 2050.Le calcul de ce rapport présenté dans les graphiques selon les différentes hypothèses de chômage et scénario démographique, renseigne sur le manque à gagner pour la Caisse Nationale de Retraite. Le rapport serait supérieur à 3, si la population occupée s'acquitteraitde ses cotisations auprès de la Sécurité Sociale .L'extension de la couverture sociale et le développement des politiques

quiencouragent la population occupée est une grande priorité et qui permettrait à la caisse de retraite de préserver son équilibre à travers l'amélioration du rapport cotisants /retraités.

La couverture partielle de la population occupée par le Système de Sécurité Sociale :

L'impact de chaque scénario démographique avec les différentes variantes du taux de chômage sur le ratio cotisants retraités est illustré dans les graphiques suivants :

Graphes n°41 : la couverture partielle selon les trois scénarios



Le nombre de cotisants rapporté au nombre de retraités, selon l'hypothèse C avec le scénario Maximal, se traduirait par une croissance de l'emploi et une progression du rapport à l'inverse des autres hypothèses qui se traduisent par la baisse de ce dernier. Mais ce scénario reste trop

optimiste par rapport à la réalité économique de l'Algérie le chômage touche pleinement les jeunes, les femmes diplômées. Enfin il convient de préciser aussi que la régularisation du marché du travail ne peut pas suffire à stabiliser l'équilibre du système .Il y a d'autres facteurs, comme l'augmentation progressive de l'âge légal à la retraite qui nécessite une politique combinée entre l'emploi et la durée de carrière pour rendre l'équilibre à notre système de retraite .

Conclusion :

Le changement des différents indicateurs démographiques détermine le nombre d'entrées et de sorties sur le marché du travail, en affectant ainsi l'équilibre du régime de retraite par répartition.

En effet, la population active influence directement les potentialités économiques et la production des biens qui sont un atout pour préserver l'équilibre actuelle et futur du système de retraite

Toutefois, l'évolution de la population active dépend de la fécondité, de l'espérance de vie et des flux migratoires .Elle résulte ensuite du niveau de participation au marché du travail des divers groupes de la population tels que les jeunes, les actifs adultes, les actifs âgés et les femmes actives.

L'analyse menée dans la première section a permis de relever les observations suivantes :

- la population active est passée de 3 millions en 1977 à 5.2 millions en 1984 et à 8 millions en 1998 pour atteindre presque 10 millions au dernier recensement .En 2014 elle est estimée à 11.4 millions de personnes, composés majoritairement d'hommes. Les femmes ne représentent que 16.3% de l'ensemble des actifs

-les tendances à la féminisation sont confirmées par les données des enquêtes emploi les plus récentes. Cependant, le rythme de cette participation des femmes à l'activité économique reste faible par rapport à la participation des hommes et comparativement aux pays voisins.

-la croissance des différents agrégats économiques s'est accompagnée d'une baisse du taux de chômage global qui affecte d'une façon prédominante les jeunes avec une forte disparité selon le genre.

-les programmes de lutte contre le chômage n'arrivent pas à absorber la demande croissante sur le marché du travail, et pousse les demandeurs d'emplois vers le marché informel qui absorbe presque la totalité de la main-d'œuvre jeune âgée de 15 à 19 .ans.

La deuxième section a été consacrée pour l'étude de l'équilibre du système de retraite, d'ici 2050, Le système de retraite dépend de l'évolution de la population et la progression de certaines catégories de la population déterminés par : la structure par âge, telle que les adultes, des personnes âgées et de la population active.

Le système de retraite ne peut pas être dissocié du cadre démo-économique. Sa pérennité dépend de l'évolution des différents indicateurs démographiques ainsi que des variables économiques liées au marché du travail. Dans l'optique de l'analyse, une projection a été menée jusqu'au 2050. Voici les grands résultats de cette projection :

- près de 26 millions de personnes viendront s'ajouter à la population totale d'ici 2050, cela concernera la population en 'âgé'activité avec 12,24 millions, la population âgée de 60 ans et plus quant à elle, représente 9,48 millions, le stock de la main-d'œuvre ne posera pas problème dans quelques décennies à venir, mais le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmentera d'une manière remarquable dès 2030.

- la population algérienne va commencer à vieillir le vieillissement démographique qui se traduit entre autre par l'augmentation de l'âge médian de 27 ans en 2015 à 32,16 ans en 2050.

Ce changement de structure d'âge, se traduira aussi par un changement des différents rapports et ratio, ce qui mesurera la fragilité financière du système de retraite,

- le rythme annuel avec lequel progresse la population active connaîtra une baisse par rapport aux années passées. Ce dernier passera de 1.53% à 1.90%, atteindra décroître à 1.70% entre 2015 et 2050,

- La progression de l'activité féminine et l'allongement de la durée des cotisations sont considérés comme les principaux facteurs pour préserver la pérennité du système de retraite selon les scénarios proposés.

Le rapport cotisants /retraités est le meilleur indice pour mesurer la viabilité future de notre système de retraite. Ce ratio connaîtra une progression jusqu'en 2035, mais à partir de cette date, il décroîtra tendanciellement du fait du début de vieillissement démographique et d'une faible croissance de la population cotisante par rapport à la population des retraités.

- Une extension de la couverture sociale, combinée à une baisse prévue du chômage, permettrait de ralentir la diminution tendancielle du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités. Ce dernier va atteindre presque 4 cotisants pour un retraité, si on suppose que toute la population occupée serait couverte par la Sécurité Sociale à l'horizon 2050.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Introduction

La mesure de la satisfaction des pensionnés et leur attente passe par la mise en place d'un système d'enquête auprès des visiteurs de n'importe quelle agence, en prenant pour cadre de référence Oran (Agence de retraite de la wilaya d'Oran).

L'évaluation de la satisfaction des usagers de la Caisse Nationale des Retraites est une première du genre. L'agence locale de la wilaya d'Oran est une agence représentative du point de vue de la taille de cette dernière et du nombre d'affiliés après la restructuration de l'agence d'Alger sachant que celle-ci a donné lieu à l'ouverture de quatre agences. (Agence Alger centre, Agence Alger ouest, Agence Alger nord et Agence Alger est).

Cette enquête est une source qui permet de mesurer la satisfaction des pensionnés. Son objectif est d'apporter une première contribution à la connaissance des attitudes de la population d'Oran à l'égard de la retraite. Un autre intérêt, cette enquête permet d'apporter quelques données et statistiques sur la population active et la population retraitée de la wilaya d'Oran.

Evaluer la situation de l'agence CNR étudiée (agence de la wilaya d'Oran) revient dans un premier temps, à recueillir l'avis des assurés sur les services rendus par les caisses après le plan de modernisation qui s'est fixé deux grands objectifs :

- l'amélioration des prestations de service à travers le renforcement et la redynamisation des cellules d'accueil du citoyen, de la communication et de l'écoute sociale au niveau de l'ensemble des agences locales de la CNR et ce, dans le cadre de la proximité.
- la modernisation des méthodes de gestion et la mise en œuvre du plan directeur informatique constituent des outils performants de gestion moderne intégrant les différentes fonctions liées à la liquidation et au paiement des prestations de retraite.³⁹

³⁹ Le développement des activités de la CNR a amené la Direction Générale à réfléchir et à mettre en place un nouveau mode de fonctionnement qui tient compte des attentes des retraités et des impératifs de gestion moderne, notamment la gestion électronique des dossiers (GED) et la saisie des déclarations annuelles des salaires (DAS) qui permettront d'automatiser l'établissement des relevés de carrière des assurés sociaux, d'une part, de réduire, de manière significative, le délai de liquidation du dossier de retraite, d'autre part.

Il est à noter que les TIC jouent un rôle fondamental pour la CNR en permettant la gestion de grandes quantités d'informations et la communication avec les assurés sociaux, d'une part, et entre les organismes, d'autre part, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de l'entraide administrative.

-L'obligation pour les pensionnaires de présenter des documents administratifs pour percevoir leurs pensions, sera supprimée dès le 1er Novembre 2015, puisque c'est la CNR qui retirera ces papiers, vu qu'elle sera

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

A cet effet, plusieurs questions sont posées pour évaluer le degré de satisfaction des allocataires sur les services rendus par la CNR.

Ce chapitre mesure la satisfaction des pensionnés ainsi que le niveau de développement de cet organisme à travers l'évaluation de la qualité des prestations de service de même que la modernisation de ses structures et leur fonctionnement afin d'offrir aux usagers des prestations de qualité.

La mesure et l'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires relèvent d'une véritable démarche scientifique un taux de satisfaction peut être un indicateur médiocre mais l'analyse des causes d'insatisfaction peut être très intéressante, pour définir les progrès à réaliser et orienter la stratégie au service.

Toute recherche d'amélioration passe nécessairement par le constat et l'analyse de l'existant.

L'enquête de satisfaction s'inscrit dans la logique d'amélioration continue de l'organisme.

La satisfaction est mise en perspective à partir des mesures subjectives supposées la quantifier. Mesurer fidèlement le degré de satisfaction des bénéficiaires des services réalisés implique que soient prises en compte les variations pour chacune des principales dimensions composant ces services.

I. Note méthodologique :

I-1-Objectifs :

La constitution du questionnaire de satisfaction des pensionnés en juillet 2016 est un outil d'évaluation du sentiment de satisfaction auprès des retraités. Ces questions ont permis de recueillir l'avis des retraités sur les services rendus par la caisse. Plusieurs questions permettent d'estimer le degré de satisfaction des retraités vis-à-vis du service rendu par la CNR, la connaissance de leurs motifs de satisfaction et d'insatisfaction ainsi que l'identification de leurs principales attentes et l'amélioration de la qualité de service.

connectée aux collectivités locales. Afin de «mieux répondre aux attentes des retraités». La CNR a également procédé à la diversification des modes de paiement des pensions et allocations de retraites à travers le canal bancaire (BDL) à compter du 1 juillet 2015

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

A titre d'information, les enquêtes de satisfaction tiennent une place importante dans la gestion de la qualité ; on définit la satisfaction comme étant l'opinion d'un client résultant de l'écart entre sa perception du service et ses attentes.



I-2-Méthodologie :

L'enquête est considérée comme un outil complémentaire permettant d'évaluer directement et de façon la plus complète possible le niveau de satisfaction des retraités qui se présentent à la CNR et pouvant renseigner ce type de questionnaire relatif aux prestations de l'établissement.

I-3-L'échantillonnage :

Population cible : il s'agit des retraités (tous les types de retraités confondus qui se présentent à la Caisse Nationale des Retraites agence de la wilaya d'Oran. La population concernée par cette étude est constituée des personnes qui fréquentaient les services de cet établissement pour déposer les différents dossiers, demander des renseignements ou déposer des réclamations.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

La base de sondage n'est pas accessible, d'autant plus que cette enquête se classe parmi les enquêtes d'opinion, où il est difficile de disposer de la liste nominative de tous les individus de la population concernée.

Pour cette raison de non disponibilité de base de sondage, il a été fait appel à une méthode empirique : la méthode des quotas. Il s'agit d'une méthode qui se base sur le principe de reproduire la population univers dans toutes ses diversités. (DELEND Aissa, 2012.)

La taille de l'échantillon de l'enquête est fixée à 100 pensionnés et retraités tirés selon la méthode des quotas parmi 153755 après la subdivision de la population cible selon certains critères ou des variables de contrôle : âge, sexe, et type de pension (pension de réversion, population retraitée, allocation de réversion) dont la distribution statistique dont la population est connue.

Tableau n°48 : population échantillon n=100

Caractère	Modalité	Quota
Pension de réversion	-pension conjoint	19
	-orphelin	15
	-ascendant	0
Age	21-49	13
	50-69	12
	70-94	9
Sexe	Masculin	1
	Féminin	33
Population retraités	- Retraite normale	28
	-retraite proportionnelle	20
	-retraite sans condition d'âge	9
	-allocation de retraite	6
	-Retraite anticipée	0
Age	40-59	16
	60-79	40
	80-95	7
Sexe	Masculin	54
	Féminin	9
Allocation de réversion	-Pension conjoint	2
	-orphelin	1
	-ascendant	0
Sexe	Masculin	0
	Féminin	3

Les unités de l'enquête sont choisies selon la détermination des quotas pour chaque modalité de la variable de contrôle.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Pour mieux réussir ce type d'enquête qui repose également sur la qualité du travail des enquêteurs, il est fait appel à deux étudiantes en master 1 en démographie, donc du domaine ; les deux enquêtrices ont reçu une formation sur le questionnaire, et ont assisté à une séance de formation avec le directeur de la CNR. Ces démarches permettront de minimiser l'erreur d'observation.

La direction de la CNR agence d'Oran donne le nombre des retraités qui rendent visite à la CNR par jour selon chaque guichet et la fonction ou la mission de chaque guichet ainsi que d'autres informations utiles telles que les statistiques sur la répartition des retraités selon l'âge, le sexe, le type de retraite et le déroulement de traitement des dossiers.⁴⁰

Agence CNR ORAN Date:23/05/16 Hr:17:29										
No Poste	No Guichet	Nom Agent	Guichet Start	Guichet End	Nbre Force	Nbre Testifié	Nbre Appel	Nbre Aband	Nbre Total	Durée Transact
1	1	-libre-	00:09:20	16:25:06	0	0	110	0	110	00:03:18
2	2	-libre-	08:03:45	16:25:06	0	9	126	0	135	00:02:33
3	3	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---
4	4	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---
5	5	-libre-	08:03:43	16:25:06	0	4	101	0	105	00:02:52
6	6	-libre-	07:30:04	13:15:33	0	0	129	0	129	00:00:43
7	7	-libre-	08:10:44	16:02:15	0	0	143	0	143	00:02:22
8	8	-libre-	08:43:22	15:12:11	0	0	66	0	66	00:01:01
9	9	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---
10	9	-libre-	07:49:52	15:36:06	0	0	108	0	108	00:01:48
11	9	-libre-	08:02:50	15:26:56	0	0	89	0	89	00:02:40
12	10	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---
13	11	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---
14	14	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---
15	15	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---
16	16	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---
17	17	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---
18	18	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---
19	19	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---
20	20	-libre-	00:00:00	00:00:00	0	0	0	0	0	---

Service	Moyenne Agents	Moyenne Transaction	Nbre Forcé	Nbre Testifié	Nbre Appel	Nbre Aband	Piecu Transact
NOTIFICATION	00:31:35	00:03:15	0	0	109	0	3
POSITION DOSSIER	00:17:56	00:02:28	0	9	135	0	4
RENS-IMP	---	---	0	0	0	0	0
DEPOT	---	---	0	0	0	0	0
-REVENU	00:22:11	00:02:27	0	4	137	0	0
NON PERCEPTION	00:08:51	00:00:45	0	0	102	0	0
PAIEMENT	00:32:13	00:02:24	0	0	135	0	0
MISE A JOUR	00:05:20	00:01:03	0	0	70	0	0
REVISION CONVOCATION	00:10:23	00:02:15	0	0	197	0	6
RECLAMATION	---	---	0	0	0	0	0
Total des Services	00:00:00	00:02:11	0	13	885	0	13

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Debut
Date: 23-05-2016	Date end: 23
01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Fin
Nombre de jour totalisee= 1	Actualiser

Ouverture Agence	06:04	16:25	0	13	872	0	885	Total
------------------	-------	-------	---	----	-----	---	-----	-------

⁴⁰ Pour améliorer la qualité des prestations servies aux retraités, la caisse a entrepris plusieurs actions notamment en matière des guichets spécialisés ;guichet n°1 : par exemple relatif aux documents de retraite ,le deuxième guichet ;la position du dossier ,surtout avec le code barre, on peut savoir la position du dossier a tout moment . Aussi en matière de suivi permanent du traitement et l'allègement lié à la constitution des dossiers de retraite notamment en ce qui concerne l'accès au registre national automatisé d »état civil et le suivi des travaux des commissions nationales et locales de recours.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

I-4-Le questionnaire :

Le questionnaire destiné aux pensionnés /retraités, est conçu à partir des visites d'observations répétées au niveau de la CNR agence d'Oran.

Il est composé de quatre rubriques, avec 20 questions numériques réparties entre la deuxième et la troisième rubrique ; la deuxième vise à l'évaluation des critères de satisfaction et la troisième a pour objet d'évaluer le degré d'importance des critères de satisfaction. Ces questions ont permis de mesurer la satisfaction des retraités face aux services rendus par la CNR.

La dernière rubrique, intitulée les attentes des retraités, regroupe trois questions relatives aux attentes et aux préférences, en plus d'un avis général sur les services de la CNR.

La première rubrique a pour objectif l'identification des données sociodémographiques sur les bénéficiaires, pour savoir quels sont les besoins propres aux différents groupes de bénéficiaires.

I-5-Le traitement des données :

Les résultats sont étudiés par rubrique passant de la description à une analyse approfondie, à l'aide de trois logiciels (Sphinx, SPSS, Excel). Ces logiciels ont permis de traiter les données de l'enquête en précisant que Sphinx avait pour objet également la conception du questionnaire.

I-6-Le type de question adoptée :

Des questions fermées à échelle numérique (des notes d'appréciation allant de 1 à 10), ce type de questions permet de mesurer le degré de satisfaction des personnes, de même que deux questions dont les réponses étaient sous forme de texte : questions ouvertes qui donnent la possibilité d'identifier les besoins, les attentes et les suggestions des bénéficiaires.

II- L'analyse descriptive : Caractéristique de la population enquêtée :

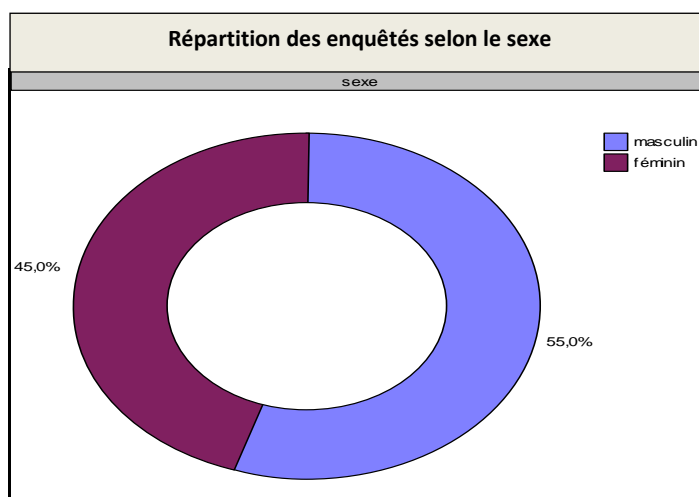
II-1- Population enquêtée par sexe :

Parmi les visiteurs de la CNR, 55% sont des hommes, cela veut dire que ces derniers sont un peu plus concernés par la visite de la CNR. Les femmes représentent 45%, puisque ce sont des ayants droit (pension ou allocation de réversion, ces deux types de retraites représentent

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

au niveau national presque 40%, dont la majorité sont des femmes (conjoint, fille, ascendants à charge).

Graphe n°42 : Répartition des enquêtés selon le sexe



II-2- La population enquêtée par âge :

Il s'agit de l'âge au moment de l'enquête exprimé en années révolues, l'âge moyen est de 57.59 ans, l'âge modal et la médiane se situent à 60 ans pour les deux sexes. Cela veut dire que la majorité de notre population retraitée n'est pas aussi vieille, les moins de 60 ans représentent plus de 57%.

Tableau n°49 : Répartition de la population enquêtée par âge et sexe

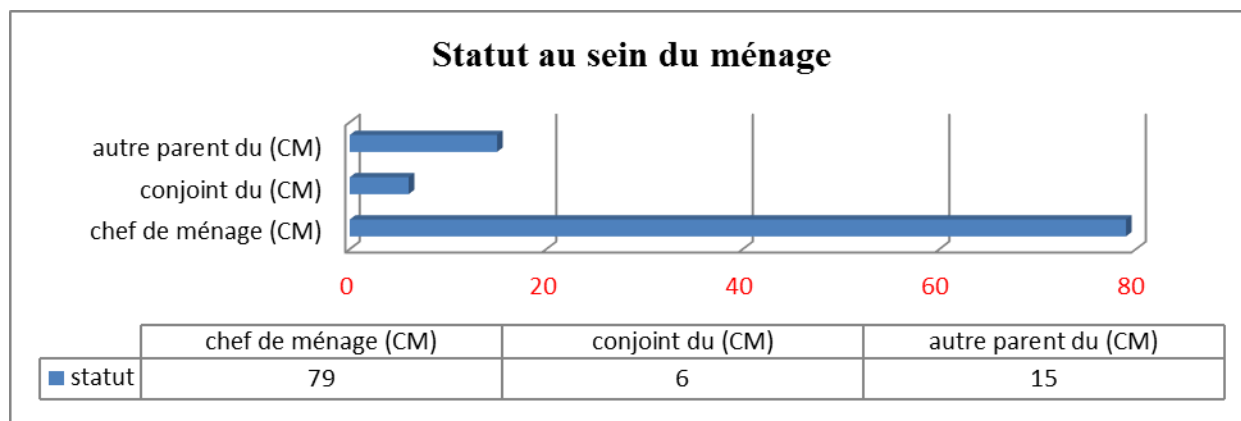
classe d'âge	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
20-39	0	11	11
40-59	18	20	38
60-69	29	9	38
70-84	6	4	10
85-92	2	1	3
Total	55	45	100
Caractéristique de tendance centrale			
Mode	60	49	60
Médiane	61	53	60
Moyenne	62,24	51,91	57,59

II-3- Le statut de la population enquêtée :

La plupart des personnes questionnées lors de l'enquête sont des chefs de ménage (79%). Cette première catégorie est celle qui s'occupe de la gestion de la pension de la retraite et donc la mieux placée pour répondre aux questions sur le changement du mode de vie et le niveau de vie actuelle. La catégorie du conjoint du Chef de Ménage représente 6%. Enfin, d'autres parents du Chef de ménage ayant répondu à l'enquête sont au nombre de 15. Ces deux catégories sont souvent impliquées d'une manière directe ou indirecte dans la gérance des ressources du ménage.

Graphe n°43 :Statut au sein du ménage

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran



L'examen du statut de l'enquêté d'une manière plus approfondie c'est -à-dire le croisement entre la situation familiale et le statut de l'enquêté au sein du ménage, révèle que la situation matrimoniale des chefs de ménage se distingue entre les mariés et les veufs avec une proportion de plus de 75% d'après le tableau ci-dessous :

Tableau n°50 : Tableau croisé Situation familiale * statut de l'enquêté au sein du ménage

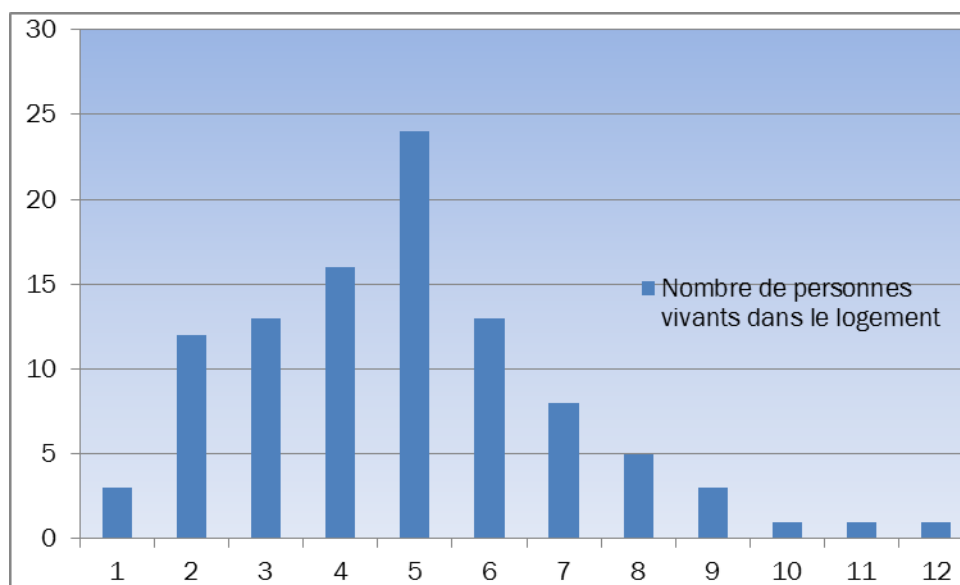
		Statut de l'enquêté au sein du ménage			Total
		chef de ménage (CM)	conjoint du (CM)	autre parent du (CM)	
Situation familiale	célibataire	1	3	10	14
	Marié	52	1	0	53
	divorcé	2	0	3	5
	Veuf	24	2	2	28
Total		79	6	15	100

II-4- Le nombre de personnes dans le ménage :

Les résultats sur la question qui porte sur le nombre de personnes vivant dans le logement, montrent que le nombre moyen de personnes par ménage est égal à 4.86 soit 5 personnes en arrondi. La valeur modale se situe à 5, la distribution du nombre de personnes par ménage est de 5 personnes.

Graphe n°44 : Nombre de personnes vivants dans le logement

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran



II-5- Niveau d'instruction de la population selon le sexe :

Le niveau d'instruction est un indicateur qui permet d'évaluer avec précision le degré de satisfaction des retraités. Parmi les 100 retraités interrogés, plus des trois tiers ont un niveau d'instruction du cycle moyen et plus.

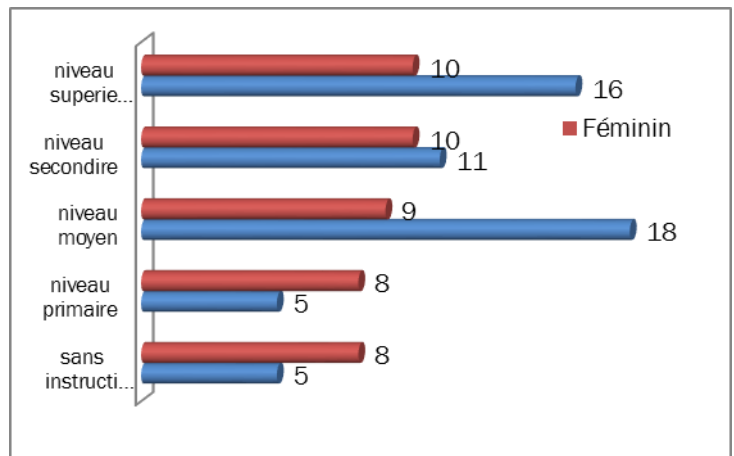
Le tableau n°51 montre que le niveau d'instruction des femmes est plus faible par rapport aux hommes ; les résultats confirment ce qui a été déjà avancé concernant le niveau d'instruction selon le genre ; l'écart entre les deux sexes est important pour le niveau supérieur et moyen. Les résultats du même tableau montrent que 35% des femmes enquêtées sont sans instruction ou d'un niveau d'instruction primaire. La majorité de cette catégorie n'est pas titulaire d'une allocation de retraite mais d'une pension ou d'une allocation de réversion, c'est pourquoi les veuves représentent 53% de la population échantillon. La moitié de la population interrogée est constituée par des individus mariés.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Population enquêtée selon le sexe et le niveau d'instruction

Tableau n°51 : population par sexe et niveau d'instruction Graphe n°45 : population par sexe et niveau d'instruction

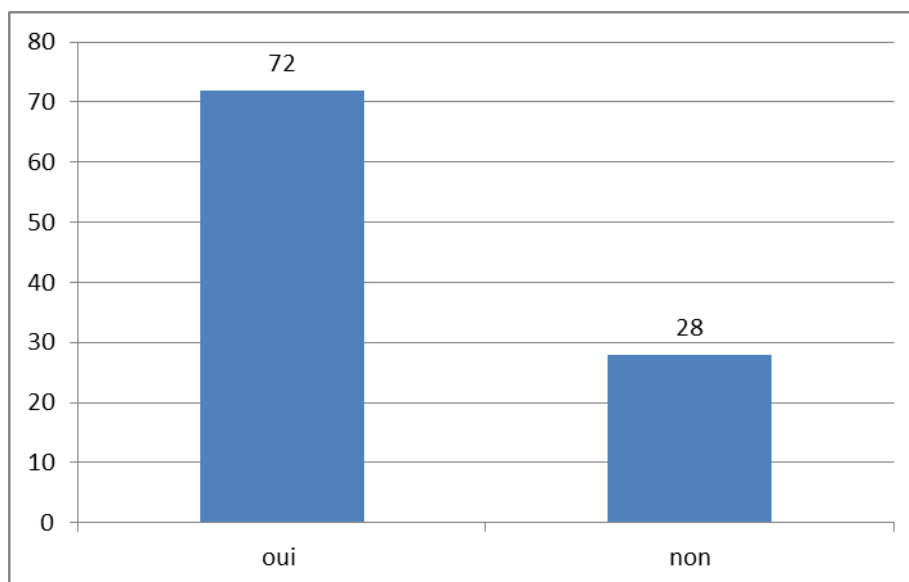
Population enquêtée	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
sans instruction	5	8	13
niveau primaire	5	8	13
niveau moyen	18	9	27
niveau secondaire	11	10	21
niveau supérieur	16	10	26
Total	55	45	100



II-6- Le changement du mode de vie après le passage à la retraite :

La lecture des données du graphe concernant le changement du mode de vie après la retraite montre que 72% des enquêtés déclarent que leur mode de vie a changé.

Graphique n°46: Le changement du mode de vie



Le mode de vie des retraités est une question qui est directement liée à celle, plus générale, de l'adéquation des montants des pensions, c'est -à-dire de l'efficacité des systèmes de retraite à protéger les personnes âgées contre la pauvreté. Le changement du mode de vie est influencé par plusieurs facteurs : l'espérance de vie qui ne cesse pas de s'améliorer en relation avec le

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

type de retrait, la composition des ménages du retraité et sa situation matrimoniale ainsi que d'autres circonstances familiales qui changent d'une catégorie à l'autre puisque ces générations ont des carrières différentes.

Alors que pour certaines familles de retraités, ces évolutions peuvent entraîner une amélioration du niveau de vie, pour d'autres, elles peuvent avoir des conséquences plutôt négatives. Non seulement ces évolutions peuvent influencer le changement du mode de vie mais aussi les effets des réformes de la pension de la retraite en général.

II-7- Revenu de la pension :

Pour donner une idée sur la distribution du revenu de la pension de retraite, il est fait appel à l'analyse descriptive de cette variable en fonction de sous-groupes définis par deux variables qualitatives qui sont le sexe et type de la pension.

II-7-A-Description statistique du revenu de la pension par sexe :

Selon les résultats du tableau : n°52, on observe de grands écarts entre hommes et femmes. La retraite moyenne des femmes, y compris les avantages accessoires de retraite et notamment les pensions de réversion représentant le montant moyen de pension des femmes, reste relativement faible, avec 29555.05 DA mensuellement contre 41317.6818DA pour les hommes. Mais l'espérance de vie qui est plus importante chez les femmes compense en partie les inégalités de montant de pension, mais ne résout pas les inégalités instantanées ; ces inégalités de genre ont toutefois tendance à se résorber pour les nouvelles générations de retraités, les femmes faisant valoir de meilleures carrières professionnelles. (CHANUCGT P-F, 2012).

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Tableau n°52 : Description statistique du revenu de la pension par sexe :

sexe	revenu	statistique
Masculin	Moyenne	41317.6818
	Médiane	36944,44
	Mode	34000
	Ecart-type	45698.08
	Variance	2088314639
Féminin	Moyenne	29555 ,05
	Médiane	23653,84
	Mode	19482.75
	Ecart-type	33996.28
	Variance	1155747089

2-7-B-Description statistique du revenu selon le type de retraite :

Tableau n°53 : le revenu selon le type de retraite

revenu	population retraités (réversion)	pension de retraite
Moyenne	27646,55	41150,2937
Médiane	20714,26	33636,36
Mode	25000	36764,7
Ecart-type	175.36	214.66
Variance	30752,51	46080,32

Le tableau n°53 ci-dessus permet une comparaison entre le salaire moyen des retraités du droit direct et du droit dérivé ; la pension moyenne de la population retraitée, selon tous les types de retraite, est plus importante puisqu' il s'agit majoritairement de travailleurs ayant validé 32 ans de service et qui bénéficient d'une retraite à plein taux ; la pension moyenne de cette population retraités est de 41150.29DA.

Pour la pension de réversion, le salaire moyen est de 27646.55DA et sachant que la pension de réversion est répartie entre les ayants droits selon les taux définis non seulement par la

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

législation (article 34 de la loi 83/12 du 2 juillet 1983)⁴¹ mais aussi par le cas où l'intéressé décède en activité avant d'être titulaire d'une pension de retraite.

Les femmes, quant à elles, sont plus nombreuses à devenir veuves ; elles ont le plus souvent des revenus plus faibles que ceux de leur conjoint décédé ; leur niveau de vie ne se maintient pas au même rythme, car le décès du conjoint s'accompagne d'une perte de niveau de vie.

Vient s'ajouter le fait que les femmes partent plus tard à la retraite en ayant moins d'années de cotisation, moins puisque leur espérance de vie étant plus longue, elles émargent plus longtemps aux caisses de retraites.

II-8-Le revenu de la pension et la catégorie socio-professionnelle de l'enquêté avant la retraite :

Le tableau suivant (n°53) permet de croiser la catégorie socio- professionnelle et le revenu de la pension reçue par la retraite, la plus forte proportion est observée chez les ouvriers avec 47 personnes, dont la pension ne dépasse pas 20000DA.

-
- ⁴¹Conjoint seul : Bénéficie de 75 % du montant de la pension de l'assuré décédé.
 - Conjoint avec un autre ayant-droit : 50 % pour le conjoint ;30 % pour l'autre ayant droit
 - Conjoint avec plusieurs ayants-droits : 50 % pour le conjoint ; ; 40 % pour les autres ayants-droits
 - pas de conjoints et plusieurs ayants-droit : 90 % répartis entre les ayants-droit

Exemple Un retraité décédé percevait de son vivant une pension de retraite d'un montant de 30.00000 DA. La pension de réversion est calculée sur la base de ce montant et répartie selon les cas suivants) :

- Lorsqu'il existe le conjoint et un ayant droit : Le taux de la pension de réversion est égal à 80% réparti comme suit :
(50 % pour le conjoint soit 15.000.00 DA.30% pour l'ayant droit soit 9.000.00 DA).
- Lorsqu'il existe un conjoint et plusieurs ayants droits : Le taux de la pension de réversion est égal à 90% réparti comme suit : 50% pour le conjoint soit 15.000.00 DA ,40% pour les ayants droit (soit 12.000,00 DA) réparti entre eux à part égales.)
- Lorsqu'il n'y a pas le conjoint et existe des ayants droit : Le taux maximum est de 90% réparti entre les ayants droit soit 27.000,00 DA à partager à part égales.
- S'il n'existe qu'un seul ayant droit, le taux de la pension de l'assuré est de 45% de la pension de l'assuré décédé soit un montant de 13.500.00 DA.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Les cadres moyens sont au nombre de 26 dont la pension dépasse 40000DA, la proportion des cadres supérieurs parmi les cadres moyens et les ouvriers est de 27%, parmi ces cadres certains ont des pensions de retraités qui ne dépassent pas 40000DA, il s'agit probablement des anciens cadres retraités.

	Dans quelle tranche de revenu se situe votre pension ?						Total
	15000 à 19999	20000à39 999	30000à399 99	40000 à 49999	50000à5 9999	plus de 60000	
la catégorie socio- cadre professionnelle de supérieure	2	3	5	2	9	6	27
l'enquêté avant la cadre moyen	5	3	6	1	6	5	26
retraite ouvriers.	26	8	10	1	2	0	47
Total	33	14	21	4	17	11	100

Tests du Khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	35,014 ^a	10	,000
Rapport de vraisemblance	41,599	10	,000
Association linéaire par linéaire	31,711	1	,000
Nombre d'observations valides	100		

9 cellules (50,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 1,04.

H1 : il n'y a pas de différence entre les fréquences les proportions des deux groupes

H2 : il existe une différence entre les fréquences des deux groupes, une différence qui n'est pas au hasard.

Pour tester l'indépendance entre la catégorie socio- professionnelle de l'enquêté avant la retraite et le revenu, le test de khi deux permet de classer les données selon un tableau de contingence afin de comparer les fréquences des deux groupes, et d'inférer une relation entre les deux variables.

La valeur du test 35.01 et le ddl 10 permettent de calculer la valeur de P, la valeur de p est l'erreur en déclarant qu'il existe une différence significative entre les fréquences des différentes catégories socio-professionnelles au sein des différentes tranches de pensions.

Puisque la valeur de P où sig est inférieure à 0.05, l'hypothèse nulle est rejetée et H1 est acceptée. Il s'agit de conclure qu'il y a une différence significative entre les différentes tranches de pensions, c'est-à-dire que les fréquences des différentes catégories socio-professionnelles ne sont pas équivalentes dans les diverses tranches de revenu.

II-9-Catégorie socio professionnelle et niveau d'instruction :

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Le coefficient de contingence mesure le degré de l'intensité entre la catégorie socio-professionnelle de l'enquêté avant la retraite et le niveau d'instruction. Ce dernier est lié au calcul de khi deux.

Le résultat du coefficient de contingence est de 0.53, cela veut dire que le degré de cooccurrence entre le niveau d'instruction et la catégorie socio-professionnelle est fort.⁴²

La valeur de p du test C soit signification approché sig dans ce cas est de 0.00, cela permet de conclure que l'association observée entre la CSP et le niveau d'instruction existe au sein de la population.

Tableau n°54 : croisé le niveau d'instruction de l'enquêté * la catégorie socio-professionnelle de l'enquêté avant la retraite

Effectif

	le niveau d'instruction de l'enquêté	la catégorie socio-professionnelle de l'enquêté avant la retraite			Total
		cadre supérieure	cadre moyen	ouvriers.	
	sans instruction	0	1	12	13
	niveau primaire	0	2	11	13
	niveau moyen	5	12	10	27
	niveau secondaire	6	5	9	20
	niveau supérieure.	16	5	5	26
Total		27	25	47	99

Mesures symétriques

	Valeur	Signification approximée
Nominal par Nominal Coefficient de contingence	,535	,000
Nombre d'observations valides	99	

a. L'hypothèse nulle n'est pas considérée.

b. Utilisation de l'erreur standard asymptotique dans l'hypothèse nulle.

⁴² Le résultat 0 équivaut à une absence de lien ,alors qu'un lien parfait entre x et y =1 et par convention la relation entre x et y est parfaite si c =1 ,très forte si $c \geq 0.8$, forte si C se situe entre 0.5 et 0.8, d'intensité moyenne sig se situe entre 0.2 et 0.5 et faible sig se situe entre 0 et 0.2 et enfin nulle si C =0.

II-10-La connaissance et visite de la CNR comparée à deux autres caisses :

La caisse de retraite enregistre une proportion de 100% par rapport à la connaissance et la visite de cette dernière, une proportion tout à fait normale, puisque l'enquête s'est déroulée au sein de la caisse de retraite. Pour les deux autres caisses qui sont sous la même tutelle et qui font partie de la Sécurité Sociale, presque 90 % ne connaissaient pas la Caisse Nationale de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale CNRS et 76% des interrogés ont répondu connaître la Caisse Nationale d'Assurance Sociale des Travailleurs Salariés.

caisse de sécurité	Nb. cit.	Fréq.
caisse nationale de recouvrement des cotisations de sécurité sociale(CNRSS)	12	12,0%
Caisse nationale d'assurance sociales des travailleurs salariés(CNAS)	76	76,0%
Caisse nationale des retraités (CNR).	100	100%
TOTAL OBS.	100	

III-Analyse approfondie :

III-1-L'Indice de Satisfaction globale :

Trois indices permettent de mesurer le degré de satisfaction des clients par rapport à un produit ou un service à l'aide des données des enquêtes de satisfaction.

Ces enquêtes abordent un certain nombre de variables qui renseignent sur l'image, la qualité et le service. Il est courant de demander aux enquêtés de noter de 1 à 10 les critères qui rendent compte de son appréciation. Ces notes donnent lieu à deux types de moyennes sur l'échantillon. Une moyenne simple ou arithmétique et une moyenne pondérée,

De ces deux indices, la moyenne pondérée des notes appelée "Indice de Satisfaction Global" est l'outil le plus privilégié. La formule qui permet de l'obtenir est :

$$ISC = \sum_{i=1}^{10} \bar{x}_i p_i$$

Avec

ISC : Indice de Satisfaction Client,

\bar{x}_i : moyenne des notes attribuées au critère x ,

*p_i : coefficient de pondération du degré de l'importance du critère x
par rapport à tous les critères.*

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Les résultats des étapes du calcul de l'indice de satisfaction sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau n°55 : Etape du calcul de l'Indice de Satisfaction :

Critère	Note moyenne de l'évaluation (1)	Note moyenne de l'importance (2)	Poids(4)	ISC global (3)=(1*4)
la proximité de l'agence	6.27	9.09	0,102	0,64052933
la réception et l'accueil	8.28	9.12	0,102	0,84865813
la constitution du dossier	7.48	8.78	0,098	0,73808047
le temps de traitement du dossier de retraite	6.78	8.83	0,09	0,67281861
le virement et la régularité de recevoir les pensions	8.38	9.11	0,102	0,85796584
l'orientation et l'accompagnement par la cellule d'écoute	7.18	8.52	0,095	0,68749831
la qualité des prestations rendues par le service	7.60	8.78	0,098	0,74992133
la facilité de contacter la CNR	7.77	9.02	0,101	0,78765341
la visite de la CNR	7.68	8.98	0,101	0,77507755
Traitement des réclamations	8.37	8.58	0,096	0,82307822
ISG				7.58

Le niveau de satisfaction est évalué par une échelle de 1 à 10 (paramètre établi sur la notation), grâce au système de pondération ; la note globale de satisfaction est de **7.58**, cette note est supérieure à 7 cela veut dire que les pensionnés de la CNR sont satisfaits vis-à-vis des services rendus. Les enquêtes de satisfaction considèrent que les individus sont satisfaits à partir d'une note globale égale ou supérieure à 7.

Ces résultats appellent plusieurs remarques sur les critères comme la proximité de l'agence, le temps du traitement du dossier ainsi que l'orientation et l'accompagnement qui ont donné un taux de satisfaction relativement faible par rapport à la note globale de satisfaction.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

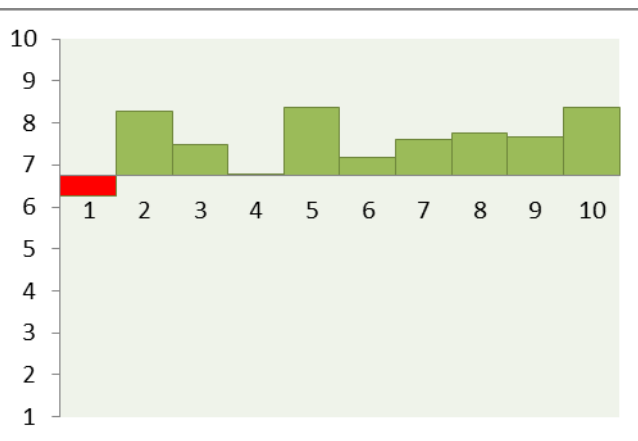
L'évaluation des variables :

Cette évaluation consiste en un rapprochement des notes d'évaluation attribuées par les retraités aux critères d'évaluation. Ce rapprochement est schématisé par le graphe ci-dessous.

Tableau n°56 : Evaluation des variables

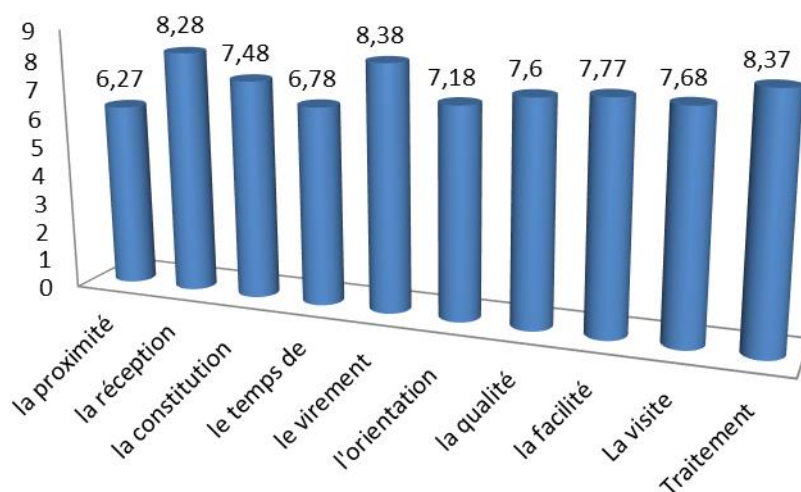
	Valeur moyenne
la proximité de l'agence	6,27
La réception et l'accueil	8,28
la constitution du dossier	7,48
Le temps de traitement de dossier de re	6,78
Le virement et la régularité de recevoi	8,38
L'orientation et l'accompagnement par l	7,18
La qualité des prestations rendues par	7,60
la facilité de contacter la CNR (pour l	7,77
Traitement des réclamations	7,68
la visite de CNR (l'orientation par l'a	8,35
Ensemble	7,58

Graphe n°47: évaluation des variables



Les notes sont globalement meilleures pour les critères "virement" et "régularité" de recevoir la pension, "réception", «accueil», «visite de la CNR" et enfin "orientation". Les notes montrent un bon niveau global de satisfaction pour ces critères illustrées par la représentation graphique n°48.

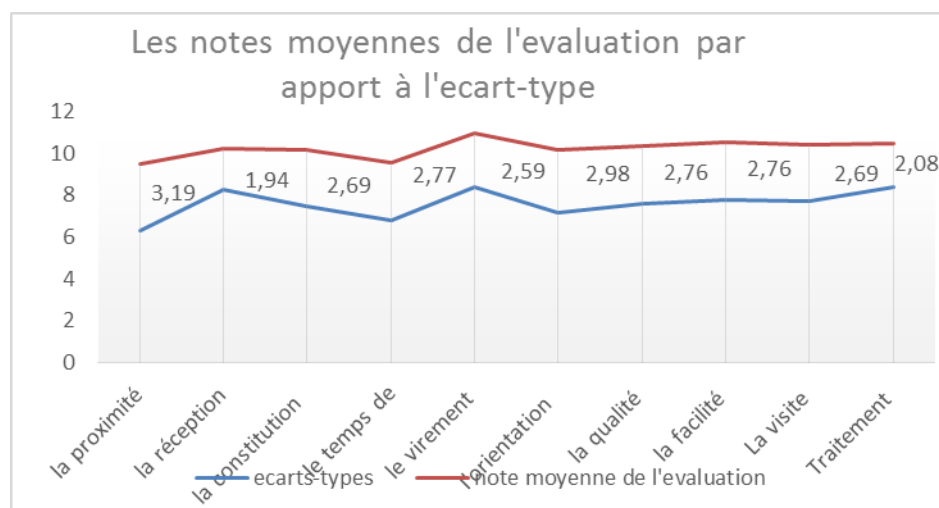
Graphe n°48 : Le niveau de satisfaction



Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Le niveau d'insatisfaction le plus important s'observe pour les critères "proximité", "constitution du dossier" et "temps de traitement", de ce fait, les écarts les plus forts à la moyenne concernent ces critères.

Graphes n°49: Les notes moyennes de l'évaluation par rapport à l'écart-type



III-2-Le résultat de l'indice satisfaction par sexe :

Tableau n°57 : l'indice de satisfaction

Pour le sexe masculin

la proximité de l'agence	6,67	8,61	9,643	0,643
la réception et l'accueil	8,09	9,27	10,382	0,839
la constitution du dossier	6,69	9,05	10,136	0,678
le temps de traitement	6,89	9,03	10,113	0,696
le virement et la régularité de	8,36	9,2	10,304	0,861
l'orientation et l'ac...	7,38	8,25	9,240	0,681
la qualité des prestations ...	7,5	8,89	9,956	0,746
la facilité de contacter la CNR	7,09	9,09	10,180	0,721
la visite de la CNR	8,7	9,16	10,259	0,892
Traitement des réclamations	7,78	8,74	9,788	0,761
		89,29	100,00	7,52

Tableau n°58 : l'indice de satisfaction

pour le sexe féminin

la proximité de l'agence	5,78	9,67	10,925	0,631
la réception et l'accueil	8,51	8,93	10,089	0,858
la constitution du dossier	7,78	8,4	9,490	0,738
le temps de traitement de	6,64	8,58	9,694	0,643
le virement et la régularité de	8,4	9	10,168	0,854
l'orientation et l'acc...t	6,93	8,84	9,988	0,692
la qualité des prestations..	7,71	8,64	9,762	0,752
la facilité de contacter la CNR	8,6	8,93	10,089	0,867
la visite de la CNR	7,91	8,76	9,897	0,782
Traitement des réclamations	7,56	8,76	9,897	0,748
		88,51	100,00	7,569

L'analyse par sexe de l'indice de satisfaction ne fait pas apparaître de différence significative. Le niveau de satisfaction globale est presque le même pour les deux sexes. Chez les femmes, le niveau d'insatisfaction le plus important s'observe par la différence entre les deux indices qui ressortent des notes des deux critères sur la "proximité" de l'agence, "l'orientation" et "l'accueil".

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

III-3-Le résultat par type de retraite :

Tableau n°59 : La pension de réversion

la proximité de l'agence	6,5	9,76	8,57	0,557
la réception et l'accueil	8,5	9	11,20	0,952
la constitution du dossier	7,71	8,35	10,16	0,783
le temps de traitement	6,94	8,68	9,14	0,635
le virement et la régularité de	8,71	8,74	11,48	1,000
l'orientation et l'ac..	6,82	8,21	8,99	0,613
la qualité des prestations ...	7,41	8,38	9,76	0,724
la facilité de contacter la CNR	8,53	8,82	11,24	0,959
la visite de la CNR	7,68	8,21	10,12	0,777
Traitement des réclamations	7,09	8	9,34	0,662
		75.89	100,00	7,661

Tableau n°60 : La Population retraité

la proximité de l'agence	6,19	8,71	11,59	0,717
la réception et l'accueil	8,08	9,29	12,36	0,999
la constitution du dossier	7,24	9,06	12,05	0,873
le temps de traitement	6,59	8,97	11,93	0,786
le virement et la régularité de	8,17	9,3	12,37	1,011
l'orientation et l'ac..	7,38	8,63	11,48	0,847
la qualité des prestations ...	7,63	8,94	11,89	0,908
la facilité de contacter la CNR	7,25	9,17	9,65	0,699
la visite de la CNR	7,92	9,37	10,54	0,835
Traitement des réclamations	8,71	9,14	11,59	1,009
		90.58	100,00	8,684

Les résultats selon le type de retraite révèlent une différence assez remarquable par rapport au résultat selon le sexe. L'indice de satisfaction de la population retraitée est de 8.68 .Les mauvaises deux notes moyennes et qui sont inférieures à 7 sont pour les deux critères, la proximité de l'agence et le temps de traitement du dossier de retraite. Sinon tous les autres critères ont leurs notes moyennes qui dépassent 7. Les bénéficiaires d'une prestation de retraite de droit direct sont plus nombreux, ils constituent l'essentiel de l'effectif et l'insatisfaction pour ces deux critères qui doivent être considérés comme prioritaires et faire l'objet d'action d'amélioration.

Pour les bénéficiaires de droit de réversion, l'indice est égal à 7.66. En plus de l'insatisfaction enregistrée pour les deux critères, la proximité de l'agence et le temps de traitement du dossier , le critère " l'orientation et l'accompagnement " est mal noté (6 ,93) .Le droit de réversion est un droit attribué à l'ayant droit d'un bénéficiaire de droit direct qui sont généralement soit des veuves/veufs ou des orphelins qui n'ont pas de connaissance sur le fonctionnement de la caisse et qui ont besoin d'être accompagnés et orientés dans les démarches administratives .

S'agissant du traitement des réclamations, la population concernée par la pension de réversion est moins satisfaite que la population retraitée. Les indices enregistrés sont respectivement 7,09 et 8,71.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

III-4-Les résultats par niveau d'instruction :

Tableau n°61 : Sans instruction

Critère	note	coefficient	Moyenne
La proximité de	4.92	9.85	0.352
La réception	7.69	8.69	0.974
La constitution du	6.38	7.77	0.722
Le temps	5.92	8.38	0.723
Le virement	8.38	8.54	1.043
L'orientation	6.31	8.77	0.806
La qualité des	7.54	8.38	0.921
La facilité de c	7.77	8.62	0.976
Traitement	6.46	8.85	0.833
La visite	7.23	8.31	0.875
N=14/ISG			8.22

Tableau n°62 : niveau primaire

Critère	note	coefficient	Moyenne
La proximité de	6.38	9.31	0.548
La réception	8.62	8.85	1.00
La constitution du	8	8.31	0.862
Le temps	6.46	8.69	0.562
Le virement	8.62	9.23	1.000
L'orientation	5.77	8.38	0.448
La qualité des	7	8.92	0.660
La facilité de con	8.62	8.54	1.000
Traitement	7.08	8.62	0.675
La visite	7.69	8.77	0.796
N=13/ISG			7.55

Tableau n°63 : Niveau moyen

Critère	Note	coefficient	Moyenne %
La proximité	6.59	8.89	0.562
La réception	8.56	8.89	0.948
La constitution	7.41	8.74	0.710
Le temps	6.78	8.89	0.594
Le virement	7.74	8.7	0.775
L'orientation	7.52	8.11	0.731
La qualité des	7.89	8.59	0.805
La facilité de	7.33	8.96	0.695
Traitement	8.63	8.52	0.963
La visite	78.81	8.85	1.004
N=27/ISG			7.79

Tableau n° 64 : Niveau secondaire

Critère	note	coefficient	Moyenne %
La proximité	6.3	9.1	0.490
La réception	8.5	9.5	0.893
La constitution	8.55	9.25	0.904
Le temps	7.7	8.95	0.733
Le virement	8.55	9.1	0.904
L'orientation	7.85	8.9	0.762
La qualité des	8.3	9.05	0.852
La facilité de	8	9.55	0.791
Traitement	8.7	9.1	0.936
La visite	8.4	9.55	0.872
N=20/ISG			8.140

Tableau n°65 : Niveau supérieur

Critère	Note	coefficient	Moyenne %
La proximité	6.5	8.77	0.559
La réception	8.04	9.38	0.998
La constitution du	7.12	9.08	0.856
Le temps	6.73	8.92	0.795
Le virement	8.81	9.73	1.135
L'orientation	7.5	8.54	0.848
La qualité des pres	7	8.85	0.820
La facilité de conta	7.54	9.08	0.906
Traitement	7.62	8.69	0.876
La visite	8.65	9.08	1.040
n=26/ISG			8.837

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

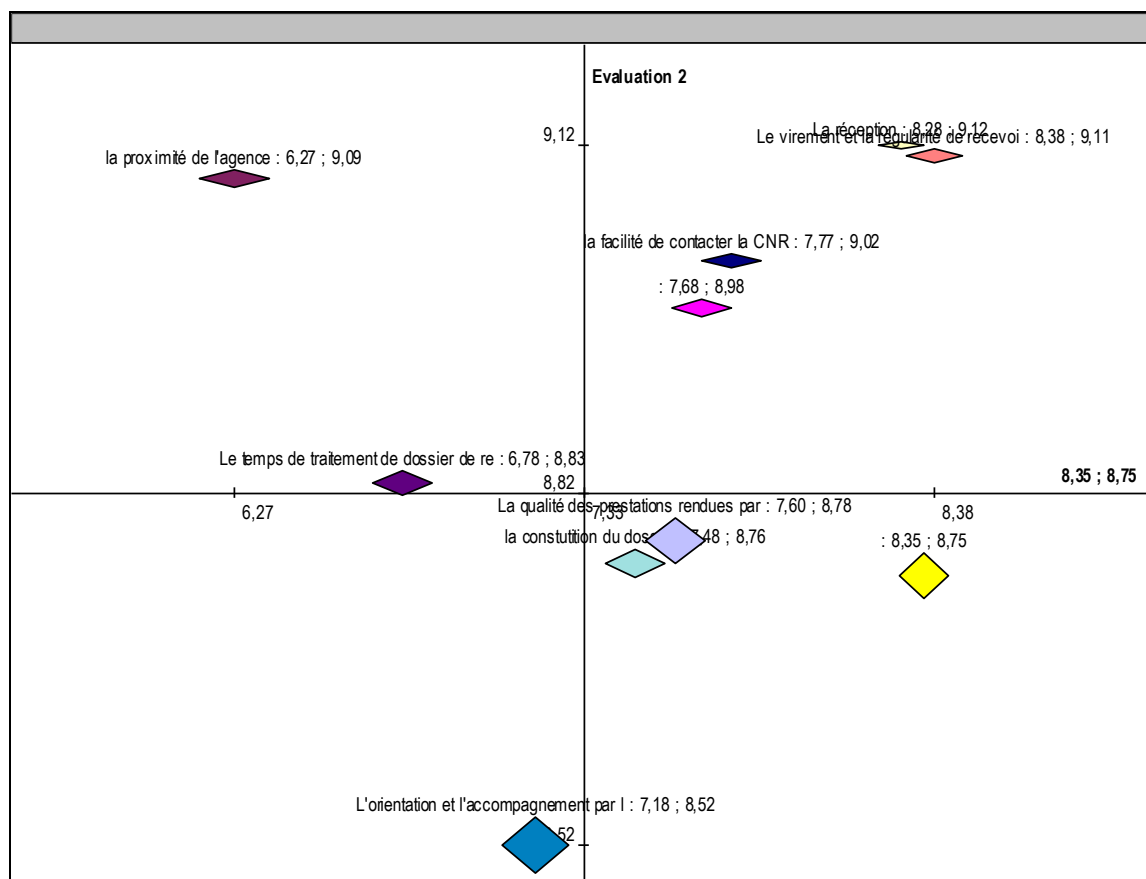
L'analyse par niveau d'instruction fait apparaitre des déférences plus ou moins significatives, le niveau de satisfaction des franges du primaire et du moyen qui il soit plus faible, comparé à celui des autres groupes.

Mais le niveau de satisfaction le plus fort s'observe pour la catégorie des pensionnés de niveau d'instruction supérieure avec 8,81. Ce niveau de satisfaction est enregistré noté auprès de la plus grande partie des répondants, soit 26% de l'échantillon. Le niveau de cet indice témoigne de la catégorie socio-professionnelle des pensionnés.

III-5-Attente et Satisfaction :

Le graphe n° 50 rend compte des attentes des usagers à l'égard des services de la retraite .Dans le questionnaire de satisfaction, les pensionnés enquêtés ont été invités à se prononcer sur ce qu'ils considèrent important lorsqu'ils visitent les différents services de la CNR.

Les données relatives aux attentes des pensionnés ont été recueillies du questionnaire de l'enquête située immédiatement après celle portant sur la satisfaction du répondant. L'évaluation des 10 critères et l'évaluation de leurs degrés d'importance permet de construire le graphique suivant : **Graphique n°50 : Attente et Satisfaction**



Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

La comparaison entre l'attente et la satisfaction met en évidence les priorités à traiter pour une concentration des efforts d'amélioration sur les variables. En effet, la satisfaction reste relative. Elle est tributaire de l'attente des retraités.

Quel que soit le critère, le niveau de l'attente est toujours supérieur à celui de la satisfaction. Pour un même critère, l'écart entre les deux traduit l'intensité des efforts à déployer pour le critère considéré. La carte fait apparaître que la proximité de l'agence, la réception et l'accueil, le virement et la régularité de pension et enfin la facilité de contacter la CNR sont des attentes importantes mais peu performantes. La carte suggère de porter son attention sur ces quatre aspects pour les faire migrer vers le quadrant en haut à droite.

Tableau n°66 : les résultats de la matrice

la proximité de l'agence	6.27	9.09
la réception et l'accueil	8.28	9.12
la constitution du dossier	7.48	8.78
le temps de traitement	6.78	8.83
le virement et la régularité de	8.38	9.11
l'orientation et l'ac..	7.18	8.52
la qualité des prestations ...	7.60	8.78
la facilité de contacter la CNR	7.77	9.02
la visite de la CNR	7.68	8.98
Traitement des réclamations	8.37	8.58

III-6-Matrice importance /performance :

La matrice importance/performance est une application particulière de l'analyse de régression multiple. Elle est souvent utilisée dans le cadre d'une enquête de satisfaction.

La matrice importance/performance permet de mettre en perspective la satisfaction du répondant avec l'importance qu'il accorde aux différents critères évalués. Cette analyse conduit à la production d'une carte où chaque critère est placé sur deux dimensions :

- horizontalement : la performance, qui se mesure par la note moyenne du critère sur l'ensemble des répondants (moyenne sur 10 par exemple).

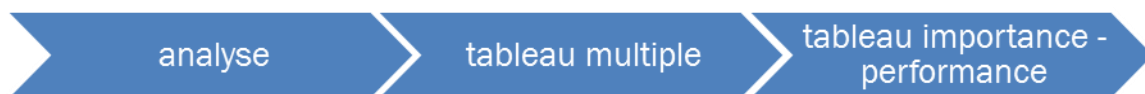
Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

- verticalement : l'importance, peut être appréciée selon plusieurs méthodes⁴³. Dans ce cas l'appréciation s'appuie sur la méthode de double évaluation

1. Double évaluation

L'importance est alors mesurée pour chaque critère grâce à la moyenne sur la question d'importance correspondante⁴⁴.

Pour réaliser cette matrice importance/performance, il fait appel au logiciel sphinx :



Graphique n°51 :importance performance

⁴³ On peut distinguer entre trois méthodes ; **première méthode Double évaluation** : Sur chaque critère deux questions sont posées, l'une sur la satisfaction et l'autre sur l'importance. En général, un groupe de questions mesure tout d'abord la satisfaction puis un autre groupe correspondant enregistre l'importance. 2. Rang moyen sur une question fermée ordonnée

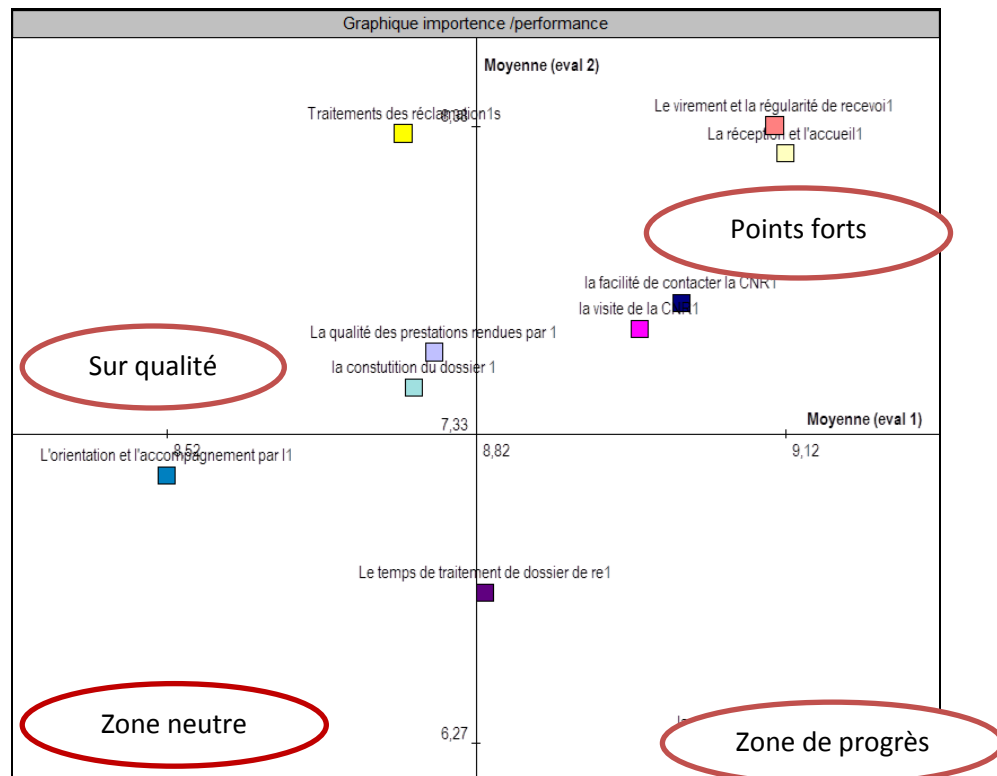
La deuxième méthode repose sur une seule question. Il s'agit d'une question fermée ordonnée où l'on demande au répondant de classer les 3 ou 4 items les plus importants pour lui parmi une liste de critères.

En fonction du classement des répondants, on pourra calculer pour chaque critère une sorte de « rang moyen ». Dans le cas ci-dessus par exemple, on doit classer les critères du premier au troisième rang. Si le critère n'est pas classé dans les 3 premiers par le répondant, on affecte 0 point. Si le critère est classé troisième, il obtient 1 point, puis 2 points en cas de seconde place et enfin 3 points s'il est cité à la première place. On obtient alors un rang moyen, qui indique la position moyenne du critère dans le classement, sur tous les individus interrogés. Plus celui-ci est élevé, mieux le critère a été classé. Plus celui-ci est faible, plus bas est le classement du critère. Dans notre exemple ci-dessus, le « rang moyen » sera compris entre 3 pour « extrêmement important » et 0 pour « pas du tout important ».

Troisième méthode : Corrélation avec la satisfaction globale Cette méthode est aujourd'hui la plus couramment utilisée. On mesure l'importance grâce au coefficient de corrélation de chaque critère avec la satisfaction globale, enregistrée grâce à une question spécifique placée en début de questionnaire, en tous les cas avant les satisfactions partielles. Selon la nature des données, l'indicateur utilisé est le coefficient de corrélation simple ou le plus souvent multiple.

⁴⁴Celle-ci est fort appréciée par les décideurs car elle donne des indications concrètes sur les bonnes actions à mettre en œuvre pour améliorer la perception.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran



La carte permet la lecture suivante :

- les points forts ; la caisse est jugée positivement sur des critères importants pour les répondants,
- la zone prioritaire de progrès indique les critères importants qui sont insuffisamment bien reçus.
- la zone neutre, les critères ne sont pas très bien reçus mais ils sont peu importants
- la zone de sur qualité, ces critères sont bien évalués mais ils sont d'une importance moindre pour les répondants.

Interprétation de la matrice :

En haut à droite : les points forts.

La CNR est jugée positivement sur des critères très importants pour les pensionnés. Il s'agit ici principalement de la réception et l'accueil, le virement et la régularité de recevoir la pension qui sont très performants et importants, la facilité de contacter la CNR et la visite de la CNR constituent aussi des points forts seulement ils sont moins performants que les deux critères précédents.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

En bas à gauche : la zone blanche (ou neutre).

Ces critères ne sont pas très bien perçus, mais ils sont peu importants. C'est une relative surprise de retrouver dans cette zone l'orientation et l'accompagnement par la cellule d'écoute donc des éléments peu importants avec une performance faible.

En haut à gauche : la zone de « sur qualité ».

Ces critères sont bien évalués mais ils sont d'une importance moindre pour les pensionnés : la constitution du dossier, la qualité des prestations rendues et le traitement des réclamations.

En bas à droite : la zone prioritaire de progrès nous indique les critères importants qui sont insuffisamment bien perçus : la proximité de l'agence et le temps de traitement du dossier.

III-7-L'analyse des composantes principales :

L'analyse des composantes principales permet de résumer les relations entre plusieurs variables (ici une dizaine) d'un fichier assez grand afin d'en tirer les conclusions les plus importantes. Le résultat de celle-ci est représenté par le graphique connu sous le nom de mapping ou carte factorielle.

L'objectif de l'analyse en composante principale est de revenir à un espace de dimension réduite, il s'agit donc d'obtenir le résumé le plus pertinent des données initiales, sur un plan factoriel, on n'interprète que les variables qui sont proches du cercle de corrélation.

Résultats préliminaires

Le logiciel fournit tout d'abord la moyenne, l'écart type de chaque variable, il s'agit pour l'instant d'étude unie variée :

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Tableau 67 : Statistiques descriptives

	Moyenne	Ecart-type	n analyse
la proximité de l'agence	9,09	1,718	100
La réception et l'accueil	9,12	1,444	100
la constitution du dossier	8,76	1,913	100
Le temps de traitement du dossier de retraite	8,83	1,886	100
Le virement et la régularité de recevoir les pensions	9,11	1,675	100
L'orientation et l'accompagnement par la cellule d'écoute (pour information des droits et obligations)	8,52	2,568	100
La qualité des prestations rendues par le service de renouvellement du dossier de retraite	8,78	2,325	100
la facilité de contacter la CNR (pour la fourniture d'un relevé ou une autre pièce)	9,02	1,664	100
La visite de CNR (l'orientation par l'agent de réception, les horaires d'ouverture, la durée d'attente, la qualité des renseignements, la disponibilité et la politesse)	8,98	1,752	100
Traitements des réclamations	8,75	2,376	100

Une certaine homogénéité des 10 variables considérées ; le même ordre de grandeurs pour les moyennes et l'écart type.

Le tableau n°68 est la matrice de corrélation, celle-ci donne les coefficients de corrélation linéaire des variables prises deux à deux, ces successions d'analyse bi variées, constituent un premier pas vers l'analyse multi -variée.

Corrélations inter -items :

D'abord, il convient de s'assurer que les items sont minimalement corrélés entre eux .A travers l'observation de la matrice de corrélation, les relations obtenus par des corrélations montrent que toutes les variables semblent au moins légèrement corrélées ,certaines corrélations sont plus fortes que d'autres.

Tableau n°68 : la matrice de corrélation

	la proximité de l'agence1	La réception et l'accueil1	la constitution du dossier 1	Le temps de traitement de dossier de	Le virement et la régularité de	l'orientation et l'accompagnement par	la qualité des prestations rendues par	la facilité de contacter la CNR	la visite de la CNR	Traitements des réclamations
la proximité de l'agence1	1,00									
La réception et l'accueil1	-0,03	1,00								
la constitution du dossier 1	-0,01	0,59	1,00							
Le temps de traitement de	-0,02	0,51	0,72	1,00						
Le virement et la régularité	0,01	0,54	0,41	0,41	1,00					
L'orientation et l'accompag	-0,06	0,23	0,39	0,45	0,37	1,00				
La qualité des prestations	-0,04	0,42	0,35	0,35	0,52	0,41	1,00			
la facilité de contacter la C	0,08	0,45	0,42	0,37	0,43	0,31	0,49	1,00		
la visite de la CNR1	0,04	0,36	0,52	0,52	0,42	0,36	0,43	0,50	1,00	
Traitements des réclamation	0,10	0,28	0,25	0,22	0,44	0,64	0,55	0,28	0,49	1,00

La plupart des corrélations linéaires sont positives sauf pour cinq ou six coefficients qui sont

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

négatifs ,ce qui signifie que les variables sont toutes dans le même sens , les coefficients sont d'une valeur moyenne (0.72 et 0.51) et d'autres plutôt faibles.

Mesure de l'adéquation de l'échantillonnage(KMO) et test de sphéricité de Bartlett :

L'indice KMO de 0 .765 peut être qualifié d'excellent.Il indique que les corrélations entre les items sont de bonne qualité.Le résultat du test de sphéricité de Bartlett est ,significatif ($p \leq 0.0005$) , indique que les données sont factorisables et permettent d'accepter les résultats de cette analyse factorielle.L'hypothèse nulle voulant que nos données proviennent d'une population pour laquelle la matrice serait une matrice d'identité est rejetée. Les corrélations ne sont donc pas toutes égales à zéro, l'analyse peut être effectuée.

Tableau n°69 : Indice KMO et test de Bartlett

Mesure de précision de l'échantillonnage de Kaiser-Meyer-Olkin.		,765
	Khi-deux approximé	409,401
Test de sphéricité de Bartlett	Ddl	45
	Signification de Bartlett	,000

Résultats généraux :

L'examen des sorties de cette analyse par l'étude de la matrice des variances et covariances matrice de même nature que celle des corrélations dans le tableau n°70

Covariance –reproduit :

Tableau 70 : Résultat de la matrice des variances et covariances

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	0.170	0.008	-0.295	-0.34	0.14	-0.33	0.48	0.13	0.029	0.27
2	0.008	1.166	1.670	1.56	1.18	0.84	1.62	1.23	1.28	0.78
3	-0.29	1.670	2.95	2.90	1.50	2.08	1.57	1.56	1.85	0.87
4	-0.34	1.562	2.900	2.87	1.39	2.31	1.37	1.43	1.77	0.90
5	-0.142	1.181	1.50	1.39	1.48	1.51	2.39	1.41	1.50	1.84
6	-0.337	0.84	2.08	2.31	1.51	6.19	2.17	0.99	1.87	4.40
7	0.486	1.625	1.57	1.37	2.39	2.17	4.37	2.21	2.24	3.58
8	0.132	1.236	1.56	1.43	1.41	0.99	2.21	1.42	1.44	1.34
9	0.029	1.284	1.85	1.77	1.50	1.87	2.24	1.44	1.61	1.77
10	0.27	0.78	0.87	0.90	0.18	4.40	3.58	1.34	1.77	4.86

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.

Interprétation des résultats de l'AFE : pourcentage de variance expliqué, nombre de facteurs

Tableau n° 71 : Variance totale expliquée

Composante	Valeurs propres initiales ^a			Extraction Sommes des carrés des facteurs retenus		
	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés
1	17,843	46,295	46,295	17,843	46,295	46,295
2	5,299	13,748	60,043	5,299	13,748	60,043
3	3,990	10,352	70,395	3,990	10,352	70,395
4	3,157	8,190	78,585			
5	1,988	5,159	83,744			
6	1,827	4,740	88,484			
7	1,661	4,308	92,792			
8	1,247	3,237	96,029			
9	,880	2,284	98,314			
10	,650	1,686	100,000			

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.

a. Lors de l'analyse d'une matrice de covariance, les valeurs propres initiales des solutions directes et centrées sont les mêmes.

Chaque ligne du tableau ci-dessus correspond à une variable virtuelle (es facteurs) dont la première colonne fournit la variance. Chaque valeur propre représente la variance du facteur correspondant, la deuxième colonne représente le pourcentage de la variance correspondant au pourcentage de variance de chaque ligne par rapport au total, la dernière colonne représente le cumul de ces pourcentages.

Les 10 variables initiales sont additionnées dans la diagonale de la matrice des variances – covariances : $0.170+1.166+2.95+2.87+1.48+6.19+4.37+1.42+1.61+4.86=27.08$.

C'est la répartition de cette dispersion, selon les nouvelles variables que sont les facteurs ou composantes principales qui se trouvent modifiés. Les trois premiers facteurs restituent à eux seuls la quasi-totalité de la dispersion du nuage.

Le tableau de la variance totale expliquée présente les trois dimensions qui résument l'information. La première dimension permet d'expliquer 30.94% de la variance du phénomène, c'est-à-dire que les variables qui composent cette première dimension synthétisent 44.25% des attentes des pensionnés. La seconde dimension explique 25.24% de

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

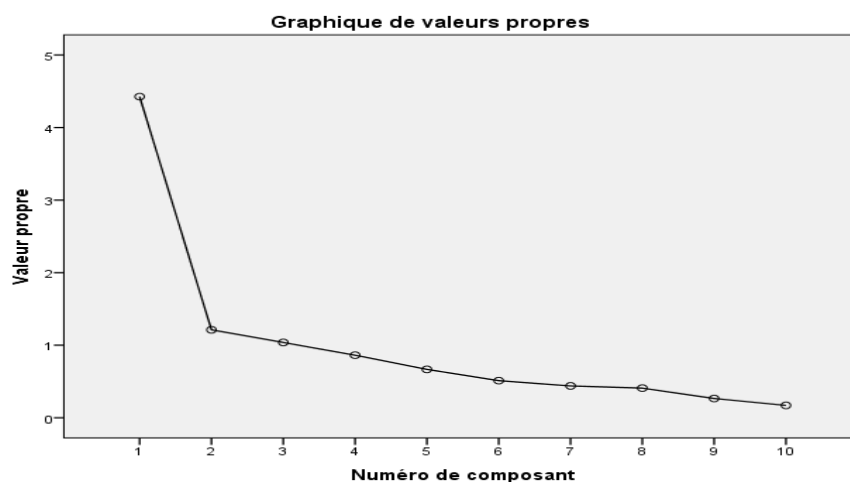
la variance et la dernière dimension 10.55% de la variance. Les trois dimensions expliquent plus 65% de la variance totale⁴⁵.

Cette variance cumulée indique que la réduction des variables à trois composantes permet de conserver l'essentiel des attentes de retraités mesuré par les dix variables.

Tableau n°72 : Variance totale expliquée

Composante	Valeurs propres initiales			Extraction Sommes des carrés des facteurs retenus			Somme des carrés des facteurs retenus pour la rotation		
	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés
1	4,426	44,258	44,258	4,426	44,258	44,258	3,095	30,948	30,948
2	1,212	12,119	56,377	1,212	12,119	56,377	2,525	25,248	56,195
3	1,037	10,374	66,751	1,037	10,374	66,751	1,056	10,556	66,751
4	,862	8,617	75,368						
5	,667	6,667	82,035						
6	,512	5,117	87,152						
7	,439	4,393	91,545						
8	,409	4,088	95,633						
9	,266	2,659	98,292						
10	,171	1,708	100,000						

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.



Le premier facteur explique à lui seul 45.29% de la variance totale des 10 variables de l'analyse. Mis en commun, les trois facteurs retenus permettent d'expliquer 66.75% de la

⁴⁵ On conseille en général d'arrêter l'extraction des facteurs lorsque 60% de variance cumulée a été extraite.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

variance. Comme les facteurs 4 à 10 n'expliquent pas suffisamment de variance ils ne sont pas retenus.

Deux critères reviennent fréquemment pour déterminer le nombre de facteurs à extraire ; la valeur dite de « eigen » (eigenvalue), traduite en français par « valeur propre initiale », est le critère le plus largement utilisé, plus la valeur propre initiale est élevée, plus le facteur explique une portion significative de la variance totale. Par convention, tout facteur avec une valeur propre initiale supérieure à 1 est considéré comme facteur significatif. La sortie de résultats SPSS affiche le pourcentage de variance expliquée uniquement pour les facteurs ayant une valeur propre initiale supérieure ou égale à 1.

Tableau :

Tableau n°73 : Qualité de représentation

	Initial	Extraction
la proximité de l'agence	1,000	,922
La réception et l'accueil	1,000	,629
la constitution du dossier	1,000	,750
Le temps de traitement de dossier de retraite	1,000	,694
Le virement et la régularité de recevoir les pensions	1,000	,523
L'orientation et l'accompagnement par la cellule d'écoute (pour information des droits et obligations)	1,000	,654
La qualité des prestations rendues par le service de renouvellement du dossier de retraite	1,000	,597
la facilité de contacter la CNR (pour la fourniture d'un relevé ou une autre pièce)	1,000	,516
La visite de CNR (l'orientation par l'agent de réception, les horaires d'ouverture, la durée d'attente, la qualité des renseignements, la disponibilité et la politesse)	1,000	,547
Traitements des réclamations	1,000	,843

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.

La qualité de la représentation permet de vérifier si les variables initiales sont bien prises en compte par les composantes extraites. Ici la qualité de représentation ou communalité de la variable proximité de l'agence est de 0.92, ce qui signifie que 92.22% de la variance de la variable est prise en compte par les composantes extraites .

Les résultats du tableau montrent que les variables : virement , facilité de contacter la CNR et visite de cette dernière ne sont pas bien représentées comparativement avec les autres variables

Résultats sur les variables :

L'analyse des corrélations entre variables :

L'analyse des corrélations de la matrice montre par exemple qu' une bonne note de la constitution de dossier s'accompagne par une importance sur les critères « temps de

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

traitement du dossier », en parallèle, la matrice montre une corrélation non négligeable et positive entre la qualité de prestation et la facilité de contacter la CNR avec la visite de cette dernière 0.50.

Pour la proximité de l'agence avec les autres variables CNR la corrélation est faible presque nulle.

L'étude de corrélation entre les variables permet d'avoir une première idée de la structure de corrélation entre ces variables.

L'analyse des corrélations entre variables et facteurs(axe) :

La matrice des coefficients de corrélations entre les variables et les axes est un moyen de mesurer l'intensité du lien entre les variables et la composante principale (l'axe ou facteur).

Les variables sont présentées à l'aide du cercle des corrélations, leurs coordonnées sont les coefficients de corrélations de cette variable avec les composantes principales⁴⁶

La détermination de la combinaison de variables qui est la plus associée à chacun des facteurs significatifs, se fait selon les trois étapes suivantes :

Examen de la matrice des composantes (sans rotations) :

Les neuf variables saturent plus fortement sur le facteur 1 et permettent par conséquent de le définir. Entre une et deux variables saturent sur les deux autres axes, certaines corrélations se ressemblent étrangement, par exemple, la question pour le traitement des réclamations obtient une corrélation de 0.64 sur le facteur 1 et de 0.64 sur le facteur 2 ; il est donc difficile d'établir quelles variables vont réellement avec quel facteur.

⁴⁶ **Corrélation entre les variables** ; Si les variables sont proches, elles sont fortement corrélées et la corrélation est positive, si les variables sont opposées, elles sont aussi fortement corrélées mais la corrélation est négative, si les variables sont orthogonales leur corrélation est nulle.

Corrélations entre les axes et les variables ; si les coordonnées de la variable sont proches de l'origine des axes (0), la corrélation avec les axes 1 et 2 est non significative. si les coordonnées de la variable sont proches de 1 sur l'un des deux axes la corrélation avec cet axe est forte, si les coordonnées de la variable sont proches de 1 sur les deux axes, la corrélation est forte, tant vis-à-vis des axes que du plan.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Tableau 74 : Matrice des composantes

	Composante		
	1	2	3
la proximité de l'agence	,013	,274	,920
La réception et l'accueil	,698	-,370	,070
la constitution du dossier	,745	-,440	,037
Le temps de traitement du dossier de retraite	,728	-,406	-,014
Le virement et la régularité de recevoir les pensions	,721	,055	,018
L'orientation et l'accompagnement par la cellule d'écoute (pour information des droits et obligations)	,646	,379	-,305
La qualité des prestations rendues par le service de renouvellement du dossier de retraite	,715	,273	-,103
la facilité de contacter la CNR (pour la fourniture d'un relevé ou une autre pièce)	,673	-,055	,245
La visite de CNR (l'orientation par l'agent de réception, les horaires d'ouverture, la durée d'attente, la qualité des renseignements, la disponibilité et la politesse)	,732	,027	,105
Traitements des réclamations	,646	,645	-,097

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.

a. 3 composantes extraites.

Examen de la matrice des composantes après rotation et identification du poids le plus élevé pour chaque variable :

Afin d'obtenir une représentation factorielle plus simple, nous faisons une rotation VARIMAX(elle améliore et simplifie dans la quasi –totalité des cas les solutions obtenues).Ce type de rotation permet de préserver l'orthogonalité (l'indépendance) entre les facteurs.

Selon la matrice des composantes après rotation , les variables sont mieux réparties sur les différents facteurs et l'écart entre les corrélations est plus élevé.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Tableau 75 : Matrice des composantes après rotation

	Composante		
	1	2	3
la proximité de l'agence	-,016	-,012	,960
La réception et l'accueil	,776	,161	-,014
la constitution du dossier	,851	,148	-,064
Le temps de traitement de dossier de retraite	,808	,174	-,104
Le virement et la régularité de recevoir les pensions	,521	,498	,058
L'orientation et l'accompagnement par la cellule d'écoute (pour information des droits et obligations)	,211	,764	-,162
La qualité des prestations rendues par le service de renouvellement du dossier de retraite	,362	,682	,004
la facilité de contacter la CNR (pour la fourniture d'un relevé ou une autre pièce)	,589	,333	,242
La visite de CNR (l'orientation par l'agent de réception, les horaires d'ouverture, la durée d'attente, la qualité des renseignements, la disponibilité et la politesse)	,561	,464	,134
Traitements des réclamations	,078	,908	,113

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.

Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.

a. La rotation a convergé en 5 itérations.

Les variables qui ont le plus contribué à la formation de l'axe 1 sont la réception et l'accueil, la constitution du dossier, le temps du traitement du dossier de retraite, l'accompagnement par la cellule d'écoute, le virement et la régularité de recevoir les pensions.

Les variables qui ont contribué le plus à la formation de l'axe 2 sont : le traitement des réclamations, l'orientation et l'accompagnement par la cellule d'écoute et la qualité des prestations rendues par le service de renouvellement du dossier de retraite.

La variable qui a contribué plus à la formation de l'axe 3 est la proximité de l'agence.

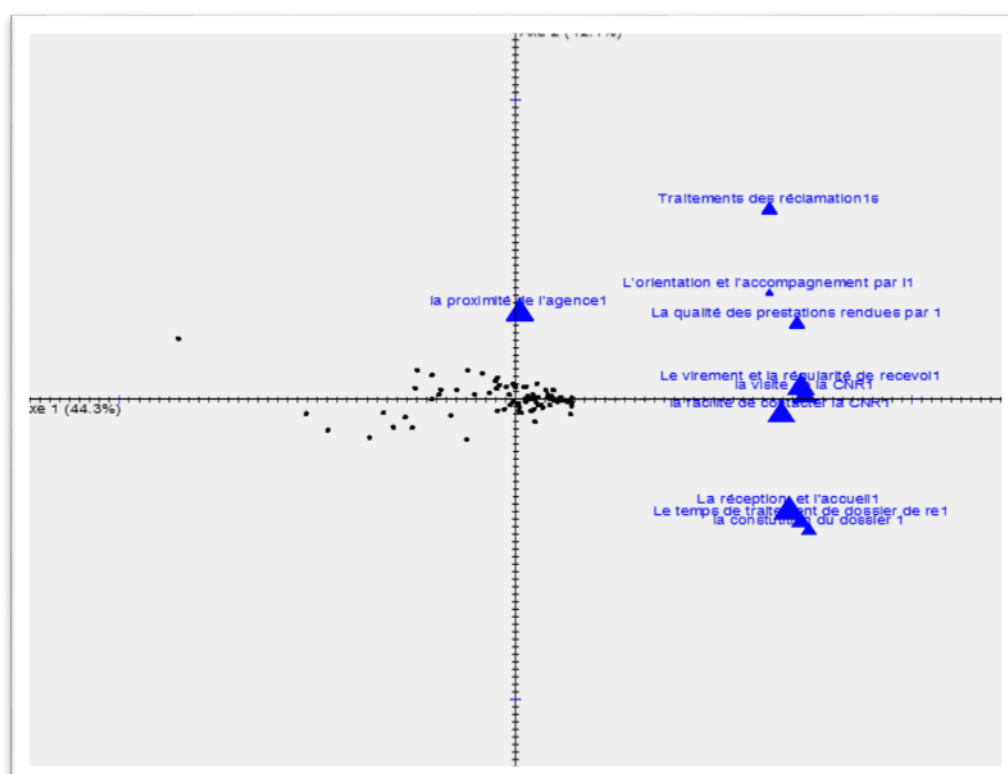
Pour le bon choix des axes principaux, il y a lieu de vérifier que les variables qui contribuent à la formation de ces derniers, soient corrélées positivement. Le premier facteur qui est corrélé positivement avec chacune des variables déjà citées en haut des coefficients de corrélations qui varient entre 0.8 et 0.3, plus le critère est important pour les pensionnés, plus il obtient de bonnes notes, plus il a un score élevé sur l'axe 1, réciproquement, plus ces notes sont moins importantes, plus leur score est négatif .

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

A l'inverse les quatre variables, la proximité de l'agence, le traitement des réclamations, l'orientation et l'accompagnement par la cellule d'écoute et la qualité des prestations rendues par le service de renouvellement du dossier de retraite sont très corrélés avec l'axe 2 et 3 et faiblement corrélés avec l'axe 1.

Le diagramme des composantes correspond à la représentation graphique de la matrice des composantes.

Graphique n°52 : Diagramme des composantes correspondant à la représentation graphique de la matrice des composantes :



La représentation des variables :

Les mappings de l'ACP sont les projections des variables et des individus sur un plan factoriel déterminé.

La mapping des variables, se distingue par la présence d'un cercle de corrélation. Seules les variables qui sont proches du cercle de corrélation sont interprétées, trois axes ont été retenus, seuls les plans P1-2 et P1-3 participent de notre analyse des corrélations entre les variables ; les variables et les axes sont représentés au moyen du cercle des corrélations p1-2 et p1-3.

L'angle entre 2 points variables, mesuré par son cosinus est égal au coefficient de corrélation linéaire entre les deux variables. Si les points sont très proches, donc les deux variables qui

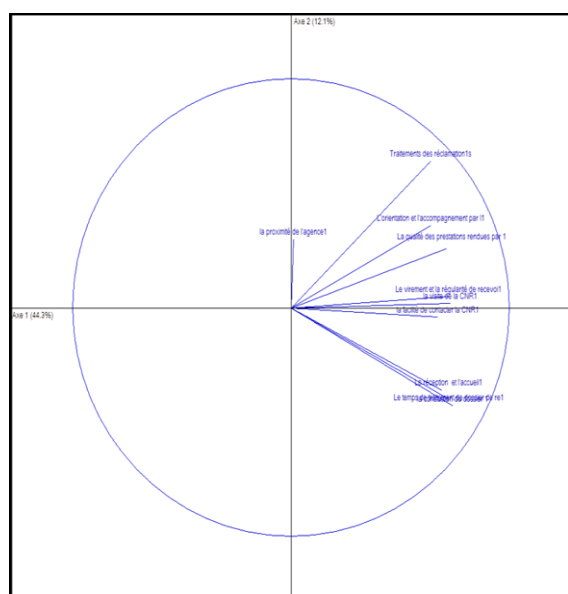
Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

forment un angle nul sont très fortement corrélées (angle de 0° coefficient de corrélation proche de 1 pour le premier plan 1-2 on constate que les variables qui se rapprochent entre elles et forment des angles rétrécis sont le virement et la régularité de recevoir la pension, la visite de la CNR, enfin la facilité de contacter la CNR.

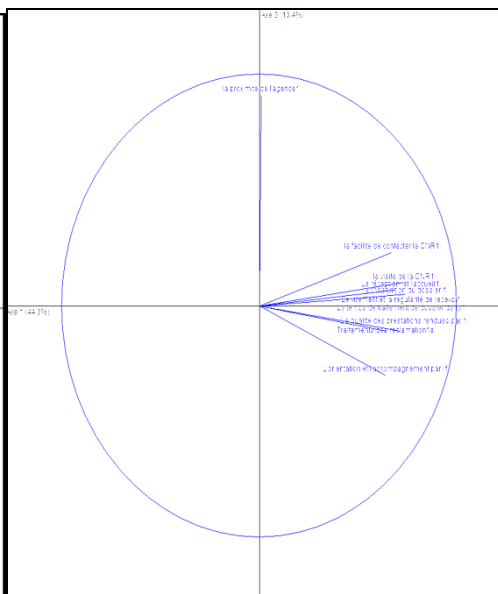
Pour le deuxième plan 1-3, les variables qui se rapprochent aussi sont respectivement la visite de la CNR, la réception et l'accueil, la constitution du dossier et le temps de traitement du dossier. Car cela signifie que le cosinus de l'angle du vecteur joignant l'origine au point représentant la variable avec le plan est en valeur absolue proche de 1⁴⁷

Si les deux variables sont positionnées à angle droit (angle de 90°), cela signifie qu'elles ne sont pas du tout corrélées, un coefficient de corrélation égale à 0. Dans le pan 1-2 ce sont les variables proximité de l'agence et facilité de contacter la CNR qui représentent ce cas de figure. Pour le plan 1-3, sont représentés les variables proximité de l'agence et temps de traitement du dossier.

Graphe n°53 : Cercle de corrélation des variables dans le plan factorielle 1/2



Graphe n°54 Cercle de corrélation des variables dans le plan factorielle 1/3



En conclusion l'axe 1 correspond plutôt aux variables qui ont une relation avec les pensionnés et les différents services pour le dépôt d'un dossier ou la fourniture d'une autre pièce administrative.

Ainsi l'axe 2 correspond plus aux notes d'importance pour les critères qui sont considérés négatifs comme les réclamations des pensionnés et l'accompagnement par la cellule d'écoute.

⁴⁷ Plus une variable est corrélée avec un axe, plus elle est proche de celui-ci .

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Pour le troisième axe, c'est la localisation de la CNR ou bien la proximité de la CNR par rapport à ces pensionnés.

Représentation des individus :

L'examen des plans factoriels permet d'identifier les individus qui ont contribué à la formation des axes. Lorsque des points de projection des individus sont éloignés des axes (ou d'un plan) les points représentant ces individus sont éloignés dans l'espace. Puisque tous les individus ont le même poids, un individu contribuera d'autant plus à la confection d'un axe que sa projection sur cet axe sera éloignée du centre de gravité du nuage. Inversement, un individu dont la projection sur un axe sera proche du centre de gravité, contribuera faiblement à l'inertie portée par cet axe.

Les individus sont bien représentés, pour cela, il faut aller voir leurs contributions absolues et relatives⁴⁸.

Ainsi les projections des individus sur les graphiques-plans s'obtiennent à partir des coordonnées factorielles à un facteur d'échelle près :

$$G(i) = f \propto (i) \sqrt{y \propto n / (n - 1)}$$

Ce calcul peut être effectué par l'option **Calculer** du menu **transforme** à partir de l'interface des boîtes de dialogue

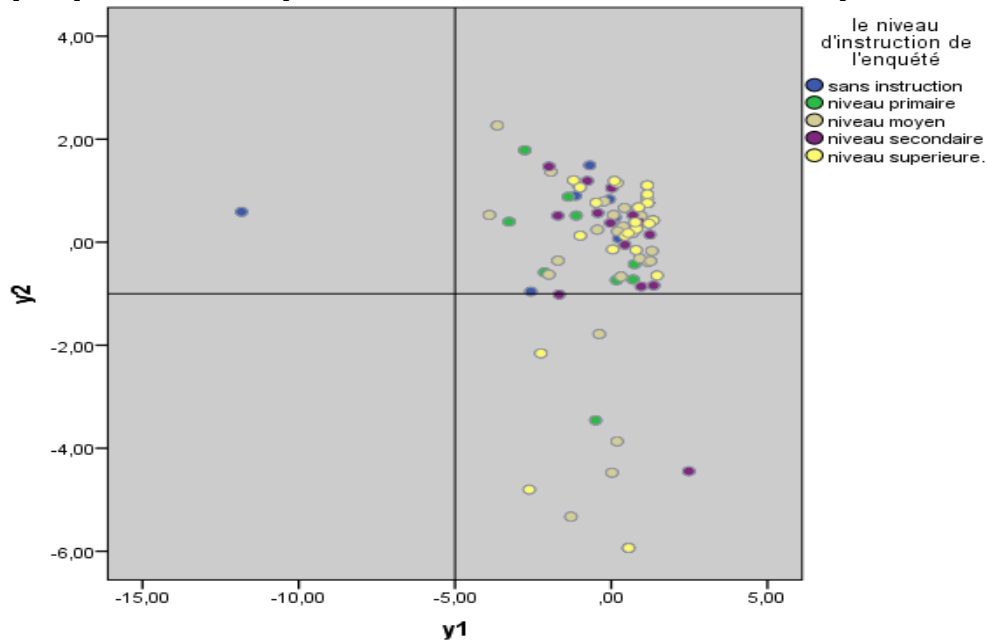
```
COMPUTE y1=FAC1_1 * SQRT(3.095*100/99) .  
EXECUTE .  
COMPUTE y2=FAC2_1 * SQRT(2.525*100/99) .  
EXECUTE .  
COMPUTE y3=FAC3_1*SQRT(1.056*100/99) .  
EXECUTE .
```

Et on peut utiliser la sous –commande SCATTERPLOT de la commande GRAPH pour afficher les projections des individus sur les premiers plans factoriels

```
GRAPH  
  /SCATTERPLOT(BIVAR)=y2 WITH y1  
  /MISSING=LISTWISE.
```

⁴⁸ Sous réserve d'une bonne représentation ,la proximité de deux individus sur un plan factoriel est synonyme d'individus ayant un comportement similaire ,c'est –à-dire ayant des réponses aux variables de l'analyse qui sont très proches ;si deux individus ont exactement les mêmes valeurs aux différentes variables ,ils seront superposés sur les différents plans factoriels ;de même ,des individus ou des groupes d'individus par rapport à un axe factoriel ,s'opposeront par rapport aux variables qui « font » cet axe .

Graphique n°55 : Représentation des individus dans le plan factoriel1-

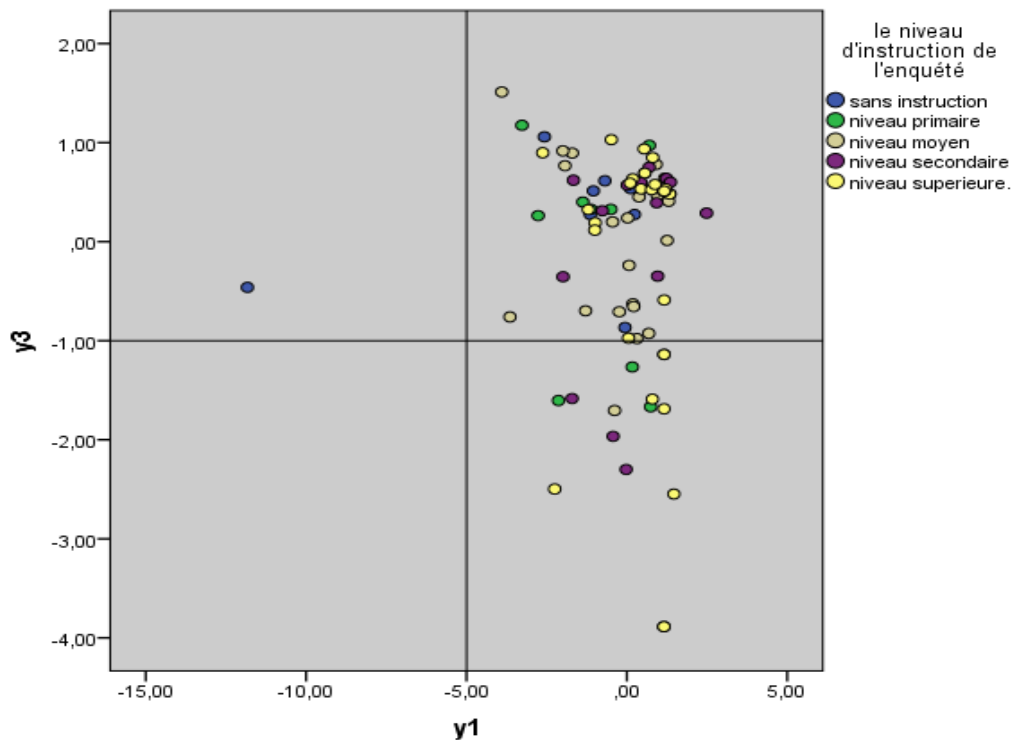


2

GRAPH

```
/SCATTERPLOT (BIVAR)=y1 WITH y3  
/MISSING=LISTWISE.
```

Graphique n°56 : Représentation des individus dans le plan factoriel 1-3



Interprétation :

D'après la représentation des individus dans les plans factoriels, l'axe 1 représente l'ensemble des pensionnés qui ont donné des notes importantes, pratiquement pour toutes les variables, c'est un axe qui synthétise la relation entre le degré d'importance des variables et les différentes catégories de la population retraités.

L'axe 2 représente des corrélations moins fortes, c'est un axe de variabilité moins important caractérisé par des pensionnés avec des degrés d'importance importants pour quelques variables.

Dire que les individus se trouvent dans un même groupe se ressemblent du point de vue du même degré de l'importance de ces variables, c'est -à-dire ayant des réponses aux variables de l'analyse qui sont très proches.

Pour mesurer le degré d'importance de ces individus aux 10 variables proposées, la stratégie de dépouillement consiste à ne pas mettre strictement l'ensemble mais à respecter la note attribuée à chaque variable en mettant cette question en variable supplémentaire.⁴⁹

III-8-L'Analyse Factorielle des correspondances AFC :

L'AFC ne s'intéresse pas à la combinaison des variables numériques comme ACP mais plutôt aux combinaisons des modalités afin d'identifier les grandes dimensions des résultats, et les modalités qui sont liées statistiquement .Dans notre cas, on va utiliser l'AFC pour croiser simultanément cinq variables qualitatives pour étudier les différentes relations entre les réponses à ces questions :

- Type de retraite avec trois modalités
- Statut au sein du ménage avec (trois modalités de réponses).
- Situation dans la profession (deux modalités)
- Changement du mode de vie
- le sexe

L'analyse factorielle des correspondances est utile à la compréhension des résultats des cinq variables et leurs 12 modalités. La visualisation et la compréhension des résultats sont comme

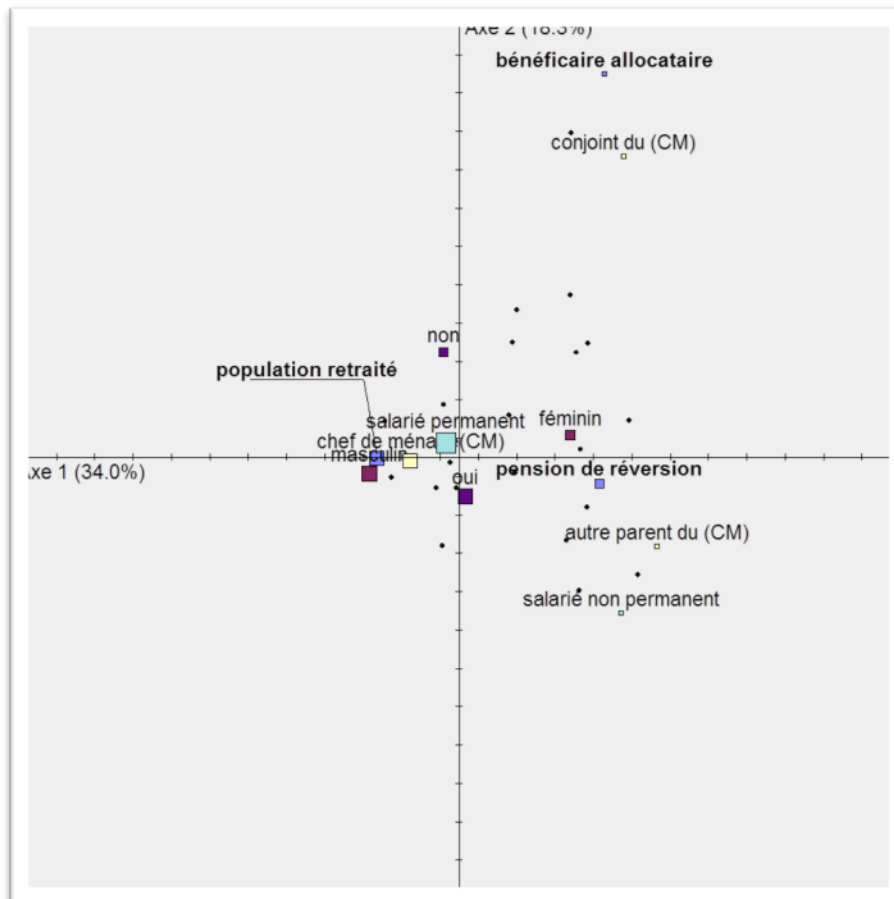
⁴⁹Dans une enquête, certaines questions sont de natures différentes des questions spécifiques de l'enquête ce sont celles qui sont employées dans toutes les enquêtes ; comme le sexe, l'âge, le niveau d'étude, la catégorie socio professionnelle, ces variables sont souvent appelées des variables explicatives ou bien des variables qui éclairent la situation.

Mettre une question en supplémentaire ne modifie rien à l'analyse des autres variables; c'est une fois l'analyse faite que l'on effectue des calculs supplémentaires pour mettre dans le graphique chaque modalité au plus près d'une modalité ordinaire (dite active) par opposition supplémentaire qui serait identique à la modalité supplémentaire .

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

pour l'ACP une carte factorielle sur les deux premières composantes, les contributions des modalités aux axes factoriels et le pourcentage de variance expliquée par les axes factoriels

Graphique n° 57: L'Analyse factorielle des correspondances



L'observation de la carte d'AFC issue du croisement simultané du changement du mode de vie, de la situation dans la profession, le sexe le statut au sein du ménage et le type de retraite révèlent les observations suivantes :

- En marge de la carte, se situent les modalités bénéficiaires allocataires, conjoints du CM
- Au centre se placent les modalités 'population retraités, chef de ménage, masculin et les salariés permanents, la modalité pension de réversion sont plus près du centre de la carte avec ceux qui déclarent que leur passage à la retraite s'accompagne avec un changement de mode de vie particulièrement le sexe féminin.

Cela signifie que les titulaires d'une pension de réversion ont presque les mêmes intentions voisines que celles de l'échantillon total et que la population retraitée reflète assez bien le

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

ponds de chaque situation professionnelle, la situation au sein du ménage, la situation dans la profession ainsi que le changement du mode de vie de l'ensemble de la population interrogée. La contribution des modalités aux axes factorielles ; ce sont les poids de chaque modalité sur un axe qui permettent d'en comprendre la signification, selon la carte d'ACP, le premier axe pèse pour 34% de la variance et le deuxième axe pour 18.3%⁵⁰

Interprétation détaillée :

L'interprétation détaillée de modalités est fondée sur les contributions des modalités. Le tableau suivant donne pour chaque axe les modalités les plus contributives pour les deux axes retenus :

Tableau n° 76 : les modalités les plus contributives pour la construction des deux axes

	Axe 1 (+34.0%)	Axe 2 (+18.3%)
CONTRIBUTIONS POSITIVES	pension de réversion +20.0%	conjoint du (CM) +29.8%
	autre parent du (CM) +17.4%	bénéficiaire allocataire +24.3%
	féminin +16.4%	non +16.8%
	salarié non permanent +6.3%	féminin +1.1%
	conjoint du (CM) +4.8%	salarié permanent +0.9%
	bénéficiaire allocataire +1.9%	
CONTRIBUTIONS NEGATIVES	masculin -13.5%	salarié non permanent -11.0%
	population retraité -12.9%	autre parent du (CM) -6.8%
	chef de ménage(CM) -5.9%	oui -6.6%
	salarié permanent -0.6%	pension de réversion -1.5%
	non -0.2%	masculin -0.9%
		chef de ménage(CM) -0.1%

Interprétation de l'axe1 : les questions qui contribuent le plus à la variance du premier axe sont ; sexe, type de retraite et statut au sein du ménage.

Interprétation de l'axe 2 : les questions les plus contributives : statut au sein du ménage, type de retraite et changement du mode de vie.

Le système de retraite fournit une pension de droit propre aux assurés qui ont travaillé et cotisé pendant 32 ans. Dans le cas du décès de l'assuré, les régimes de retraite via la couverture du risque en veuvage par les dispositifs de réversion peuvent reverser au conjoint survivant une part de la pension du conjoint décédé. Les intentions vis-à-vis du changement

⁵⁰ La carte restitue 52.3%de l'information contenue dans le tableau, ce qui traduit une représentation acceptable .puisque dans l'AFC le seuil de 50% est satisfaisant pour convenir d'une restitution de bonne qualité.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

du mode de vie ne changeront pas, quel que soit le type de retraite, le statut au sein du ménage ou le sexe.

Interprétation de l'Axe 2 :

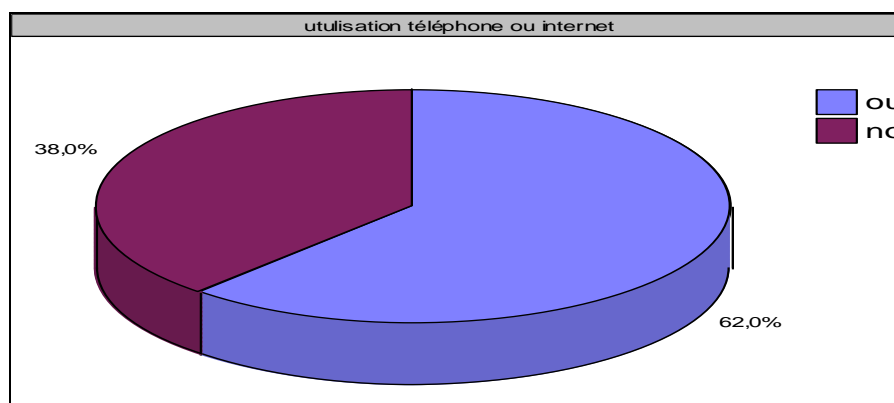
D'un côté (en bas de la figure), On trouve les salariés non permanents avec une proportion supérieure à 11%, autre parent de CM 6.8% et 16.8% de changement du mode de vie .De l'autre côté, en haut, on trouve les bénéficiaires allocataires avec 24,3% dans le statut conjoint du CM avec plus de 29,8% dont le passage à la retraite ne s'est pas accompagné avec un changement du mode de vie. Alors l'axe 2 oppose les salariés non permanents du sexe masculin dont le mode de vie a changé, aux bénéficiaires allocataires du sexe féminin, dont le mode de vie n'a pas changé.

Le salarié non permanent, dans la plupart des temps ne remplit pas les conditions de travail, requises. Il peut bénéficier d'une allocation de retraite mais dont le niveau de pension est très faible, ce qui engendre après, le passage à la retraite, une baisse du mode de vie. (Une durée de cotisation très courte généralement).

En Algérie, contrairement au Maroc et à la Tunisie, ce sont les pensions de retraite qui sont considérées comme la première ressource des personnes âgées. Ainsi 52,6% de l'ensemble des personnes âgées en Algérie ont déclaré en 2002 la pension de retraite comme principale source de revenu contre 27% au Maroc et seulement 18% en Tunisie.

III-9-Attentes des retraités :

**Graphique n°58 :L'utilisation de l'internet ou téléphone
Pour la préparation du dossier de retraite :**



Contacté la CNR par téléphone ou par email pour la préparation du dossier de retraite, les pensionnés de la CNR d'Oran recueillent des adhésions très favorables, la recodification des

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

modalités de cette question donne une proportion de 62% de réponses favorables pour l'utilisation du téléphone et l'email.

III-10-La connaissance d'autres sources d'information :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des prestations fournies à ses ressortissants, du rapprochement de ses structures des usagers et de l'harmonisation de ses relations avec les assurés sociaux, la CNR a engagé plusieurs actions entrant dans ce cadre, notamment :

La mise en place, au niveau des agences CNR de wilaya, de cellules d'accueil du citoyen, de la communication et de l'écoute sociale. L'ouverture de structures d'accueil, d'information et d'orientation des retraités et/ou des travailleurs au niveau des communes éloignées du chef-lieu de wilaya à forte densité d'assurés sociaux ou des grandes agglomérations, pour l'application d'un programme d'aide à domicile au bénéfice des assurés sociaux du troisième âge, grabataires ou grands invalides⁵¹. A titre d'information 5% des pensionnés ayant participé à l'enquête sont informés des moyens mis à leur disposition déjà cités plus haut contre 42% qui ont répondu par non, le taux moyen de réponses sur le total des questions saisies 77.4%.

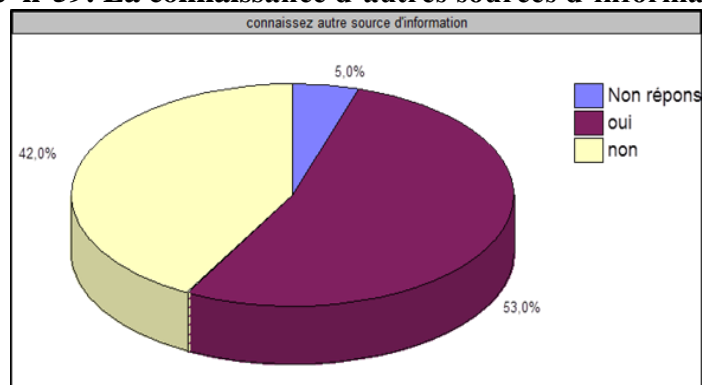
⁵¹ Ces actions ont pour objet -de l'accueil, de l'écoute, de l'orientation et de l'accompagnement des citoyens usagers du secteur de la Sécurité Sociale pour le règlement de leurs requêtes ;
-de la synthèse des informations recueillies ;
-de l'analyse de l'objet des requêtes en vue de repérer les éventuels -dysfonctionnements afin de proposer les mesures nécessaires.

A l'amélioration de la qualité des prestations dues aux usagers du secteur de la Sécurité Sociale. L'ouverture de structures d'accueil, d'information et d'orientation des retraités et/ou des travailleurs au niveau des communes éloignées du chef-lieu de wilaya à forte densité d'assurés sociaux ou des grandes agglomérations, chargées :

- de l'information des pensionnés et des demandeurs de pension sur les droits ouverts par la législation et la réglementation en vigueur en la matière ;
- de la prise en charge des requêtes et autres doléances formulées par les assurés sociaux ;
- de la réception des demandes d'ouverture des droits à la retraite.

La mise en œuvre d'un programme d'aide à domicile au bénéfice des assurés sociaux du troisième âge, grabataires ou grands invalides ;
des visites opérées au domicile de cette catégorie de retraités, les structures de la CNR apportent surtout aide et assistance pour l'accomplissement d'un certain nombre d'actes, essentiellement en rapport avec les services administratifs publics.

Graphe n°59: La connaissance d'autres sources d'information :



III-11-Suggestion d'amélioration :

Plus de la moitié des enquêtés considèrent que le service est bon, les autres réponses sont des souhaits d'amélioration qui confirment les priorités mises en évidence par le calcul de l'importance aux questions précédentes. L'enquête a révélé que la majorité des personnes interrogées ont exprimées des attentes :

- amélioration des services,
- proximité des agences,
- prise en charge,
- l'ajout du personnel compétent
- reduction de la durée du traitement des dossiers.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

Conclusion :

Les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès de la CNR d'Oran traduit un degré de satisfaction relativement élevé vis-à-vis des services rendus par la CNR. L'indice de satisfaction global pondéré se situe à 7.58 points sur 10.

Les critères qui ont contribué dans une large mesure à cette satisfaction sont certainement ceux liés aux virements et la régularité de recevoir les pensions, traitements des réclamations et la réception et l'accueil. Ces critères bien notés par les retraités, entraînent un indice relativement élevé supérieur à 8 points sur 10.

Cependant il faut marquer que Le niveau d'insatisfaction le plus important s'observe pour les critères " proximité" "constitution du dossier" et "temps de traitement". Les écarts les plus forts à la moyenne concernent ces critères.

Les résultats, selon le type de retraite révèlent une différence assez remarquable par rapport au résultat selon le sexe et plus ou moins significatives par rapport au niveau d'instruction.

Les efforts à fournir dans la perspective d'une amélioration des services de la CNR, doivent être orientés vers des critères importants qui sont insuffisamment notés : la proximité de l'agence et le temps de traitement du dossier.

Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la wilaya d'Oran

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale :

A l'issue de cette recherche, on s'est intéressé à l'avenir des retraités et à leur satisfaction de vis-à-vis des services rendus par la Caisse Nationale de Retraite dans un environnement démo-économique en plein mutation.

Contrairement à une idée trop souvent répandue, l'augmentation de la part des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population totale n'est pas le facteur principal du déséquilibre du système de retraite par répartition. La structure du marché du travail et la part de l'emploi formel sur le marché du travail sont aussi des facteurs importants qui peuvent réguler le système de retraite.

L'analyse du système de retraite en Algérie avec la nouvelle dynamique démographique et le développement socio-économique durant la période allant de 1970 à 2008 montre que la situation démographique d'aujourd'hui se caractérise par des changements importants tels que la réduction des naissances et la baisse du niveau de mortalité ainsi que l'amélioration de l'espérance de vie, qui a enregistré des gains considérables et une longévité qui avoisine les 77 ans. La baisse du taux de natalité et le gain enregistré en matière de l'espérance de vie ont conduit à une modification de la structure par âge de la population. Ce changement de structure se fait en faveur de la tranche d'âge 15-49 ans et dans une moindre mesure celle des 60 ans et plus. L'accroissement relatif d'une classe d'âge au détriment d'une autre, peut avoir des conséquences sur l'accumulation du capital et sur le fonctionnement du marché du travail. L'évolution des différents ratios de dépendance suggère que la population algérienne s'oriente vers le modèle universel marqué par le phénomène de vieillissement qui va constituer un défi démographique dans les décennies à venir.

Cette dynamique démographique coïncide avec le passage d'une économie sociale à une économie de marché au moment où le prix du pétrole connaît une fluctuation allant d'une chute durant les années 1980, une augmentation jusque vers le début des années 2015 et la dernière chute qui dure encore.

Jusqu'à 2014, l'Algérie a bien profité de cette conjoncture économique : une amélioration des différents agrégats économiques un développement social qui a touché différents domaines plus précisément les progrès en matière de santé, l'éducation et des conditions de vie.

CONCLUSION GENERALE

La problématique de la retraite ne peut pas être dissociée de cette dynamique démographique et plus particulièrement dans le cas d'un système de retraite par répartition dans lequel l'évolution de la population active et inactive joue un rôle important pour la préservation du système.

L'augmentation de la population active est le résultat de la forte croissance démographique des années 1980 et le changement de comportement de la femme vis-à-vis du marché du travail. La population active a été estimée en 2014 à 12 millions, une population susceptible de contribuer à la production intérieure des biens et services ; elle représente également la capacité contributive future au système de retraite.

La population algérienne va vieillir et va être davantage confrontée à des défis en matière de santé et d'aide aux personnes âgées, et plus particulièrement de sa population retraitée. L'impact de cette situation sur le système de retraite est lourd et la préservation de son équilibre constitue un véritable défi pour les années à venir.

L'Algérie dispose d'un système de retraite par répartition qui promet des paiements à très long terme. Il est organisé en régime obligatoire, structuré sur une base professionnelle, qui attribue des droits et des obligations différents selon les affiliés auxquels il s'adresse.

La crise financière des années 1980 a poussé l'Algérie à engager des programmes d'ajustement structurel en coopération avec le FMI. Ces programmes ont toujours visé à ralentir l'activité économique, ce qui s'est traduit par une hausse de chômage et l'extension de l'emploi informel.

Dans ce contexte, les premières réformes de retraite commencent à apparaître avec des nouvelles formes de retraite prématurée : la retraite anticipée en 1994 et la retraite sans condition d'âge et proportionnelle en 1997.

Ces deux formes de retraite et la dégradation du marché du travail ont contribué à fragiliser les comptes de la CNR.

Le déficit commence à apparaître à partir de 1988 et s'est profondément aggravé depuis 1995. Avec des recettes qui couvrent à peine 62% en 1999, les soldes de la CNR se caractérisent par des fluctuations très marquées entre 2001-2006 (en dehors des années 2003, 2004, 2005, où la CNR enregistre des soldes positifs). La CNR accuse des déficits de l'ordre 8,72 et 5.8

CONCLUSION GENERALE

milliards de dollars en 2006 et 2007 respectivement et de presque 9 milliards de dollars en 2015. Avec toutes ces difficultés, le régime de retraite algérien est considéré comme un régime de retraite des plus généreux par rapport à la Tunisie et le Maroc mais aussi par rapport à d'autres pays d'Europe.

L'analyse chiffrée des indicateurs démo-économiques de la Caisse Nationale de Retraite, montre une dégradation du rapport entre les cotisants et les retraités depuis 1990, une couverture sociale de la population en âge de travailler insuffisante et une évolution alarmante du ratio de dépendance économique.

En tenant compte de la même politique économique ainsi que du maintien du niveau actuel de la natalité, de la mortalité et de l'espérance de vie, cela constitue un enjeu risqué vis-à-vis des relations intergénérationnelles futures, d'une part, et la pérennité du système d'autre part. D'autant plus qu'une baisse de longévité ou un changement de comportement envers la fécondité dans le futur constitue une perspective impossible ou plus ou moins heurtante.

Le système de retraite est menacé d'une part, par la dégradation du marché du travail (détérioration de l'emploi structuré, les faibles taux de l'activité féminine, un taux de chômage élevé chez les jeunes et les femmes diplômées et une faible couverture sociale de la population occupée) et d'autre part par des facteurs d'ordre démographique, comme la baisse de la natalité et l'amélioration de l'espérance de vie qui auront pour effet une augmentation de la part de la population âgée de 60 ans et plus.

Dans les prochaines années, (Avec 40 millions d'habitants en 2015, date d'observation retenue), il est prévu une population de 66 millions en 2050 selon l'hypothèse maximale et 61 millions selon l'hypothèse minimale et cela sous l'effet de l'augmentation de l'espérance de vie qui devrait atteindre 80 ans pour les deux sexes cette même année 2050 et le maintien ou bien la baisse de l'ISF à l'horizon 2050.

Le maintien des conditions de fécondité et les gains de mortalité durant toute la période de projections effectuées dans le cadre de cette recherche, prévoient une pyramide des âges de la population totalement différente de celle de l'année de départ et une population de 60 ans et plus croissante et une population en âge d'activité importante qui représente 47% de la population qui sera ajoutée à la population totale. Cette situation qui ne va durer que quelques décennies, est une opportunité démographique (durant toute la période de projection) qui

CONCLUSION GENERALE

devrait être profitable à une économie durable. Cela permettra de rendre le Système de Sécurité Sociale plus efficace, rééquilibré et équitable à travers les cotisations de la population, nombreuse, des occupés du moment afin de leur assurer une pension lorsqu'ils arriveront à la retraite et ainsi assurer la continuité du système de retraite

L'augmentation de la part de la population des 60 ans et plus a pour effet l'élévation des différents indicateurs de vieillissement. Le rapport du vieillissement, rapporte des individus âgés de 60 ans et plus aux individus âgés de 0-14 ans, connaîtra une augmentation continue. Ce dernier et selon les deux scénarios de projection passe de 30.25 en 2015 à 99.1 en 2050. Le ratio de dépendance progresse aussi et la population âgée de 60 ans et plus contribue à sa progression d'une façon importante à partir de 2035.

Le contexte démographique est en faveur du système de retraite. Cela a été montré par le calcul du rapport de la population âgée de 60ans et plus à la population en âge d'activité. Celui-ci passerait à seulement 32,98 en 2050, ce qui signifie que le marché du travail ne sera pas affecté par le vieillissement. Le poids des personnes en âge d'activité restera considérable jusqu' à 2035 ainsi que la part de la population en âge d'activité quelque soit le scénario démographique. La population d'âge actif, qui est susceptible de cotiser, serait très favorable au financement des retraites pendant les décennies à venir.

La projection de la population active constitue un élément essentiel pour chiffrer le transfert entre la population active et la population inactive ou bien entre population des actifs et celles des retraités. Les résultats obtenus de la combinaison des projections de la population totale et du taux d'activité par âge et sexe, donnent une population active de 14 millions en 2025, 17 millions en 2035 et presque 22 millions en 2050. La part des femmes dans la population active sera importante par rapport aux années passées, tout en restant toujours faible par rapport à celle des hommes.

La structure de la population active changera profondément suite à une augmentation de la population active la plus âgée qui passerait de 6.36% en 2015 à 17% en 2050 et la baisse de la part des jeunes actifs, qui passerait de 13.9% en 2015 à 10.91% en 2050.

L'équilibre du système de retraite dépend de l'évolution à venir de la population occupée et celle des retraités ; le rapport entre ces deux populations fournit un indicateur qui permet de mesurer la pérennité du système de retraite. Le rapport entre les actifs affiliés à la Sécurité

CONCLUSION GENERALE

Sociale et les retraités se détériorer de plus en plus dans les années à venir plus, précisément à partir de 2035 quel que soit le scénario démographique et les hypothèses du taux de chômage.

L'allongement de la durée de vie, l'accélération du mouvement liée à l'entrée en pré-retraite et l'extension de l'emploi informel, sont les principales causes de cette dégradation de ce rapport.

L'analyse des résultats issus de la projection de la population cotisante et celle des retraités, met en évidence le défi à venir pour la caisse de retraite sous l'effet de l'arrivée des générations importantes à l'âge de la retraite et un marché du travail en pleine extension.

La réorganisation du marché du travail est considérée actuellement comme une première étape, qui peut rééquilibrer le système de retraite, en plus des dernières mesures liées directement au système de retraite, comme la suppression de la retraite sans condition d'âge et la retraite proportionnelle, l'augmentation de la part des cotisations de 1% sur la quote-part de la CNR qui est un apport supplémentaire pour la caisse ainsi que la mise en place des dispositifs d'assistance sociale (sur le plan financier par des taxes telle que la taxe sur le tabac et la taxe sur l'environnement).

Malgré les difficultés économiques actuelles, la CNR connaît une grande modernisation avec le développement des technologies de l'information et de la communication (la CNR est connectée au réseau informatique des collectivités locales pour accueillir les extraits de naissance et les actes de décès). Cette modernisation a pour but de porter des facilitations à cette catégorie de population ainsi que l'amélioration des structures d'accueil et d'orientation (rapprochement des retraités du service concerné, aide à domicile et aide sociale). Et a fait l'objet d'une enquête de satisfaction réalisée auprès des retraités de la wilaya d'Oran dans le cadre de cette recherche.

Le niveau de satisfaction a été évalué à 7.58 ; cette note confirme les résultats des grandes actions de modernisation qui sont rentrées en vigueur depuis plus de 10 ans. Mais l'analyse de cet indice par critère montre une satisfaction relative pour les critères "proximité", "constitution du dossier" et "temps de traitement du dossier".

Les résultats de l'indice de satisfaction par sexe, type de retraite et niveau d'instruction révèlent des différences assez importantes.

CONCCLUSION GENERALE

Préserver le niveau de vie des personnes qui quittent la vie professionnelle est une préoccupation de tout le système de retraite, Les intentions vis-à-vis du changement du mode de vie ne changent pas pour les retraités de droit direct ou de réversion, quel que soit le statut au sein du ménage ou le sexe. S'agissant des salariés non permanents, le passage à la retraite engendre une baisse du niveau de vie.

Enfin, le système de retraite par répartition doit faire face à la dégradation du marché du travail (une couverture relativement faible, un taux d'activité féminine faible) qui influence négativement les cotisations. Cependant, le système repose sur le principe de solidarité entre générations, selon l'exercice de projection, la relève démographique est assurée durant toute la période de projection.

Bibliographie

- AOURAH L'haocine,1996**, l'économie Algérienne à l'épreuve de la démographie, édition CEPE,pp144, 147, 150,159.
- **ALAIN Monnier, 2006**, Démographie contemporaine de l'Europe, Evolutions, tendances, défis, édition Armand colin.
- **ANNE Lavigne, 2013**, Economie des retraités, édition la découverte paris.
- **ASGHAR ZAIDI,GRECH AARON George, FUCHS Michael, BENALLAH Samia, Carole BONNET, EL MOUADDEN Claire, MATH Antoine,2012**, « Comment mesurer la générosité des systèmes de retraite ?»une application aux pays de la méditerranée, P228,Région et développement n°35.
- Attias-Donfut, C. &Gallou, R, 2006**,L'impact des cultures d'origine sur les pratiques d'entraide familiale : Représentation de la solidarité familiale par les immigrés âgés, Informations sociales, 134,(6), 86-97. <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-6-page-86.htm>.
- BENHABIB Lamia, 2013**, « Promouvoir l'emploi des jeunes ; quelles politiques en Algérie »,colloque, économie informelle et développement ; emploi, financement et régulation dans un contexte de crise 6,7 et 8 juin 2013, Université Paris-EstCréteil,ERUDITE.
- BOUYACOUB Ahmed,2012**, « Quel développement économique depuis 50ans » , CRAD, Université d'Oran ,n°81 printemps 2012.
- BOUYACOUB Ahmed**, Acte de la conférence euro maghrébine sur la formation et l'emploi et l'employabilité, BIT Alger.
- **BARKA Zineet SALHI Tarik, 2008**, « Protection sociale et système de retraite en Algérie », .atelier n°47, les réformes de la protection sociale ,33^{eme} conférence mondiale du CIAS.

-BouadamKamel etMeliani Hakim, « Entre chômage, précarité et dépermanisation, quelle politique à mettre en œuvre par les pouvoirs publics algériens » Axe N° 2.

-BOUTALEB Kouider et BOUALALI Aicha,2003, L'activité féminine en Algérie réalités et perspectives ,Colloque International sur « Marché du travail et genre dans les pays du Maghreb spécificités ,points communs rt synergies avec l'Europe ».

-BOUKHLIA Hassen-Rafik et TAHALITE Fatiha,2008,Marché du travail, régularisation et croissance économique Algérie, revue tiers monde, PUF,n°194, pp413-437.

- **BOUKHLIA Hassane-Rafiket TAHALITE Fatiha**, 2009, Labour markets, performance and migration flous in Alegria.

-BENYAKHLEF MOLAY Arbi,2015, thèse de magister « La pauvreté un indicateur de mutation socio-démographique, étude de cas wilayas ; TELEMENEN et SIDI BEL ABBES »

-BLANCHET Didier,1991, Modélisation des mots économiques conséquences économiques des évolutions démographiques, Travaux et documents 130,Paris,INED /PUF.

-BOUKHLIA Rafik et TALAHITE Fatiha, 2007,Labour Market and economic growth in Algeria ,8th Mediterranean Research Meeting .

-BENSIDOUN Isabelle et SOUAG Ali,2013, Emploi informel en Algérie caractéristiques et raison d'être, document de travail n°166,juillet.

-CALOT Gérard, SARDON Jean-Paul,1999, « Les facteurs du vieillissement démographique' »,InPopulation,54eme année, n°3, 1999 pp.509.
http://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1999_num_54_3_7021.

-CHERIF Assia, 2009, « Participation socio-économique de la femme un état des lieux cas de l'Algérie », acte du 26^e congrès international de la population à Marrakeche.<http://iussp2009.princeton.edu/download.aspx?submissionId90855>.

--CHERIF Assia, OUADAH REBRAB Saliha, BEDROUNI Mohamed et BOULFAKHAR Nacer, 2014, « *la population âgée en Algérie : dynamique et tendance* », programme national de recherche n° 31 « Population et société », édition le centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle CRASC.

-**CHANU Pierre Yves et FRANCOIS Philippe, 2012**, Nos retraités : répartition ou capitalisation ?

-**CHIBANE Belkacem, 2005**, thèse de magister, « Situation et perspective du système de retraite en Algérie » .

-**CHERIFALI Hamza, 2007**, Population emploi en Algérie tendance récente et perspective <http://www.lemonde.fr/revision-du-bac/annales-bac/sciences-economiques-terminale-es/liens-entre-population-active-et-croissance>.

-**Daniel FRANK**, Existe une modification dans l'évolution des taux d'activité féminin ?

-**DELEND Aissa et FODIL Abdelkrim, 2006**, la transition démographique en Algérie, faculté des sciences humaines et sociales université d'Oran.

-**DELEND Aissa, 2012**, sondage et pratique de l'enquête en science sociales, Manuel pédagogique, édition du laboratoire de recherche en stratégies de population et développement durable , Université d'Oran.

-**DUPUIS Jean-Marc, EL MOUDDEN Claire, PETRON Anne, 2010**, Les systèmes de retraite du Maghreb face au vieillissement démographique. In: Revue française d'économie, volume 25, n°1, 2010.

-**EL MODDEN Claire , DUPUIS Jean –Marc, PETRON Anne , en collaboration avec BEN BRAHAM Mehdi, DKHISSI Ilham ,HAMMOUDANacer-Eddine ,HOUSSE Hourouki, LARAKI Drissi 2008**, « Système de retraite au Maghreb une première analyse » ,Rapport pour la MIR ,Minister du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité convention n°06/302 .

-**Élise Coudin, 2007**, Projections de population active à l'horizon 2050 : des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse, Économie et statistique N°408-409. Institut National de la statistique et des Études Économiques INSEE.

- **FILATRIAU Olivier , 2012** , Méthodologie de projection de la population active à l'horizon 2060, n°F1201, document de travail , Institut National de la statistique et des études économiques .

-**GANASSALI Stéphane, 2009**, les enquêtes par questionnaire avec sphinx, Edition Pearson, université de Paris Panthéon –Sorbonne.

-GONZALEZ-DEMICHEL Christine, NAUZE-Fichet Emmanuelle, 2003, Les contours de la population active : aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité. In: Economie et statistique, n°362, La nouvelle Enquête Emploi, l'activité et le chômage. pp. 85-103.

-HAMDI Bouamam ,2007, Thèse de magister ,Le système de retraite des non salariés en Algérie.

-HAMMOUDA Nacer-Eddine,2006,Les problèmes de mesure de la population active en Algérie,colloque Rabat.

-HAMMOUDA Nacer Eddine et ISLI Mohamed Arezki et Saib MUNETTE Mohamed,2003,Marché du travail et emploi en Algérie éléments pour une politique national de l'emploi profil de pays ,Programme des emplois en Afrique

-HADJENE Omar,2012, thèse de doctorat , « Problématique du système de retraite ».

-HANVIN Valérie et PLANE Mathieu,2001, Population active et croissance département analyse et prévision de OFCE2000-2040, revue de OFCE79.

- HAIRAULT Jean –olivier, 2012,Vivre et travailler plus longtemps,la retraite, à quel âge ?, Collection chaire ; transition démographique –transition économique, pages 44.45.4647, 48,49.

-HARRIBEY Jean-Marie ,KHALFA Pierre ,Marty Christiane ,CONCIALIDI Pierre ,HORUS Didier ,HUSSON Michel ,JOHSUA Isaac,Mangenot Marc ,Marvan Patrick ,RALLET Daniel , 2010,Retraites : l'heure de vérité, Éditions Syllepse, Paris.

-HAMZA CHERIF ALI etSALHI Mohammed,Vieillesse démographique en Algérie : réalité et perspectives.

-KATEB Kamel etOuadah-BedidiZahia,2001, L'actualité démographique du Maghreb, actes de la DESCO Université d'été octobre, ministère de l'Education Nationale - direction de l'Enseignement scolaire pour Eduscol.

-KATEB Kamel, 2015,L'émergence des femmes au Maghreb,une révolution inachevée,éditionApic, Alger.

-KATEB Kamel, 2008,A qui profitera la fenêtre démographique des pays du Maghreb ? CEPN, CNRS université Paris Nord et gdirdreem-CNRS, tourné d'étude, démographie, emploi et migration entre les rives de méditerranée msh Paris Word.

-**KATAB Kamel, 2005**, Ecole, population et société en Algérie, Histoire et perspectives méditerranéennes, édition L' Harmattan.

-**KATAB, Kamel, 2010**, Transition démographique en Algérie et marché du travail. Confluences Méditerranée, 72, (1), 155-172. doi:10.3917/come.072.0155.

-**KATEB, Kamel, 2008**, « A qui profitera la « fenêtre démographique » des pays du Maghreb ? », Insaniyat / 153-139 ,2008 | 40-39 , إنسانيات.

- **LASSASSI Mounir et Hammouda Nacer-eddine, 2012**, 50ans d'indépendance quelle évolution de la situation du marché du travail en Algérie ?, Les cahiers du CREAD n°100 .

-**LE DUIGOU Jean –Christophe et TOULISSE Jean –Marie** et la collaboration de **GAIRAUD Michel, 1999**, L'avenir des Retraites, les éditions de l'Atelier /les éditions ouvrières, Paris.

-**LARBI Lamri, 2004**, le système de Sécurité Sociale en Algérie, une approche économique, édition office des publications universitaires.

- **LEBARON Frédéric, 2006**, L'enquête quantitative en Sciences Sociales, Recueil et analyse des données, édition DUNOD, PARIS.

-**LEFRANC Christophe, 1998**, La société algérienne entre population et développement, édité par le Centre français sur la population et le développement, 103 p, Les Documents et Manuels du CEPED.

-**LOCOH Thérèse et LABOURIE Annie, TICHIT Christine, 1996**, Genre et développement des pistes à suivre, texte d'une rencontre scientifique à Paris. Document et manuels du CEPED, N°05,

-**LOUADI Tayeb, 2012**, Acte du séminaire sur la situation démographique en Algérie, élément d'explication de la fécondité, Édition du laboratoire de recherche en stratégies de population et développement durable.

-**MEBTOULE Abderahmane et SARI Gamille, 2014**, Quelle convergence et quelle institution au Maghreb face aux enjeux géostratégiques ? Ouvrage collectifs, édition anwar el maarifa 2014 n°308.

- MEBTOUL Abderrahmane, 2012**, L'évolution politique et économique de 1963 à 2012 ? Dossier élaboré par des Experts de l'Association Algérienne de Développement de l'Economie de Marché -ADEM-.chapitre 1.
- MOUHOUBI Salah, 2011**, L'Algérie face aux chocs extérieurs; édition : ENAG.
- MILLOT Dominique, TRIBY Emmanuel, 1996**, Population et travail, édition ellipses, marketing S.A.
- MENDELI Djamila, 2014**, L'efficacité et l'étendue du système de protection sociale algérien en matière de retraites, l'Université de Bejaia.
- MEROUANI Walid, HAMMOUDA Nacer-Eddine, EL MOUDDEN Claire, 2014**, le système algérien de protection sociale : entre Bismarckien et Beveridgien les cahiers du CREAD n°107-108.
- MENDELI Djamila, 2015**, le niveau de vie des retraités algériens et l'inégalité des retraites P10, <https://WWW.GOOGLE.DZ/URL?sa=Web&source=j&url=https://retraitesolidarite.caissedepots.fr/sites/default>.
- MAZEROLLE Fabrice, 2005**, Démographie économique, édition librairie Vuibert.
- **OUADAH-BEDIDI Zahia et VALLIN Jacques, 1998**, « Différences socioéconomiques de fécondité en Algérie, le poids de l'âge au premier mariage », Apport des données individuelles du recensement de 1998.
- ORALLO Sonia et CORATO Nicolas, 2004**, « SALARIES : vos retraites après la réforme », éditions PRAT, Paris, p7.
- PENAUD Pascal, 2013**, Politique sociale, collectif Dalloz, édition Dalloz, presse de sciences.p77-78.
- PERRET Cécile, 2010**, « Les évolutions du système de protection sociale en Algérie », notes de Recherches, n°12-01, IREGE, Université de Savoie.
- ROLAND Pressat, 1979**, Dictionnaire de démographie 3^{ème} édition, Université de France.
- **REMONDE Antoine, 2009**, Les retraites en question, édition la documentation française p3.
- **ROUABHI Mohamed Reda, 2010**, Le Système de Sécurité Sociale En Algérie, Evolution historique, édition el Otmania.

- **SAHRAOUI Salah Eddine,2012**, thèse de doctorat en démographie, «L'impact du vieillissement de la population sur les dépenses des retraites et les dépenses de santé en Algérie »
- SARI Camille, 2011**, Algérie et Maroc : quelles convergences économiques, Editions Cabrera, Paris.
- SAIB MUSETTE Mohamed,2014**,Les politiques de l'emploi et les programme actifs du marché du travail en Algérie,Working together learning for life.
- SEMAOUNE Tassadit, 2008**, thèse de magister, étude économétrique de l'emploi à partir des enquêtes nationales menées auprès des ménages (de 1974 a2005) et prévision a l'horizon 2020.
- TAPINOS Georges, 1996**, La démographie : population, économie et sociétés, Éditions de Fallois, Paris, p256.
- TEULON Frédéric, 1999**, Travail et emploi,Ellipses Edition Marketing SA,Paris.
- VERON Jacques,2005**, L'espérance de vivre : âges, Générations et sociétés, édition du seuil, Paris.
- WANNER Philippe,FEI Peng et DUCHENE Josianne,2000**, Une application de la méthode, âge, période,cohorte (APC),document de travail n°7 ,Février 2000.

Internet

- Site Internet de l'office national des statistiques (ONS)<http://www.ons.dz>.
- Site web de Bureau international de Travail (BIT) <http://www.ilo.org>.
- Siteweb de la bibliothèque universitaire : <http://www.univ-oran2.dz>.

TABLES DES MATIERES

Introduction générale	01
Chapitre I : Cadre méthodologique et théorique.....	03
1-1-Problématique.....	03
1-2-Le fondement théorique.....	06
1-3-L'approche méthodologique.....	11
1-4-plan de travail	17
<i>Partie 01 : Dynamique démographique et développement socio-économique et système de retraite algérien.....</i>	18
Chapitre II : Le contexte socio-économique et la nouvelle dynamique démographique et son impact sur la modification de la structure de la population	18
Introduction	18
Evolution démographique.....	19
1-1Le Mouvement naturel en Algérie entre 1956 et 2013.....	19
1-2Natalité : Réduction du nombre des naissances et baisse des décès :.....	20
1-3La fécondité :.....	24
1-3-A/L'âge au mariage :.....	24
1-3-B/Développement de la pratique contraceptive	25
1-3-C /La nuptialité :.....	26
1-4 L'espérance de vie :.....	27
II - Nouvelle dynamique démographique : Essai d'explication de la reprise de la natalité	28
1-Changement de la structure de la population	28
1-1-Une population de 0à 4ans en croissance rapide	28
1-2-Une population active en progression continue	31
1-3-La proportion des personnes âgées (60ans et plus)est en hausse	32

2-Les conséquences de cette nouvelle dynamique démographique sur la modification de la pyramide d'âge	33
3-Structure de la population algérienne depuis le premier recensement de 1966	33
4 -Vieillessement de la population algérienne	37
4-1Définition du vieillissement	37
4-2Les facteurs de vieillissement	38
4-3-Mesure de vieillissement	39
4-4- Les indicateurs de vieillissement démographique en Algérie	40
4-4-1-Le ratio de dépendance	40
4-4-2 L'espérance de vie à certain âge spécifique	42
4-4-3-L'indice de vieillissement	43
4-4-4-Relation entre fécondité et vieillissement	45
4-4-5-Vieillessement contrasté entre les wilayas	47
III /Développement économique et social depuis 50ans	49
1-Développement économique	49
1-1Période de 1962 à 1979 ou l'économie socialiste	50
1-2Période entre 1987 à1999 crise politique et économique	50
1-3La troisième période 1995à 2005	51
2-Situation économique en Algérie à partir de 2005 et l'amélioration des différents agrégats économiques	52
3-L'économie algérienne au niveau international	54
4-La politique économique à partir de 2010 et les perspectives d'avenir	54
5-Les nouveaux défis de l'Algérie : défis perspectives	55
6-Développement social :	56
6-1 /LE PIB	57
6-2Espérance de vie à la naissance :	59

6-3 L'indice de niveau d'instruction.....	62
V/Evolution de la population active et ses composantes sous l'effet des facteurs démographiques et socio- économiques	63
1-La population active algérienne	63
2-Sources d'information sur la population active	66
3-Démographie, Activité, emploi, travail et retraite. Quelle interaction ?	67
Conclusion	69
Chapitre III : historique, fonctionnement, analyse et évolution du système de retraite.....	70
Introduction	71
I-1-La solidarité intergénérationnelle	72
2-Construction du Système de Sécurité Sociale	73
2-1-Le modèle social-démocratie	75
2-2-Le modèle conservateur caporaliste	75
2-3-Le modèle libéral ou le modèle assistantiel.....	75
3-Définition de la Sécurité Sociale	75
4-Quatre principes fondamentaux sont distingués en Sécurité Sociale	76
5-Historique de la Sécurité Sociale en Algérie	76
5-1-L'héritage français	77
5-2-Situation de la Sécurité Sociale avant l'indépendance (1945-1962)	77
5-3-le système de Sécurité Sociale antérieure à 1983.....	77
5-4-L'unification de la Sécurité Sociale : les lois de 1983	78
5-5-Le système de sécurité algérien entre le principe d'assistance et le principe d'assurance.....	79
5-6-Evolution des prestations par rapport aux cotisations sociales.....	80
II-1-Le système de retraite	83
2-Les objectifs du système de retraite	84

3-Le mode de financement d'un régime de retraite	85
A /Retraite par répartition	85
B/Retraite par capitalisation	86
4-L'efficacité comparée du régime de retraite par répartition et par capitalisation ...	86
5-Les risques comparés de la répartition et de la capitalisation	88
IV-LE système de retraite dans les pays du Maghreb	89
1-L'histoire et la structure des trois systèmes de retraite	89
2-Les systèmes de retraite au Maghreb avant l'indépendance	89
3-L'architecture des trois régimes de retraites en 2009.....	92
V-Le système de retraite en Algérie	93
1-Aperçu historique de la construction du système de retraite en Algérie	94
2-Pensionnés des régimes de retraite en Algérie avant l'indépendance.....	96
3-La structure de système de retraite à l'indépendance	97
4-Le système de retraite après l'indépendance	97
5-Le système de retraite dans sa configuration actuelle	98
6-Financement du régime de retraite algérien	103
7-Le régime de retraite algérien en quelques chiffres.....	105
7-1-L'évolution du nombre des pensionnés de la CNR.....	105
7-2-Evolution du nombre de bénéficiaires du droit direct	105
7-3-Répartition des bénéficiaires du droit direct selon le sexe	107
8-Age de la retraite	109
8-1L'âge moyen de départ en retraite :(par sexe et selon les différents types de retraite).....	109
9-La générosité d'un système de retraite.....	110
9-1-La générosité de la retraite algérienne par rapport à d'autres pays de la Méditerranée.....	112

9-2-Générosité externe de système de retraite.....	114
9-3-La générosité globale des cinq pays de la Méditerranée	114
IV-La retraite par répartition et ses équilibres	116
1-L'analyse de l'équilibre financier du système de retraite algérien	117
2-Taux de couverture des personnes âgées	119
2-1-La part des bénéficiaires du droit direct (pension de retraite) par rapport à la population du même âge	119
2-2-La part des bénéficiaires du droit direct (pension de retraite et allocation de retraite) par rapport à la population du même âge (taux de couverture du droit direct)...	120
2-3--Taux de couverture des actifs	122
2-4-Le Taux de couverture de la population active occupée.....	123
2-5- Rapport cotisants /retraités.....	124
2-6-Ratio de dépendance économique :	126
2-7-Le rapport de prise en charge des personnes âgées	127
2-8-Le taux de remplacement	128
Conclusion.....	130
Conclusion de la première partie	132
<i>Partie 02 : Situation, perspective et satisfaction de la population retraitées</i>	135
Chapitre IV : Situation et perspective de la population totale, active et retraitées d'ici 2050.....	135
Introduction	135
I-Cadre théorique de l'évolution démographique et marché du travail et retraite	137
1-1 Changements de structure démographique et accumulation du capital.....	137
1-2- Changements de structure démographique et marché du travail	138
1-3- Taille de la population active et chômage	138
1-4- Le vieillissement de la population et les tensions sur le partage des revenus ...	139
2- Les mutations du marché du travail en Algérie : Les déterminants du marché du travail algérien	140

2-1-Structure et évolution de la population active	140
2-3-Activité, emploi et chômage : aspects généraux.....	143
2-3-1-Structure et évolution de la population active.....	143
2-3-2-Décomposition de la variation de la population active en effet démographique et en effet de comportement	146
2-3-3-Les mutations du marché du travail	148
2-3-4-A-Marché du travail en croissance de 1966 à 1985	149
2-3-4-B-Marché du travail de sous-emploi de 1986 jusqu'à 2000	151
2-3-4-C-Marché du travail en progression après la crise de 2000 à ce jour	151
2-4-Le chômage.....	153
2-4-1-La mesure du Chômage en Algérie	153
2-4-2-Le chômage des jeunes	154
2-4-3-Chômage des femmes	155
2-4-4-Relation entre chômage et emploi informel	156
3-Quelle définition pour l'emploi Informel ?.....	157
3-1-Contexte historique du développement de l'emploi informel	158
3-2-Femme et emploi informel durant la période socialiste.....	159
3-3-L'emploi informel de 2000 à ce jour	160
4-La contribution des politiques d'emploi à la précarisation de l'emploi des jeunes ...	162
II-Projection de la population totale et active.....	165
II-1-1Projection de la population totale	166
II-1-2-Les Hypothèses de projection	168
II-1-2-A-Hypothèse de fécondité	170
II-1-2-B-Les hypothèses de mortalité	171
II-1-2-C-Hypothèse de migration	172

II-2-Résultats des projections.....	172
II-2-A-La population globale	172
II-2-B-Résultats de projection de la structure d'âge selon les différents scénarios	176
II-2-C-La population d'âge actif	178
II-3-De la population d'âge actif à la population active	178
II-3-1-Projection de la population active	178
II-3-2-Rappels sur les méthodes de projection des taux d'activité et l'incertitude de ces méthodes	181
II-3-2-Aperçus de la méthodologie utilisée	181
II-3-2-A-Pour la population active	181
II-3-2-B-Utilisation d'un modèle économétrique simple pour l'estimation des taux d'activité ...	182
II-3-2-C- Modèle économétrique et méthode d'estimation des paramètres	182
II-4-Méthode générale de prévision de la population active féminine utilisée dans notre travail	184
II-4-1-le modèle utilisé pour l'estimation des taux d'activité féminine	184
II-4-2-Présentation des résultats	186
II-5-Projection des taux d'activité pour le sexe masculin.....	192
II-6-Les résultats de projection de la population active : Le nombre d'actifs ne cessera pas d'augmenter d'ici 2050	193
II-6-1-Les grandes tendances de comportement d'activité	195
II-6-2-Rapport actifs /inactifs	196
II-6-3-Décomposition de la population active féminine en un effet démographique et un effet dû aux changements du taux d'activité.....	198
II-7-L'avenir des retraites est-elle menacé	199
Les projections d'effectifs de cotisants et de retraités	203
Perspective d'évolution du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités (rapport démographique)	205
Evolution du rapport cotisants/retraités	206
La couverture partielle de la population occupée par le système de Sécurité Sociale.	207

Conclusion :.....	209
Chapitre V : Evaluation des services rendus par la CNR à travers une enquête de satisfactions auprès des retraités de la Wilaya d'Oran.....	211
Introduction	212
I. Note méthodologique	212
I-1-Objectifs	212
I-2-Méthodologie	213
I-3-L'échantillonnage	213
I-4-Le questionnaire	215
I-5-Le traitement des données	216
I-6-Le type de question adoptée	216
II-L'analyse descriptive : Caractéristique de la population enquêtée	216
II-1- Population enquêtée par sexe.....	216
II-2- La population enquêtée par âge	217
II-3- Le statut de la population enquêtée.....	218
II-4- Le nombre de personnes dans le ménage	219
II-5- Niveau d'instruction de la population selon le sexe.....	219
II-6- Le changement du mode de vie après le passage à la retraite.....	220
II-7- Revenu de la pension.....	221
II-7-A-Description statistique de revenu de la pension par sexe	221
2-7-B-Description statistique de revenu selon le type de retraite :.....	222
II-8-Le revenu de la pension et la catégorie socio-professionnelle de l'enquêté avant la retraite	223
II-9-Catégorie socio professionnelle et niveau d'instruction	224
II-10-La connaissance et visite de la CNR comparée à deux autres caisses	225
III-Analyse approfondie	226

III-1-L'Indice de Satisfaction globale	226
III-2-Le résultat de l'indice satisfaction par sexe.....	229
III-3-Le résultat par type de retraite	230
III-4-Les résultats par niveau d'instruction	231
III-5-Attente et Satisfaction	232
III-6-Matrice importance /performance	233
III-7-L'analyse des composantes principales	236
III-8-L'Analyse Factorielle des correspondances AFC	249
III-9-Attentes des retraités	252
III-10-La connaissance d'autres sources d'information	252
III-11-Suggestion d'amélioration	253
Conclusion	255
CONCLUSION GENERALE.....	256
BIBLIOGRAPHIE	262
TABLE DES MATIERES	269
INDEX DES TABLEAUX	278
INDEX DES FIGURES	282
INDEX DES SCHEMAS	285
LES ANNEXES	286

Liste des Tableaux

Tableau 01	Evolution du taux de natalité et mortalité de 1956 jusqu' à 2013...	19
Tableau 02	Evolution des effectifs des naissances et des décès corrigés.....	21
Tableau 03	Evolution des taux bruts de mortalité entre 1966 et 2008.....	22
Tableau 04	Descendance finale.....	23
Tableau 05	Evolution de l'âge moyen au premier mariage.....	24
Tableau 06	Evolution des taux de prévalence entre 1968 et 2006.....	24
Tableau 07	Evolution des taux de nuptialité entre 1966 et 2013.....	25
Tableau 08	Evolution inter -censitaire de l'âge moyen au mariage selon le sexe et le milieu d'habitat.....	26
Tableau 09	Evolution du nombre de femme en âge de procréer.....	28
Tableau 10	Evolution de la structure par âge de la population des 15-49 ans de 1987 à 2012.....	29
Tableau 11	le Nombre de naissances avec fécondité de 2012 et structure de 1998	30
Tableau 12	la structure par âge de 1986 à 2008.....	30
Tableau 13	Évolution de la structure par grands groupes d'âges et par sexe de la population algérienne (en%) (1966-2008)...	32
Tableau 14	le ratio de dépendance pour la période 1950-2050.....	40
Tableau 15	L'évolution de l'espérance de vie à certain âge (60 et 80 ans) et par sexe....	41
Tableau 16	Evolution du taux de mortalité en Algérie de 1982 à 2011...	42
Tableau 18	Evolution de l'indice de vieillissement des proportions des jeunes et des personnes âgées entre 1966 et 2008.....	43
Tableau 17	l'indice de vieillissement et indice synthétique de fécondité par wilaya	47
Tableau 19	Evolution des éléments constitutifs du développement humain...	56
Tableau 20	Paramètre de 2010 par rapport à 1963(en nombre de fois).....	57
Tableau 21	Evolution des indicateurs relatifs à l'état de santé de la population....	59
Tableau 22	Les principales caractéristiques des systèmes Bismarckien et Beveridgien..	72
Tableau 23	Contributive du régime des retraites (unité :109 DA).....	81

Tableau 24	les systèmes de retraite au Maghreb avant l'indépendance	89
Tableau 25	Pensionnés des régimes de retraite en Algérie avant l'indépendance.....	94
Tableau 26	Le système de retraite en Algérie avant l'indépendance.....	95
Tableau 27	Taux de cotisation au 1er janvier 2008.....	102
Tableau28	Générosité interne réelle des différents régimes des cinq pays.....	111
Tableau29	Indice de générosité interne par pays.....	112
Tableau 30	Parts de la population occupée non affiliée à la Sécurité Sociale.....	121
Tableau 31	Structure générale et principaux indicateurs de la population active.....	141
Tableau 32	variation de la population active en un effet démographique et un effet de comportement.....	146
Tableau 33	Structure des sans travail selon le groupe d'âge et le sexe en 1992(effectifs en milliers).....	149
Tableau 34	Le taux d'activité économique et le taux d'emploi selon le sexe et le diplôme obtenu en 2015.....	155
Tableau35	Part de l'emploi informel selon l'âge.....	161
Tableau 36	Répartition de la population Algérienne par sexe et par groupes d'âge en 2015.....	168
Tableau 37	Structure d'âge de la population de 2015 à 2050.....	175
Tableau 38	Le tableau ci-dessus représente les observations des variables dont nous avons besoin pour examiner les variables explicatives.	186
Tableau 39	Récapitulatif des modèlesb.....	187
Tableau 40	Répartition des indicateurs du marché du travail selon le niveau d'instruction secondaire.....	188
Tableau 41	Les valeurs des différentes variantes explicatives.....	189
Tableau 42	Taux d'activité ajustés (%) du sexe féminin de 2015-2050.....	191
Tableau 43	Taux d'activité du sexe masculin en 2015	193
Tableau 44	Interpolation des taux d'activité des deux groupes d'âge extrême.....	193
Tableau 45	Composition et poids de la population active projetée.....	195

Tableau46	Contribution des deux effets sur l'évolution de la population active.....	198
Tableau 47	Population occupée par sexe selonles Trois scénarios de chômage...	202
Tableau 48	Population échantillon n=100.....	215
Tableau49	Répartition de la population enquêtée par âge et sexe.....	219
Tableau50	Tableau croisé Situation familiale * statut de l'enquêté au sein du ménage	220
Tableau 51	Population par sexe et le niveau d'instruction	221
Tableau 52	Description statistique de revenu de la pension par sexe	222
Tableau 53	Le revenu selon le type de retraite.....	223
Tableau 54	croisé le niveau d'instruction de l'enquêté * la catégorie socio-professionnelle de l'enquêté avant la retraite.....	226
Tableau 55	Etape du calcul de l'Indice de Satisfaction.....	227
Tableau56	Evaluation des variables.....	228
Tableau 57	L'indice de satisfaction pour le sexe masculin.....	229
Tableau 58	L'indice de satisfaction pour le sexe féminin	229
Tableau 59	La pension de réversion.....	230
Tableau 60	La Population retraitée.....	230
Tableau 61	Sans instruction.....	231
Tableau 62	Niveau primaire.....	231
Tableau 63	Niveau moyen.....	231
Tableau 64	Niveau secondaire.....	231
Tableau 65	Niveau supérieur.....	231
Tableau 66	Les résultats de la matrice.....	233

Tableau 67	Statistiques descriptives.....	237
Tableau 68	La matrice de corrélation	237
Tableau 69	Indice KMO et test de Bartlett.....	238
Tableau 70	Résultat de la matrice des variances et covariances	238
Tableau 71	Variance totale expliquée.....	239
Tableau72	Variance totale expliquée.....	240
Tableau73	Qualité de représentation.....	241
Tableau 74	Matrice des composantes.....	243
Tableau 75	Matrice des composantes après rotation.....	244

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphe :01	Evolution rapport de masculinité par âge en Algérie selon les recensements.....	35
Graphe :02	Relation entre fécondité et vieillissement.....	45
Graphe :03	Evolution des différentes composantes de la population Active Entre 1974 et 2014.....	64
Graphe :04	Evolution des prestations par rapport aux cotisations sociales.....	80
Graphe :05	Evolution du nombre des bénéficiaires de la Caisse Nationale de la Retraite.....	104
Graphe :06	Evolutions des droits directs entre 1988 à 2014.....	104
Graphe :07	Réparation par sexe des bénéficiaires d'une pension ou allocation de retraite Entre 2000et 2014.....	106
Graphe :08	Parts des bénéficiaires par sexe entre 2000 et 2014.....	107
Graphe :09	L'âge moyen du départ en retraite.....	109
Graphe :10	Part des bénéficiaires du droit direct par rapport à la population du même âge.....	118
Graphe :11	Le taux de couverture des personnes âgées.....	120
Graphe :12	Taux de couverture :population en âge de travailler,Population active et occupée.....	122
Graphe :13	Evolution du rapport cotisant /retraité.....	123
Graphe :14	Ratio de dépendance économique.....	125
Graphe :15	Evolution du rapport actif et population âgée de plus de 60 ans.....	126
Graphe :16	Evolution du taux d'activité du sexe masculin par groupe d'âge de 1966 à 2014.....	142
Graphe :17	Evolution du taux d'activité du sexe féminin par groupe d'âge de 1966 à 2014.....	143
Graphe :18	Situation de l'emploi par secteur d'activité entre 2000à 2015.....	151
Graphe :19	Le chômage selon le niveau d'instruction.....	154
Graphe :20	Evolution du taux de chômage par sexe.....	154

Graphe :21	Le taux de chômage selon le niveau d'étude et le sexe.....	155
Graphe :22	Part de l'emploi informel selon le sexe.....	159
Graphe :23	Evolution de l'emploi formel et informel selon les deux sexes...	160
Graphe :24	Population totale selon les différents scénarios :.....	172
Graphe :25	Le taux d'accroissement naturel.....	173
Graphe :26	Structure d'âge selon les deux scénarios à l'horizon 2050.....	177
Graphe :27	le ratio de dépendance selon les deux scénarios.....	177
Graphe :28	Structure de la population de la catégorie d'âge active 15-59 ans Algérie, 2015-2050.....	178
Graphe :29	Le taux d'activité observée et simulée.....	189
Graphe :30	Les taux d'activité simulés et observés entre 1966 à 2015.....	190
Graphe :31	Comparaison des valeurs simulés et observés des taux d'activité pour les deux groupes d'âge supérieur.....	193
Graphe :32	Taux d'activité selon les deux sexes.....	194
Graphe :33	Evolution de la population active selon les deux scénarios.....	194
Graphe :34	Population active simulée par sexe.....	195
Graphe :35	Ratio actifs de 60 ans /inactifs de 60 ans et plus.....	196
Graphe :36	Population active âgés de 55 ans et plus.....	198
Graphe :37	Les projections d'effectifs de cotisants.....	203
Graphe :38	Comparaison des effectifs retraites observées et stimulées dans le passé.....	204
Graphe :39	Effectifs des retraités.....	205
Graphe :40	Evolution du rapportcotisant retraité.....	205

Graphe :41	La couverture partielle selon les trois scénarios.....	207
Graphe :42	Répartition des enquêtés selon le sexe.....	218
Graphe :43	Statut au sein du ménage.....	219
Graphe :44	Nombre de personnes vivants dans le logement.....	220
Graphe :45	Population par sexe et niveau d'instruction.....	221
Graphe :46	Le changement du mode de vie.....	222
Graphe :47	Evaluation des variables.....	229
Graphe :48	Le niveau de satisfaction.....	229
Graphe :49	Les notes moyennes de l'évaluation par rapport à l'écart-type.....	230
Graphe :50	Attente et Satisfaction.....	234
Graphe :51	Importance performance.....	236
Graphe :52	Diagramme des composantes correspondant à la représentation graphique de la matrice des composantes.....	247
Graphe :53	Cercle de corrélation des variables dans le plan factorielle $\frac{1}{2}$...	248
Graphe :54	Cercle de corrélation des variables dans le plan factorielle $\frac{1}{3}$	248
Graphe :55	Représentation des individus dans le plan factoriel 1-2.....	250
Graphe :56	Représentation des individus dans le plan factoriel 1-3.....	250
Graphe :57	L'utilisation de l'internet ou téléphone pour la préparation du dossier de retraite :.....	254
Graphe : 58	La connaissance d'autres sources d'information.....	256

Liste des schémas

01	Les indicateurs de générosité.....	110
02	La générosité interne des pays.....	111
03	la mécanique prospective.....	179

Annexes

Tableau 01: Espérance de vie par sexe selon les deux scénarios :

Année	hypothèse haute		Hypothèse basse	
	Hommes 0,12	Femmes 0,15	hommes 0,09	femmes0,12
2015	76,4	77,8	76,4	77,8
2016	76,52	156,32	76,49	77,92
2017	76,64	156,47	76,58	78,04
2018	76,76	156,62	76,67	78,16
2019	76,88	156,77	76,76	78,28
2020	77	156,92	76,85	78,4
2021	77,12	157,07	76,94	78,52
2022	77,24	157,22	77,03	78,64
2023	77,36	157,37	77,12	78,76
2024	77,48	157,52	77,21	78,88
2025	77,6	157,67	77,3	79
2026	77,72	157,82	77,39	79,12
2027	77,84	157,97	77,48	79,24
2028	77,96	158,12	77,57	79,36
2029	78,08	158,27	77,66	79,48
2030	78,2	158,42	77,75	79,6
2031	78,32	158,48	77,84	79,72
2032	78,44	158,54	77,93	79,84
2033	78,56	158,6	78,02	79,96
2034	78,68	158,66	78,11	80,08
2035	78,8	158,72	78,2	80,17
2036	78,92	158,78	78,29	80,26
2037	79,04	158,84	78,38	80,35
2038	79,16	158,9	78,47	80,44
2039	79,28	158,96	78,56	80,53
2040	79,4	159,02	78,65	80,62
2041	79,52	159,08	78,74	80,71
2042	79,64	159,14	78,83	80,8
2043	79,76	159,2	78,92	80,89
2044	79,88	159,26	79,01	80,98
2045	80	159,32	79,1	81,07
2046	80,1	159,38	79,28	81,25
2047	80,2	159,44	79,37	81,34
2048	80,3	159,5	79,46	81,43
2049	80,4	159,56	79,55	81,52
2050	80,5	159,62	79,64	81,61

Tableau 02 : Population totale par âge et sexe .

G-age	Algérie scénario haut			Algérie scénario bas		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2015						
0-4	4 683 441	2 406 038	2 277 403	4 683 441	2 406 038	2 277 403
5-9	3 823 958	1 968 897	1 855 061	3 823 958	1 968 897	1 855 061
10-14	3 007 861	1 540 672	1 467 189	3 007 861	1 540 672	1 467 189
15-19	3 114 511	1 589 914	1 524 597	3 114 511	1 589 914	1 524 597
20-24	3 551 363	1 808 061	1 743 302	3 551 363	1 808 061	1 743 302
25-29	3 799 782	1 917 201	1 882 581	3 799 782	1 917 201	1 882 581
30-34	3 645 769	1 838 018	1 807 751	3 645 769	1 838 018	1 807 751
35-39	3 024 036	1 524 862	1 499 174	3 024 036	1 524 862	1 499 174
40-44	2 482 961	1 239 837	1 243 124	2 482 961	1 239 837	1 243 124
45-49	2 150 716	1 070 132	1 080 584	2 150 716	1 070 132	1 080 584
50-54	1 768 420	882 544	885 876	1 768 420	882 544	885 876
55-59	1 426 468	715 788	710 680	1 426 468	715 788	710 680
60-64	1 145 569	583 152	562 417	1 145 569	583 152	562 417
65-69	782 074	391 709	390 365	782 074	391 709	390 365
70-74	581 108	283 923	297 185	581 108	283 923	297 185
75-79	463 766	224 389	239 377	463 766	224 389	239 377
80+	511 444	250 067	261 377	511 444	250 067	261 377
Total	39 963 248	20 235 204	19 728 044	39 963 248	20 235 204	19 728 044
2020						
0-4	5 028 029	2 582 257	2 445 771	4 691 978	2 409 686	2 282 292
5-9	4 667 058	2 399 479	2 267 579	4 666 969	2 399 433	2 267 536
10-14	3 819 745	1 966 903	1 852 842	3 819 711	1 966 885	1 852 826
15-19	3 004 345	1 538 835	1 465 510	3 004 312	1 538 817	1 465 495
20-24	3 108 934	1 586 828	1 522 106	3 108 883	1 586 798	1 522 085
25-29	3 543 028	1 803 516	1 739 512	3 542 953	1 803 473	1 739 480
30-34	3 788 779	1 911 555	1 877 224	3 788 681	1 911 502	1 877 179
35-39	3 631 671	1 830 930	1 800 741	3 631 545	1 830 862	1 800 683
40-44	3 006 689	1 515 977	1 490 712	3 006 537	1 515 893	1 490 645
45-49	2 460 713	1 228 207	1 232 505	2 460 522	1 228 100	1 232 423
50-54	2 119 445	1 053 119	1 066 326	2 119 183	1 052 965	1 066 218
55-59	1 726 175	858 659	867 516	1 725 831	858 451	867 379
60-64	1 370 422	683 245	687 177	1 369 975	682 970	687 005
65-69	1 071 319	539 831	531 488	1 070 769	539 491	531 278
70-74	699 924	345 662	354 262	699 379	345 336	354 043
75-79	485 389	232 295	253 093	484 831	231 973	252 858
80+	593 128	280 648	312 480	592 111	280 079	312 032
Total	44 124 792	22 357 946	21 766 846	43 784 168	22 182 712	21 601 454

Tableau03 : Population totale par âge et sexe selon les deux scénarios.

G-âge	Algérie scénario haut			Algérie scénario bas		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2025						
0-4	5 003 146	2 569 058	2 434 089	4 667 978	2 396 682	2 271 296
5-9	5 012 063	2 575 827	2 436 236	4 676 870	2 403 539	2 273 331
10-14	4 662 256	2 397 201	2 265 056	4 662 085	2 397 095	2 264 991
15-19	3 815 595	1 964 715	1 850 879	3 815 480	1 964 638	1 850 843
20-24	2 999 357	1 536 055	1 463 302	2 999 225	1 535 962	1 463 264
25-29	3 102 119	1 583 085	1 519 034	3 101 936	1 582 955	1 518 980
30-34	3 533 426	1 798 526	1 734 900	3 533 171	1 798 351	1 734 821
35-39	3 775 023	1 904 606	1 870 417	3 774 671	1 904 369	1 870 303
40-44	3 612 089	1 820 864	1 791 224	3 611 609	1 820 536	1 791 073
45-49	2 981 418	1 502 606	1 478 811	2 980 816	1 502 185	1 478 631
50-54	2 427 054	1 209 801	1 217 253	2 426 274	1 209 243	1 217 031
55-59	2 071 649	1 026 126	1 045 523	2 070 569	1 025 339	1 045 230
60-64	1 662 247	821 719	840 529	1 660 832	820 675	840 158
65-69	1 286 271	634 883	651 388	1 284 529	633 597	650 932
70-74	963 755	479 043	484 711	961 756	477 577	484 179
75-79	589 934	285 660	304 275	588 143	284 375	303 768
80+	664 047	307 837	356 210	660 896	305 683	355 213
Total	48 161 448	24 417 610	23 743 836	47 476 840	24 062 798	23 414 042
2030						
0-4	4 789 612	2 458 490	2 331 122	4 402 217	2 259 589	2 142 628
5-9	4 988 646	2 563 118	2 425 529	4 653 987	2 390 907	2 263 080
10-14	5 007 335	2 573 543	2 433 792	4 672 299	2 401 319	2 270 980
15-19	4 657 575	2 394 693	2 262 882	4 657 227	2 394 483	2 262 744
20-24	3 809 764	1 961 396	1 848 368	3 809 426	1 961 180	1 848 245
25-29	2 993 313	1 532 668	1 460 645	2 992 952	1 532 434	1 460 517
30-34	3 094 358	1 578 973	1 515 385	3 093 885	1 578 675	1 515 210
35-39	3 521 535	1 792 365	1 729 170	3 520 845	1 791 940	1 728 905
40-44	3 756 069	1 894 707	1 861 362	3 755 045	1 894 078	1 860 967
45-49	3 583 767	1 805 667	1 778 100	3 582 314	1 804 756	1 777 558
50-54	2 943 420	1 481 373	1 462 047	2 941 552	1 480 168	1 461 384
55-59	2 375 890	1 180 477	1 195 413	2 373 466	1 178 885	1 194 580
60-64	1 999 700	984 204	1 015 496	1 996 382	981 999	1 014 384
65-69	1 566 383	766 428	799 955	1 562 238	763 669	798 568
70-74	1 164 019	566 362	597 657	1 159 265	563 233	596 033
75-79	819 079	398 895	420 184	814 086	395 632	418 454
80+	788 436	363 928	424 508	780 646	359 092	421 553
Total	51 858 900	26 297 286	25 561 614	50 767 828	25 732 038	25 035 790

Tableau04 : Population totale par âge et sexe selon les deux scénarios

G-âge	Algérie scénario haut			Algérie scénario bas		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2035						
0-4	4 714 652	2 419 967	2 294 685	4 213 056	2 161 911	2 051 145
5-9	4 776 832	2 453 242	2 323 591	4 389 972	2 254 458	2 135 514
10-14	4 984 285	2 561 016	2 423 268	4 649 731	2 388 813	2 260 918
15-19	5 002 638	2 571 037	2 431 601	4 667 706	2 398 818	2 268 888
20-24	4 650 968	2 390 949	2 260 019	4 650 291	2 390 479	2 259 813
25-29	3 802 649	1 957 400	1 845 249	3 801 962	1 956 911	1 845 052
30-34	2 986 384	1 528 996	1 457 388	2 985 696	1 528 512	1 457 184
35-39	3 084 668	1 573 963	1 510 705	3 083 750	1 573 326	1 510 424
40-44	3 504 993	1 783 694	1 721 299	3 503 558	1 782 698	1 720 860
45-49	3 728 412	1 879 926	1 848 486	3 726 170	1 878 355	1 847 815
50-54	3 540 855	1 781 784	1 759 071	3 537 543	1 779 409	1 758 134
55-59	2 885 237	1 447 870	1 437 366	2 880 911	1 444 707	1 436 204
60-64	2 298 372	1 135 350	1 163 023	2 292 784	1 131 232	1 161 552
65-69	1 890 758	921 793	968 965	1 883 423	916 413	967 010
70-74	1 425 251	688 151	737 099	1 416 702	681 972	734 730
75-79	997 118	475 826	521 292	988 137	469 453	518 684
80+	1 030 943	478 010	552 933	1 015 352	467 557	547 795
Total	55 305 012	28 048 974	27 256 038	53 686 740	27 205 020	26 481 722
2040						
0-4	4 938 697	2 535 654	2 403 043	4 250 796	2 181 201	2 069 595
5-9	4 702 544	2 415 161	2 287 383	4 201 828	2 157 209	2 044 619
10-14	4 772 864	2 451 384	2 321 481	4 386 157	2 252 586	2 133 571
15-19	4 979 848	2 558 709	2 421 139	4 645 377	2 386 449	2 258 927
20-24	4 995 897	2 567 306	2 428 591	4 661 068	2 394 995	2 266 073
25-29	4 642 745	2 386 445	2 256 300	4 641 624	2 385 539	2 256 085
30-34	3 794 323	1 953 072	1 841 251	3 793 210	1 952 165	1 841 045
35-39	2 977 574	1 524 541	1 453 033	2 976 452	1 523 632	1 452 820
40-44	3 070 906	1 566 900	1 504 005	3 069 321	1 565 610	1 503 711
45-49	3 480 371	1 770 712	1 709 659	3 477 755	1 768 557	1 709 198
50-54	3 685 728	1 856 616	1 829 113	3 681 461	1 853 053	1 828 407
55-59	3 474 006	1 743 961	1 730 044	3 467 575	1 738 515	1 729 060
60-64	2 795 594	1 396 106	1 399 489	2 787 206	1 388 929	1 398 278
65-69	2 178 698	1 067 646	1 111 051	2 168 336	1 058 792	1 109 544
70-74	1 726 860	832 458	894 401	1 714 240	821 781	892 460
75-79	1 228 169	583 295	644 874	1 214 759	572 115	642 645
80+	1 306 175	601 703	704 472	1 281 606	582 370	699 236
Total	58 750 996	29 811 666	28 939 330	56 418 768	28 583 494	27 835 274

Tableau05 : Population totale par âge et sexe selon les deux scénarios

G-âge	Algérie scénario haut			Algérie scénario bas		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2045						
0-4	5 332 234	2 738 415	2 593 819	4 375 484	2 245 247	2 130 237
5-9	4 926 534	2 530 999	2 395 535	4 239 973	2 176 737	2 063 236
10-14	4 698 828	2 413 475	2 285 354	4 198 355	2 155 525	2 042 831
15-19	4 768 845	2 449 351	2 319 494	4 382 260	2 250 489	2 131 771
20-24	4 973 509	2 555 290	2 418 219	4 639 116	2 382 874	2 256 243
25-29	4 987 529	2 562 844	2 424 685	4 652 816	2 390 334	2 262 482
30-34	4 633 120	2 381 582	2 251 538	4 631 493	2 380 100	2 251 393
35-39	3 783 760	1 947 846	1 835 914	3 782 115	1 946 327	1 835 788
40-44	2 965 086	1 518 277	1 446 809	2 963 347	1 516 657	1 446 690
45-49	3 050 435	1 556 331	1 494 104	3 047 847	1 553 887	1 493 960
50-54	3 442 378	1 750 224	1 692 153	3 437 897	1 745 936	1 691 960
55-59	3 619 233	1 819 668	1 799 565	3 611 780	1 812 464	1 799 315
60-64	3 370 971	1 685 465	1 685 507	3 359 754	1 674 534	1 685 220
65-69	2 656 693	1 318 033	1 338 660	2 642 691	1 304 307	1 338 384
70-74	1 997 408	969 846	1 027 562	1 981 431	954 150	1 027 282
75-79	1 496 084	711 422	784 662	1 478 404	694 119	784 285
80+	1 644 260	756 047	888 213	1 610 526	724 453	886 073
Total	62 346 904	31 665 112	30 681 790	59 035 284	29 908 136	29 127 148
2050						
0-4	5 625 272	2 889 181	2 736 091	4 376 570	2 245 918	2 130 652
5-9	5 319 713	2 733 748	2 585 965	4 364 984	2 240 987	2 123 997
10-14	4 922 817	2 529 344	2 393 472	4 236 663	2 175 153	2 061 509
15-19	4 695 067	2 411 602	2 283 465	4 194 847	2 153 660	2 041 188
20-24	4 763 067	2 446 282	2 316 786	4 376 695	2 247 344	2 129 351
25-29	4 965 579	2 551 126	2 414 453	4 631 377	2 378 549	2 252 828
30-34	4 977 655	2 557 940	2 419 715	4 643 217	2 385 241	2 257 976
35-39	4 620 812	2 375 595	2 245 217	4 618 698	2 373 446	2 245 252
40-44	3 768 696	1 940 360	1 828 337	3 766 455	1 938 029	1 828 426
45-49	2 946 411	1 508 740	1 437 671	2 943 930	1 506 118	1 437 812
50-54	3 018 660	1 539 357	1 479 303	3 014 779	1 535 199	1 479 580
55-59	3 382 832	1 717 223	1 665 609	3 375 922	1 709 754	1 666 168
60-64	3 516 180	1 761 690	1 754 490	3 504 663	1 749 141	1 755 522
65-69	3 210 039	1 595 785	1 614 254	3 193 338	1 577 425	1 615 913
70-74	2 444 347	1 203 195	1 241 152	2 424 875	1 181 542	1 243 333
75-79	1 739 720	834 920	904 799	1 719 389	812 048	907 341
80+	2 050 102	944 819	1 105 283	2 007 957	898 232	1 109 725
Total	65 966 964	33 540 906	32 426 060	61 394 356	31 107 784	30 286 572

Tableau 06: Indice synthétique de fécondité - (Total) (Femmes)

Année	Algérie scénario haut	Algérie scénario bas
2015	3	2,8
2016	3	2,8
2017	3	2,8
2018	3	2,8
2019	3	2,8
2020	3	2,8
2021	3	2,8
2022	3	2,8
2023	3	2,8
2024	3	2,8
2025	3	2,8
2026	2,98	2,77
2027	2,96	2,74
2028	2,94	2,7
2029	2,92	2,67
2030	2,9	2,64
2031	2,88	2,61
2032	2,86	2,58
2033	2,84	2,54
2034	2,82	2,51
2035	2,8	2,48
2036	2,78	2,45
2037	2,76	2,42
2038	2,74	2,38
2039	2,72	2,35
2040	2,7	2,32
2041	2,68	2,29
2042	2,66	2,26
2043	2,64	2,22
2044	2,62	2,19
2045	2,6	2,16
2046	2,58	2,13
2047	2,56	2,1
2048	2,54	2,06
2049	2,52	2,03
2050	2,5	2

Tableau07 :Rapport de dépendance

Année	Algérie scénario haut	Algérie scénario bas
2016	0,54	0,54
2017	0,56	0,55
2018	0,57	0,56
2019	0,58	0,57
2020	0,59	0,58
2021	0,6	0,58
2022	0,6	0,59
2023	0,61	0,59
2024	0,61	0,59
2025	0,61	0,58
2026	0,6	0,58
2027	0,6	0,58
2028	0,6	0,57
2029	0,59	0,56
2030	0,58	0,55
2031	0,58	0,55
2032	0,57	0,54
2033	0,57	0,54
2034	0,56	0,53
2035	0,56	0,53
2036	0,55	0,52
2037	0,55	0,52
2038	0,55	0,52
2039	0,55	0,52
2040	0,55	0,52
2041	0,55	0,52
2042	0,56	0,52
2043	0,56	0,52
2044	0,57	0,53
2045	0,57	0,53
2046	0,58	0,54
2047	0,59	0,55
2048	0,6	0,56
2049	0,61	0,56
2050	0,62	0,57

Tableau08 : Répartition de la population par grand groupe d'âge

Année	Population âgée 0-15		Population âgée 15-60		Population âgée 60-80	
	scénario haut	scénario bas	scénario haut	scénario bas	scénario haut	scénario bas
2016	12 505 611	12 439 007	25 513 180	25 513 159	3 618 762	3 618 713
2017	12 918 632	12 785 014	25 795 879	25 795 644	3 758 308	3 757 806
2018	13 342 724	13 141 745	26 076 941	26 076 387	3 904 048	3 902 858
2019	13 762 790	13 494 221	26 371 535	26 370 558	4 057 695	4 055 570
2020	14 160 213	13 824 034	26 690 347	26 688 933	4 220 181	4 217 065
2021	14 520 356	14 116 765	27 037 973	27 036 206	4 391 270	4 387 304
2022	14 835 434	14 364 619	27 414 774	27 412 539	4 571 038	4 565 945
2023	15 103 536	14 565 856	27 817 561	27 814 846	4 759 663	4 753 371
2024	15 327 163	14 722 877	28 241 613	28 238 196	4 958 067	4 950 037
2025	15 510 417	14 839 862	28 682 896	28 678 665	5 166 254	5 156 155
2026	15 650 356	14 909 892	29 139 530	29 134 370	5 384 880	5 372 360
2027	15 749 248	14 935 235	29 611 412	29 605 209	5 613 610	5 598 293
2028	15 807 557	14 916 303	30 101 703	30 094 344	5 850 491	5 831 980
2029	15 824 059	14 851 753	30 617 090	30 608 455	6 092 819	6 070 695
2030	15 795 958	14 738 785	31 164 998	31 155 432	6 337 616	6 312 617
2031	15 720 557	14 573 840	31 683 002	31 605 891	6 586 424	6 556 939
2032	15 664 711	14 489 579	32 198 680	32 053 581	6 838 530	6 804 734
2033	15 603 099	14 394 938	32 708 339	32 494 988	7 096 345	7 058 430
2034	15 540 745	14 294 342	33 206 872	32 925 107	7 363 382	7 321 461
2035	15 483 022	14 192 509	33 688 149	33 337 929	7 642 441	7 596 398
2036	15 434 283	14 092 139	34 146 968	33 728 162	7 933 327	7 882 303
2037	15 398 117	13 995 542	34 581 475	34 094 586	8 235 716	8 180 339
2038	15 378 262	13 905 942	34 990 408	34 435 770	8 551 955	8 492 084
2039	15 377 952	13 826 072	35 370 613	34 748 557	8 884 813	8 820 290
2040	15 399 567	13 757 926	35 719 068	35 029 986	9 235 495	9 166 148
2041	15 443 994	13 701 378	36 028 316	35 268 669	9 603 965	9 529 611
2042	15 517 273	13 665 648	36 298 705	35 465 284	9 986 282	9 907 783
2043	15 618 713	13 649 621	36 534 862	35 623 723	10 379 134	10 295 228
2044	15 746 111	13 651 271	36 743 512	35 751 135	10 774 220	10 685 523
2045	15 896 069	13 667 377	36 934 024	35 856 863	11 165 415	11 072 805
2046	16 064 138	13 693 701	37 114 943	35 948 506	11 550 019	11 453 255
2047	16 245 191	13 726 068	37 291 075	36 030 639	11 925 660	11 825 099
2048	16 434 465	13 760 265	37 466 694	36 107 189	12 288 442	12 184 472
2049	16 626 836	13 791 758	37 648 363	36 184 300	12 634 435	12 527 476
2050	16 816 810	13 815 777	37 842 960	36 268 214	12 960 387	12 850 222

Tableau09 : Age moyen par sexe et selon les deux scénarios

Age	hommes		Femmes		total	
moyen	scénario haut	scénario bas	scénario haut	scénario bas	scénario haut	scénario bas
2016	27	27	28	28	28	28
2020	28	28	29	29	28	29
2025	29	29	30	30	29	30
2030	29	30	30	31	29	30
2035	29	30	30	31	30	31
2040	30	31	31	32	30	32
2045	31	33	32	34	32	33
2050	32	34	33	35	33	35

Tableau10 : Résumé des indicateurs démographiques

Année	2016	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
	Scénario haut							
Fécondité								
ISF saisi	3	3	3	2,9	2,8	2,7	2,6	2,5
ISF calculé	3	3	3	2,9	2,8	2,7	2,6	2,5
TBR	1,46	1,46	1,46	1,41	1,37	1,32	1,27	1,22
TNR	1,41	1,41	1,41	1,37	1,32	1,28	1,23	1,19
Age moyen de procréation	31,2	31,2	31,2	31,2	31,2	31,1	31,1	31,1
Rapport enfants-femmes	0,44	0,45	0,43	0,38	0,36	0,36	0,38	0,38
Mortalité								
EV hommes	76,4	76,8	77,4	77,9	78,7	79,3	80	80,4
EV femmes	77,8	78,4	79,1	79,9	80,3	80,5	80,8	81,1
EV totale	77,1	77,6	78,2	78,9	79,5	79,9	80,4	80,8
TMI	20,3	19,3	18,2	17,1	16,2	15,5	14,8	14,2
TM-5	24,9	23,6	22,2	20,8	19,7	18,8	18	17,4
45q15 total	0,0318	0,0301	0,0281	0,0263	0,0246	0,0233	0,0221	0,0212
Table de mortalité: Général NU								
Taux vitaux								
TBN pour 1000	24,9	23,4	21	18,5	17,5	17,6	17,9	17,5
TBM pour 1000	4,6	4,6	4,6	4,8	5,2	5,7	6,2	6,7
Pourcentage TAN	2,03	1,88	1,63	1,37	1,23	1,19	1,17	1,08
Pourcentage TC	2,03	1,88	1,63	1,37	1,23	1,19	1,17	1,08
Temps de doublement	34,5	37,1	42,7	50,9	56,6	58,6	59,5	64,7
Naissances et décès annuels								
Naissances	1 017 372	1 033 650	1 009 630	960 047	969 693	1 034 097	1 115 803	1 152 939
Décès	188 425	202 480	222 195	249 547	288 335	334 674	385 466	442 220
Population								
Total	40 792 19 2	44 124 79 2	48 161 44 8	51 858 90 0	55 305 01 2	58 750 99 6	62 346 90 4	65 966 96 4
Hommes	20 658 12 0	22 357 94 6	24 417 61 0	26 297 28 6	28 048 97 4	29 811 66 6	31 665 11 2	33 540 90 6
Femmes	20 134 07 2	21 766 84 6	23 743 83 6	25 561 61 4	27 256 03 8	28 939 33 0	30 681 79 0	32 426 06 0
Pourcentage 0-4	11,79	11,4	10,39	9,24	8,52	8,41	8,55	8,53
Pourcentage 5-14	17,43	19,23	20,09	19,28	17,65	16,13	15,44	15,53
Pourcentage 15-24	15,96	13,85	14,15	16,33	17,46	16,98	15,63	14,34
Pourcentage 15-49	53,77	51,09	49,46	49,01	48,39	47,56	46,77	46,59
Pourcentage 15-64	64,84	62,91	62,25	63,12	64,16	64,5	63,51	61,63
Pourcentage 65 et plus	5,94	6,46	7,28	8,36	9,66	10,96	12,5	14,32
Pourcentage femmes 15-49	53,92	51,13	49,31	48,73	47,97	47,04	46,25	46,09
Rapport de masculinité	102,6	102,72	102,84	102,88	102,91	103,01	103,2	103,44
Rapport de dépendance	0,54	0,59	0,61	0,58	0,56	0,55	0,57	0,62
Age moyen	28	28	29	29	30	30	32	33

Tableau 11 : Résumé des indicateurs démographiques selon le scénario bas :

Année	2016	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
	Scénario bas							
Fécondité								
ISF saisi	2,8	2,8	2,8	2,64	2,48	2,32	2,16	2
ISF calculé	2,8	2,8	2,8	2,64	2,48	2,32	2,16	2
TBR	1,37	1,37	1,37	1,29	1,21	1,13	1,05	0,98
TNR	1,31	1,32	1,32	1,25	1,17	1,1	1,02	0,95
Age moyen de procréation	31,2	31,2	31,2	31,2	31,2	31,1	31,1	31,1
Rapport enfants-femmes	0,44	0,42	0,4	0,35	0,33	0,32	0,32	0,31
Mortalité								
EV hommes	76,4	76,7	77,1	77,6	78	78,5	79,1	79,5
EV femmes	77,8	78,3	78,9	79,6	80,1	80,5	81	81,4
EV totale	77,1	77,5	78	78,6	79,1	79,5	80,1	80,5
TMI	20,3	19,5	18,6	17,6	16,7	16	15,2	14,6
TM-5	24,9	23,9	22,7	21,5	20,4	19,5	18,5	17,7
45q15 total	0,0318	0,0305	0,0289	0,0272	0,0257	0,0245	0,0231	0,022
Taux vitaux								
TBN pour 1000	23,3	22	19,8	17,2	16	15,5	15,2	14,3
TBM pour 1000	4,6	4,6	4,7	5	5,4	6	6,5	7,2
Pourcentage TAN	1,87	1,74	1,51	1,22	1,05	0,95	0,87	0,71
Pourcentage TC	1,87	1,74	1,51	1,22	1,05	0,95	0,87	0,71
Temps de doublement	37,4	40,2	46,2	56,9	66,2	73,1	80,3	97,7
Naissances et décès annuels								
Naissances	949 548	964 719	942 281	873 879	856 503	875 330	897 487	877 090
Décès	187 273	202 561	223 942	251 984	291 680	337 731	385 767	440 119
Population								
Total	40 725 524	43 784 168	47 476 840	50 767 828	53 686 740	56 418 768	59 035 284	61 394 356
Hommes	20 623 748	22 182 712	24 062 798	25 732 038	27 205 020	28 583 494	29 908 136	31 107 784
Femmes	20 101 774	21 601 454	23 414 042	25 035 790	26 481 722	27 835 274	29 127 148	30 286 572
Pourcentage 0-4	11,65	10,72	9,83	8,67	7,85	7,53	7,41	7,13
Pourcentage 5-14	17,46	19,38	19,67	18,37	16,84	15,22	14,29	14,01
Pourcentage 15-24	15,98	13,96	14,35	16,68	17,36	16,5	15,28	13,96
Pourcentage 15-49	53,86	51,49	50,17	50,05	49,21	48,33	47,6	47,52
Pourcentage 15-64	64,94	63,4	63,14	64,46	65,44	65,94	65,23	63,64
Pourcentage 65 et plus	5,95	6,5	7,36	8,5	9,88	11,31	13,07	15,22
Pourcentage femmes 15-49	54,01	51,52	50	49,75	48,75	47,74	46,96	46,86
Rapport de masculinité	102,6	102,69	102,77	102,78	102,73	102,69	102,68	102,71
Rapport de dépendance	0,54	0,58	0,58	0,55	0,53	0,52	0,53	0,57
Age moyen	28	29	30	30	31	32	33	35

Tableau12: Répartition de la population par grande groupe d'âge

Année	Scénario haut					
	moins de 19		20-59		60 ans et plus	
2015	14629771	36,6080639	21849515	54,6740234	3483961	8,71791274
2020	16519175	37,4374011	23385434	52,9984017	4220181	9,56419488
2025	18493060	38,3980581	24502132	50,8749924	5166254	10,7269495
2030	19478405	37,5603898	26078116	50,286674	6337616	12,220884
2035	19478405	35,2199641	28184165	50,9613225	7642441	13,8187135
2040	19393952	33,0104225	30121548	51,2698508	9235495	15,719725
2045	19726440	31,6398074	31455047	50,4516592	11165415	17,9085319
2050	20562868	31,1714624	32443711	49,1817541	12960387	19,6467835
Scénario bas						
2015	14629771	36,6080639	21849515	54,6740234	3483961	8,71791274
2020	16182969	36,9607777	23384134	53,4077386	4217065	9,63148369
2025	17822414	37,5391757	24498270	51,6004657	5156155	10,8603587
2030	18385730	36,2153166	26069483	51,3503995	6312617	12,4342859
2035	17920464	33,3796825	28169880	52,4708316	7596398	14,1494859
2040	17484156	30,9899642	29768464	52,7634067	9166148	16,2466291
2045	17196071	29,1284627	30766409	52,1152883	11072805	18,7562489
2050	17173060	27,9717243	31371071	51,0976465	12850222	20,9306243

Tableau13 : Evolution des bénéficiaires selon les différents droits

Année	Nombre des bénéficiaires du droit direct	population du même âge	Part des bénéficiaires du droit direct par rapport à la population du même âge
1988	258545	1352000	19,12
1989	282763	1381000	20,48
1990	295487	1412000	20,93
1991	304267	1445000	21,06
1992	320348	1526000	20,99
1993	341978	1565000	21,85
1994	363275	1611000	22,55
1995	467892	1657000	28,24
1996	491612	1689000	29,11
1997	515222	1804866	28,55
1998	538842	1920732	28,05
1999	509369	1999000	25,48
2000	525244	2045000	25,68
2001	538688	2112124	25,50
2002	546373	2176176	25,11
2003	783659	2248469	34,85
2004	822200	2314026	35,53
2005	869728	2385013	36,47
2006	911487	2447614	37,24
2007	951890	2522253	37,74
2008	994694	2599516	38,26
2009	1035702	2690528	38,49
2010	1098185	2795155	39,29
2011	1150585	2919000	39,42
2012	1242526	3188000	38,98
2013	1357912	3188000	42,59
2014	1467878	3334000	44,03

Tableau 14 : Evolution des pensions et allocations de retraite

Année	Pension de Retraite Directe	Pension de Retraite de Réversion	Allocation de Retraite Directe	Allocation de Retraite Réversion	Pension Servie à l'Etranger	Retraite Complémentaire	Alloc. Diverses	Total
2000	656 431	515 774	48 603	25 928	6 402	737	67	1 253 942
2001	702 078	549 634	54 130	28 206	6 402	649	62	1 341 161
2002	742 227	583 931	58 596	30 752	6 482	604	53	1 422 645
2003	783 659	624 121	64 182	33 768	6 365	531	55	1 512 681
2004	822 200	666 076	72 688	37 603	6 412	487	61	1 605 527
2005	869 728	692 905	77 723	40 731	6 491	433	44	1 688 055
2006	911 487	726 838	82 162	44 365	6 310	398	36	1 771 596
2007	951 890	763 159	88 723	48 392	6 340	364	34	1 858 902
2008	994 694	797 379	96 789	52 396	6 504	347	29	1 948 138
2009	1 035 702	875 448	102 151	55 301	6 202	606	34	2 075 444
2010	1 098 185	897 352	109 369	57 807	6 576	575	28	2 169 892
2011	1 150 585	853 732	117 770	60 768	6 553	268	26	2 189 702
2012	1 242 526	877 789	127 911	64 312	6 733	235	25	2 319 531
2013	1 357 912	910 352	139 693	67 482	6 783	214	18	2 482 454
2014	1 467 878	930 341	154 211	70 890	6 815	209	18	2 630 362

Tableau14 : Evolution du rapport actif et population âgé de plus de 60 ans

Année	actif	60 et +	actif/60 et +	Economie
1990	5851	1410	4,15	24,0984447
1997	7757	1804	4,30	23,2564136
1998	8326	1920	4,34	23,0602931
1999	8589	1999	4,30	23,2739551
2000	8860	2045	4,33	23,0812641
2001	8568	2112	4,06	24,6498599
2004	9470	2314	4,09	24,4350581
2005	9493	2385	3,98	25,1237754
2006	10110	2447	4,13	24,2037587
2007	9969	2522	3,95	25,2984251
2008	10315	2599	3,97	25,196316
2009	10544	2690	3,92	25,5121396
2010	10812	2795	3,87	25,8509064
2011	10661	2919	3,65	27,3801707
2012	11423	3188	3,58	27,9086054
2013	11964	3188	3,75	26,6466065
2014	11453	3334	3,44	29,1102768

Source:ONS,1994p5et8,2001p2,2002p2,2004p89

Tableau15 : Ratio de prise en charge des personnes âgées :

Année	Ratio de prise en charge	Année	Ratio de prise en charge
1970	7,2	1992	9
1971	7,3	1993	9
1972	7,4	1994	9,1
1973	7,5	1995	9,1
1976	7,6	1996	9,2
1977	7,6	1997	9,2
1978	7,9	1998	8,5
1979	7,5	1999	8,5
1980	8,1	2000	8,8
1981	8,3	2001	8,8
1982	8,4	2004	8,8
1983	8,4	2005	8,8
1984	8,4	2006	8,8
1985	8,4	2007	8,8
1986	8,3	2008	8,6
1987	8,3	2009	8,4
1988	8,7	2010	9,3
1989	8,9	2011	9,1
1990	8,9	2012	8,1
1991	9	2013	8,4
		2014*	8,3

Tableau16 : Répartition des pensions et des allocations selon les différents droits :

Année	Pension de retraite			Allocation de retraite			total général
	Pension		total de pension	Allocation		total allocation	
	de retraite directe	de réversion		retraite directe	Réversion		
1988	258545	109166	367711	21986	8982	30968	398679
1989	282763	137874	420637	24162	11019	35181	455818
1990	295487	160145	455632	25008	12031	37039	492671
1991	304267	183343	487610	25900	13645	39545	527155
1992	320348	207869	528217	26928	14217	41145	569362
1993	341978	235256	577234	27590	15551	43141	620375
1994	363275	272682	635957	29262	15740	45002	680959
1995	467892	381051	848943	31213	17119	48332	897275
1996	491612	418684	910296	37023	19604	56627	966923
1997	515222	459170	974392	38343	21185	59528	103392
1998	538842	493928	1032770	39256	23154	62410	0
1999	509369	488010	997379	41636	23923	65559	109518
2000	525244	515774	1041018	48603	25928	74531	0
2001	538688	549634	1088322	54130	28206	82336	106293
2002	546373	583931	1130304	58596	30752	89348	8
2003	783659	624121	1407780	64182	33768	97950	111554
2004	822200	666076	1488276	72688	37603	110291	9
2005	869728	692905	1562633	77723	40731	118454	117065
2006	911487	726838	1638325	82162	44365	126527	8
2007	951890	763159	1715049	88723	48392	137115	121965
2008	994694	797379	1792073	96789	52396	149185	2
2009	1035702	875448	1911150	102151	55301	157452	150573
2010	1098185	897352	1995537	109369	57807	167176	0
2011	1150585	853732	2004317	117770	60768	178538	159856
2012	1242526	877789	2120315	127911	64312	192223	7
2013	1357912	910352	2268264	139693	67482	207175	168108
2014	1467878	930341	2398219	154211	70890	225101	7
							176485
							2
							185216
							4
							194125
							8
							206860
							2
							216271
							3
							218285
							5
							231253
							8
							247543
							9
							2623320

Tableau17 : Couverture des personnes âgées

Année	population de 60 et +	Retraités	couverture des
			personnes âgées
2 000	2045000	712240	0,348283619
2001	2112124	763321	0,361399709
2002	2176176	807962	0,371276036
2003	2248469	854792	0,380166238
2004	2314026	901848	0,389731144
2005	2385013	954419	0,4001735
2006	2447614	1000393	0,408721718
2007	2522253	1047351	0,415244228
2008	2599516	1098363	0,422525963
2009	2690528	1144695	0,425453666
2010	2795155	1214733	0,434585202
2011	2919000	1275202	0,436862624
2012	3188000	1377430	0,432067127
2013	3188000	1504620	0,471963614
2014	3334000	1629131	0,488641572

Tableau 18 : Estimation des taux d'activité féminine pour le groupe d'âge 15-24 ans

Année	Observé	Estimé
1966	3,63	3,52
1977	4,52	5,16
1987	8,08	6,89
1990	8,58	8,339
2000	12,5	10,14
2004	10,55	9,2
2005	7,09	9,28
2006	9,67	9,87
2007	7,84	8,33
2008	9,58	8,16
2009	8,41	7,92
2010	8,93	8,16
2011	9,2	8,24
2012	9,87	9,58
2013	9,77	9,39
2014	8,24	9,48
2015	8,33	10,07
2020		9,02
2025		9,025
2030		8,55
2035		8,697
2040		8,88
2045		8,84
2050		8,723

Tableau 19 : Estimation de la population active selon le scénario maximal

G- âge	population projetée			population active			taux d'activité		
	2015								
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
15-24	3397975	3267899	6665874	1393169,75	329077,429	1722247,18	0,41	0,1007	0,2583678
25-29	1917201	1882581	3799782	1644958,46	579458,432	2224416,89	0,858	0,3078	0,58540645
30-34	1838018	1807751	3645769	1685462,51	466399,758	2151862,26	0,917	0,258	0,59023549
35-39	1524862	1499174	3024036	1389149,28	338813,324	1727962,61	0,911	0,226	0,5714094
40-44	1239837	1243124	2482961	1130731,34	262547,789	1393279,13	0,912	0,2112	0,56113613
45-49	1070132	1080584	2150716	978100,648	193424,536	1171525,18	0,914	0,179	0,54471403
50-54	882544	885876	1768420	739571,872	117024,22	856596,092	0,838	0,1321	0,48438498
55-59	715788	710680	1426468	429472,8	45483,52	474956,32	0,6	0,064	0,33295967
60 et +	1733240	1750721	3483961	277318,4	36765,141	314083,541	0,16	0,021	0,09015128

Total	14319597	14128390	28447987	9667935,06	2368994,15	12036929,2	0,67515413	0,16767616	0,4231206
	population projeté			population active			taux d'activité		
	2020								
G-âge	Hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
15-24	3125663	2987646	6113309	1281521,83	269485,669	1551007,5	0,41	0,0902	0,25370998
25-29	1803516	1739512	3543028	1547416,73	590031,616	2137448,34	0,858	0,33919376	0,60328294
30-34	1911555	1877224	3788779	1752895,94	536310,04	2289205,98	0,917	0,28569315	0,60420678
35-39	1830930	1800741	3631671	1667977,23	449450,477	2117427,71	0,911	0,24959196	0,58304502
40-44	1515977	1490712	3006689	1382571,02	347320,285	1729891,31	0,912	0,23298953	0,5753476
45-49	1228207	1232505	2460712	1122581,2	242047,877	1364629,08	0,914	0,19638693	0,55456676
50-54	1053119	1066326	2119445	882513,722	153642,014	1036155,74	0,838	0,14408541	0,48888069
55-59	858659	867516	1726175	569290,917	55512,256	717538,345	0,663	0,06398989	0,41568111
60 et +	2081681	2138500	4220181	416336,2	44881,515	652732,367	0,2	0,02098738	0,15466928
Total	15409307	15200682	30609989	10623104,8	2688681,75	13596036,4	0,68939536	0,17687902	0,44416992
	population projeté			population active			taux d'activité		
	2025								
G-âge	Hommes	femmes	Total	hommes	femmes	total	Hommes	femmes	total
15-24	3500770	3314181	6814951	1435315,7	298939,126	1734254,83	0,41	0,0902	0,25447796
25-29	1583085	1519034	3102119	1358286,93	563085,886	1921372,82	0,858	0,37068682	0,61937431
30-34	1798526	1734900	3533426	1649248,34	543692,901	2192941,24	0,917	0,31338573	0,62062747
35-39	1904606	1870417	3775023	1735096,07	511153,81	2246249,88	0,911	0,27328334	0,59502945
40-44	1820864	1791224	3612088	1660627,97	456365,4	2116993,37	0,912	0,25477852	0,58608577
45-49	1502606	1478811	2981417	1373381,88	316131,308	1689513,19	0,914	0,21377398	0,56668128
50-54	1209801	1217253	2427054	1013813,24	190100,242	1203913,48	0,838	0,15617151	0,49603902
55-59	1026126	1045523	2071649	680321,538	73918,4761	865061,622	0,663	0,0707	0,41757152
60 et +	2529141	2637113	5166254	505828,2	99419,1601	276911,609	0,2	0,0377	0,05360008
Total	16875525	16608456	33483981	11411919,9	3052806,31	14464726,2	0,67624088	0,18381036	0,43198944

Suite estimation de la population active maximale :

G- âge	population projeté			population active			taux d'activité		
	2030								
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	Hommes	femmes	Total
15-24	4356089	4111250	8467339	1785996,49	351511,875	2137508,37	0,41	0,0855	0,25244157
25-29	1961396	1460645	3422041	1667186,6	587419,937	2254606,54	0,85	0,40216475	0,65884849
30-34	1532668	1515385	3048053	1394727,88	516989,652	1911717,53	0,91	0,3411606	0,62719301
35-39	1578973	1729170	3308143	1436865,43	513657,676	1950523,11	0,91	0,29705447	0,58961269
40-44	1792365	1861362	3653727	1634636,88	514743,472	2149380,35	0,912	0,2765413	0,58827065
45-49	1894707	1778100	3672807	1731762,2	410971,41	2142733,61	0,914	0,23112953	0,5834049
50-54	1805667	1462047	3267714	1513148,95	246097,066	1759246,01	0,838	0,16832364	0,53837209
55-59	1481373	1195413	2676786	1020666	92405,4249	1234544,01	0,689	0,0773	0,46120385
60 et +	3079817	3257799	6337616	677559,74	144320,496	1037467,43	0,22	0,0443	0,16369995
total	19483055	18371171	37854226	12862550,2	3378117,01	16577726,9	0,66019165	0,18388142	0,43793596
G- âge	population projeté			population active			taux d'activité		
	2035								
	Hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	Hommes	femmes	total
15-24	4961986	4691620	9653606	2034414,26	407701,778	2442116,04	0,41	0,0869	0,25297449
25-29	1957400	1845249	3802649	1679449,2	800199,052	2479648,25	0,858	0,4336537	0,65208444
30-34	1528996	1457388	2986384	1402089,33	537555,178	1939644,51	0,917	0,36884836	0,64949602
35-39	1573963	1510705	3084668	1433880,29	484544,019	1918424,31	0,911	0,32074033	0,62192246
40-44	1783694	1721299	3504993	1626728,93	513504,624	2140233,55	0,912	0,2983239	0,6106242
45-49	1779926	1848486	3628412	1718252,36	459366,809	2177619,17	0,96535045	0,24850976	0,60015764
50-54	1781784	1759071	3540855	1493134,99	317343,187	1810478,18	0,838	0,18040385	0,51131102
55-59	1447870	1437366	2885236	1014956,87	120738,744	1237625,66	0,701	0,084	0,42895128
60 et +	3699130	3943312	7642442	887791,2	201108,912	1307148,78	0,24	0,051	0,1710381
total	20514749	20214496	40729245	13290697,4	3842062,3	17452938,5	0,64786059	0,19006471	0,42851122
G-âge	population projeté			population active			taux d'activité		
	2040								
	Hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	Hommes	femmes	Total
15-24	5126015	4849730	9975745	2101666,15	430656,024	2532322,17	0,41	0,0888	0,25384793
25-29	2386445	2256300	4642745	2047569,81	1049530,74	3097100,55	0,858	0,46515567	0,66708392
30-34	1953072	1841251	3794323	1790967,02	730342,552	2521309,58	0,917	0,39665562	0,66449524
35-39	1524541	1453033	2977574	1388856,85	500641,772	1889498,62	0,911	0,34454949	0,63457655
40-44	1566900	1504005	3070905	1429012,8	481488,262	1910501,06	0,912	0,32013741	0,62212965
45-49	1770712	1709659	3480371	1618430,77	454646,668	2073077,44	0,914	0,26592827	0,59564841
50-54	1856616	1829113	3685729	1555844,21	352334,029	1908178,24	0,838	0,19262562	0,51772071
55-59	1743961	1730044	3474005	1267859,65	156914,991	1502206,51	0,727	0,0907	0,43241346
60 et +	4481208	4754287	9235495	1165114,08	274322,36	1614203,55	0,26	0,0577	0,17478257
total	22409470	21927422	44336892	14365321,3	4430877,4	19048397,7	0,64103798	0,20207015	0,42962862

Suite estimation de la population active maximale

G-âge	population projeté			population active			taux d'activité		
	2045								
	hommes	femmes	total	Hommes	femmes	total	Hommes	femmes	total
15-24	5004640	4737713	9742353	2051902,4	418813,829	2470716,23	0,41	0,0884	0,2536057
25-29	2562844	2424685	4987529	2198920,15	1123774,81	3322694,96	0,858	0,4634725	0,66620063
30-34	2381582	2251538	4633120	2183910,69	955491,189	3139401,88	0,917	0,42437267	0,67759995
35-39	1947846	1835914	3783760	1774487,71	676120,72	2450608,43	0,911	0,36827472	0,64766487
40-44	1518277	1446809	2965086	1384668,62	494912,649	1879581,27	0,912	0,34207186	0,63390447
45-49	1556331	1494104	3050435	1422486,53	423388,264	1845874,8	0,914	0,28337269	0,60511855
50-54	1750224	1692153	3442377	1466687,71	346513,408	1813201,12	0,838	0,20477664	0,52672938
55-59	1819668	1999565	3819233	1362931,33	194557,675	1598249,57	0,749	0,0973	0,41847396
60 et +	5440811	5724604	11165415	1523427,08	368092,037	1994894,53	0,28	0,0643	0,1786673
total	23982223	23607085	47589308	15369422,2	5001664,58	20515222,8	0,64086729	0,21187133	0,43108891
G-âge	population projeté			population active			taux d'activité		
	2050								
	Hommes	femmes	total	Hommes	femmes	total	Hommes	femmes	Total
15-24	4857884	4600251	9458135	1991732,44	401141,887	2392874,33	0,41	0,0872	0,25299642
25-29	2551126	2414453	4965579	2188866,11	1189943,75	3378809,86	0,858	0,49284196	0,6804463
30-34	2557940	2419715	4977655	2345630,98	1021056,75	3366687,73	0,917	0,42197397	0,6763602
35-39	2375595	2245217	4620812	2164167,05	880363,309	3044530,35	0,911	0,39210611	0,65887345
40-44	1940360	1828337	3768697	1769608,32	665364,221	2434972,54	0,912	0,36391771	0,64610462
45-49	1508740	1437671	2946411	1378988,36	432493,85	1811482,21	0,914	0,3008295	0,61480975
50-54	1539357	1479303	3018660	1289981,17	321068,86	1611050,03	0,838	0,21704063	0,53369708
55-59	1717223	1665609	3382832	1324665,82	173223,336	1497889,16	0,7714	0,104	0,44279147
60 et +	6340409	6619978	12960387	1895782,29	470018,438	2365800,73	0,299	0,071	0,1825409
Total	25388634	24710534	50099168	16349422,5	5554674,4	21904096,9	0,64396621	0,22478974	0,43721478

Estimation de la population active selon le scénario minimal

G-âge	population projeté			population active			taux d'activité		
	2015								
	Hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	Hommes	femmes	Total
15-24	3397975	3267899	6665874	1393169,75	329077,429	1722247,18	0,41	0,1007	0,2583678
25-29	1917201	1882581	3799782	1644958,46	579458,432	2224416,89	0,858	0,3078	0,58540645
30-34	1838018	1807751	3645769	1685462,51	466399,758	2151862,26	0,917	0,258	0,59023549
35-39	1524862	1499174	3024036	1389149,28	338813,324	1727962,61	0,911	0,226	0,5714094
40-44	1239837	1243124	2482961	1130731,34	262547,789	1393279,13	0,912	0,2112	0,56113613
45-49	1070132	1080584	2150716	978100,648	193424,536	1171525,18	0,914	0,179	0,54471403
50-54	882544	885876	1768420	739571,872	117024,22	856596,092	0,838	0,1321	0,48438498
55-59	715788	710680	1426468	429472,8	45483,52	474956,32	0,6	0,064	0,33295967
60 et +	1733240	1750721	3483961	277318,4	36765,141	314083,541	0,16	0,021	0,09015128
total	14319597	14128390	28447987	9667935,06	2368994,15	12036929,2	0,67515413	0,16767616	0,4231206

Tableau20 : Estimation de la population active selon le scénario minimal

G -âge	population projeté			population active			taux d'activité		
	2020								
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	Hommes	femmes	Total
15-24	3125615	2987580	6113195	1281502,15	269479,716	1550981,87	0,41	0,0902	0,25371052
25-29	1803473	1739480	3542953	1547379,83	590031,616	2137411,45	0,858	0,3392	0,6032853
30-34	1911502	1877179	3788681	1752847,33	536322,897	2289170,23	0,917	0,28570685	0,60421298
35-39	1830862	1800683	3631545	1667915,28	449464,954	2117380,24	0,911	0,24960804	0,58305218
40-44	1515893	1490645	3006538	1382494,42	347335,896	1729830,31	0,912	0,23301047	0,57535621
45-49	1228100	1232423	2460523	1122483,4	242063,982	1364547,38	0,914	0,19641307	0,55457615
50-54	1052965	1066218	2119183	882384,67	153657,577	1036042,25	0,838	0,1441146	0,48888758
55-59	858451	867379	1725830	550267,091	55521,024	717730,125	0,641	0,06401011	0,41587533
60 et +	2079850	2137215	4217065	374373	44908,5	666783,65	0,18	0,02101263	0,15811557
Total	15406711	15198802	30605513	10561647,2	2688786,16	13609877,5	0,68552251	0,17690777	0,44468712
G -âge	population projeté			population active			taux d'activité		
	2025								
	Hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	Hommes	femmes	Total
15-24	3500599	3314107	6814706	1435245,59	298932,451	1734178,04	0,41	0,0902	0,25447584
25-29	1582955	1518980	3101935	1358175,39	563105,904	1921281,29	0,858	0,37071318	0,61938155
30-34	1798351	1734821	3533172	1649087,87	543717,66	2192805,53	0,917	0,31341427	0,62063368
35-39	1904369	1870303	3774672	1734880,16	511184,966	2246065,13	0,911	0,27331666	0,59503584
40-44	1820536	1791073	3611609	1660328,83	456403,875	2116732,71	0,912	0,25482148	0,58609133
45-49	1502185	1478631	2980816	1372997,09	316169,792	1689166,88	0,914	0,21382603	0,56667935
50-54	1209243	1217031	2426274	1013345,63	190134,919	1203480,55	0,838	0,15622849	0,49602005
55-59	1025339	1045230	2070569	679799,757	73897,761	864844,266	0,663	0,0707	0,41768435
60 et +	2521906	2634250	5156156	504381,2	99311,225	853361,119	0,2	0,0377	0,16550336
Total	16865483	16604426	33469909	11408241,5	3052858,55	14821915,5	0,67642543	0,18385812	0,44284302
G -âge	population projeté			population active			taux d'activité		
	2030								
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	Hommes	femmes	Total
15-24	4355663	4110989	8466652	1785821,83	298932,451	2084754,28	0,41	0,07271546	0,24623125
25-29	1532434	1460517	2992951	1314828,37	587471,419	1902299,79	0,858	0,40223525	0,63559336
30-34	1578675	1515210	3093885	1447644,98	517049,362	1964694,34	0,917	0,34123941	0,635025
35-39	1791940	1728905	3520845	1632457,34	513736,407	2146193,75	0,911	0,29714554	0,6095678
40-44	1894078	1860967	3755045	1727399,14	514852,729	2242251,87	0,912	0,27665871	0,59713049
45-49	1804756	1777558	3582314	1649546,98	411096,72	2060643,7	0,914	0,2312705	0,57522699
50-54	1480168	1461384	2941552	1240380,78	246208,715	1486589,5	0,838	0,1684764	0,5053759
55-59	1178885	1194580	2373465	812251,765	92341,034	1001732,92	0,689	0,0773	0,42205506
60 et +	3063624	3245992	6309616	673997,28	143797,446	1059821,02	0,22	0,0443	0,16796918
Total	18680223	18356102	37036325	12284328,5	3325486,28	15948981,2	0,65761145	0,18116517	0,43063077

Tableau21 : Estimation de la population active selon le scénario minimal :

G -âge	population projetée			population active			taux d'activité		
	2035								
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	Total	Hommes	femmes	Total
15-24	4789296	4528701	9317997	1963611,36	393544,117	2357155,48	0,41	0,0869	0,25296804
25-29	1956911	1845052	3801963	1679029,64	800284,491	2479314,13	0,858	0,43374631	0,65211422
30-34	1528512	1457184	2985696	1401645,5	537630,433	1939275,94	0,917	0,36895164	0,64952223
35-39	1573326	1510424	3083750	1433299,99	484634,164	1917934,15	0,911	0,32085968	0,62194865
40-44	1782698	1720860	3503558	1625820,58	513635,622	2139456,2	0,912	0,29847612	0,61065243
45-49	1878355	1847815	3726170	1716816,47	459533,62	2176350,09	0,914	0,24869027	0,5840716
50-54	1779409	1758134	3537543	1491144,74	317512,316	1808657,06	0,838	0,1805962	0,51127493
55-59	1444707	1436204	2880911	1012739,61	120641,136	1235088,12	0,701	0,084	0,42871443
60 et +	3666627	3929771	7596398	879990,48	200418,321	1296739,79	0,24	0,051	0,17070456
total	20399841	20034145	40433986	13204098,4	3827834,22	17349970,9	0,64726477	0,19106551	0,42909376
G -âge	population projetée			population active			taux d'activité		
	2040								
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	Total	Hommes	femmes	Total
15-24	4781444	4525000	9306444	1960392,04	401820	2362212,04	0,41	0,0888	0,25382542
25-29	2385539	2256085	4641624	2046792,46	1049630,76	3096423,22	0,858	0,46524433	0,66709911
30-34	1952165	1841045	3793210	1790135,31	730424,272	2520559,58	0,917	0,39674439	0,66449249
35-39	1523632	1452820	2976452	1388028,75	500715,172	1888743,92	0,911	0,34465052	0,6345622
40-44	1565610	1503711	3069321	1427836,32	481582,401	1909418,72	0,912	0,3202626	0,62209809
45-49	1768557	1709198	3477755	1616461,1	454769,294	2071230,39	0,914	0,26607174	0,59556536
50-54	1853053	1828407	3681460	1552858,41	352470,075	1905328,49	0,838	0,19277441	0,51754698
55-59	1738515	1729060	3467575	1263900,41	156825,742	1497916,21	0,727	0,0907	0,43197803
60 et +	4423986	4742162	9166148	1150236,36	273622,747	1596394,56	0,26	0,0577	0,17416199
total	21992501	21587488	43579989	14196641,2	4401860,46	18848227,1	0,64552191	0,20390795	0,43249729
G -âge	population projetée			population active			taux d'activité		
	2045								
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	Total	Hommes	femmes	Total
15-24	4633362	4388014	9021376	1899678,42	387900,438	2287578,86	0,41	0,0884	0,25357316
25-29	2390334	2262482	4652816	2050906,57	1204341,04	3255247,61	0,858	0,53230967	0,69962956
30-34	2380100	2251393	4631493	2182551,7	955552,727	3138104,43	0,917	0,42442733	0,67755785
35-39	1946327	1835788	3782115	1773103,9	676167,126	2449271,02	0,911	0,36832528	0,64759295
40-44	1516657	1446690	2963347	1383191,18	494953,359	1878144,54	0,912	0,34212814	0,63379164
45-49	1553887	1493960	3047847	1420252,72	423429,074	1843681,79	0,914	0,28342732	0,60491284
50-54	1745936	1691960	3437896	1463094,37	346552,934	1809647,3	0,838	0,20482336	0,52638221
55-59	1812464	1799315	3611779	1357535,54	175073,35	1573208,08	0,749	0,0973	0,43557706
60 et +	5351562	5721243	11072805	1498437,36	367875,925	1967992,96	0,28	0,0643	0,17773211
total	23330629	22890845	46221474	15028751,8	5031845,97	20202876,6	0,64416402	0,21981914	0,43708854

Suite :

G- âge	population projetée			population active			taux d'activité		
	2050								
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	Hommes	femmes	Total
15-24	4401003	4170539	8571542	1804411,23	363671,001	2168082,23	0,41	0,0872	0,25293958
25-29	2378549	2252828	4631377	2040795,04	1275314,07	3316109,12	0,858	0,56609474	0,71600932
30-34	2385241	2257976	4643217	2187266	1094195,12	3281461,12	0,917	0,48459112	0,70672146
35-39	2373446	2245252	4618698	2162209,31	880349,586	3042558,89	0,911	0,39209389	0,65874818
40-44	1938029	1828426	3766455	1767482,45	665331,834	2432814,28	0,912	0,36388229	0,6459162
45-49	1506118	1437812	2943930	1376591,85	432451,437	1809043,29	0,914	0,3007705	0,61449942
50-54	1535199	1479580	3014779	1286496,76	321008,751	1607505,51	0,838	0,21695937	0,53320841
55-59	1709754	1666168	3375922	1316510,58	173281,472	1492185,71	0,77	0,104	0,44200835
60 et +	6218387	6631834	12850221	1859297,71	470860,214	2330157,93	0,299	0,071	0,18133213
total	24445726	23970415	48416141	15801060,9	5676463,49	21479918,1	0,64637315	0,23681123	0,44365201

Tableau22 : Effectifs de la population retraités (observé et simulé)

Année	xi	observé	Prévus	Année	xi	observé	Prévu
1988	1	398679	210859,421	2019	32	2879343,74	2879343,74
1989	2	455818	299808,898	2020	33	3057242,7	3057242,7
1990	3	492671	388758,375	2021	34	3146192,17	3146192,17
1991	4	527155	477707,853	2022	35	3235141,65	3235141,65
1992	5	569362	566657,33	2023	36	3324091,13	3324091,13
1993	6	620375	655606,807	2024	37	3413040,6	3413040,6
1994	7	680959	744556,285	2025	38	3501990,08	3501990,08
1995	8	897275	833505,762	2026	39	3590939,56	3590939,56
1996	9	966923	922455,239	2027	40	3679889,04	3679889,04
1997	10	1033920	1011404,72	2028	41	3768838,51	3768838,51
1998	11	1095180	1100354,19	2029	42	3857787,99	3857787,99
1999	12	1062938	1189303,67	2030	43	3946737,47	3946737,47
2000	13	1115549	1278253,15	2031	44	4035686,95	4035686,95
2001	14	1170658	1367202,63	2032	45	4124636,42	4124636,42
2002	15	1219652	1456152,1	2033	46	4213585,9	4213585,9
2003	16	1505730	1545101,58	2034	47	4302535,38	4302535,38
2004	17	1598567	1634051,06	2035	48	4391484,86	4391484,86
2005	18	1681087	1723000,54	2036	49	4480434,33	4480434,33
2006	19	1764852	1811950,01	2037	50	4569383,81	4569383,81
2007	20	1852164	1900899,49	2038	51	4658333,29	4658333,29
2008	21	1941258	1989848,97	2039	52	4747282,77	4747282,77
2009	22	2068602	2078798,44	2040	53	4836232,24	4836232,24
2010	23	2162713	2167747,92	2041	54	4925181,72	4925181,72
2011	24	2182855	2256697,4	2042	55	5014131,2	5014131,2
2012	25	2312538	2345646,88	2043	56	5103080,67	5103080,67
2013	26	2475439	2434596,35	2044	57	5192030,15	5192030,15
2014	27	2623320	2523545,83	2045	58	5280979,63	5280979,63
2015	28	2773615	2612495,31	2046	59	5369929,11	5369929,11
2016	29	2978557	2701444,79	2047	60	5458878,58	5458878,58
2017	30	2790394,26	2790394,26	2048	61	5547828,06	5547828,06
2018	31	2879343,74	2879343,74	2049	62	5636777,54	5636777,54
				2050	63	5725727,02	5725727,02

Tableau23 : la population occupée selon les différents scénarios du chômage

Année	scénario 1		scénario 2		Scénario 3	
	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal
2015	10686550,6	10686550,6	10639170,7	10639170,7	10688919,6	10688919,6
2020	11813778	11758491,8	11760004,4	11704716	11886908,2	11831371,2
2025	12828180,3	12824909,6	12767124,1	12763852,5	13030744,2	12980655,2
2030	14406507,3	13841635,5	14338944,9	13775125,8	14717991	14090400,3
2035	15179198,4	15089306,4	15102357,1	15012749,7	15604156,2	15457779,9
2040	16638506,3	16462325,3	16549888,7	16374288,1	17148550,5	16967485,1
2045	18019237,7	17737464,9	17919204,4	17636828	18687031,2	18398496
2050	19363428,1	18970926,5	19252334,7	18857397,2	20204169,9	19803803,8

Tableau 24 : Rapport occupé retraités selon les différents scénarios

Année	Retraités	Scénario1		Scénario2		Scénario3	
		Maximal	Minimal	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal
2015	2612495,31	4,09	4,09	4,07	4,07	4,09	4,09
2020	3057242,7	3,86	3,85	3,85	3,83	3,89	3,87
2025	3501990,08	3,66	3,66	3,65	3,64	3,72	3,71
2030	3946737,47	3,65	3,51	3,63	3,49	3,73	3,57
2035	4391484,86	3,46	3,44	3,44	3,42	3,55	3,52
2040	4836232,24	3,44	3,40	3,42	3,39	3,55	3,51
2045	5280979,63	3,41	3,36	3,34	3,34	3,54	3,48
2050	5725727,02	3,38	3,31	3,36	3,29	3,53	3,46

Tableau 25 :La population occupée selon les différents scénarios du chômage et l'emploi informel (l'affiliation à la Sécurité Sociale)

Année	Scénario1		Scénario2		Scénario3	
	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal
2015	6572228,62	6572228,62	6543090	6543090	6573685,56	6573685,56
2020	7265473,46	7231472,44	6997202,59	6964306,04	7394845,6	7360296
2025	7889330,86	7887319,43	7596438,86	7594492,22	8198944,25	8167428,26
2030	8860001,98	8512605,84	8531672,24	8196199,84	9366529,48	8967130,74
2035	9335206,99	9279923,41	8985902,48	8932586,06	10041274,5	9947081,39
2040	10232681,4	10124330,1	9847183,79	9742701,42	11158561,8	11040742,5
2045	11081831,2	10908540,9	10661926,6	10493912,6	12292329,1	12102530,7
2050	11908508,3	11667119,8	11455139,1	11220151,3	13437793,4	13171509,9

Sénario1:maintenir le même niveau du taux de chômage de 2015 un taux de chômage global de 11.2% en gardant le même pourcentage de la population occupée

Sénario2:le second envisage une stabilité du taux de chômage du sexe masculin et une hausse du taux de chômage féminin avec une baisse de 02 points du pourcentage

sénario03:une baisse progressive du taux de chômage du sexe masculin de 9.9% à 7% en 2050 et celui des femmes de16.6%.a 10% en 2050 et une réduction de l'emploi informel

Tableau 26 : Calcul du rapport cotisant retraité selon les différents scénarios :

Année	Retraités	Scénario1		Scénario2		Scénario3	
		Maximal	Minimal	Maximal	Minimal	Maximal	Minimal
2015	2612495,31	2,51569012	2,51569012	2,50453655	2,50453655	2,51624779	2,51624779
2020	3057242,7	2,37647913	2,36535766	2,28872984	2,27796964	2,41879574	2,40749484
2025	3501990,08	2,25281359	2,25223923	2,16917772	2,16862185	2,34122429	2,33222484
2030	3501990,08	2,5299906	2,43079096	2,43623541	2,34044062	2,6746305	2,56058142
2035	4391484,86	2,12575183	2,11316302	2,04621051	2,03406965	2,28653288	2,26508384
2040	4836232,24	2,11583746	2,09343339	2,03612715	2,01452307	2,30728412	2,28292232
2045	5280979,63	2,09844233	2,06562829	2,0189297	1,98711477	2,32766077	2,29172077
2050	5725727,02	2,07982467	2,03766609	2,0006436	1,95960291	2,34691479	2,30040829

Tableau27 : Projection sociodémographique d'ici 2050

Année	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Maximal								
En millions								
population totale	39963247	44124791	48161446	51858900	55305011	58750996	62346903	65966966
population de plus de 60 ans	3483961	4220181	5166254	6337616	7642441	9235495	11165415	12960387
population retraitée	2612495,3	3057242,7	3501990,0	3501990,0	4391484,8	4836232,2	5280979,6	5725727,0
	1	8	8	8	6	4	3	2
population active	12388116,	13596036,	14890004,	17452933,	19048397,	20515222,	21904096,	
	6	4	6	3	7	8	9	
population occupée scénario1	10686550,	12828180,	14406507,	15179198,	16638506,	18019237,	19363428,	
	6	3	3	4	3	7	1	
population occupé scénario 2	10639170,	11760004,	12767124,	14338944,	15102357,	16549888,	17919204,	19252334,
	7	4	1	9	1	7	4	7
population occupé scénario 3	10688919,	11886908,	13030744,	15604156,	17148550,	18687031,	20204169,	
	6	2	2	14717991	2	5	2	9
population occupé cotisante 1	6572228,6	7265473,4	7889330,8	8860001,9	9335206,9	10232681,	11081831,	11908508,
	2	6	6	8	9	4	2	3
population occupé cotisante 2	6997202,5	7596438,8	8531672,2	8985902,4	9847183,7	10661926,	11455139,	
	6543090	9	6	4	8	9	6	1
population occupé cotisante 3	6573685,5	8198944,2	9366529,4	10041274,	11158561,	12292329,	13437793,	
	6	7394845,6	5	8	5	8	1	4
En %								
plus de 60 ans /total	8,7179127	9,5641948	10,726949	12,220884	13,818713	15,719725	17,908531	19,646783
	4	8	5	5	5	9	9	5
plus de 60 et moins de 20/20-60ans	82,902215	96,560225	98,859841	96,227246	95,0464	98,209533	103,32743	
	4	88,684931	9	8	8	8	7	
Rapport								
actifs occupée/Retraités1	4,0905530	3,8641937	3,6631115	4,1138058	3,4565070	3,4403861	3,4121013	3,3818287
	3	1	3	5	5	2	5	3
actifs occupée/Retraités2	4,0724171	3,8466047	3,6456768	4,0945132	3,4390092	3,4220624	3,3931591	3,3624262
	6	8	4	9	7	4	6	2
Retraités/actifs occupée3	4,0914598	3,8881140	3,7209540	4,2027506	3,5532756	3,5458492	3,5385539	3,5286645
	3	3	5	3	5	7	2	5
actifs occupée affiliée/ Retraités1	2,5156901	2,3764791	2,2528135	2,1257518	2,1158374	2,0984423	2,0798246	
	2	3	9	2,5299906	3	6	3	7
actifs occupée affiliée /retraités2	2,5045365	2,2887298	2,1691777	2,4362354	2,0462105	2,0361271	2,0189297	2,0006436
	5	4	2	1	1	5	2,0189297	2,0006436
actifs occupée affiliée/Retraités3	2,5162477	2,4187957	2,3412242	2,2865328	2,3072841	2,3276607	2,3469147	
	9	4	9	2,6746305	8	2	7	9
Minimal								
En millions								
population totale	39963248	43784168	47476840	50767828	53686740	56418768	59035284	61394356
population de plus de 60 ans	3483961	4217065	5156155	6312617	7596398	9166148	11072805	12850222
population retraitée	2612495,3	3057242,7	3501990,0	3501990,0	4391484,8	4836232,2	5280979,6	5725727,0
	1	8	8	8	6	4	3	2
population active	12388116,	13596036,	14890004,	17452933,	19048397,	20515222,	21904096,	
	6	4	6	3	7	8	9	
population occupée scénario1	10686550,	11758491,	12824909,	13841635,	15089306,	16462325,	17737464,	18970926,
	6	8	6	5	4	3	9	5
population occupé scénario 2	10639170,	12763852,	13775125,	15012749,	16374288,	18857397,		
	7	5	8	7	1	17636828		
population occupé scénario 3	10688919,	11831371,	12980655,	14090400,	15457779,	16967485,	19803803,	
	6	2	2	3	9	1	18398496	8
population occupé cotisante 1	6572228,6	7231472,4	7887319,4	8512605,8	9279923,4	10124330,	10908540,	11667119,
	2	4	3	4	1	1	9	8
population occupé cotisante 2	6964306,0	7594492,2	8196199,8	8932586,0	9742701,4	10493912,	11220151,	
	6543090	4	2	4	6	2	6	3
population occupé cotisante 3	6573685,5	8167428,2	8967130,7	9947081,3	11040742,	12102530,	13171509,	
	6	7360296	6	4	9	5	7	9

En %	8,7179125	9,6314836	10,860358	12,434286	14,149486	16,246629	18,756249	20,930624
plus de 60 ans /total	2	9	4	1	5	1	2	3
plus de 60 et moins de 20/20-60ans	82,902215	87,238783	93,796700	94,740455	90,582075	89,525290	91,882273	95,703729
	4	4	8	7	6	9	3	7
Rapport	4,0905530	3,8461100		3,9525056	3,4360374	3,4039567	3,3587451	3,3132781
actifs occupée/Retraités1	3	2	3,6621776	3	4	3	8	9
	4,0724171		3,6447426	3,9335136	3,4186044	3,3857530	3,3396886	3,2934502
actifs occupée/Retraités2	6	3,8285204	1	5	5	6	9	7
	4,0914598		3,7066510	4,0235408	3,5199438		3,4839172	3,4587404
Retraités/actifs occupée3	3	3,8699483	5	9	1	3,5084099	5	8
	2,5156901	2,3653576	2,2522392	2,4307909	2,1131630	2,0934333	2,0656282	2,0376660
actifs occupée affiliée/ Retraités1	2	6	3	6	2	9	9	9
	2,5045365	2,2779696	2,1686218	2,3404406	2,0340696	2,0145230	1,9871147	1,9596029
actifs occupée affiliée /retraités2	5	4	5	2	5	7	7	1
	2,5162477	2,4074948	2,3322248	2,5605814	2,2650838	2,2829223	2,2917207	2,3004082
actifs occupée affiliée/Retraités3	9	4	4	2	4	2	7	9

Tableau 28 : projection socio-démographique d'ici 2050

Année	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Maximal								
En millions								
population totale	39963247	44124791	48161446	51858900	55305011	58750996	62346903	65966966
population de plus de 60 ans	3483961	4220181	5166254	6337616	7642441	9235495	11165415	12960387
population retraitée	2612495,3		3501990,0	3501990,0	4391484,8	4836232,2	5280979,6	5725727,0
	1	3057242,7	8	8	6	4	3	2
population active	12388116,6	13596036,4	14247212	14890004,6	17452933,3	19048397,7	20515222,8	21904096,9
En %								
plus de 60 ans /total	8,72	9,56	10,73	12,22	13,82	15,72	17,91	19,65
plus de 60 et moins de 20/20-60ans	82,90	88,68	96,56	98,86	96,23	95,05	98,21	103,33
Rapport								
actifs occupée/Retraités1	4,09	3,86	3,66	4,11	3,46	3,44	3,41	3,38
actifs occupée/Retraités2	4,07	3,85	3,65	4,09	3,44	3,42	3,39	3,36
Retraités/actifs occupée3	4,09	3,89	3,72	4,20	3,55	3,55	3,54	3,53
actifs occupée affiliée/ Retraités1	2,52	2,38	2,25	2,53	2,13	2,12	2,10	2,08
actifs occupée affiliée /retraités2	2,50	2,29	2,17	2,44	2,05	2,04	2,02	2,00
actifs occupée affiliée/Retraités3	2,52	2,42	2,34	2,67	2,29	2,31	2,33	2,35
Minimal								
population totale	39963248	43784168	47476840	50767828	53686740	56418768	59035284	61394356
population de plus de 60 ans	3483961	4217065	5156155	6312617	7596398	9166148	11072805	12850222
population retraitée	2612495,3		3501990,0	3501990,0	4391484,8	4836232,2	5280979,6	5725727,0
	1	3057242,7	8	8	6	4	3	2
population active	12388116,6	13596036,4	14247212	14890004,6	17452933,3	19048397,7	20515222,8	21904096,9
En %								
plus de 60 ans /total	8,72	9,63	10,86	12,43	14,15	16,25	18,76	20,93
plus de 60 et moins de 20/20-60ans	82,90	87,24	93,80	94,74	90,58	89,53	91,88	95,70
Rapport								
actifs occupée/Retraités1	4,09	3,85	3,66	3,95	3,44	3,40	3,36	3,31
actifs occupée/Retraités2	4,07	3,83	3,64	3,93	3,42	3,39	3,34	3,29
Retraités/actifs occupée3	4,09	3,87	3,71	4,02	3,52	3,51	3,48	3,46
actifs occupée affiliée/ Retraités1	2,52	2,37	2,25	2,43	2,11	2,09	2,07	2,04
actifs occupée affiliée /retraités2	2,50	2,28	2,17	2,34	2,03	2,01	1,99	1,96
actifs occupée affiliée/Retraités3	2,52	2,41	2,33	2,56	2,27	2,28	2,29	2,30

Tableau n° :29 Estimation des taux d'activité féminine selon la méthode linéaire

Année	y=0,63x-0,09213			y=0,555x-1,4		y=0,475x-0,688		y=0,436x-0,246		y=0,348x+0,847		y=0,243x+1,289	
	25-29			30-34		35-39		40-44		45-49		50-54	
	xi	obse	estimé	obse	estimé	obse	estimé	obse	estimé	obse	estimé	obse	estimé
1966	1	2,42	0,53792479	2,62	-0,84530331	2,56	-0,21268183	2,86	0,19012844	3,23	1,19552151	3,06	1,53295884
1977	11	5,17	6,83851671	3,56	4,70620938	2,82	4,54093547	3,19	4,55166899	3,19	4,67716806	3,13	3,96718199
1987	21	12,77	13,1391086	8,82	10,2577221	7,82	9,29455277	6,63	8,91320953	6,71	8,15881461	5,55	6,40140514
1990	24	16,5	15,0292862	10,2	11,9231759	8,1	10,720638	7,4	10,2216717	7,4	9,20330857	5,3	7,13167208
2000	34	23,6	21,3298781	15,3	17,4746886	14,4	15,4742553	12,2	14,5832122	11,1	12,6849551	8,5	9,56589523
2004	38	23,1	23,8501149	21	19,6952936	21,8	17,3757022	20,7	16,3278285	18,2	14,0776137	12,4	10,5395845
2005	39	22,3	24,4801741	19,3	20,2504449	18,8	17,8510639	17,3	16,7639825	13,3	14,4257784	10,6	10,7830068
2006	40	21,9	25,1102333	21,8	20,8055962	19,8	18,3264256	21	17,2001366	19,9	14,7739431	14,2	11,0264291
2007	41	23,4	25,7402925	21,1	21,3607474	19,5	18,8017874	21	17,6362906	15,7	15,1221077	11,2	11,2698514
2008	42	24,9	26,3703517	20,9	21,9158987	18,5	19,2771491	17,8	18,0724447	15,3	15,4702724	11,6	11,5132738
2009	43	26,7	27,0004109	21,3	22,47105	19,1	19,7525108	18,4	18,5085987	14,8	15,818437	11,6	11,7566961
2010	44	26,5	27,6304701	21	23,0262013	19,4	20,2278726	17,4	18,9447528	16,4	16,1666017	12,1	12,0001184
2011	45	27,4	28,2605292	21,8	23,5813525	18,8	20,7032343	17,6	19,3809068	13,7	16,5147663	12	12,2435407
2012	46	30,4	28,8905884	26,7	24,1365038	20,4	21,178596	17,5	19,8170609	16,9	16,862931	12,2	12,486963
2013	47	31,4	29,5206476	26,1	24,6916551	22,2	21,6539578	22,3	20,2532149	17,5	17,2110956	12,7	12,7303853
2014	48	33,3	30,1507068	27,6	25,2468063	22,7	22,1293195	20,2	20,689369	17,7	17,5592603	12,2	12,9738076
2015	49	32,9	30,780766	27,4	25,8019576	23	22,6046812	19,7	21,1255231	16,8	17,9074249	12,8	13,21723
2020	54		33,92787		28,57		24,962		23,3062933		19,6444		14,4115
2025	59		37,077		31,345		27,337		25,4870636		21,3849		15,6265
2030	64		40,227		34,12		29,712		27,6678339		23,1254		16,8415
2035	69		43,377		36,895		32,087		29,8486041		24,8659		18,0565
2040	74		46,527		39,67		34,462		32,0293744		26,6064		19,2715
2045	79		49,67787		42,445		36,837		34,2101447		28,3469		20,4865
2050	84		52,827		45,22		39,212		36,390915		30,0874		21,7015